PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Annexes

Juin 2019

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com

SOMMAIRE

- **ANNEXE 1 : GLOSSAIRE**
- **ANNEXE 2 : SYNTHESE DES POLITIQUES DE PREVENTION DES DECHETS EN MARTINIQUE, ADEME, NOVEMBRE 2018.**
- **ANNEXE 3 : MODALITES DE CALCUL DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS**
- **ANNEXE 4 : HYPOTHESES DE CALCUL DU TAUX DE RECYCLAGE**
- **ANNEXE 5 : DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE, ADEME, SEPTEMBRE 2017**
- **ANNEXE 6 : COMPTES RENDUS DES ATELIERS DE CONCERTATIONS DU PPDGM**
- **ANNEXE 7 : FICHES ACTIONS PREVENTION**
- **ANNEXE 8 : ADDENDUM**
- **ANNEXE 9 : CONFORMITE A L'ARTICLE 28 DE LA DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL**

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

Achat éco-responsable : l'achat éco-responsable consiste à intégrer l'environnement dans les décisions liées au processus d'achat. Cette démarche vise à recourir à des approvisionnements (produits et prestations) plus respectueux de l'environnement. Elle va dans le sens d'une gestion responsable et citoyenne des achats.
Amendement organique : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les amendements organiques sont actuellement définis par la norme AFNOR NFU 44051 (en cours de révision).
Biodéchets : la définition des biodéchets est précisée à l'article 8 du décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets. Ainsi, le terme biodéchet concerne « tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »
Biogaz : gaz produit par la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobiose) ; il comprend du méthane, du gaz carbonique et d'autres gaz à l'état de traces (notamment malodorants à base de soufre et mercaptan).
Boues de stations d'épuration dénommées aussi **boues de l'assainissement** (urbaines ou industrielles) : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration des eaux usées.
Combustibles solides de récupération (CSR) : Extraction des déchets à fort pouvoir calorifique intérieur (PCI) afin de les valoriser énergétiquement (industriels).
Co-compostage : compostage en mélange de différents types de déchets organiques dont les caractéristiques sont complémentaires (teneurs en eau, en azote et carbone, porosité).
Collecte : toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.
Collecte en porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.
Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel un contenant de collecte est mis à la disposition du public.
Collecte sélective ou séparative : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles), que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères résiduelles, en vue d'un recyclage matière ou organique.
Compostage : procédé de traitement biologique aérobie, dans des conditions contrôlées, des déchets exclusivement ou majoritairement composés de déchets fermentescibles et permettant la production de compost.
Compostage domestique : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc..). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.
Compost : amendement organique résultant d'un traitement par compostage (voie aérobie) ou par méthanisation (voie anaérobie), deux techniques complémentaires ou alternatives permettant le traitement des matières organiques, telles que les déchets verts, les biodéchets, les boues voire certains déchets agricoles et agro-alimentaires.
Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchets d'activités économiques (DAE) : On appelle communément DAE tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers. Ceci inclut notamment les déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et les déchets produits par les particuliers hors de leurs domiciles. Ces déchets peuvent être dangereux ou non.
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : selon l'article R1335-1 du Code de la santé publique, il s'agit de déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ils présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes ou leurs toxines pouvant causer la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants.
Déchets Dangereux (**DD)** : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DDQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).
Déchets Dangereux des Ménages (DDM appelés aussi DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides, …).
Déchets dangereux en quantité dispersée (DDQD) : déchets des activités qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets des activités, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits phytosanitaires, piles, huiles de moteur usagées, acides, …). De même nature que les DDM, ils s'en différencient uniquement par leur détenteur.
Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages.
Déchets de l'assainissement collectif : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs d'épuration et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales.
Déchets encombrants des ménages : déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des déchets inertes, des déchets verts des ménages…
Déchets fermentescibles ou organiques : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.
Déchets inertes : composés de gravats et déblais, déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.
Déchets assimilés : déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.
Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on peut distinguer les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages, les déchets ménagers spéciaux, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif, les déchets verts des collectivités locales.
Déchets Non Dangereux (DND) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes : déchets dangereux, déchets inertes, déchets radioactifs.

- **Déchets Non Ménagers (appelés aussi DIB ou DAE) :** produits par les entreprises et les administrations.
- **Déchets recyclables secs** : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers et les journaux-revues-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers. Voir EJM.
Déchets résiduels : ils sont ainsi dénommés lorsqu'ils sont diminués des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Ces déchets sont dirigés vers des filières d'éliminations, avec ou sans valorisation de l'énergie qu'ils contiennent.
Déchets spécifiques : ils sont ainsi dénommés par opposition aux déchets dits banals, que l'on retrouve de manière transversale dans pratiquement toutes les activités économiques, comme le papier, le carton, le bois, les métaux, etc. Il s'agit de déchets particulier par leur nature voire leur quantités, et qui suivent des filières de valorisation particulières, qui leurs sont propres.
Déchets ultimes : Depuis le 1er juillet 2002, « les installations d'élimination des déchets par stockage ne seront autorisées à accueillir que des déchets ultimes ». Le Code de l'Environnement précise leur définition : « est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être réutilisé ou valorisé dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ». - Telle qu'elle est présentée dans la loi de juillet 1992 et le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.
Déchèterie : espace aménagé, gardienné, clôturé, où le particulier et dans certaines conditions les entreprises peuvent apporter leurs déchets encombrants et d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter ou stocker au mieux les matériaux qui les constituent.
- **Dépôt sauvage** : dépôt clandestin de déchets réalisé par des particuliers ou des entreprises sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.
- **Déchets verts ou déchets végétaux** (**DV)**: résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, espaces verts des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).
- **Elimination** : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières, produits ou d'énergie.
Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (**FFOM) :** elle comprend la fraction putrescible des ordures ménagères (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons.
- **Gestion des déchets :** la collecte, le transport, la valorisation, l'élimination des déchets et plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.
Incinération : combustion des déchets dans un four adapté aux caractéristiques de ceux-ci.
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : installations dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions et est réglementée. On distingue celles soumises à déclaration à la préfecture, à enregistrement et celles soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.

Installation de Stockage des Déchets (ISD) : lieu de stockage permanent des déchets, appelé autrefois centre d'enfouissement technique (CET) ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU). On distingue : • l'installation de stockage des déchets dangereux (ISDD), recevant des déchets dangereux, ultimes et stabilisés, • l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux, • l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI), recevant les déchets inertes.
• **Mâchefers :** ce sont les résidus solides résultant de la combustion des déchets. Ces résidus contiennent d'une part, certains éléments métalliques qui peuvent être retirés dans un but de recyclage et d'autre part, un certain taux de minéraux (silice) leur permettant une utilisation comme matériau de substitution en techniques routières. En outre, la présence de polluants (métaux lourds) peut être relevée.
• **Méthanisation** : procédé de traitement biologique par voie anaérobie, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat.
• **Ordures Ménagères (OM)** : déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en compte par les collectes usuelles.
• **Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) :** par analogie aux Déchets Ménagers et Assimilés, il s'agit des ordures provenant des ménages (ordures ménagères au sens strict) mais également des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectées dans les mêmes conditions que les ordures ménagères au sens strict.
• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) :** elles sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives.
• **Point d'apport volontaire (PAV)** : emplacement en accès libre équipé d'un ou de plusieurs contenants permettant de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs.
• **Pré-collecte** : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.
Préparation en vue de la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.
Prévention : toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants : • la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ; • les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ; • la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.
• **Recyclage** : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.
Recyclage matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.
Recyclage organique : traitement aérobie ou anaérobie par des micro-organismes et dans des conditions contrôlées des parties biodégradables de déchets avec production d'amendements organiques

(ou autres produits) stabilisés ou de méthane, ou épandage direct de ces déchets pour permettre leur retour au sol. L'enfouissement ne peut être considéré comme une forme de recyclage organique.

- **Recyclerie / ressourcerie :** centre dédié au réemploi et notamment à des activités de récupération, de réparation, de valorisation, de revente et de sensibilisation du public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

- **Réemploi :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

- **Redevance incitative** (**RI**) : il s'agit d'une REOM dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'usager.

Redevance spéciale (RS) : redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans l'article L2333-78 du Code général des collectivités territoriales, rend l'institution de la redevance spéciale obligatoire à compter du 1er janvier 1993, pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

La loi de Finances rectificatives pour 2015 du 17 décembre 2015 est venue bousculer les conclusions liées à l'arrêt Auchan :

- Elle modifie l'article L 2333-78 du CGCT : la **mise en place** de la **redevance spéciale** est désormais **une <u>possibilité</u> et non plus une obligation** pour les collectivités finançant le service via la TEOM.
  L'obligation reste d'actualité uniquement pour les collectivités finançant le service déchets par le budget général.
- La TEOM devient en outre l'instrument de financement des déchets ménagers <u>ET assimilés</u> : il ne pourra plus être reproché à la collectivité de calculer son taux de TEOM à partir du coût global de collecte et traitement des déchets collectés par le service public (ménagers + assimilés).

La loi vise à sécuriser les délibérations fixant les taux de TEOM, ceux-ci étant concrètement calculés par les collectivités à partir du coût global.

- **Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des fumées des incinérateurs.

- **Résidus d'assainissement** : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.

- **Réutilisation :** toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

- **Système de management environnemental (SME) : c**omposante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, réviser et maintenir la politique environnementale d'une entreprise

- **Tarification incitative :** suite au Grenelle Environnement, le mode de financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers devra inclure une part incitative dans un délai de cinq ans, à compter de la date de publication de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009. L'instauration d'une tarification incitative permet l'application du principe pollueur – payeur aux usagers du service. Elle doit intégrer le niveau de production de déchets pour facturer l'usager.

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (**TEOM) :** taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

- **Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) :** instituée par la loi de finances de 1999, elle est constituée du regroupement de plusieurs taxes liées à l'environnement.

- **Technologie propre : m**ode de fabrication intrinsèquement moins polluant qu'un procédé ancien, soit quantitativement, soit qualitativement, soit en adaptant une modification au niveau du procédé

telle qu'elle permette de minimiser les pertes et les rejets, voire d'améliorer le fonctionnement du mode épuratoire aval
• **Tout-venant :** c'est la catégorie "par défaut" qui regroupe tous les déchets encombrants non triés collectés généralement en déchèterie. Elle est traitée en installation de stockage des déchets non dangereux ou en incinération.
• **Traitement** : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.
• **Traitement biologique** : procédé de transformation contrôlée de matières fermentescibles produisant un résidu organique plus stable susceptible d'être utilisé en tant qu'amendement organique ou support de culture.
• **Traitement mécano-biologique (TMB)** : ce traitement comporte 3 étapes : • Une étape « mécanique » de séparation, isolation des flux et préparation de la matière organique ; • Une étape « biologique » de dégradation de la matière organique, à l'issue de laquelle, est produit un stabilisât ; • Une étape « d'affinage » permettant la production d'un amendement organique de qualité.
• **Tri à la source** : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.
Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets
Valorisation énergétique : elle est définie par la directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives. « L'opération de valorisation inclut les installations d'incinération dont l'activité principale consiste à traiter les déchets municipaux solides pour autant que leur rendement énergétique soit égal ou supérieur : • à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009, • à 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008, calculé selon la formule suivante : rendement énergétique = (Ep – (Ef + Ei)) / (0,97 × (Ew + Ef)), où : - Ep représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale (GJ/an) ; - Ef représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur (GJ/an) ; - Ei représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors Ew et Ef (GJ/an) ; - Ew représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets (GJ/an) ; - 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement. Cette formule est appliquée conformément au document de référence sur les meilleures techniques disponibles en matière d'incinération de déchets (BREF Incinération). »
Vitrification : procédé de stabilisation des déchets ultimes à haute température (1500°C 2300°C) afin d'oxyder les matières combustibles résiduelles et de permettre leur fusion. Le produit final est une masse vitreuse qui piège les polluants. Ce procédé est onéreux en raison de l'énergie qu'il nécessite.

ANNEXE 2 : SYNTHESE DES POLITIQUES DE PREVENTION DES DECHETS EN MARTINIQUE, ADEME, NOVEMBRE 2018

SYNTHÈSE DES **POLITIQUES DE PRÉVENTION** EN **MARTINIQUE**

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Remerciements : les auteurs tiennent à remercier la CACEM, Cap Nord Martinique, l'Espace Sud, la CTM, Eco-Mobil, l'ACISE, pour leurs contributions à la préparation de cette synthèse.

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME
7.Zone d'Activité de Manhity
Four à Chaux Sud – Immeuble EXODOM
97232 LE LAMENTIN

Coordination technique : Charlotte Gully

Rédacteurs : RDC Environnement (Isabelle Descos, Frédéric Michel) et Moins c'est Plus (Francis Chalot) pour le compte de l'ADEME

Crédits photo : CACEM, Cap Nord Martinique, Eco-Mobil, ADEME Martinique, Eco-Mobil, CTM, Fotolia

Création graphique et illustrations : PietW

Impression : AZ Print, B-4460 Grâce-Hollogne
Imprimerie certifiée FSC - n°A000351
Encre végétale

Référence Ademe : 010685

ISBN web : 979-10-297-1205-0
ISBN Print : 979-10-297-1206-7

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, Novembre 1018

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Table des matières

Introduction 6

Le contexte de la Martinique 8

1. La gestion des déchets en Martinique 8
2. La prévention des déchets en Martinique 10

Les résultats des politiques de prévention en Martinique 11

1. Les actions réalisées 11
   - 1.1. Bilan global des actions 11
   - 1.2. Sensibilisation 12
   - 1.3. Actions éco-exemplaires 17
   - 1.4. Gestion de proximité des biodéchets 18
   - 1.5. Actions emblématiques et autres actions d'évitement 20
   - 1.6. Réemploi – Réparation 21
   - 1.7. Déchets dangereux 23
   - 1.8. Déchets des entreprises 24
2. La mobilisation des acteurs du territoire 25
   - 2.1. Partenariats 25
   - 2.2. Relais 25
3. Les moyens mobilisés 26
   - 3.1. Budget 26
   - 3.2. Moyens humains 26
   - 3.3. Aides ADEME 26
4. L'évolution de la production de déchets 27

Conclusion 29

- La Martinique se mobilise autour de la prévention 29
- Il existe des potentialités de prévention à explorer 29
- Les collectivités sont motivées et planifient d'autres actions 29

Enseignements et recommandations 30

- Réinterroger les actions susceptibles de réduire les plus gros gisements 30
- Prévoir des outils et moyens d'évaluation 30
- S'appuyer sur la dynamique territoriale et les relais 30
- Poursuivre la sensibilisation 30

Contacts 31

Table des figures

Figure 1 : Définition de la prévention 7
Figure 2 : Définition de la terminologie déchets 7
Figure 3 : Caractéristiques des trois Communautés d'Agglomération de la Martinique 8
Figure 4 : Les installations de traitement des déchets en Martinique 9
Figure 5 : Les services de gestion des déchets dans les trois Communautés d'agglomération 9
Figure 5 bis : Les tonnages et coûts des déchets en Martinique, dans les Départements français d'Amérique (DFA) et en métropole 9
Figure 6 : Composition des Ordures Ménagères et assimilées (tous flux confondus) en Martinique 10
Figure 7 : Les différents contrats des programmes locaux de prévention et leur durée 10
Figure 8 : Liste des actions prévues dans les Programmes Locaux de prévention déchets (PLPD) 11
Figure 9 : Lien entre les actions de prévention prévues et les flux de déchets concernés4 12
Figure 10 : Exemple de supports de communications généraux 13
Figure 11 : Animations en magasins sur l'éco-consommation 13
Figure 12 : llustration de la formation des foyers témoins sur la Communauté d'agglomération Espace Sud 14
Figure 13 : Exemple d'intervention en milieu scolaire (Le Carbet des Sciences) 15
Figure 13 bis : le logo Eco-Ecole 15
Figure 14 : Exemple de sensibilisation à la Pointe Marin : fourniture de gobelets réutilisables et de boite à sandwiches. 16
Figure 15 : Sensibilisation d'élus lors d'une journée de réseau Prévention 16
Figure 16 : Charte de l'agent éco-responsable 17
Figure 17 : Sensibilisation et Charte d'engagement du compostage individuel (Cap Nord) 19
Figure 18 : Site de compostage collectif, Résidence Eucalytpus, Fort-de-France 19
Figure 19 : Sensibilisation au Robert 19
Figure 20 : Exposition proposée par Cap Nord 20
Figure 21 : Exemple de communication associée à l'opération Stop Pub (CTM et CACEM) 20
Figure 22 : Signature de la charte d'engagement dans une crèche pilote 21
Figure 22 bis : Exemple de communication associée à l'opération Stop Pub (CTM et CACEM) 21
Figure 23 : Sensibilisation du grand public au Salon Ti Moun Expo 21
Figure 24 : Visuel de la charte d'engagement de l'opération Bébé Témoins 21
Figure 25 : Cartographie des équipements de réemploi réparation 21
Figure 26 : Les ateliers de réparation d'Ecomobil 22
Figure 27 : Animation par les équipes des collectivités sur la réparation 22
Figure 28 : Cartographie des bornes d'apport volontaire installées par l'ACISE 23
Figure 29 : Exemple de plaquette de sensibilisation à réduire les produits dangereux (CACEM) 23
Figure 30 : Evolution des DMA sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an) 27
Figure 31 : Evolution des OMA sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an) 27
Figure 32 : Evolution des déchets occasionnels sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an) 28

INTRODUCTION

Dès 2004, la France s'est dotée d'un Plan d'actions de prévention de la production de déchets, puis d'un Programme national de soutien au compostage domestique en 2006. La 1ère loi Grenelle d'août 2009 est venue renforcer cette volonté politique en définissant des mesures de prévention complémentaires et en fixant un objectif de réduction de 7 % des quantités annuelles d'ordures ménagères et assimilées (OMA) par habitant entre 2008 et 2013.

La Loi Grenelle 2 introduit dans le Code de l'Environnement l'obligation des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les collectivités à compétence collecte à compter du 1er janvier 2012.

Parallèlement, et dès 2008, l'ADEME avait mobilisé des territoires qui se sont emparés de ces objectifs de réduction des déchets, en contractualisant localement et se fixant :

- **UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 7% DES OMA EN KG/HAB/AN EN 5 ANS**

  par rapport à une année de référence (généralement l'année précédant le contrat avec l'ADEME).

  En Martinique, chacun des territoires concernés s'est ainsi engagé, selon son propre rythme, à l'atteinte de cet objectif, avec en premier lieu la réalisation d'une caractérisation des déchets et l'identification des gisements d'évitements prioritaires.

- **DES PROGRAMMES D'ACTIONS SUR DIFFÉRENTS AXES**

  Pour atteindre un tel objectif, les contractualisations avec l'ADEME impliquent le développement d'actions selon différents axes :

  - **La sensibilisation des publics** : l'ambition est de faire prendre conscience à différents publics producteurs de déchets de leurs impacts (quantitatifs et qualitatifs) et des possibilités qui s'offrent à eux pour les réduire. Elle constitue la clé de voûte des changements de comportement et peut revêtir de nombreuses formes.

  - **L'éco-exemplarité des collectivités :** Il est nécessaire que les collectivités s'engagent elles-mêmes à développer des actions de réduction des déchets car elles sont de gros producteurs de déchets ; de plus, elles doivent être cohérentes avec les messages qu'elles prônent pour mobiliser d'autres acteurs à réduire leur déchets.

  - **Des actions dites « emblématiques » nationales :** l'Etat a lancé, en 2004 et 2017 des opérations d'envergure nationale comme la lutte contre les imprimés non sollicités (INS), par l'apposition d'autocollants Stop Pub. Les collectivités ont un rôle décisif pour inciter la population ne souhaitant pas d'INS à coller leur autocollant et faire s'engager les annonceurs à respecter le message.

  En 2017, l'Etat a lancé le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire visant une réduction de 50 % d'ici à 2025. Les collectivités, gros producteurs via les cantines collectives, ont un rôle exemplaire à jouer.

  - **La prévention et la gestion de proximité des biodéchets**

  La gestion de proximité des biodéchets permet d'éviter d'évacuer une partie de ces déchets (déchets végétaux, déchets d'alimentation…) via les poubelles ou les déchèteries, en les transformant plutôt en produits utiles : compost pour les espaces verts publics ou des particuliers, aliments pour les poules…

  - **La réparation et le réemploi :** de nombreux produits/objets (encore en état de fonctionnement) sont dirigés vers des filières de gestion des déchets alors qu'ils pourraient être réparés ou réemployés par d'autres utilisateurs. Prolonger la durée de vie de ces produits permet d'éviter d'importantes quantités de déchets. Le développement de recycleries, le recensement des structures, le partenariat et la promotion des acteurs de la réparation, sont des actions capitales.

  - **D'autre actions d'évitement de déchets** peuvent être développées comme l'utilisation de couches lavables plutôt que jetables ; la consigne d'emballages, permettant leur réemploi local et donc la réduction des quantités d'emballages jetables…

  - **Les entreprises sont de gros producteurs de déchets**, directement ou indirectement. Elles ont donc leur rôle à jouer : d'une part en veillant à produire elles-mêmes moins de déchets par leur activité ; d'autre part, pour les entreprises productrices de biens, en entrant dans des démarches d'éco-conception permettant de réduire, tout au long de la vie de ces produits, leurs impacts dont la production de déchets. Enfin la distribution peut collaborer aux démarches de sensibilisations à la consommation responsable.

  - **Certains produits sont dangereux pour la santé et les écosystèmes.** Réduire les quantités utilisées, leur substituer d'autres produits moins nocifs et plus durables (rechargeables…), adopter les gestes permettant de les séparer des déchets ménagers et les orienter vers les bonnes filières contribuent à la prévention qualitative des déchets.

• DES MOYENS BUDGÉTAIRES ET HUMAINS

L'ADEME Martinique a contribué au financement de Programmes Locaux de Prévention pour les 3 collectivités à compétence collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA), et d'un Plan de Prévention à l'échelle de la Martinique (Département puis Collectivité Territoriale de la Martinique).

Pour mettre en œuvre ces plans et programmes, chaque collectivité a créé un poste de chargé de mission prévention, financé par contrat avec l'ADEME, ainsi qu'un programme d'actions avec un budget prévisionnel sur 5 ans.

Ce document a pour but de présenter en Martinique, le résultat de ces démarches de prévention des déchets entre 2010 et 2017.

Figure 1 *Définition de la prévention*

le saviez-vous? | **La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est?**

La prévention de la production de déchets consite à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur la consommation.

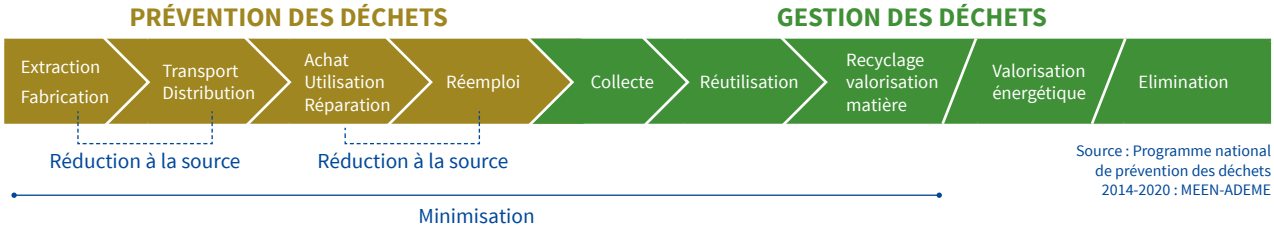

Source : Programme national de prévention des déchets 2014-2020 : MEEN-ADEME

Source : Chiffres-clés déchets - Édition 2016. ADEME

Figure 2 *Définition de la terminologie déchets*

le saviez-vous? | **DMA, OMA… : de quoi parle-t-on ?**

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets occasionnels (DO)	**Déchets de routine** = ordures ménagères et assimilées **(OMA)**	
Encombrants déchets verts, déblais et gravats	Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) **= ordures ménagères résiduelles (OMR)**	Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont constitués à 69 %[1] environ de déchets ménagers, les déchets « assimilés » étant des déchets de petites entreprises ou d'administrations, collectés en même temps que les déchets ménagers.

Ils sont composés des ordures ménagères (OM), collectées auprès des ménages, en porte-à-porte ou en apport volontaire, en mélange ou en collecte séparée et des déchets collectés en déchèterie ou par des collectes spécifiques d'encombrants.

Source :
Chiffres-clés déchets - Modecom 2011

[1] Source : ADEME Martinique

LE CONTEXTE DE LA MARTINIQUE

1.LA GESTION DES DÉCHETS EN MARTINIQUE

La Martinique est un territoire contrasté, tantôt dense et tantôt rural, qui recouvre une population de 388 058 habitants[2], sur 3 intercommunalités (EPCI) ayant une compétence collecte et traitement des déchets :

- La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud (CAESM)
- La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord)

Le territoire martiniquais est caractérisé par des contraintes géophysiques fortes avec une zone montagneuse qui a une conséquence sur l'habitat (répartition en îlets reculés). La population la plus dense se concentre au centre, proche de Fort-de-France. Le climat tropical induit le développement d'une végétation abondante.
Le tissu économique en Martinique se caractérise par une prépondérance des entreprises de moins de 50 salariés, avec des disparités entre les territoires : le Sud est caractérisé par une dominance des entreprises liées au tourisme, le Centre a la plus importante densité d'entreprises et d'industries, et le Nord a un tissu plus diffus et rural avec principalement des TPE.

Figure 3 *Caractéristiques des trois Communautés d'Agglomération de la Martinique*

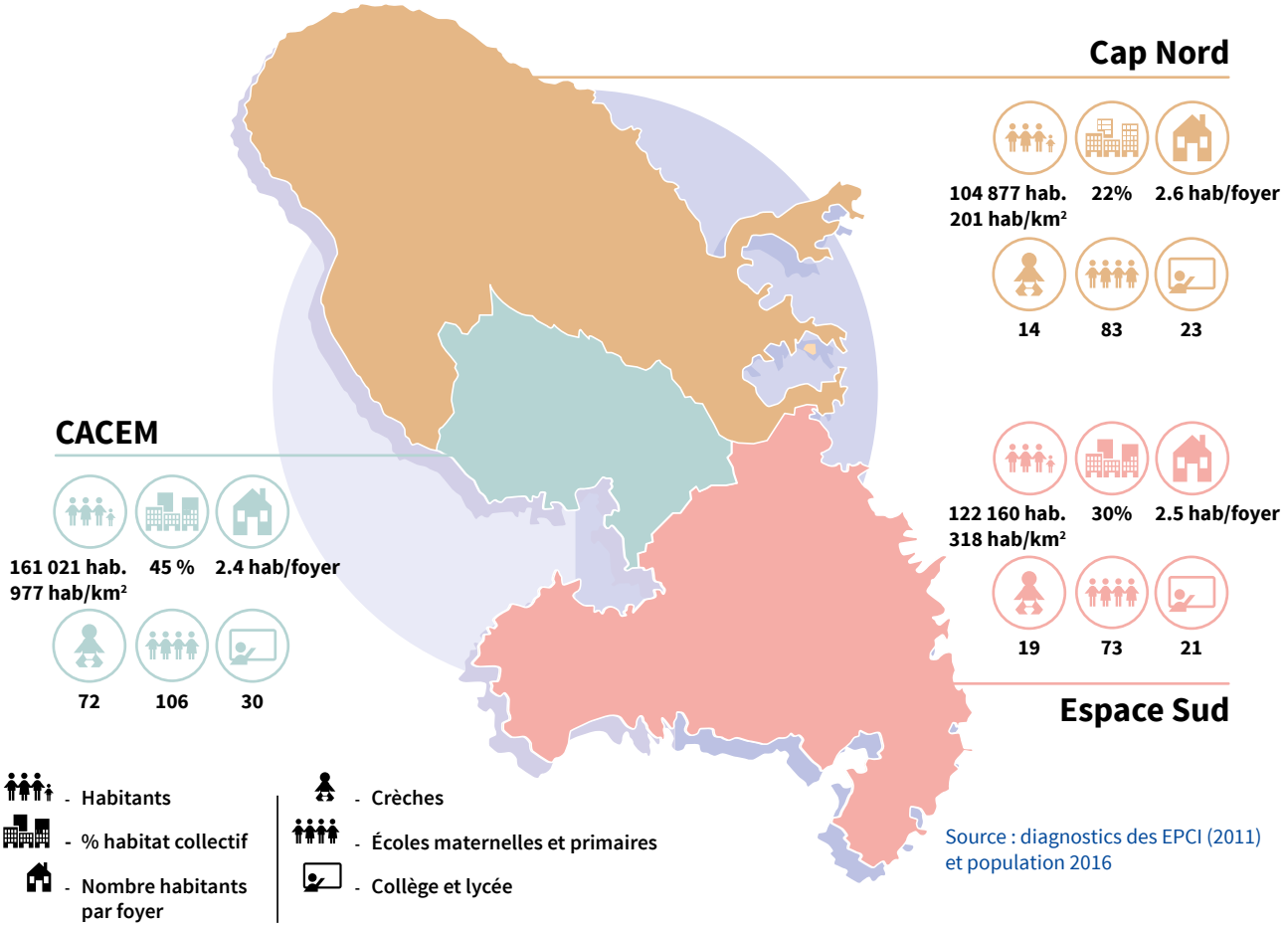

Ces trois EPCI ont transféré leur compétence Traitement des déchets au Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation Déchets (SMTVD) créé en 2014, qui assure le tri des recyclables secs (à Ducos), la valorisation organique (au Robert), l'incinération (à Fort de France) et le stockage des déchets ultimes (au Robert). Le syndicat a également en charge la gestion du réseau de 11 déchèteries (objectif de 21).

[2] Source : données des collectivités, année 2016

Figure 4 *Les installations de traitement des déchets en Martinique*

Les services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont plutôt pratiqués en porte à porte et avec un niveau de service élevé en fréquence. Les collectes sélectives de recyclables ont été mises en place relativement tardivement par rapport à la métropole (de 2000 à 2013). La collecte sélective de biodéchets existe depuis 2004.

Figure 5 *Les services de gestion des déchets dans les trois Communautés d'agglomération*

	OMR	Emballages	Verre	Biodéchets	Déchets verts	Encombrants	Déchè-teries
CACEM	C2 à C6	C0.5	AV (433)		C0.5-C1	C0.5-C1	2
ESPACE SUD	C1 à C2	C0.5	AV (280)	C0.5 à C1	C0.5-C1	C0.5-C1	5
CAP NORD	C1 à C6	C1	AV (138)	4 communes	C0.5	C0.5	4

Légende : C1 : une fois par semaine, C0.5 : 1 fois par quinzaine - AV : apport volontaire

Figure 5 bis *Les tonnages et coûts des déchets en Martinique, dans les Départements français d'Amérique (DFA) et en métropole*

	OMR	Emballages	Verre	Biodéchets	Déchets verts	Encombrants	Déchè-teries	Total
Tonnages Martinique 2016 (kg/hab/an) [1]	317	13	10	7	34	60	79	**520**
Tonnages métropole[2]	269	47	29	18		11	144	**517**
Tonnages DFA[2]	319	8	6	44		70	51	**498**
Coût (€/hab/an)[2]	93	22	0.9	26		19	19	**179.9**
Coûts métropole [2]	56	9	1.7	6		2	20	**94.7**
Coûts DFA[2]	89	13	2.1	11		23	16	**154.1**

[1] Source: tableaux des indicateurs des collectivités et données de tonnages
[2] Source : Etude sur les coûts DOM et DFA, ADEKWA, 2017

Le niveau de service se traduit par des coûts de la gestion des déchets élevés par rapport à la métropole et aux collectivités françaises d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique).

Les tonnages sont sensiblement équivalents à ceux de la métropole mais répartis différemment, ce qui témoigne de la différence de maturité des services : plus d'ordures ménagères résiduelles, moins de déchets d'emballages ménagers et verre, des quantités de déchets encombrants et végétaux plus élevés, des tonnages en déchèterie plus faibles.

En 2011 l'ADEME a mené une caractérisation des ordures ménagères martiniquaises (MODECOM), le résultat est le suivant :

Figure 6 *Composition des Ordures Ménagères et assimilées (tous flux confondus) en Martinique*

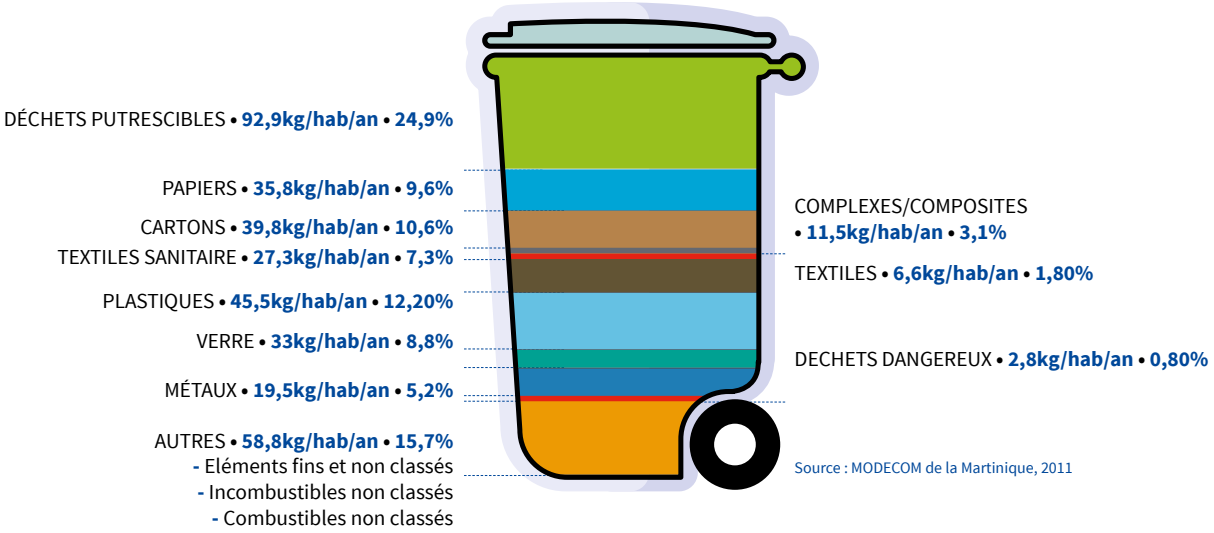

2.LA PRÉVENTION DES DÉCHETS EN MARTINIQUE

En Martinique, deux types de structures publiques ont pris des mesures de prévention des déchets :

- Le Plan de réduction des Déchets porté par le Conseil Général puis la CTM a fait l'objet d'un accord-cadre signé avec l'ADEME en 2010.

  Ses principaux objectifs, sur 5 ans étaient :
  - animer un réseau pour fédérer les collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets du département, et soutenir leurs actions ;
  - communiquer pour susciter l'engagement d'acteurs locaux privés ou publics, pour la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets ;
  - faire preuve d'exemplarité en développant le programme de prévention des déchets au sein du Département de la Martinique, en cohérence avec l'Agenda 21 Martinique ;
  - transmettre un rapport annuel d'état d'avancement des actions.
- Les programmes locaux de prévention des déchets que les 3 EPCI ont démarré et terminé à des échéances légèrement différentes.

  Leurs programmes d'actions couvraient les 5 thèmes décrits précédemment.

Figure 7 *Les différents contrats des programmes locaux de prévention et leur durée*

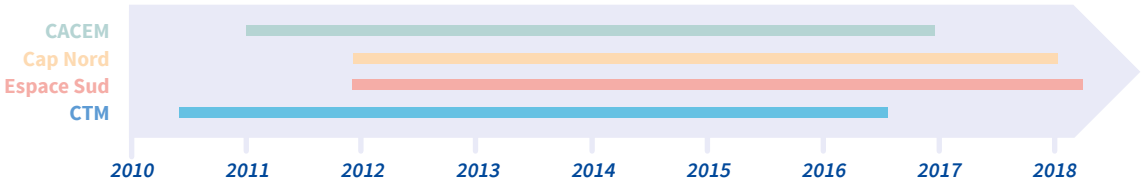

LES RÉSULTATS DES POLITIQUES DE PRÉVENTION EN MARTINIQUE

1.LES ACTIONS RÉALISÉES

1.1. BILAN GLOBAL DES ACTIONS

- Au total des 3 EPCI, 53 actions étaient prévues qui se répartissent de la façon suivante :

Figure 8 *Liste des actions prévues dans les Programmes Locaux de Prévention Déchets (PLPD)*

- L'ensemble de ces actions contribuent à la réduction de différents types de déchets :

Figure 9 *Lien entre les actions de prévention prévues et les flux de déchets concernés*

Types d'action	Flux considérés	Gisements d'évitement estimé (kg/hab/an)	Estimation du potentiel de réduction (kg /hab/an)
	Biodéchets, OMR ou DV	OMR : 60.2 DV : 28.8	OMR : 5.8 DV : 3
	OMR, encombrants	Textiles : 11.1 Meubles : 30.7	Textiles : 3.3 Meubles : 2.1
	Déchets dangereux, OMR	2.3	1.2
	OMR, Emballages, encombrants, déchets verts	Papiers : 10.3	0.3
	Emballages, OMR	8.6 - 10.2	2.6
	OMR, Biodéchets	4.8	
	OMR	38.3	1.1
	OMR, encombrants, Emballages	Non estimé	Non estimé
	Tous	Non estimé	Non estimé

Source : Plan de Réduction des Déchets pour la Martinique (PRDM), 2015-2019

Les paragraphes suivants présentent, de façon non exhaustive, une synthèse des actions réalisées.

1.2. SENSIBILISATION

1.2.1 SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

Les 3 EPCI ont développé une stratégie de communication pour sensibiliser les habitants à la prévention. Différents canaux de sensibilisation sont mobilisés :

COMMUNICATION GENERALE

Communication médiatique :

Les collectivités ont utilisé tous les médias locaux et notamment la télévision locale, qui permet toucher beaucoup de monde. Des campagnes ont parfois été mutualisées afin que les coûts soient partagés entre plusieurs collectivités (exemple : Compostage domestique…).

- **126 interventions** dans les médias locaux (fortement portées par la CACEM, par sa position géographique) ; les 3 types de médias (TV, radios, journaux) sont également mobilisés.

Réseaux sociaux/web :

Le site internet des collectivités et les réseaux sociaux associés (pages Facebook) : les collectivités ont toutes développé une partie de leur site sur la prévention, qu'elles alimentent avec des exemples d'actions, des informations de sensibilisation

- Fréquentation des pages internet : **12 490 / an** (CAESM, Page Facebook environnement) **743 / an** (CACEM)
- Création **d'un Serious Game Alterosion** (CTM) : 2000 connexions et 500 visites (2013).
- Développement de **petits films disponibles sur YouTube « Parlons déchets »** par le Conseil Général (Achat malin,gaspillage alimentaire, compostage …)[3]

[3] https://www.youtube.com/watch?v=rd65qq_BRqM

Outils génériques parlant de la prévention : guides, stands

Ces outils nécessitent également un soutien « physique » via une animation, une remise en main propre. Les collectivités mobilisent généralement leur personnel (ambassadeurs de prévention notamment) mais peuvent aussi mobiliser des acteurs présents sur leurs territoires afin de dynamiser les actions.

- Stands régulièrement tenus lors de la Semaine de Réduction des Déchets (SERD)
- Développement de supports disponibles pour toutes les collectivités (CTM) : gestes qui sauvent, compostage individuel…

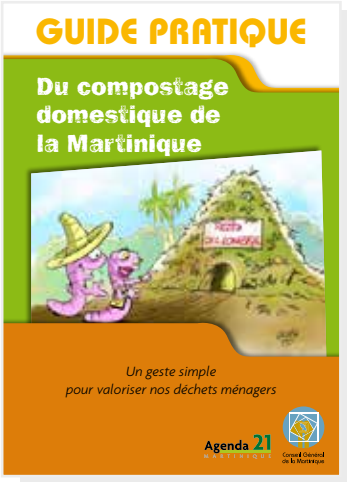

Figure 10 *Exemple de supports de communications généraux*

Eco-consommation

- Les opérations caddie malin visent à sensibiliser les consommateurs sur leur lieu d'achat à la réduction des déchets. Souvent situées à l'entrée des centres commerciaux, elles promeuvent des achats plus durables, plus écologiques.

Généralement les collectivités ont passé des accords avec la grande distribution au préalable pour pouvoir installer leur stand et sensibiliser les consommateurs.

OPÉRATION CADDIE MALIN (CACEM)

- **19** partenariats avec la grande distribution
- **18** interventions dans les grandes surfaces
- **5** interventions dans les quartiers
- **16** interventions dans les manifestations locales

Figure 11 *Animations en magasins sur l'éco-consommation*

- Exemple de sensibilisation par la CACEM autour du Caddie Malin (SERD 2016)

- Exemple de sensibilisation par la CAESM

Animation réalisée à l'entrée du magasin carrefour Dillon, avec 2 chariots exposés comportant des produits de la vie quotidienne préalablement sélectionnés dans les rayons (20 à 30 produits de 2 types et de même marque) et qui mettent en avant des produits moins générateurs de déchets.

AUTRES INTERVENTIONS :

- interventions dans les quartiers : sensibilisation sur les éco-gestes des publics précaires (CCAS), épicerie solidaire… (CACEM)
- interventions dans les manifestations locales : divers salons

Enquêtes sur la connaissance de la prévention par la population (CTM)

- **3** enquêtes sur des échantillons de 200 à 500 foyers pour connaître la sensibilisation de la population et de connaître leurs motivations à pratiquer les gestes de prévention.
- **1** enquête auprès des seniors à la Martinique en Mars 2011 ; quelques résultats utiles pour mettre en place des actions :
  - 40 % sont susceptibles de se passer d'Imprimés Non Sollicités (INS)
  - plus des ¾ souhaitent être informés, sensibilisés sur l'achat responsable
  - Ce public est intéressé par le développement d'actions sur l'eau du robinet (30%), le compostage domestique (30%), le gaspillage alimentaire (30%)
  - 47% sont prêts à participer à l'opération Foyers-témoins

Foyers témoins :

32 foyers engagés dans la pesée de leur déchets et la réduction sur le territoire martiniquais

- **2 opération Foyers Témoins de la CTM** : des foyers ont été formés puis invités à peser leurs déchets et mettre en place des nouveaux gestes de prévention en changeant de plus leurs habitudes de consommation.**26 foyers** ont au total participé à ces opérations.
- Sur la CAESM, **6 foyers** se sont engagés à réduire leurs déchets Ils ont pu participer à des ateliers visant par exemple à fabriquer eux même certains produits, ou à des ateliers de réparation pour prolonger la durée de vie des biens. Cette opération a été conduite en partenariat avec les CCAS en 2017.

Figure 12 *Illustration de la formation des foyers témoins sur la Communauté d'agglomération Espace Sud*

- Fabrication de produits ménagers plus respectueux de la santé et de l'environnement Avec l'Association MADININAIR (20 Mai 2017)
- Atelier de couture au Repair - Café de l'association Ecomobil (27 Mai 2017)

1.2.2 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Sensibiliser les scolaires prend un caractère indispensable à deux niveaux : d'une part, les scolaires sont les consommateurs de demain, d'autres part les écoles sont le lieu facile de la réduction de certains flux de déchets comme notamment le gaspillage alimentaire.

COMMUNICATION SCOLAIRE

- **141 établissements** ayant fait l'objet d'une sensibilisation en Martinique **(59%)**
- **6 266 élèves** touchés par des interventions dans des classes (CACEM et Cap Nord) **(14%)**

La sensibilisation des scolaires revêt plusieurs formes selon la disponibilité des équipes des collectivités :

- **Partenariat avec des associations pour transmettre/porter des messages de prévention (CACEM)**

La CACEM a lancé un appel à projet « Sensibilisation des scolaires à la prévention des déchets » à destination des associations pour soutenir l'émergence d'actions de sensibilisation du jeune public par le secteur associatif. Sur l'année 2016, les résultats sont les suivants :

- 69 établissements
- 212 classes
- 4606 enfants touchés (primaire et collège) dans les classes ou en périscolaire

3 associations ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet :

- Carbet des Sciences
- OSL et la Troupe Pile Poil
- Entreprises et environnement

Figure 13

Exemple d'intervention en milieu scolaire (Le Carbet des Sciences)

Figure 13bis

le logo Eco-Ecole

- **Partenariat avec les écoles dans un projet plus large de développement durable (Cap Nord)**

La Communauté d'agglomération s'est portée relais des écoles pour les projets éco-écoles (programme international d'éducation a développement durable). 35 écoles ont bénéficié de la fourniture de documents pédagogiques.

- **Intervention dans les écoles par les ambassadeurs de prévention des collectivités**

Ces actions mobilisent fortement les équipes des EPCI mais permettent un contact direct et plus personnalisé des élèves.

L'effet boule de neige :

Suite à ces sensibilisations, **18 écoles** se sont engagées sur la CACEM dans des actions de prévention. Exemple d'actions mises en place par les écoles[4] :

- Collecte de vêtements
- Goûter Zéro Déchets
- Spectacle de fin d'année sur la prévention déchets
- Sketch sur le thème « ma poubelle à la diète ! »

1.2.3. SENSIBILISATION DES TOURISTES

Cette action a uniquement été portée par la CAESM, collectivité la plus touristique. En effet, le flux touristique porte de façon principale (75% des touristes) sur 3 communes : les Trois Ilets, le Diamant et Sainte Anne.

COMMUNICATION TOURISTES

Une communication vers la cible des touristes a été conduite. Elle a permis de sensibiliser des hôteliers restaurateurs pour eux-mêmes sensibiliser leurs clients à la prévention des déchets. La CAESM a proposé des outils qui ont été mis à disposition des relais.

- **36 relais mobilisés**, hôtels et restaurants **(5%)**

[4]Source : http://optigede.ademe.fr/fiche/sensibilisation-des-scolaires-la-prevention-dechets

- **790 touristes** ayant bénéficié d'une sensibilisation
- **21 campagnes mobiles** mises à disposition des hébergements
- **11% chambres d'hôtel** ayant bénéficié d'une action de sensibilisation

Figure 14 *Exemple de sensibilisation à la Pointe Marin : fourniture de gobelets réutilisables et de boite à sandwiches.*

1.2.4. SENSIBILISATION DES SPORTIFS

La Collectivité Territoriale de Martinique a mis en place avec le Comité de la Randonnée Pédestre des randonnées éco-citoyennes, visant à mettre en place des projets avec la commune d'accueil, en collaboration avec des agents communaux, sur les thématiques en lien avec la prévention des déchets (l'éco-citoyenneté, le compostage, le jardin créole, le gaspillage alimentaire, le réemploi…).

Depuis 2007, plus de **5 000 personnes** (scolaires, retraités, particuliers, randonneurs, touristes…) ont été touchées par l'action de sensibilisation.

1.2.5. SENSIBILISATION AU SEIN DES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Les 3 EPCI se sont investis dans la sensibilisation à l'éco exemplarité. Les agents de chacun d'entre eux connaissent les démarches de prévention engagées. Certaines collectivités se sont investies pour mobiliser leurs communes membres également dans les actions qu'elles conduisent (voir aussi p.24)

SENSIBILISATION DES ELUS

- L'ADEME a mis en place des réunions du réseau des acteurs de la prévention, auxquelles les élus se joignent régulièrement, en Martinique mais aussi dans les autres DOM et en France hexagonale.
- Par ailleurs, des formations ont été dispensées par Francis Chalot auprès d'élus de la CACEM et de la CTM.

Figure 15 *Atelier de concertation lors d'une rencontre du réseau Prévention, avec élus, chargés de mission des collectivités et acteurs de terrains*

1.3. ACTIONS ÉCO-EXEMPLAIRES

Les collectivités se sont organisées pour pouvoir développer et démultiplier des actions sur l'éco-exemplarité : un bon nombre de ces actions concernent la sensibilisation.

- **Charte des agents responsables** :

CHARTE DES AGENTS ECO-RESPONSABLES

La CACEM a défini une charte de l'agent éco-responsable qui reprend, en quelques points, les éléments clés d'actions possibles pour réduire les déchets.

- **360 agents** signataires d'une charte d'agent éco-responsable (CACEM) **(80 %)**

Charte de l'agent éco-responsable

À la CACEM, nous sommes responsables de l'impact environnemental de nos activités, responsables des ressources (eau, énergie, air) que nous utilisons rationnellement, responsables de nos déchets que nous trions pour leur valorisation.
Nous tous, agents de la CACEM, sommes liés par cette Responsabilité Environnementale et nous nous engageons à respecter cette Charte du Développement Durable pour le bien-être de notre génération et des générations futures de notre territoire, de la Martinique.

1er éco-engagement
J'économise l'énergie

- Je maintiens une température de 23°C dans les locaux.
  - Point à gauche (-) : température de consigne de -2° par rapport à la température fixée par la Gestion Technique du Bâtiment.
  - Point à droite (+) : température de consigne de +2° par rapport à la température fixée par la Gestion Technique du Bâtiment.
  - Les réglages intermédiaires sont bien évidemment possibles.
  - Il est possible de régler la vitesse de soufflage ; il est recommandé de placer la molette de réglage de la vitesse de soufflage sur «Auto».
- Je ferme les portes et fenêtres des locaux climatisés.
- J'éteins les lumières en quittant les salles de réunion ou mon bureau quand il y a un interrupteur.
- J'éteins le matériel informatique en quittant mon bureau et je n'oublie pas d'éteindre l'écran.

2ème éco-engagement
Je réduis mes déchets à la source

Le papier et les stylos

- Je privilégie la numérisation et je limite les impressions.
- Je choisis les impressions recto/verso.
- J'imprime sur le verso d'un papier déjà imprimé ou je l'utilise comme papier brouillon.
- J'utilise les stylos Pilot B2P rechargeables qui m'ont été remis par le service des Moyens Généraux.

Les gobelets et les bouteilles d'eau

- J'utilise le mug CACEM réutilisable qui m'a été remis par le service Communication.
- Je n'utilise pas les gobelets jetables prévus pour les usagers de passage dans les locaux.
- Je me déplace avec mon mug en réunion au siège.
- J'utilise l'eau des carafes mise à ma disposition en salle de réunion.

3ème éco-engagement
Je trie les déchets

- Je jette mes déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Je respecte les équipements de tri mis à ma disposition.
- Je jette mes piles usagées dans ma mini batribox et je la vide dans le point de collecte le plus proche (accueil du siège, DPU, GCD, dechèteries, CET...)
- J'utilise les poubelles placées dans les locaux collectifs pour le tri du papier de bureau, des emballages en plastique, en métal et en carton recyclable.
- Je trie mes déchets dans la poubelle compartimentée de mon bureau en respectant les consignes affichées.

4ème éco-engagement
Je respecte l'eau

- J'appuie une seule fois sur les robinets poussoir.
- Je ne jette pas de produits ou de déchets non prévus à cet effet dans les lavabos ou les toilettes.
- J'utilise correctement les doubles poussoirs des chasses d'eau en fonction des besoins.
- Je signale les fuites au service Maintenance.

5ème éco-engagement
Je respecte l'air

- J'utilise les transports en commun dès que c'est possible.
- J'essaie de mutualiser mes trajets avec mes collègues pour mes déplacements professionnels et domicile-travail.
- J'adopte une éco-conduite : conduite souple, allure modérée, j'évite au maximum la climatisation.
- Je limite la climatisation de l'habitacle à une température raisonnable de 23°C.

Les agents de la CACEM s'engagent !

Les co-signataires

Pierre SAMOT	Fred VIELET	Thierry ATHANASE	Lucienne de CHAVIGNY	Alain PERRICAUD
Président de la CACEM	Directeur Général des Services	Président du Comité des Œuvres Sociales de la CACEM (COSCA)	Animatrice du Bien Vivre Ensemble (BVE)	Secrétaire Général FO

Charte signée à Fort-de-France, au siège de la CACEM, vendredi 8 avril 2011

CACEM
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Figure 16
Charte de l'agent éco-responsable

- **Charte d'entretien des espaces publics** : ces chartes, antérieures à la réglementation[5] , ont permis aux collectivités d'être innovantes en matière de gestion des espaces verts en réduisant les déchets dangereux utilisés d'une part et en développant des pratiques visant à réduire les déchets (gestion raisonnée) et à mieux les gérer (compostage…).

Certaines collectivités se sont également engagées dans un partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) dans des démarches de formation (CACEM , Cap Nord), de labellisation Ecophyto (commune du Vauclin en 2015).

SENSIBILISATION : JARDINAGE AU NATUREL

- **3 formations** dispensées (Cap Nord)
- **4 services** formés / sensibilisés (CACEM)
- **2 services** signataires d'une Charte d'Entretien des Espaces Verts Publics (CACEM , Cap Nord)

[5]Depuis 2014 cependant, un arsenal réglementaire impose l'interdiction de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts promenades, forêts et voiries accessibles et ouverts au public à partir du 1/01/2017 (loi Labbé modifiée par l'article 68 de la LTE et loi Pothier). Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base). La lutte contre les organismes réglementés à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée.

- D'autres actions ont également été conduites :
  - **la réduction des déchets de papier** : formations à l'utilisation du recto verso, dématérialisation comme les parapheurs électronique et la dotation en tablette des élus à la CAESM
  - **l'utilisation de la grille d'analyse des critères environnementaux pour les marchés publics**,
  - **l'achat de produits d'entretien éco-labellisés et en gros conditionnement**,
  - **l'utilisation de vaisselle réutilisable** : achat de mugs réutilisables et utilisation d'eau du robinet,
  - **la collecte des toners et cartouches d'encre**,
  - **la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

L'effet boule de neige :

Suite à ces sensibilisations, des administrations et communes se sont engagées dans des actions de prévention.

- **25 % des communes membres** de la CACEM se sont engagées dans des actions d'éco-exemplarité ;
- **25 % des communes membres** au sein de la CAESM engagées dans le jardinage au naturel ;
- **10 % des administrations** de la CACEM se sont engagées dans les actions d'éco exemplarité .
- **Développement de partenariat avec la FREDON** pour les 3 collectivités, qui réalise la sensibilisation.
- **Développement d'autres activités de jardinage au naturel pour les particuliers via les associations** qui se sont emparées de la problématique comme CCPYPM, Bel Jaden, les Cols Verts.

1.4. GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

La gestion de proximité est montée en puissance selon le rythme et la densité des collectes de biodéchets. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Espace Sud, qui a généralisé la collecte de biodéchets a davantage misé sur les messages liés à cette collecte qu'à ceux sur la réduction des déchets.

L'enjeu est de s'assurer que les outils distribués pour la gestion domestique sont bien utilisés et qu'ils concourent à la réduction des quantités mettre en place. En effet, une distribution sans formations et animations fait s'essouffler la dynamique. Ainsi, outre la distribution des composteurs les collectivités ont prévu:

- La formation de relais locaux
- Un suivi des foyers par téléphone
- Une évaluation des réductions de quantité de biodéchets dans les OMR et les déchèteries.

En fonction de la disponibilité des personnels dans les collectivités, les différentes actions de suivi ont été plus ou moins complètement mises en place.

Il est à noter qu'avant 2017, il n'existait aucun organisme de formation en Martinique habilité à former les relais et guides composteurs. L'ADEME a donc mis en place une formation de formateurs locaux en 2017. Depuis, certaines collectivités ont pu développer des relais.

RELAIS POUR LE COMPOSTAGE (CAP NORD)

- **2 relais** locaux
- **4 guides** composteurs soit 1 pour 375 foyers

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- **6 095 composteurs** distribués
- **8.5 % foyers pavillonnaires** équipés
- **61 % foyers équipés** ont fait l'objet d'un suivi téléphonique (CACEM)
- **Quantités évitées** (sur CACEM seule): 11 kg/hab/an

Figure 17 *Sensibilisation et Charte d'engagement du compostage individuel (Cap Nord)*

COMPOSTAGE COLLECTIV EN PIED D'IMMEUBLE SUR LA CACEM

- **3 résidences** ciblées
- **2 référents**
- **32 foyers** compostants

Figure 18 *Site de compostage collectif, Résidence Eucalytpus, Fort-de-France*

COMPOSTAGE EN ECOLES SUR LA CACEM ET CAP NORD

- **30 écoles** pratiquant le compostage **(10%)**

L'effet boule de neige :

Des jardins partagés se mettent à leur tour à sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques.

Figure 19 *Visite du jardin partagé de l'association «Émergence des quartiers» au Robert, lors d'une rencontre du réseau Prévention.*

ACQUISITION DE POULES POUR UNE GESTION DOMESTIQUE

Parallèlement aux actions mises en place par la CACEM, la Clinique Saint Paul à Fort de France a proposé des poules à ses salariés volontaires :

- **147 salariés sur 226 ont adopté 2 poules pondeuses** entre Septembre et Décembre 2015

La valorisation de cette opération a donné lieu à des concours, un groupe WhatsApp et des animations dans le cadre de la clinique.

1.5. ACTIONS EMBLÉMATIQUES ET AUTRES ACTIONS D'ÉVITEMENT

1.5.1 GASPILLAGE ALIMENTAIRE

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **14 cantines** ayant fait l'objet d'une sensibilisation (2%) (CACEM et CAESM)
- **14 établissements** ayant fait l'objet d'opérations test :
  - La CTM a lancé en 2016 une étude pour mieux comprendre les raisons de gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du secondaire (collèges et lycées) : 2 collèges et 2 cités scolaires.
  - Cap Nord a été lauréat du programme national pour l'alimentation sur son projet de réduction du gaspillage alimentaire. Les objectifs : sensibiliser, accompagner les acteurs et mettre en place des actions de prévention.
    - **10 restaurants scolaires** témoins (6 caisses des écoles, 4 collèges et lycées)
    - **40 agents mobilisés**
    - **-38 % production** de déchets alimentaires en période d'effort
    - **-14 % réduction** des coûts liés au gaspillage alimentaire

Figure 20 *Exposition proposée par Cap Nord*

1.5.2. STOP PUB

Le visuel du Stop Pub a été réalisé par le Conseil Général de Martinique en 2014. Chaque collectivité s'est ensuite chargée de la diffusion et de la réimpression.

STOP PUB

- **11 875 autocollants** distribués (CACEM, CAESM)
- **10 à 13 % des boîtes aux lettres** équipées (CACEM, CAESM) (% établi par la Poste et transmis chaque année)
- **1,77 kg/hab/an** évités (CACEM, CAESM)

Figure 21 *Exemple de communication associée à l'opération Stop Pub (CTM et CACEM)*

1.5.3. COUCHES LAVABLES

L'objectif de ces actions était de tester la faisabilité du dispositif.

Les objectifs des collectivités ont été dépassés, et les propositions ont connu un accueil favorable dans les structures de petite enfance. A la CACEM, il y a eu une poursuite de l'opération dans une crèche.

COUCHES LAVABLES EN STRUCTURE COLLECTIVES

- **8 sensibilisations** dans les structures d'accueil (CACEM)
- **5 structures d'accueil** engagées (CACEM, CAESM) **(10%)**

Figure 22

Signature de la charte d'engagement dans une crèche pilote

Figure 22 bis

Affiche d'appel à candidature

COUCHES LAVABLES DANS LES FOYERS

- **Sensibilisations** CACEM sur le Salon Ti Moun Expo
- **15 foyers témoins** (CACEM)
  Résultat sur 16 semaines : 3485 changes lavables, 850 kg de déchets évités
- **1 entreprise créée** (Start-up) : Bulle d'Air

Figure 23

Sensibilisation du grand public au Salon Ti Moun Expo

Figure 24

Visuel de la charte d'engagement de l'opération Bébé Témoins

1.6. RÉEMPLOI – RÉPARATION

Les actions autour du réemploi ont visé 3 types d'opération :

STRUCTURATION ET MISE EN RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU RÉEMPLOI

RÉEMPLOI : SITES

- **1 recyclerie** (Cap Nord)
- **11 boutiques de réemploi**
- **1 Repair café**
- **2 ateliers meubles**

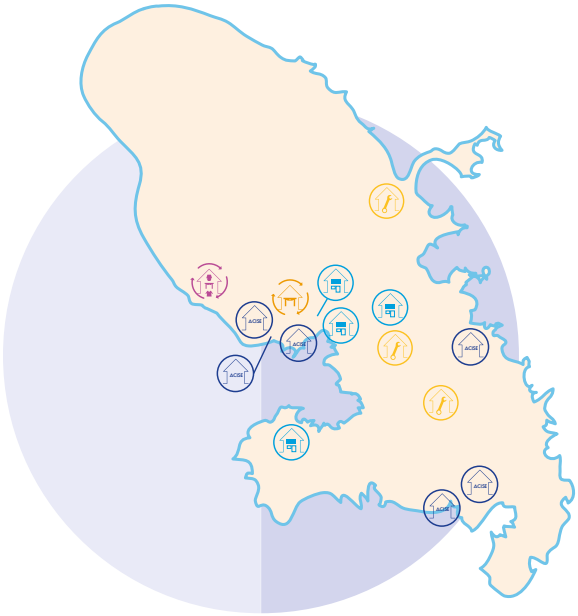

Figure 25

Cartographie des équipements de réemploi réparation

REEMPLOI : ACTEURS

L'ADEME et la Chambre des métiers et de l'artisanat travaillent actuellement à la mise à disposition des coordonnées des réparateurs de la Martinique dans l'annuaire national[6].

Parmi ces acteurs, certains sont de réels partenaires qui développent une activité de réemploi, comme :

L'ACISE (Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique) : ayant pour objectif d'allier prévention des déchets et insertion économique, elle est devenue partenaire privilégié des collectivités en créant en 2007 la Boutik Foyal, qui deviendra la Ressourcerie, et la Ferme les Nuages à Balata, sous la forme d'ateliers chantiers d'insertion par l'activité économique autour de 2 activités : la couture et le maraichage.

La Ressourcerie en parallèle ouvre des boutiques solidaires dans les communes du Sud, puis du Nord de la Martinique.

Eco-Mobil : association d'abord à vocation de promotion des moyens de transports écologiques, Eco-mobil a développé des activités de réparation, d'abord sur les vélos (ateliers…) puis a ouvert un Repair Café qui vise à accompagner les particuliers pour réparer leurs propres appareils. Un poste de chargé de mission réparation est d'ailleurs financé par l'ADEME pour développer des actions sur 3 ans : création de zones de réemploi en déchèterie, annuaire de la réparation, développement de réseaux.

Foyer de l'espérance Patronage Saint-Louis : fin 2016, cette association a ouvert une boutique solidaire, permettant aux personnes qui en ont besoin d'accéder à des produits à bas prix.

Par ailleurs, début 2018, en lien avec l'atelier de Menuiserie de son CAP, le foyer de l'Espérance a développé un atelier de réparation de meubles et le réemploi de bois.

SENSIBILISATION

REEMPLOI : SENSIBILISATION

- **17** ateliers d'autoréparation itinérants par Ecomobil

Figure 26 *Les ateliers de réparation d'Ecomobil*

Figure 27 *Animation par les équipes des collectivités sur la réparation*

COLLECTE ET DU RÉEMPLOI DES TEXTILES

En 2015, l'ACISE décide de créer un Atelier Chantier d'Insertion dédié à la collecte et au tri des vêtements (Martinique TLC) et signe des conventions avec la plupart des communes de Martinique pour y implanter des bornes de collecte de vêtements.

[6] Source : https://www.annuaire-reparation.fr/

REEMPLOI : FOCUS SUR LES TEXTILES

- **79 points d'apport volontaires**
- **980 tonnes collectées** en 2016

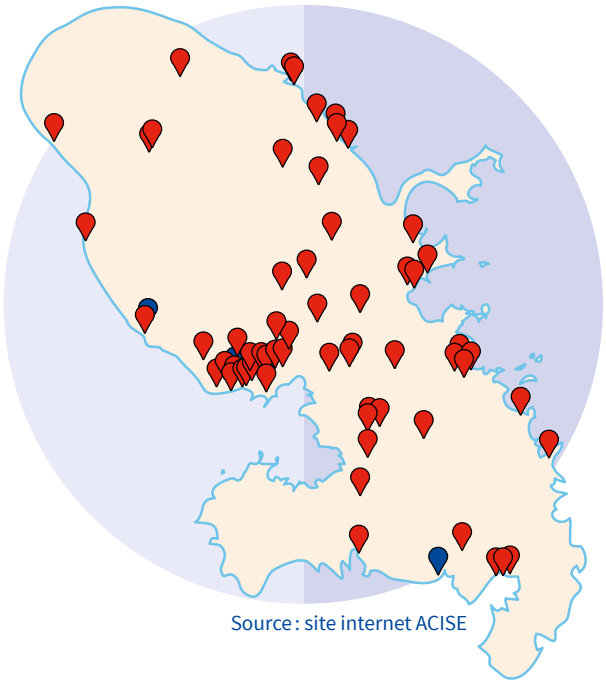

Source : site internet ACISE

Figure 28 *Cartographie des bornes d'apport volontaire installées par l'ACISE*

1.7. DÉCHETS DANGEREUX

SENSIBILISATION AUX DECHETS DANGEREUX

- **12 sensibilisations sur les Déchets dangereux (CACEM)**

  Ces évènements se déroulent généralement dans différents lieux associés au jardinage comme les jardinerie (Gamm Vert, Villa Verde, M. Bricolage, CASE de Pelletier) où les ambassadeurs de prévention tiennent des stands de sensibilisation aux alternatives aux pesticides.

  Les salons ont également été investis (Foire aux plantes, Madin Expo, Salon du Bien-être).

Figure 29 *exemple de plaquette de sensibilisation à réduire les produits dangereux (CACEM)*

Les actions d'éco-exemplarité, avec la charte d'entretien des espaces publics (cf. page 17)

1.8. DÉCHETS DES ENTREPRISES

La quantité de déchets issue des activités économiques représente 30% de la quantité totale des ordures ménagères résiduelles (source MODECOM). Ce ratio est supérieur à la moyenne nationale.

L'objectif des opérations Entreprises Témoins est de démontrer par l'exemple, les possibilités de réaliser des économies en mettant en œuvre des gestes simples de réduction des déchets, et de mettre en avant la faisabilité de telles actions dans tout le territoire.

Les appels à projets comprennent :

- La mise en place d'un diagnostic initial (pesée hebdomadaire pendant 1 mois avant la signature de la charte)
- La signature d'une charte
- Le suivi de la pesée des déchets résiduels de façon hebdomadaire pendant 4 mois et un accompagnement

OPERATION ENTREPRISES TEMOINS

- **2 opérations entreprises témoins (2013 et 2015)**
- **50 entreprises participant** jusqu'au bout
- **53 diagnostics réalisés**
- **51 chartes signées**

SENSIBILISATION

- **5 mini-vidéos** tournées au sein des entreprises : commerce, hôtels, industrie, restaurants, tertiaire

ACTEURS RELAIS

- **5 partenaires impliqués** (hors entreprises) : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM), Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique (CMARM), Association martiniquaise pour l'Industrie (AMPI), le SDCG, la CGPME, des associations d'entreprises et le Conseil Général 972.

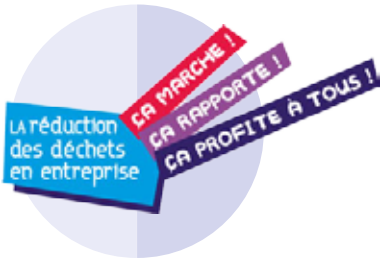

L'effet boule de neige :

3 entreprises se sont manifestées et ont fait réaliser un diagnostic et proposé des actions, hors Opération Entreprises Témoins. (CACEM)

Certains outils transversaux peuvent également guider les entreprises vers une meilleure prise en compte de la prévention des déchets.

La Communauté d'agglomération de Cap Nord a lancé une étude sur la redevance spéciale, visant à facturer le service Déchets au plus juste de son prix. Cette étude est en cours de finalisation. L'approche comprend la prévention des déchets, car un déchet non produit ne coûte pas !

2.LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

2.1. PARTENARIATS

DÉFINITION

Un partenaire est un acteur qui réalise de façon volontaire, en lien avec la collectivité à une action.
Sa participation est technique et/ou financière. Sans ce partenaire l'action ne pourrait pas se réaliser.

RÉSULTATS

Le nombre de partenaires mobilisés par les collectivités durant leurs contrats de PLPD a été **au total[7] de 139**.

Il est à noter que certains partenaires n'étaient pas identifiés en début de programme de prévention et se sont avérés particulièrement constructifs et volontaires.

Notons que certains partenaires sont communs pour les 3 EPCI :

- La collectivité territoriale de Martinique
- Les autres collectivités à compétence déchets
- Les associations liées au réemploi (ACISE, Ecomobil, Foyer de l'Espérance)
- La CCIM pour les actions entreprises témoins
- La FREDON pour les actions de réduction des produits phytosanitaires dans les activités de jardinage
- La Poste dans les opérations stop PUB

Le lancement par les collectivités d'appel à projets, permet de mobiliser de potentiels partenaires dans un cadre temporel, budgétaire. Si les actions sont pertinentes et efficaces elles peuvent par la suite être reconduites.

Exemples de partenariats dans le cadre d'appels à projets :

- Les crèches pour les opérations bébés témoins
- Les associations de sensibilisation des scolaires
- Les CCI, CMA et l'association des Industrie de la Martinique pour les opérations Entreprises témoins

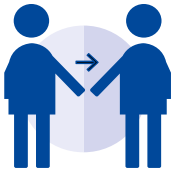

2.2. RELAIS

DÉFINITION

Un relais est un acteur qui participe aux actions du plan ou programme de prévention sans rémunération, sans accord formel avec la collectivité mettant en œuvre le programme.

RÉSULTATS

Le nombre de relais mobilisés par les collectivités durant leurs contrats de PLPD a été au **total[7] de 342**.

[7]Source : tableaux des indicateurs des EPCI

3.LES MOYENS MOBILISÉS

3.1. BUDGET

Les collectivités martiniquaises ont toutes mobilisé des moyens conséquents pour réaliser leurs actions, sur les plan humain et matériel. **Au total[8], 4 191 458 €** ont été dépensés par les collectivités pour la prévention sur la période des contrats.

Il est à noter que certaines actions ont fait l'objet de travaux collectifs, dans la mesure où les actions étaient communes. Ainsi des campagnes de communication concernant la gestion domestique s'est faite en collaboration entre la CACEM et la Communauté d'Agglomération Cap Nord.

De même l'opération Stop Pub a été en partie animée par la Collectivité Territoriale de Martinique qui a conçu des autocollants à destination des collectivités.

3.2. MOYENS HUMAINS

Les moyens humains mobilisés dans les collectivités ont été **au total[8] de 58 ETP[9]** sur la durée des contrats de prévention.

La Collectivité Territoriale de Martinique et l'ADEME ont de plus animé le réseau départemental des acteurs en charges de la prévention déchets, en réunissant près de 20 réunions de travail avec les chargés de missions prévention des collectivités sur les thèmes suivants :

- Rencontres réseau
- SERD
- Evènements locaux
- Opération Stop Pub
- Compostage partagé
- Opération caddie-malin

Par ailleurs, les actions de prévention ont permis le développement d'emplois notamment dans les structures de l'économie sociale et solidaire.

3.3. AIDES ADEME

Les aides apportées pour les collectivités ont été **au total de 1 678 364 €** dans le cadre des contractualisations.

Par ailleurs l'ADEME a engagé pas loin de 1,4M€ pour accompagner diverses actions (outils de communication, investissements ou équipement, aides d'autres acteurs…).

[8] Source : tableaux des indicateurs des EPCI et rapport final de la CTM

[9] ETP : équivalent temps plein

4.L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Au final, **la production des OMA en kg/hab/an a diminué de 3 % entre 2010 et 2017**, avec de forte disparités entre collectivités (-7 % à +1 % selon les collectivités) :

- La baisse la plus sensible se fait sur les OMR (-7 %).
- La montée en puissance des collectes sélectives d'emballages (+160%), de verre (+175%) et de biodéchets (+33%) génère une augmentation des tonnages de ces flux.
- En revanche les déchets occasionnels n'ont cessé de croître (+48%) en raison principalement de la montée en puissance des déchèteries.

Figure 30 *Evolution des DMA sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an)*

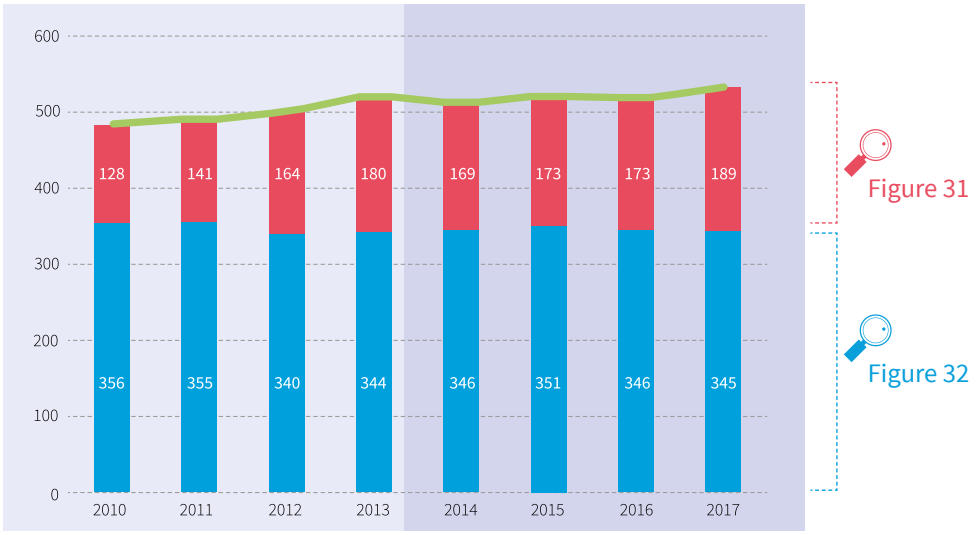

Déchets occasionnels

Ordures ménagères et assimilées

Source : Tonnages issus des tableaux des indicateurs des EPCI et des données de tonnages compilés et agrégés pour la Martinique

Figure 31 *Evolution des OMA sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an)*

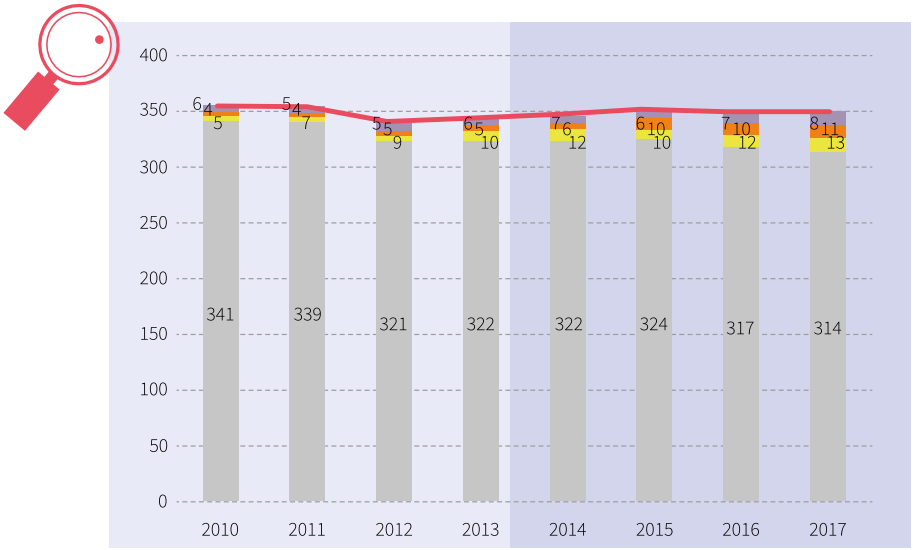

Biodéchets

Verre

Emballages

OMR

Source : Tonnages issus des tableaux des indicateurs des EPCI et des données de tonnages compilés et agrégés pour la Martinique

Figure 32 *Evolution des déchets occasionnels sur l'ensemble la Martinique depuis 2010 (kg/hab/an)*

Source : Tonnages issus des tableaux des indicateurs des EPCI et des données de tonnages compilés et agrégés pour la Martinique

Les actions réalisées n'ont pas bénéficié d'un suivi suffisamment précis pour corréler réductions engendrées et actions mises en œuvre. Cela s'explique par le travail très opérationnel et de terrain mené par les collectivités, qui n'ont pas pu consacrer le temps et les moyens nécessaires pour conduire ce suivi.

De plus, beaucoup d'actions relevaient du registre de la sensibilisation. Or, il est difficile de relier directement des réductions de flux de déchets à la progression de la compréhension des publics ou aux changements de comportement dont les effets sont à moyen-long terme.

Toutefois, il est possible d'établir des estimations « théoriques » à partir des hypothèses utilisées pour le calcul des gisements d'évitement. Ces résultats sont importants afin valoriser le travail indéniablement accompli et situer les enjeux en termes de tonnages.

Ainsi on peut estimer :

- **Les tonnages de textiles** désormais réemployés ou recyclés : **780 t soit 2 kg/hab/an** à l'échelle de la Martinique
- **Des tonnages de déchet**s végétaux et alimentaires désormais traités à domicile : **11 kg/hab/an** (CACEM)
- **Des tonnages d'Imprimés Non Sollicités** non distribués estimés à **1.77 kg/hab/an** (CACEM)

CONCLUSION

La Martinique se mobilise autour de la prévention

La Martinique a vu tous ses territoires se mobiliser en matière de prévention. Toutes les collectivités ont signé des conventions avec l'ADEME en s'engageant à réduire leurs déchets et en mettant des moyens pour y parvenir.
Cette synthèse témoigne d'un foisonnement d'actions autour de la prévention et la construction de partenariats solides dans le temps. Des opérations de démonstration permettent de montrer qu'il est possible de réduire les déchets.

Les collectivités ont mobilisé des moyens budgétaires et humains, dans la mesure de leur possibilité, pour démarrer des actions et sensibiliser les acteurs des territoires. Certains se sont engagés, n'hésitant pas à investir y compris en infrastructures, devenant de vrais partenaires de la démarche. D'autres se sont impliqués plus ponctuellement devenant relais des messages des collectivités. De nouvelles structures d'économie sociale et solidaire se sont ainsi créés, œuvrant notamment dans le domaine du réemploi et de la réparation, du gaspillage alimentaire et du jardinage au naturel. L'émergence de ces structures montre les bénéfices en terme d'environnement mais aussi d'emplois, de réinsertion, de développement de lien social d'une politique active de prévention des déchets.

La société civile s'implique aussi, on assiste ainsi depuis quelques années à l'émergence d'initiatives participatives et citoyennes, qui sortent du cadre associatif, et innovent dans la mobilisation, la communication et la transmission de bonnes pratiques auprès du grand public (par exemple les collectifs lokal life et AlimenTerre, le SEL…)

Il existe des potentialités de prévention à explorer

Les résultats en matière de tonnages sont encore à consolider, et il est encore nécessaire de poursuivre les moyens mis en place. On constate malheureusement une tendance à la hausse de la production de déchets par habitant et une augmentation des coûts de la gestion de ces déchets.

Mais cela ne doit pas masquer l'effort des collectivités et des citoyens sur la prévention mais aussi le tri. Ainsi certaines actions n'ont pas pu, faute de temps, être mises en place dans le cadre de Programme Locaux mais sont depuis en cours de réalisation.

Par exemple :

- Cap Nord va poursuivre la lutte contre le gaspillage en travaillant sur la commande publique
- La CACEM poursuit certaines de ses actions comme le compostage collectif, le développement de recycleries
- La Communauté d'Agglomération d'Espace Sud envisage de poursuivre les actions sur les couches lavables, sur les éco-manifestation notamment
- Le SMTVD s'implique sur le développement de points de réemploi en déchèteries

Les collectivités sont motivées et planifient d'autres actions

Les collectivités restent motivées par les actions de prévention, tout en conservant une communication également sur le tri.

Plusieurs s'engagent dans de nouvelles démarches qui leur permettront de structurer les actions de prévention tout en élargissant les objectifs à l'économie circulaire, mettant en mouvement des partenaires déjà mobilisés.

C'est le cas de :

- Toutes les collectivités, au travers de leur PLPDMA réglementaires
- La CACEM qui se lance dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire
- La Collectivité Territoriale de Martinique qui élabore actuellement le plan unique déchets fixant le cap pour les prochaines années en matière de gestion des déchets et qui comprend un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Au regard des résultats et des expériences des collectivités, différentes recommandations ont pu être formulées pour poursuivre et amplifier les actions de prévention et améliorer ainsi leur efficacité sur la réduction des tonnages.

Réinterroger les actions susceptibles de réduire les plus gros gisements

Les actions nombreuses et foisonnantes visaient à sensibiliser de façon globale tous les acteurs du territoire. Cependant, afin de garantir des baisses de tonnages, il est crucial de se focaliser sur les gisements aux potentiels de réductions les plus forts que sont, d'après les travaux conduits par la CTM et les EPCI : les déchets végétaux et alimentaires, les déchets des entreprises, les encombrants.

Une priorité doit donc être donnée aux actions de gestion domestique des biodéchets, de réduction des déchets d'entreprises et de réemploi ou réparation. Par exemple, pour les actions de gestion domestique des biodéchets, identifier et valoriser d'éventuelles pratiques déjà existantes (plus ou moins « traditionnelles ») sans l'utilisation des composteurs est intéressant et permettra de cibler davantage de foyers.

Prévoir des outils et moyens d'évaluation

Si des moyens d'évaluation ont été mis en place dans le cadre des contrats, leur mise en œuvre s'est avérée difficile à réaliser (manque de temps). Un travail de réflexion devrait être conduit à l'échelle régionale afin de définir un jeu d'indicateurs :

- Communs aux différentes collectivités, de façon à mesurer aisément les progrès à l'échelle de l'île
- Simples à renseigner ou établir
- Permettant d'établir le lien de cause à effet entre certaines actions et une réduction effective dans le gisement de déchets visé

S'appuyer sur les dynamiques territoriales et leurs relais

La période 2010 -2017 a permis de mettre en place des dialogues et partenariats avec de nombreux acteurs du territoire, en particulier sur :

- le réemploi, où des partenaires conduisent désormais de nombreuses actions,
- la sensibilisation scolaire où des relais peuvent assurer une partie de la communication sur la prévention des déchets et l'éco-consommation,
- le compostage domestique et de proximité ainsi que le jardinage pauvre en déchets où des acteurs prennent des initiatives dans des jardins partagés.

Cet ancrage solide doit être animé en s'appuyant sur des projets de plus long terme afin que la démarche entreprise soit pérennisée. Des partenariats pluri-annuels sont sans doute à prévoir entre les EPCI et les acteurs des territoires.

Poursuivre la sensibilisation

La communication des résultats, la mise en visibilité des acteurs impliqués et l'identification des effets des politiques de prévention sur les territoires doivent être régulièrement réaffirmées : elles permettent de démontrer les bénéfices obtenus par ces politiques, et les éventuelles synergies territoriales.

Mais la sensibilisation reste nécessaire pour entraîner des publics encore peu impliqués. Cela peut se faire par l'utilisation d'arguments mobilisateurs et spécifiques à l'île (comme les inquiétudes liées aux déchets dangereux, au chlorodécone, ou aux sargasses, et renvoyant à des urgences environnementales) et en mobilisant de nouveaux relais comme les bailleurs sociaux, la grande distribution...

Pour certaines actions, des opérations pilotes ou témoins ont été initiées. Elles doivent maintenant être déployées à grande échelle pour augmenter la réduction des quantités de déchets. Le développement d'actions collectives et l'utilisation de relais sont nécessaires pour toucher le plus grand nombre (par exemple les petits commerces).

CONTACTS

Ademe Martinique
Animatrice du pôle Economie Circulaire : **Charlotte GULLY**
Tel : 0596 63 51 42
charlotte.gully@ademe.fr

Cap Nord Martinique
Responsable Pôle Prévention & Éducation à l'Environnement : **Frantz SINSEAU**
Tel : 0596 59 79 53
frantz.sinseau@capnordmartinique.fr

Communauté d'Agglomération du Centre Martinique
Cheffe du Service Economie Circulaire et Déchets : **Hazel-Lee LAITUNG**
Tel : 0596 75 87 25
hazel.lee.laitung@cacem-mq.com

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud
Cheffe du service Prévention des déchets et Promotion du tri : **Mélanie LIKAO-GALILÉE**
Tel : 0596 62 53 53
melanie.likao-galilee@espacesud.fr

Collectivité Territoriale de Martinique
Directrice de la Direction de l'Environnement et de l'Energie : **Valérie MARINE POLETTI**
Tel : 0596 55 62 38
valerie.marine-poletti@collectivitedemartinique.mq

Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Directrice Service Développement et Animation Economique : Loren GALLONDE
Tel : 0596 71 32 22
l.gallonde@cma-martinique.com

Chambre de Commerce et d'Industrie
Responsable Service Environnement et Développement Durable **: Isabelle LISE**
Tel : 0596 552 904
i.lise@martinique.cci.fr

Association Eco-Mobil
Tel : 0596 77 89 24
Chargé de mission réparation : **Jean-Philippe MAREL**
jp.marel@orange.fr

La prévention de la production des déchets représente un vrai enjeu de société. Réduire les déchets est de la responsabilité de chacun et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous.

L'ADEME a mobilisé les territoires en les accompagnant au travers de contractualisations visant à répondre à un objectif de réduction de -7 % des ordures ménagères et assimilées en 5 ans, par la mise en place de moyens budgétaires et humain et de programmes d'actions.

Cette synthèse présente le bilan des politiques de prévention des déchets mises en œuvre depuis 2010 dans les territoires par les collectivités et les acteurs locaux en Martinique.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

ADEME
7.Zone d'Activité de Manhity
Four à Chaux Sud – Immeuble EXODOM
97232 LE LAMENTIN
www.martinique.ademe.fr

ISBN 979-10-297-1206-7
9 791029 712067

ANNEXE 3 : MODALITES DE CALCUL DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

La LTECV fixe la quantité de déchets devant faire l'objet d'une valorisation sous forme matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes mesurés en masse.

En l'absence de définition réglementaire des modalités de calculs pour cet objectif, des hypothèses de calculs, ont été prises en compte pour le territoire :

		Dénominateur	Numérateur	Remarques
Déchets ménagers et assimilés (DMA) non inertes et non dangereux	Ordures Ménagères Résiduelles	x	Partiel	Uniquement les valorisable de TMB (valo matière et organique)
	Biodéchets des ménages	x	Oui	
	Matériaux secs hors verre	x	Oui	
	Refus de tri	x	Non	
	Verre	x	Oui	
	Médicaments non utilisés	x	Non	
	Déchets verts des ménages pàp	x	Oui	
	Encombrants pàp	x	Partiel	Partie valorisée sur les installations de tri du SMTVD
	TLC	x	Oui	
	Déchets verts de déchèteries	x	Oui	
	Tout venant de déchèteries	x	Non	
	Métaux	x	Oui	
	Cartons de déchèteries	x	Oui	
	Pneus de déchèteries	x	Oui	Si valorisés
	DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	x	Non	Valorisation énergétique prévue sur la totalité du gisement
Déchets des Collectivités non inertes et non dangereux	Déchets bio assimilés FFOM	x	Oui	
	Cartons	x	Oui	
	Nettoiement	x	Non	
	Déchets verts	x	Oui	
	Déchets de chantiers	x	Non	
	Équarrissage	x	Non	
	Terres	x	Non	
Déchets des activités économiques non inertes et non dangereux	Autres déchets d'activités économique non collecté en mélange dans les DMA	x	Partiel	Uniquement les valorisables prévus dans les scénarios
	Plâtre	x	Partiel	Selon scénario
	Meubles pro	x	Non	Orientés vers énergie

	Biodéchets	x	Oui	
	SPA	x	Oui	
	Déchets agricoles	x	Oui	
	Pneus	x	Oui	Si valorisés
	Déchets verts	x	Oui	
	Déchets du BTP	x	Partiel	Partie valorisée non inerte
	Verre	x	Oui	
	Papiers/cartons	x	Oui	
	Métaux	x	Oui	
	Plastiques	x	Oui	
	Bois	x	Oui	
Sous-produits de l'assainissement	Boues, refus de dégrillage, sables, graisses	x	Partiel	Uniquement pour les quantités valorisées
	Métaux issus de l'incinération		Oui	
	Mâchefers		Oui	En 2016 valorisation en matériaux de recouvrement intermédiaire des déchets en couverture dans d'ISDND

En suivant ces règles de calculs, la quantité de déchets non dangereux et non inertes orientés vers la valorisation sur la Martinique en 2016 était de 42% et sera de 65% en 2025 et 70% en 2031 :

	Etat des lieux	Scénario du Plan	
	2016	2025	2031
DMA à gérer	**201 832 t**	**171 773 t**	**157 930 t**
Valo matière et organique	42 685 t	74 123 t	76 315 t
Résiduel	159 147 t	97 650 t	81 614 t
Déchets des collectivités à gérer	**4 412 t**	**3 092 t**	**3 030 t**
Valo matière et organique	2 256 t	2 604 t	2 812 t
Résiduel	2 156 t	488 t	218 t
DAE à gérer	**95 948 t**	**127 975 t**	**129 693 t**
Valo matière et organique	52 420 t	95 166 t	102 923 t
Résiduel	43 528 t	32 809 t	26 770 t
Sous produits de l'assainissement à gérer	**11 549 t**	**17 324 t**	**18 598 t**
Valo matière et organique	10 114 t	12 218 t	13 174 t
Résiduel	1 435 t	5 106 t	5 423 t
Sous produits de l'UIOM (mâchefers et métaux)	**23 748 t**	**24 683 t**	**21 413 t**
Valorisé	23 748 t	23 103 t	20 043 t
TOTAL DNDNI à gérer	**313 741 t**	**320 164 t**	**309 251 t**
TOTAL DNDNI valo	131 223 t	207 214 t	215 268 t
Total DNDNI Résiduels	182 518 t	112 950 t	93 983 t
Taux de DNDNI orienté vers valo mat et orga y compris mâchefers	42%	65%	70%

ANNEXE 4 : HYPOTHESES DE CALCUL DU TAUX DE RECYCLAGE

L'Union Européenne a publié au journal officiel du 14 Juin 2018, 4 directives impactant les priorités et objectifs à prendre en compte dans la planification de la prévention et la gestion des déchets des états membres :

1. DIRECTIVE (UE) 2018/849 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 30 mai 2018, modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, et la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques
2. DIRECTIVE (UE) 2018/850 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 30 mai 2018 modifiant la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets
3. DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 30 mai 2018, modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets
4. DIRECTIVE (UE) 2018/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 30 mai 2018, modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages

1.1 PRISE EN COMPTE DU PAQUET ECONOMIE CIRCULAIRE (PEC)

Ces directives doivent être transcrites en droit français (loi et décrets d'application) avant le 5 Juillet 2020.

Le planning prévisionnel du Plan de la Martinique prévoit une adoption définitive dans le courant du second semestre 2019 période à laquelle la LTECV sera la base réglementaire applicable.

Sans préjuger des modalités effectives de transposition de ces directives, le Plan tend néanmoins vers les orientations futures de la réglementation européenne.

1.2 PRECISIONS DE DEFINITIONS

Le paquet économie circulaire (PEC) précise un certain nombre de définitions, dont notamment la valorisation matière qui comprend la préparation en vue du réemploi, le recyclage, le remblayage et d'autres formes de valorisation matière telles que le retraitement des déchets en matières premières secondaires à des fins d'ingénierie dans les travaux de construction de routes et d'autres infrastructures.

Ainsi les déchets de verre, actuellement broyés et mis en sous couche routière sont considérés comme du retraitement des déchets en matières premières secondaires et non du recyclage.

De même, les mâchefers de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) utilisés à ce jour en couverture intermédiaire des déchets sur les installations de stockage de déchets non dangereux relèvent du remblayage (valorisation matière) et non du recyclage.

Par ailleurs, alors que la Loi de transition énergétique pour la croissance verte prend en considération les déchets non dangereux, non inertes pour la définition des objectifs de valorisation matière, le paquet économie circulaire prend en considération les déchets municipaux comme base pour ses objectifs de recyclage.

- <u>Déchets Municipaux</u>

La directive 2018/851 défini les contours des déchets municipaux dans son considérant 10 comme : « *Les déchets municipaux sont définis comme les déchets provenant des ménages et les déchets provenant d'autres sources, comme le commerce de détail, les administrations, l'éducation, les services de santé, les services d'hébergement et de restauration, et d'autres services et activités, qui sont similaires, par leur nature et leur composition, aux déchets provenant des ménages. En conséquence, les déchets municipaux englobent, entre autres, les déchets provenant de l'entretien des parcs et jardins, tels que les feuilles, les tontes de gazon et les tailles d'arbres, ainsi que les déchets de fin de marchés et les déchets des services de nettoyage des rues, tels que le contenu des poubelles publiques et les balayures de rues, à l'exception de matières telles que le sable, la pierre, la boue ou la poussière. Les États membres sont tenus de veiller à ce que les déchets provenant de grandes entités commerciales et industrielles qui ne sont pas similaires aux déchets provenant des ménages n'entrent pas dans la définition de déchets municipaux. Les déchets issus de la production, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de la construction et de la démolition, des fosses septiques et des réseaux d'égouts et des stations d'épuration, ainsi que les véhicules hors d'usage sont exclus de la définition de déchets municipaux.* » Ainsi que dans son article 3 : « *a) les déchets en mélange et les déchets collectés séparément provenant des ménages, y compris le papier et le carton, le verre, les métaux, les matières plastiques, les biodéchets, le bois, les textiles, les emballages, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets de piles et d'accumulateurs, ainsi que les déchets encombrants, y compris les matelas et les meubles; b) les déchets en mélange et les déchets collectés séparément provenant d'autres sources lorsque ces déchets sont similaires par leur nature et leur composition aux déchets provenant des ménages; Les déchets municipaux n'incluent pas les déchets provenant de la production, de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des fosses septiques et des réseaux d'égouts et des stations d'épuration, y compris les boues d'épuration, les véhicules hors d'usage ou les déchets de construction et de démolition. Cette définition est sans préjudice de la répartition des compétences en matière de gestion des déchets entre les acteurs publics et privés* »

1.3 HYPOTHESES DE CALCULS

En l'absence de transcription et de décret d'application définissant clairement les modalités de calculs des objectifs de la directive Européenne 2018/851, il a été retenu les hypothèses de calculs pour situer le Plan par rapport à l'objectif suivant :

- d'ici 2025, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 55 % en poids ;
- d) d'ici 2030, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 60 % en poids ;
- e) d'ici 2035, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets municipaux passent à un minimum de 65 % en poids.

Ces hypothèses sont les suivantes :

		Dénominateur	Numérateur	Hypothèses	Remarques
DMA	OMr	X	Partiel	Déchets sortants du TMB : 100% des métaux et 100% du compost produit	Paquet Economie Circulaire Européen "À compter du 1 er janvier 2027, les États membres ne peuvent considérer les biodéchets municipaux entrant dans un traitement aérobie ou anaérobie comme recyclés que si, conformément à l'article 22, ils ont été collectés séparément ou triés à la source."
	FFOM	X	Partiel	10% de refus	Actuellement il y a des refus (3000t au CVO pour 29985 t d'entrant = 10%) Prise en compte de 10% de refus sur la FFOM
	Matériaux secs hors verre	X	Partiel	98%¨des plastiques valorisés 0% des plastiques, ELA et refus orientés vers la valorisation énergétique 88% de l'acier 45% de l'alu 95% des papiers-cartons non complexé 97% sur flux papiers	Pris en compte des PTM des standards de déchets de CITEO
	Verre	X	non		Le verre est actuellement utilisé en sous-couche routière et n'est donc pas recyclé
	Refus de tri	X	Non		Élimination ou valorisation énergie
	MNU	X	Non		Incinération
	Déchets verts en Porte à Porte	X	Partiel	10% de refus	Actuellement il y a des refus (3000t au CVO pour 29985 t d'entrant = 10%) Prise en compte de 10% de refus sur les DV
	Encombrants Porte à porte	X	Partiel	Uniquement sur les DEEE et métaux extrait DEEE : voir ci-dessous Métaux : 100% pris en compte car pas d'affinage avant insertion dans les fours	
	TLC	X	Partiel	93,50%	Hypothèse de 93,5% de préparation en vue du réemploi ou de recyclage
	Déchets verts de déchèteries	X	Partiel	10% de refus	cf. ci-dessus

	Tout venant de déchèteries	X	Non		
	Métaux	X	Partiel	Métaux : 100% pris en compte car pas d'affinage avant insertion dans les fours	
	Cartons de déchèteries	X	Partiel	95% de pureté	Hypothèse basée sur le standard PCNC de CITEO
	Pneus de déchèteries	X	Partiel	78% des pneus orientés vers le recyclage	Valo énergie 78% des pneus dirigés vers le recyclage sont mis en granulation (rapport annuel ADEME 2016)
	DEA	X	Non	Orientés en valorisation énergétique	
	Métaux sur mâchefers		Partiel	55%, au prorata des déchets municipaux entrant (retrait des DAE)	55% d'acier valorisable dans les aciers de mâchefers (présence d'une gangue à retirer)
	Mâchefers		Non		
	REFIOM		Non		Stockés ou remblaiement
	DDS Ménagers y compris déchets pyrotechniques et extincteurs	X	Partiel	3% de recyclage	Donnée bilan ADEME 2016 (diagramme p9)
	Piles et accumulateurs (y compris batteries automobiles)	X	Partiel	81% de recyclage	Donnée bilan ADEME 2016 (tableau P61)
	DASRI PAT	X	Non		Orienté en élimination
	DEEE (y compris panneaux PV, tubes et lampes ménagers)	X	Partiel	82% des tonnages	DEEE ménagers : 80% en recyclage matière, 10% élimination,8% valo énergétique, 2% réutilisation : source DEEE rapport annuel ADEME 2015, page 64

Déchets de collectivités	Déchets bio assimilés FFOM	X	Partiel	10% de refus	Actuellement il y a des refus (3000t au CVO pour 29985 t d'entrant = 10%) Prise en compte de 10% de refus sur les DV
	Cartons	X	Partiel	95% de pureté	Hypothèse basée sur le standard PCNC de CITEO
	Nettoiement	X	Non		Pas de valorisation matière ou organique
	Déchets verts	X	Partiel	10% de refus	Actuellement il y a des refus (3000t au CVO pour 29985 t d'entrant = 10%) Prise en compte de 10% de refus sur les DV

Selon ces hypothèses, le taux de recyclage des déchets municipaux en Martinique sur l'année 2016 est de 19 %.

	Etat des lieux	Scénario du Plan	
	2016	2025	2031
DMA	**210 604 t**	**187 156 t**	**175 137 t**
réemploi ou recyclé	37 716 t	71 828 t	63 139 t
Déchets des collectivités	**4 412 t**	**3 092 t**	**3 030 t**
réemploi ou recyclé	2 031 t	2 344 t	2 532 t
Sous produit de UIOM	**23 748 t**	**23 103 t**	**20 043 t**
réemploi ou recyclé	53 t	869 t	869 t
Déchets municipaux préparé pour réemploi et recyclés	19%	39%	37%

ANNEXE 5 : DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE, ADEME, SEPTEMBRE 2017

DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE

Septembre 2017

Rapport réalisé pour le compte de l'ADEME par Deloitte Développement Durable (Manuel TRARIEUX, Marion SARTEEL, Camille BALDUYCK), Impact Mer (Jessica CRILLON, Adeline POUGET-CUVELIER) et OC2 Consultants (Carole COAT)

ADEME
Contrat n°16MAR000719

Coordination technique : Benoit Lacroix, ADEME
Opération cofinancée par la collectivité de Martinique et la Préfecture de Martinique

RAPPORT FINAL

Copyright :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

TABLE DES FIGURES 6

TABLE DES TABLEAUX.....6

I. INTRODUCTION A L'ECONOMIE CIRCULAIRE 8

I.1. L'OBJECTIF PREMIER D'UN MEILLEUR USAGE DES RESSOURCES.....8

I.2. UNE IMPULSION DE L'EUROPE ET UNE PRIORITE POLITIQUE NATIONALE 8

I.2.1. A l'échelle internationale et de l'Union Européenne 8

I.2.2. Aux échelles nationale et régionales 9

I.3. UNE APPROCHE AUX CONTOURS NON ENCORE STABILISES 10

I.4. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....11

II. ECONOMIE MARTINIQUAISE ET ECONOMIE CIRCULAIRE : ETAT DES LIEUX 12

II.1. DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE 12

II.1.1. Une économie portée par le secteur tertiaire.....12

II.1.2. Un secteur primaire dynamique basé sur la production de banane et de canne à sucre, malgré une baisse de la surface agricole ces dernières années.....13

II.1.3. Le secteur secondaire est dominé par les filières énergies, agro-alimentaires et du BTP.....14

II.1.4. Le secteur tertiaire, dominé par les services non marchands, avec un regain des filières en croissance telles que transport automobile et le tourisme.....15

II.2. ANALYSE DES FLUX DE MATIERES ET DE PRODUITS.....16

II.2.1. Pourquoi faire ?.....16

II.2.2. Analyse des flux de matières et de produits 17

II.3. IDENTIFICATION DE SECTEURS ECONOMIQUES CLES, DES FLUX ET PRODUITS A ENJEUX AU REGARD DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE 20

II.3.1. Enjeux relatifs au bouclage des flux et forces du territoire 20

II.3.2. Priorisation des secteurs clés au regard de l'économie circulaire et des enjeux en termes de ressources 23

III. ANALYSE PROSPECTIVE DES SECTEURS SELON LEUR CHAINE DE VALEUR 24

III.1. METHODOLOGIE 24

III.1.1. Structure d'une chaîne de valeur 24

III.1.2. Filières sélectionnées 26

III.2. CHAINE DE VALEUR « ECO-CONCEPTION ».....27

III.2.1. Retours d'expériences territoriales et hors territoires possiblement reproductibles en Martinique 27

III.2.2. Filières agricoles, aquacoles, pêches et alimentation 33

III.2.3. Filières extraction: énergie, eau, minéraux (incl. btp) 38

III.3. CHAINE DE VALEUR « ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE » 44
III.3.1. Retours d'expériences territoriales et hors territoires possiblement reproductibles en Martinique 44
III.3.2. Filière transport/mobilité 47
III.3.3. Filières énergie 51
III.3.4. Filières biens de consommation (usage non quotidien) 54
III.4. CHAINE DE VALEUR « CONSOMMATION COLLABORATIVE » 57
III.4.1. Retours d'expériences territoriales et hors territoires possiblement reproductibles en Martinique 57
III.4.2. Filière transport/mobilité 60
III.4.3. Filière agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 63
III.5. CHAINE DE VALEUR « PRODUITS REEMPLOYES ET DECHETS REUTILISES » 66
III.5.1. Retours d'expériences territoriales et hors territoires possiblement reproductibles en Martinique 66
III.5.2. Filières bois/ameublement 69
III.5.3. Filière équipements électriques et électroniques (biens de consommation) 73
III.6. CHAINE DE VALEUR « PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS » 77
III.6.1. Retours d'expériences territoriales et hors territoires possiblement reproductibles en Martinique 77
III.6.2. Filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 83
III.6.3. Filière BTP 87
III.6.4. Filière conditionnement 92
IV. ANALYSE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE CIRCULAIRE 97
IV.1. ANALYSE DES DISPOSITIFS EXISTANTS 97
IV.1.1. Dispositifs de soutien par pilier de l'économie circulaire 100
IV.1.2. Types de projets soutenus par les dispositifs 101
IV.1.3. Aides proposées et organismes de soutien 101
IV.1.4. Les secteurs concernés 101
IV.2. BESOINS EN DISPOSITIFS 102
V. FEUILLE DE ROUTE PARTAGEE 103
V.1. PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 103
V.2. AXE A : PILOTER LA STRATEGIE GLOBALE D'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE...104
V.2.1. Objectif 1 : Piloter la stratégie territoriale d'économie circulaire 104
V.2.2. Objectif 2 : Adapter les instruments politiques existants et en créer de nouveaux 108
V.2.3. Objectif 3 : Agir de manière exemplaire 111
V.3. AXE B : COMPLETER LES CONNAISSANCES 116
V.3.1. Objectif 1 : Affiner la connaissance de certains sujets 116
V.3.2. Objectif 2 : Investir des sujets de niche et explorer des potentiels de développement 120
V.4. AXE C : MOBILISER ET MOTIVER LES ACTEURS 123
V.4.1. Objectif 1 : Communiquer sur les initiatives existantes 123
V.4.2. Objectif 2 : Sensibiliser les (potentielles) parties prenantes 125

V.5. AXE D : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES, LEURS ACTEURS, LEURS FILIERES 128

V.5.1. Objectif 1 : Former les acteurs 128

V.5.2. Objectif 2 : Renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire selon l'approche économie circulaire 129

V.5.3. Objectif 3 : Soutenir les initiatives collectives 133

VI. SYNTHESE 135

VII. BIBLIOGRAPHIE 137

VIII. ANNEXES 139

VIII.1. DESCRIPTION DES ACTEURS 140

VIII.2. SYNTHESE DES INITIATIVES EXISTANTES 154

VIII.2.1. Liste des initiatives identifiées sur le territoire 154

VIII.2.2. Initiatives par secteur économique 168

VIII.2.3. Initiatives par pilier de l'économie circulaire 169

VIII.3. ANALYSE DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE 170

VIII.3.1. Les acteurs recensés 170

VIII.3.2. Les acteurs qui gagneraient à être inclus dans le développement de l'économie circulaire 176

VIII.4. DISPOSITIFS DE SOUTIEN EXISTANTS 178

TABLE DES FIGURES

Figure 1- Les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)....10
Figure 2 : Proposition de classification des différents concepts en lien avec l'économie circulaire et échelle d'application – Source Deloitte....11
Figure 3 Répartition de la valeur ajoutée en 2010....12
Figure 4 Production agricoles martiniquaise en 2013 (en tonnes)....13
Figure 5 Evolution du nombre de touristes en Martinique (en milliers)....15
Figure 6 Importations en 2015, en valeur (millions d'euros)....17
Figure 7 Exportations en 2015, en valeur (millions d'euros)....19
Figure 8 Chaînes de valeur étudiées et articulation avec les piliers de l'économie circulaire....24
Figure 9 Répartition des initiatives du territoire par secteur....168
Figure 10 Répartition des initiatives du territoire par pilier de l'économie circulaire....169
Figure 11 Echelle d'action des acteurs parties prenantes de l'EC en Martinique (impliqués ou non)....171
Figure 12 Echelle d'action des acteurs impliqués dans l'EC en Martinique....172
Figure 13 Répartition des acteurs impliqués....173
Figure 14 Répartition des acteurs impliqués dans l'EC par secteur économique....174
Figure 15 Répartition des acteurs impliqués par chaines de valeur....175

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Secteurs économiques concernés par les ressources présentant les enjeux les plus forts....23
Tableau 2 Acteurs institutionnels en Martinique....25
Tableau 3 Tableau synthétique d'analyse d'une filière pour une chaîne de valeur....26
Tableau 4 Liste des filières étudiées par chaîne de valeur....26
Tableau 5 Stratégies et initiatives en lien avec l'éco-conception....28
Tableau 6 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Eco-conception » pour les filières agricoles, aquacoles et pêche et alimentation....33
Tableau 7 Chaîne de valeur « Eco-conception » - Filières agricoles, aquacoles et pêche et alimentation....35
Tableau 8 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Eco-conception » pour les filières extraction : énergie, eau, minéraux (incl. BTP)....38
Tableau 9 Chaîne de valeur « Eco-conception » - Filière extraction: énergie, eau, exploitation minière (incl. BTP)....39
Tableau 10 Stratégies et initiatives en lien avec l'économie de la fonctionnalité....45
Tableau 11 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour la filière transport/mobilité....47
Tableau 12 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filière transport/mobilité....48
Tableau 13 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour la filière énergie....51
Tableau 14 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filière énergie....52
Tableau 15 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour les filières biens de consommation....54
Tableau 16 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filières biens de consommation (usage non quotidien)....55

Tableau 17 Stratégies et initiatives en lien avec la consommation collaborative 58

Tableau 18 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Consommation collaborative » pour la filière transport/mobilité 60

Tableau 19 Chaîne de valeur « Consommation collaborative » - Filière transport/mobilité 61

Tableau 20 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Consommation collaborative » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 63

Tableau 21 Chaîne de valeur « Consommation collaborative » - Filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 64

Tableau 22 Stratégies et initiatives en lien avec les produits réemployés et les déchets réutilisés 67

Tableau 23 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « produits réemployés et déchets réutilisés » pour les filières bois/ameublement 69

Tableau 24 Chaîne de valeur « Produits réemployés et réutilisés » - Filières bois/ameublement 70

Tableau 25 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « produits réemployés et déchets réutilisés » pour la filière équipements électriques et électroniques 73

Tableau 26 Chaîne de valeur « Produits réemployés et réutilisés » - Filière équipements électriques et électroniques 74

Tableau 27 Stratégies et initiatives en lien avec la « prévention et la valorisation des déchets » 78

Tableau 28 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 83

Tableau 29 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation 84

Tableau 30 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière BTP .. 87

Tableau 31 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière BTP 88

Tableau 32 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière conditionnement 92

Tableau 33 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière conditionnement 93

I. INTRODUCTION A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

I.1. L'OBJECTIF PREMIER D'UN MEILLEUR USAGE DES RESSOURCES

Extraire, produire, consommer ou utiliser, puis jeter : ce modèle économique, linéaire, doit être progressivement remplacé par une nouvelle approche permettant une croissance durable, allégée des pressions que nous exerçons sur les ressources et l'environnement. Assurément, les dynamiques de croissance économique à l'échelle mondiale conduisent à une compétition de plus en plus forte sur les ressources et à une détérioration progressive de leurs conditions d'accès (quantité, qualité, prix). Ainsi, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) estime qu'un scénario tendanciel sur la croissance de la consommation mondiale conduirait à un triplement des besoins en matières premières entre 2000 et 2050, utilisées pour produire des aliments, construire des infrastructures, fabriquer les biens de consommation ou produire de l'énergie. En outre, chaque année dans l'Union Européenne, près de 15 tonnes de matières par personne sont utilisées et chaque citoyen génère plus de 4,5 tonnes de déchets par an dont près de la moitié est mise en décharge[1].

Une alternative est possible, et est de plus en plus expérimentée, par exemple dans le Nord-Pas-de-Calais, où la Vallée du Recyclage Textile regroupe des pôles d'excellence et de compétitivité pour développer des projets d'éco-conception et de recyclage dans la région. Ce modèle appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires, pour diminuer les effets de nos activités sur l'environnement et rendre ainsi indissociable la composante environnementale de la composante économique : c'est là toute l'ambition de l'économie circulaire. Aussi, une étude réalisée en 2012 par la Fondation Ellen Macarthur[2] précise que dans une première phase de transition, l'économie circulaire permettrait de réaliser une économie nette minimale de 380 milliards de dollars par an en matières premières en Europe, et jusqu'à 700 milliards de dollars par an dans sa phase d'adoption complète.

S'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels, où « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »[3], le concept d'économie circulaire répond, notamment, aux enjeux d'utilisation efficace des ressources, compte tenu d'une part de leur raréfaction et d'autre part de leur consommation croissante. Dans un contexte où il apparait plus intéressant pour les acteurs économiques d'optimiser leur utilisation des ressources et de sécuriser leur approvisionnement sur le long terme, le passage d'un modèle linéaire à un modèle fonctionnant en boucles fermées (autant que possible), rationnalisant et optimisant le recours aux ressources naturelles et l'utilisation de matières et d'énergie, tend aujourd'hui à se déployer.

I.2. UNE IMPULSION DE L'EUROPE ET UNE PRIORITE POLITIQUE NATIONALE

À toutes les échelles géographiques, l'économie circulaire fait l'objet d'une attention grandissante de la part des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des citoyens.

I.2.1. A L'ECHELLE INTERNATIONALE ET DE L'UNION EUROPEENNE

Tout d'abord, la notion d'économie circulaire s'inscrit dans la continuité des travaux initiés par de nombreux scientifiques et organisations, durant les cinquante dernières années, sur la question des limites d'un développement économique fondé sur la croissance du PIB, et cherchant à rendre compatible le fonctionnement des activités humaines avec celui de la biosphère.

Au niveau des organismes internationaux, l'International Resource Panel[4] du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a pour mission de rassembler et d'évaluer la littérature scientifique sur

[1] Eurostat
[2] Fondation Ellen Macarthur : Vers une économie circulaire (vol.2) : opportunités pour le secteur des biens de consommation
[3] Selon la loi de Lavoisier.
[4] www.unep.org/resourcepanel

l'utilisation des ressources naturelles, dans l'objectif de contribuer au découplage absolu[5] entre la croissance économique et la consommation de ressources. Par ailleurs, l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) exprime pour sa part l'objectif des « 3R », réduire (la consommation de ressources), réutiliser (les produits), recycler (les déchets), et celui de la Gestion Durables des Matières (GDM). Dès 2000, le Japon a publié la Loi de base pour la formation d'une société basée sur le recyclage, à l'origine des « 3R ». D'autres pays, moins attendus, agissent sur le sujet comme la Chine qui a promulgué sa Loi de promotion de l'Économie Circulaire en 2008. À l'échelle des villes, San Francisco s'est donnée comme ambition d'être « Zéro Déchets » à l'horizon 2020. Déjà en 2010, la Ville recyclait ou compostait 75 % de ses déchets.

Au niveau européen, la Commission Européenne dispose depuis 2011 d'une feuille de route sur l'utilisation efficace des ressources qui compte parmi les sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Par ailleurs, le Parlement européen a amendé, ce 15 mars 2017, le Paquet européen de l'économie circulaire, présenté en décembre 2015 par la Commission européenne. Le Parlement a amendé les quatre propositions de modification des directives suivantes :

- La directive-cadre n° 2008/98/CE sur les déchets
- La directive n° 94/62/CE sur les déchets d' emballages
- La directive n° 1999/31/CE sur la mise en décharge
- La directive n° 2012/19/CE sur les déchets électriques et électroniques

Le Parlement européen a notamment fixé à 70 % l'objectif de recyclage ou de préparation en vue du réemploi des déchets municipaux, initialement fixé à 65 %. S'agissant des déchets d'emballages, les députés ont fixé un objectif de recyclage de 70 % d'ici décembre 2025 et 80 % à l'horizon 2030, contre un objectif de 75 % adopté par la Commission.

I.2.2. AUX ECHELLES NATIONALE ET REGIONALES

En France, la Conférence Environnementale de septembre 2013 a enclenché le développement de l'économie circulaire mobilisant l'ensemble des acteurs de la société. À la suite de cet évènement, la conférence de mise en œuvre sur l'économie circulaire (décembre 2013) a marqué un nouveau niveau d'engagement, tout particulièrement puisqu'elle a prévu l'élaboration de « stratégies régionales d'économie circulaire », contexte d'élaboration de ces travaux de développement de l'économie circulaire en Martinique

Par la suite, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) a formalisé cet engagement, encourageant le développement de l'économie circulaire, en précisant la définition ainsi que les notions-clés associées. Consolidant le tout, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 comporte également un axe consacré à l'économie circulaire. Plus largement, la réglementation environnementale présente différents objectifs chiffrés qui vont dans le sens d'une économie circulaire : diminution de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010 ; objectif de 70 % de valorisation matière des déchets du BTP d'ici 2020 ; obligation pour les gros producteurs de mettre en place un tri et une valorisation des biodéchets depuis 2012, etc.

L'économie circulaire ressort donc comme un des enjeux majeurs permettant la transition écologique et énergétique dans laquelle nous sommes engagés et dans le cadre de laquelle nous devons dorénavant agir. Les enjeux économiques sont forts sur ce sujet : environ 800 000 emplois équivalent temps plein seraient concernés par le champ de l'économie circulaire (au niveau national), et des transferts de nouveaux emplois vers ce champ sont attendus dans les années à venir[6].

En changeant d'échelle géographique, des synergies et des compatibilités avec les lois de décentralisation ainsi qu'avec la réforme territoriale en cours mettent les Régions en première ligne sur ce sujet. En effet, avec

[5] Le découplage, qu'il soit de ressource ou d'impact, peut être relatif ou absolu. Dans le premier cas, la quantité de matière utilisée augmente moins vite qu'un indice économique donné, par exemple le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Dans le second cas, la quantité de matière diminue alors que cet indice économique augmente.

[6] Commissaire général de France Stratégie, L'économie circulaire, combien d'emplois ? – note d'analyse, avril 2016. Le champ des emplois concernés couvre les secteurs des « éco-activités », la location, la réparation, le réemploi ou la réutilisation.

la loi dite « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'ensemble des régions sont devenues compétentes en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets. Comme le souligne le guide stratégique sur l'économie circulaire à destination des Régions, publié par l'ADEME et l'ARF, la Région est un échelon d'action particulièrement pertinent puisqu'elle est compétente en matière de développement économique et d'innovation, de formation, de transport, d'aménagement, de gestion du bâti des lycées, de planification du traitement des déchets dangereux et agit de façon transversale pour l'environnement (agriculture, énergie, etc.)[7]. Aussi, plusieurs régions ont récemment lancé ou réalisé des travaux sur le sujet : Aquitaine, Rhône-Alpes et Basse-Normandie (feuille de route), Alsace, PACA et Ile-de-France (définition d'une stratégie), Bourgogne (organisation d'évènements), Bretagne, Pays-de-la-Loire et Centre (appels à projets), Haute-Normandie (diagnostic), etc.

I.3. UNE APPROCHE AUX CONTOURS NON ENCORE STABILISES

Face à ces enjeux, l'économie circulaire apparaît comme une opportunité pour changer de modèle. Cette approche, en structurant des stratégies efficaces d'utilisation des ressources, apparaît comme une porte ouverte sur une société plus résiliente, tout en diminuant les impacts environnementaux, en réduisant les coûts et en développant le bien être des individus.

L'ADEME propose la définition suivante de l'économie circulaire : « L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer les effets sur l'environnement, tout en permettant le bien-être des individus ». Cette définition constitue notre référence dans le cadre de la réalisation de cette mission. Bien que non reprises ici, d'autres tentatives intéressantes de définition existent, l'essentiel étant que toutes font références aux ressources et à leur optimisation de manière générale.

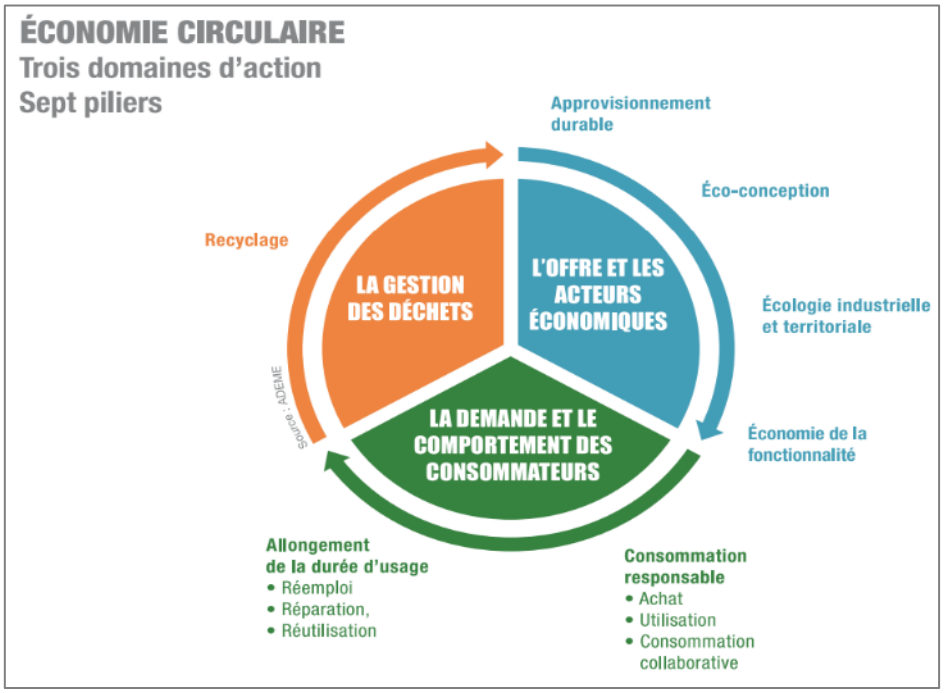

Figure 1- Les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)

Sur cette base, la figure suivante propose une typologie des composantes de l'économie circulaire en regroupant une liste de différents concepts et les différentes échelles à laquelle ceux-ci peuvent s'appliquer. La figure précise également à quel niveau chaque acteur (entreprises, collectivités, citoyens) est le plus susceptible d'agir, le tout étant d'aboutir à un maximum d'actions convergentes.

[7] Au sens de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles promulguée et parue au JO (dite loi MAPAM).

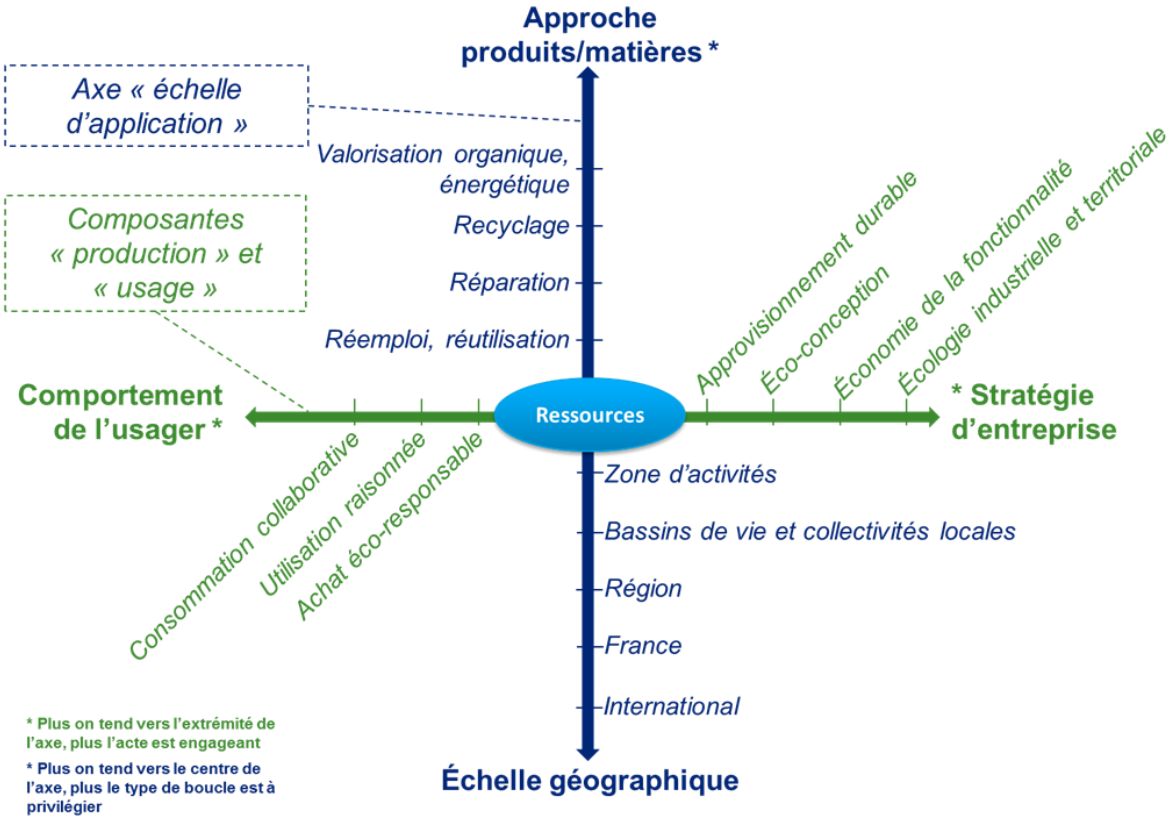

Figure 2 : Proposition de classification des différents concepts en lien avec l'économie circulaire et échelle d'application – Source Deloitte

I.4. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'ETUDE

Consciente de l'opportunité que représente le développement de l'économie circulaire en Martinique, l'ADEME a souhaité conduire cette étude afin d'identifier les perspectives de développement de l'économie circulaire sur le territoire et de définir les priorités sur lesquelles mettre les efforts. Ce travail devra alimenter les travaux de la Collectivité Territoriale de Martinique pour qu'elle puisse finaliser sa stratégie d'économie circulaire et s'effectuer en cohérence avec les travaux lancés par les différentes instances de Martinique.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Fournir à l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Martinique un diagnostic prospectif des enjeux et opportunités du territoire, qui passe par la compréhension des relations entre les acteurs et des ressources clés du territoire ;
- Faire émerger des propositions pour pouvoir alimenter la stratégie régionale, via un travail en concertation avec les acteurs du territoire.

II. ECONOMIE MARTINIQUAISE ET ECONOMIE CIRCULAIRE : ETAT DES LIEUX

II.1. DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

II.1.1. UNE ECONOMIE PORTEE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE

La Martinique est une collectivité territoriale disposant d'atouts et de faiblesses liés à son positionnement géographique. Eloignée de plus de 7000 km de la France hexagonale, son intégration dans le bassin caribéen est source d'opportunités. Elle est aussi caractérisée par une petite taille (1 128 km^2, à laquelle s'ajoute la zone économique exclusive d'une superficie de 71 000km$^{2)}$ et une forte densité de population (335 habitants par km^2 au 1er janvier 2015 contre 118 habitants au km^2 en France métropolitaine hors outre-mer).

En 2015, le PIB de la Martinique était de 8,8 milliards d'euros [1]. L'économie martiniquaise a connu un rythme de croissance relativement soutenu entre 2004 et 2014 avec une augmentation du PIB de +2,5% en moyenne annuelle (en valeur).

L'économie martiniquaise est principalement basée sur le secteur tertiaire qui représente 84,2% de la valeur ajoutée et 83,8% des emplois avec le commerce, le tourisme, les transports, les services marchands et non-marchands. Le secteur primaire ne représente aujourd'hui que 2,5 % de la richesse créée. Le secteur secondaire représente 13,5% de la richesse produite, principalement par le secteur de la construction et l'industrie (autre que industrie agro-alimentaire).

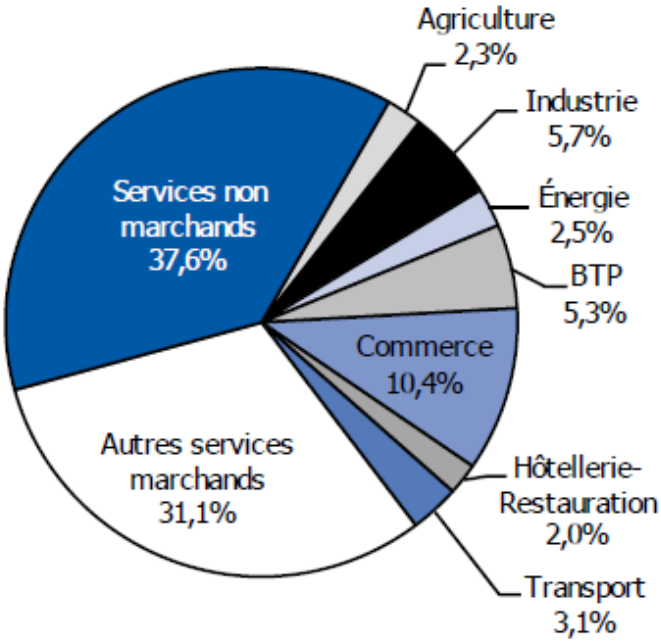

[1]

Figure 3 Répartition de la valeur ajoutée en 2010

II.1.2. UN SECTEUR PRIMAIRE DYNAMIQUE BASE SUR LA PRODUCTION DE BANANE ET DE CANNE A SUCRE, MALGRE UNE BAISSE DE LA SURFACE AGRICOLE CES DERNIERES ANNEES

Les principales **productions agricoles** de Martinique sont la banane et la canne à sucre utilisée pour la fabrication du rhum.

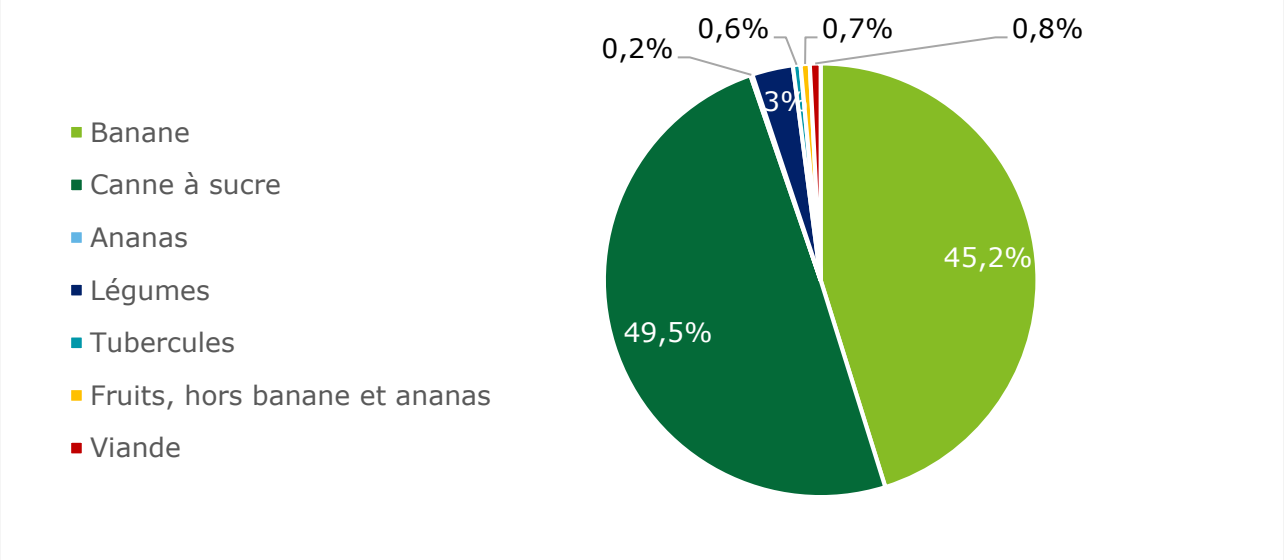

Source : [2][8]

Figure 4 Production agricoles martiniquaise en 2013 (en tonnes)

Ces deux secteurs sont plutôt dynamiques. Les exportations de bananes sont en hausse depuis 2013 [1]. Quant à la filière canne à sucre, les bonnes conditions climatiques récentes ont permis une amélioration des rendements : +24,3% de canne broyée, +26,2% de rhum et +18,1% de sucre entre 2014 et 2015. Les exports de rhum sont également en augmentation depuis 2013 [1]. Ces deux filières traditionnelles représentent une part assez faible en terme de valeur ajoutée mais elles jouent néanmoins un rôle clé dans l'équilibre social et territorial de la Martinique. [1] : la filière banane engendre 12 000 emplois et représente 63% des salariés agricoles en Martinique [2], tandis que la filière canne-sucre-rhum engendre 3 700 emplois.

Globalement, une diminution des surfaces agricoles (diminution de 23% de la SAU (Surface Agricole Utile) en 10 ans) et une mutation des exploitations sont observées : le nombre d'exploitations est passé de 8 000 à 3 300 entre 2001 et 2011, avec une augmentation de la surface agricole moyenne par exploitation. Parmi les 2 994 exploitations recensées, 66% d'entre elles sont de petite taille (SAU < 5ha) [3].

En ce qui concerne la **pêche et l'aquaculture**, malgré des efforts de structuration et des aides publiques, la production est faible par rapport aux besoins de l'île. La production halieutique martiniquaise représente un peu plus de 1 200 tonnes par an et la production aquacole moins de 70 tonnes [1].

La quasi-totalité des navires (98%) exercent une « petite pêche », c'est-à-dire qu'ils ne s'absentent du port que pour une durée inférieure à 24h [1]. En 2014, 74% de la production halieutique étaient assurée par des navires de moins de 10 m (911 tonnes, estimations IFREMER). Le reste de la production correspond à la pêche dans la zone économique exclusive (ZEE) française (150 tonnes) et la pêche sur le plateau continental de la Guyane (180 tonnes). La direction de la mer estime que seul un tiers des patrons-armateurs tire son revenu principal de la pêche. En aquaculture, deux types de systèmes coexistent en Martinique depuis le début des années 1980 : l'aquaculture d'eau douce (6 fermes) et l'aquaculture d'eau marine (17 fermes).

[8] A noter que 2013 était une année particulière suite à la tempête tropical Chantal ayant diminué possiblement les rendements de certaines productions.

II.1.3. LE SECTEUR SECONDAIRE EST DOMINE PAR LES FILIERES ENERGIES, AGRO-ALIMENTAIRES ET DU BTP

Le secteur secondaire qui comprend les sous-secteurs de l'industrie, du BTP et de l'énergie représente 13,5% de la valeur ajoutée. En 2010, l'industrie génère une valeur ajoutée de 427 millions d'euros, le BTP 297 millions d'euros et les branches énergie et eau 183 millions d'euros [1].

Au sein de l'industrie, tant en termes de chiffres d'affaires que d'effectifs, le poids de l'énergie mais aussi des industries agroalimentaire est particulièrement important (le chiffre d'affaires de l'industrie de l'énergie était de 653 millions d'euros en 2013, suivi par l'industrie agro-alimentaire (IAA) avec 341 millions d'euros). L'industrie des matériaux de construction représentait 139 millions d'euros[9]. Pour le secteur artisanal, le bâtiment reste la première activité en regroupant 46% des entreprises en 2015. Les services, la fabrication et l'alimentation représentaient respectivement 30%, 17% et 7% des entreprises artisanales [1].

L'industrie agroalimentaire notamment représente 31% du total des emplois industriels [1]. En 2014, elle comptait 60 entreprises industrielles et 785 entreprises artisanales, la plupart étant des entreprises individuelles. Outre la production de rhum, la production agroalimentaire se limite à des petites industries de transformation et de conditionnement des produits régionaux. Composée essentiellement de PME, cette industrie souffre d'un problème de masse critique. Les volumes qu'elle génère sont insuffisants pour accéder à des économies d'échelles. Ainsi les prix de vente sont généralement peu compétitifs à la fois pour le marché local et pour l'export [4]. C'est donc un véritable enjeu économique pour la Martinique.

Pour les matériaux de construction, l'activité de carrières génère un chiffre d'affaires important et de nombreux emplois. Néanmoins, on constate que cette activité a tendance à se concentrer. En effet, en 2015 on ne comptait plus que 12 carrières en activité (9 de granulat et 3 d'argile)[10] contre 23 sites encore exploités en 2000. Cette activité reste indispensable au maintien et au développement de la filière construction BTP [5]. La filière bois de première transformation a été mise en place depuis 25 ans. Aidée par les pouvoirs publics, elle représentait en 2006, 650 entreprises (1 700 employés) pour un chiffre d'affaires estimé à 122 millions d'euros [6]. En 2009, la filière est en déclin : 2 500m^3 de bois d'œuvre ont été vendus cette année-là contre le double en 2002 [7]

En 2013, les branches **énergie et eau** employaient environ 2 % des effectifs salariés. L'électricité produite est majoritairement d'origine fossile (94 %), le reste étant produit à partir d'énergie renouvelable (6 %). Les transports représentent le secteur consommant le plus de ressources primaires avec plus de 48% contre un peu moins de 44% pour l'électricité [9]. A noter que l'énergie représente une part importante des échanges extérieurs de la Martinique : la Martinique importe des produits pétroliers bruts depuis la mer du Nord, la Norvège et l'Algérie [9] et exporte des produits raffinés à destination de la Guadeloupe et de la Guyane.

Le secteur du **BTP** quant à lui employait environ 6 500 salariés (5% des salariés) et rassemblait 5 100 entreprises en 2013 (14%). Le secteur est confronté à une crise importante depuis 2009 qui provient aussi en partie de la baisse de la population. Le nombre de constructions neuves diminue également comme en témoignent la diminution du nombre d'attestations de conformités électriques (-12,8% en 2015 par rapport à 2014 et de -42,5% par rapport à 2008) [1]. Ceci s'explique notamment par la remise en cause de la défiscalisation de 2008 pour la construction de logements libres qui a fait brutalement chuter le secteur de la construction privée sans que le logement social ou la commande publique ne prenne le relais. Etant en bonne partie dépendant de la commande publique, le secteur s'essouffle en 2015 du fait de l'absence de nouveaux projets structurants, notamment suite à l'achèvement du chantier de la phase actuelle du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) qui a en partie porté ce secteur jusqu'alors. Pourtant, les infrastructures de santé, principalement publiques, ont connu dernièrement des avancées significatives avec la construction du plateau technique du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique et les travaux de reconstruction de l'hôpital Saint Joseph. Par ailleurs, un projet d'agrandissement de l'aéroport Aimé Césaire, d'extension du port, ainsi que des travaux routiers ou encore la reconstruction du lycée Schœlcher pourraient favoriser la reprise de ce secteur.

[9] Entreprises adhérentes à l'AMPI, Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie
[10] Jean-Michel Poutier, DEAL. Communication personnelle, 2016.

II.1.4. LE SECTEUR TERTIAIRE, DOMINE PAR LES SERVICES NON MARCHANDS, AVEC UN REGAIN DES FILIERES EN CROISSANCE TELLES QUE TRANSPORT AUTOMOBILE ET LE TOURISME

Les **services non marchands** représentaient 38% de la valeur ajoutée du territoire en 2010 et employaient 41% des salariés de l'île en 2013 (53 900 personnes) avec l'éducation, la santé et l'action sociale.

Concernant les services marchants, le **commerce** représentaient 10% de la valeur ajoutée du territoire. Tandis que le chiffre d'affaires de la grande distribution stagnait en 2015, le commerce automobile augmentait sensiblement avec une hausse de 14% des immatriculations de véhicules neufs en 2015 comparé à 2014.

En 2010, le **transport** générait 3,2% de la valeur ajoutée. En 2013, le secteur employait 4,6 % des effectifs salariés et rassemblait 6 % des entreprises. Malgré son potentiel insulaire, le transport routier est le mode de transport prédominant. En effet, on comptait, au 1er janvier 2014, 537 véhicules particuliers et commerciaux pour 1 000 habitants contre 504 dans l'Hexagone. Pour les marchandises, le trafic est essentiellement lié au transport de matériaux pour le BTP, et donc très dépendant de la commande publique mais aussi des flux portuaires (import/export de conteneurs) [4]. Le Grand Port de Martinique joue un rôle essentiel dans les logiques d'approvisionnement et d'export et peut-être créateur de valeur dans son positionnement de hub caribéen. Concernant le transport aérien, l'aéroport international Aimé Césaire dispose d'une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers/an. En 2015, la fréquentation aérienne était en légère hausse (+0,6% sur un an) : la baisse du trafic avec la métropole (-2,2%) est compensée par l'augmentation du trafic international (+10,5%) et régional (+4,5%) grâce notamment à l'ouverture de nouvelles lignes entre les Antilles et la côte est des Etats-Unis. Concernant les marchandises, en 2015, le trafic portuaire s'était élevé à 3 405 kilotonnes tandis que plus de 10 000 tonnes étaient affrétées par avion (avec des exportations en hausse +19%). [1].

Avec presque 790 000 visiteurs en 2015, la Martinique se place au 19ième rang (en termes de fréquentation) sur les 28 destinations caribéennes recensées. Le **tourisme** bénéficie d'une augmentation d'activité au cours des dernières années. Cette amélioration est principalement portée par le tourisme de croisière : +26 % sur un an qui retrouve ainsi des niveaux comparables à ceux du début des années 2000 ; et le tourisme de plaisance avec +18,5% sur un an.

Figure 5 Evolution du nombre de touristes en Martinique (en milliers)

En 2013, les activités liées au tourisme employaient quasiment 9 000 salariés pour 3 244 entreprises, soit respectivement 7,2 % de l'emploi salarié total et 9,8 % des entreprises. Parmi les entreprises, 52% étaient dédiées à la restauration, 29% au transport, 9% à l'hébergement et 8% aux loisirs, les 2% restants regroupant d'autres activités [10]. La Martinique se fixe l'objectif d'atteindre le million de touristes (touristes de séjour + touristes de croisière) en 2020. En 1998, on comptait déjà environ 1 million de touristes sur l'île (600 000 touristes de séjour et 400 000 touristes de croisière. La crise du tourisme dans les années 2000, a fortement fait chuter le tourisme de croisière mais celui-ci est relancé depuis quelques années ce qui rend l'objectif du million de touristes à horizon 2020 tout à fait atteignable dans la mesure où les conditions nécessaires seront mises en place.

En vue d'atteindre cet objectif, un dispositif de rénovation des petites unités hôtelières est en place avec l'Agence française de développement permettant aux hôteliers de se désendetter et de rénover ainsi qu'un développement de nouvelles liaisons aériennes [1]. Néanmoins, la tendance actuelle est plutôt contraire : l'offre hôtelière continue de baisser : ces dernières années, une quinzaine d'établissements a fermé (dont deux en 2015) et une diminution du taux d'occupation et du nombre de nuits passées sur l'île a été observée

[1]. Des alternatives à l'hébergement hôtelier, comme l'hébergement chez l'habitant sont aussi à prendre en considération. Ce type d'offre qui n'est pas toujours référencé sur les registres officiels a connu une croissance très accentuée ces dernières années et vient néanmoins gonfler le chiffre du nombre de touristes arrivant sur le territoire.

Par ailleurs, la candidature des aires volcaniques et forestières de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO constitue, si elle venait à aboutir favorablement, un formidable produit d'appel et une vitrine pour le territoire entraînant un afflux supplémentaire de touristes impactant ainsi les filières hôtelières, agricoles, agro-alimentaire, BTP, eau,…En effet, cette classification permettrait de « sanctuariser » un périmètre important du territoire martiniquais qui n'accueille pas, à ce jour, de nombreuses activités économiques mais qui pourrait de ce fait devenir un espace exploitable économiquement via le tourisme vert et patrimonial.

II.2. ANALYSE DES FLUX DE MATIERES ET DE PRODUITS

II.2.1. POURQUOI FAIRE ?

À l'échelle d'un territoire, il est pertinent d'étudier le « métabolisme territorial », c'est-à-dire l'ensemble des flux de matières et d'énergies qui entrent (importations) et sortent (exportations) du système, ainsi que l'activité locale. En effectuant un état des lieux quantitatif des interactions avec l'extérieur, il s'agit d'identifier les principaux flux pour lesquels il serait pertinent de « boucler la boucle », en optimisant leur utilisation, en réduisant les prélèvements dans l'environnement et la dépendance aux imports, et en éliminant les rejets non valorisés, voire polluants pour l'environnement local[11]. Ceci est particulièrement pertinent pour l'économie martiniquaise, qui a une balance des flux déséquilibrée : elle importe cinq fois plus de biens qu'elle n'exporte.

L'équation économique pour substituer les importations par des productions locales est complexe (dépend du prix des biens importés, de l'importance des flux importés, de la disponibilité et du prix des ressources locales, etc.) et l'analyse des bénéfices éventuels pour le territoire doit prendre en compte les impacts éventuels sur ces activités d'importation.

Il n'est pas envisageable, ni même souhaitable, de substituer l'ensemble des importations actuelles par des productions locales. L'analyse ne vise donc pas cet objectif, mais peut permettre d'identifier certains biens et secteurs pour lesquels il existe un potentiel important de valeur ajoutée supplémentaire et locale, en mettant en place des actions d'économie circulaire.

Les enjeux de valorisation des déchets issus des flux de matières et produits entrants pose également question : pour de nombreux produits importés, il n'y a pas d'infrastructure de valorisation adéquate (par exemple pour les batteries). Réduire ces importations, en les remplaçant tant que possible par des productions locales durables, est également un enjeu pour le territoire.

Dans cette optique, il est pertinent d'identifier :

- Les flux de biens d'importation les plus importants en valeur, et donc les ressources non disponibles sur le territoire ou en quantité insuffisante ;
- Les flux d'exportation importants et donc les ressources du territoire à valoriser et/ou à protéger :
- Le potentiel d'autonomie du territoire avec l'objectif de maximiser la valeur ajoutée des ressources produites sur le territoire, de limiter leur impact sur l'environnement et de limiter les importations.

Au-delà d'une première analyse des flux, indiquée dans ce rapport, la Préfecture de Martinique lance courant 2017 une étude de flux, réalisée par le CEREMA et pilotée par la DEAL. Ce travail permettra d'approfondir la réflexion locale sur certaines filières à développer.

[11] Voir Nicolas Buclet, Ecologie Industrielle et économie circulaire, définitions et principes, Economie Circulaire et Ecosystèmes Portuaires, 2015, Collection les Océanides. Disponible sur : http://www.port.fr/sites/default/files/fichiers/tomeiv_economie_circulaire_ports2015.pdf

II.2.2. ANALYSE DES FLUX DE MATIERES ET DE PRODUITS

II.2.2.1 POINTS DE DEPENDANCE

La Martinique apparaît comme un territoire très dépendant de l'extérieur et notamment de la métropole. Elle est soumise à des importations importantes pour son approvisionnement énergétique (pétrole brut et raffiné), en matériaux de construction (clinker et bois), en denrées alimentaires (céréales, viande) et en biens d'équipements et de consommation (produits électroménagers, produits pharmaceutiques, véhicules). Elle est aussi très liée à l'extérieur pour la gestion d'une partie de ses déchets qu'elle ne peut valoriser sur place faute de structures ou de viabilité de certaines filières (volumes restreints). Certains caractères intrinsèques de la Martinique tels que l'insularité, la topographie (limitant la surface de terres disponibles), l'éloignement de la métropole sont des facteurs qui entraînent cette dépendance forte.

En Martinique, les importations représentaient 2 700 millions d'euros en 2015. Les principales ressources importées sont les combustibles et autres matériaux liés à l'énergie (hydrocarbures naturels et produits pétroliers raffinés) avec 21% des produits importés en valeur. Les autres grandes catégories d'importations sont les biens de consommation et d'équipement (équipements mécaniques, matériels électriques, électronique et informatique, 16%), les produits agroalimentaires (15%) et le matériel de transport (12%).

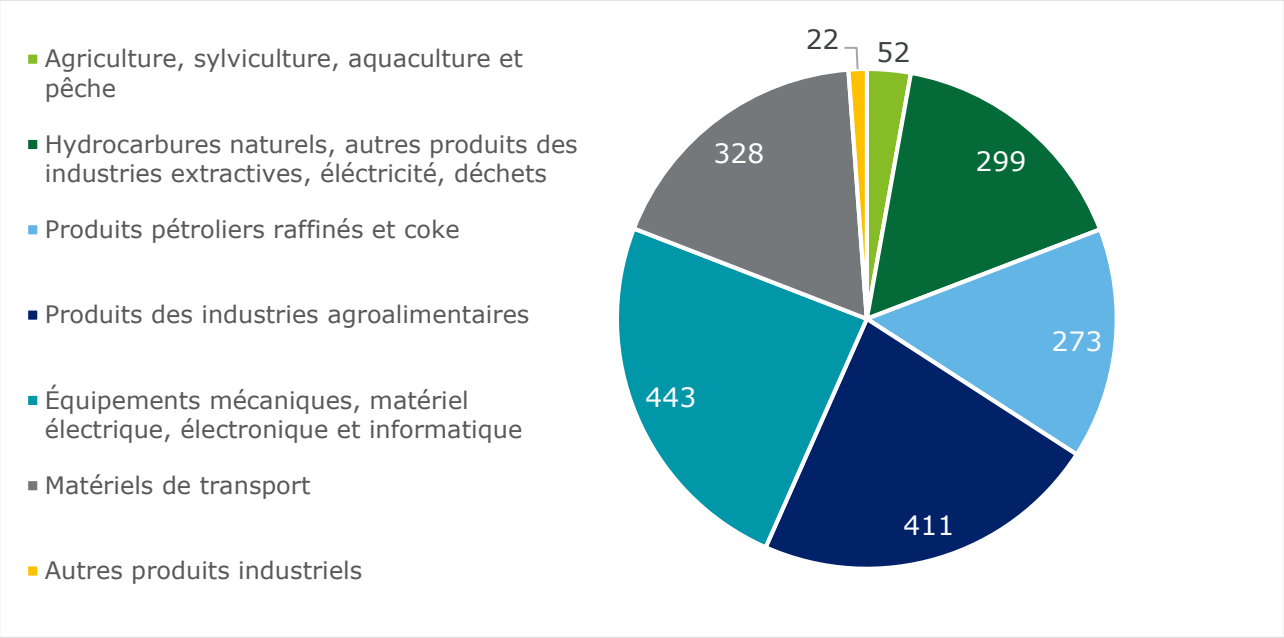

Source : Douanes, calculs INSEE

Figure 6 Importations en 2015, en valeur (millions d'euros)

BIENS ET RESSOURCES ABSENTS

La **production agricole** actuelle est insuffisante pour satisfaire la consommation locale [12]. Les ¾ de la SAU sont dédiés aux productions herbagères, bananières et cannières (données Agreste 2011). Sur l'île, il n'y a pas de production céréalière et en 2014, ce sont plus de 49 mille tonnes de céréales (blé, maïs, riz) qui ont dû être importées [13]. L'absence de production céréalière s'explique davantage par le manque de grandes surfaces agricoles disponibles du fait de la place occupée par les productions dominantes (banane, légumes, canne à sucre et ananas). Par ailleurs, l'offre légumière et fruitière locale se limite à une dizaine de catégories de produits et ne permet pas un approvisionnement régulier de la grande distribution que ce soit en termes de qualité que de quantité [1].

En ce qui concerne le **pétrole brut**, la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) s'approvisionne majoritairement en mer du Nord malgré sa proximité avec d'autres pays producteurs dans la région. Ce choix est induit par l'obligation de satisfaire les normes européennes et françaises en termes de qualité et de préservation de l'environnement [14].

Pour les **matériaux de construction**, la Martinique est totalement dépendante des produits de la métallurgie [5]. Les éléments en métal étaient importés à hauteur d'environ 6 500 t en 2015 [1].

En ce qui concerne les **biens de consommation courante, les biens d'équipement et les biens industriels**, les importations s'élevaient à 434 millions d'euros en 2015 pour les équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques, tandis que l'importation de véhicules, principalement de France, représentaient 303 millions d'euros [1]. De même, les textiles, produits pharmaceutiques, machines industrielles et agricoles sont totalement importés.

BIENS ET RESSOURCES INSUFFISAMMENT DISPONIBLES

En ce qui concerne l'**alimentation**, la Martinique dépend fortement des importations pour satisfaire sa demande locale de viande, bovine notamment, la production ne couvrant que 15% de la demande [13]. La Martinique est également quasi dépendante des territoires extérieurs pour le lait, le taux de couverture du marché étant de seulement 3% [15]. La production halieutique ne suffit pas non plus à couvrir les besoins locaux. En effet, en 2014, la production annuelle halieutique et aquacole représente un peu moins de 1 000 tonnes alors que la consommation de produits de la mer est estimée à 8 400 tonnes [1]. Dans l'industrie agroalimentaire, une majorité des entreprises ne génèrent pas des volumes suffisants pour couvrir les besoins locaux [4]. Par ailleurs, cela ne leur permet pas non plus d'obtenir des économies d'échelles et des prix compétitifs ce qui renforce le recours aux importations. Ainsi, l'importation de produits des industries agroalimentaires représentait 411 millions d'euros en 2015. [16].

Pour la **sylviculture**, le bois local martiniquais représentant 2500 m^3, principalement de Mahogany (Acajou du Honduras) tandis que 60 000 m^3 de bois sont importés [7].

La Martinique accuse aussi une très forte dépendance énergétique : la part des énergies fossiles importées dans la consommation d'énergie primaire s'élève à 98%. Les besoins en **pétrole raffiné** ne sont pas couverts par la production de la SARA et du pétrole raffiné est donc également importé en provenance des Etats-Unis, du Qatar et de l'Arabie Saoudite). Au total, la Martinique importe autant de pétrole brut que de pétrole déjà raffiné [17] ce qui représente plus de 20% de ses importations. Sa balance commerciale est donc très sensible à la variabilité des prix pétroliers : ceux-ci ayant chuté fortement en 2015, ses factures tant à l'importation qu'à l'exportation ont par conséquent accusé une forte diminution (respectivement -30% et -20%).

En ce qui concerne les **matériaux de construction**, la Martinique est dépendante de l'importation de ciment et surtout de clinker permettant de produire le ciment [5], la production locale en satisfaisant pas les besoins.

En ce qui concerne les biens d'équipement et de consommation, le système productif régional est encore loin de répondre aux besoins locaux : moins de 30% de l'industrie des biens de consommation courante (vêtements, produits d'entretien, d'hygiène), des biens d'équipements ou des biens industriels intermédiaires est issue de la production locale. Il est à noter que ce niveau de dépendance de la région n'a que très peu varié depuis les dix dernières années. [18].

SERVICES ABSENTS OU INSUFFISAMMENT DISPONIBLES

Bien qu'elle se distingue des autres DROM-COM par un degré d'équipement relativement élevé, les infrastructures en place ne suffisent plus au traitement dans les normes de l'ensemble des gisements de déchets. Il y a donc une saturation des dispositifs actuels de traitement par enfouissement et par incinération [19]. A noter l'ouverture du centre d'enfouissement du Petit Galion en juin 2017 devrait réduire temporairement la saturation. Ainsi, la capacité totale d'enfouissement est de 100 000 tonnes. Par ailleurs, on assiste également à l'exportation de déchets vers la métropole pour lesquels il n'existe pas de filière de prétraitement ou de traitement locale [19] [1] [20]**.** La Martinique est ainsi dépendante de la métropole en ce qui concerne certaines filières de traitement des déchets. L'unité de stockage des déchets de Céron a en effet dû faire face à de nombreuses difficultés ces dernières années (pénurie d'exutoire) : incendies à répétition, limitation des apports, etc. A noter que le manque de surfaces constructibles et la forte pression foncière rendent difficile l'implantation de nouvelles unités voire l'agrandissement d'infrastructures existantes [20].

II.2.2.2 POTENTIELS D'AUTONOMIE ET RESSOURCES LOCALES A PROTEGER ET VALORISER

Les principales exportations en Martinique concernent les produits pétroliers raffinés, à destination de la Guyane et de la Guadeloupe, et les produits agricoles et agro-alimentaires que sont la banane et le rhum.

La Martinique est également une productrice importante de granulat utilisé sur le territoire. Elle dispose aussi d'une quantité importante d'eau mais soumise à forte contrainte due à la saisonnalité pluviométrique. En quantité plus restreinte, le territoire produit des fruits et légumes spécifiques de la région, souvent consommés localement, et des énergies renouvelables, notamment l'énergie photovoltaïque et l'énergie produite à partir d'ordures ménagères et de biomasse.

Les exportations martiniquaises représentaient 500 millions d'euros en 2015. Les exportations sont principalement à destination de la métropole, de la Guadeloupe et de la Guyane [21]. Les flux d'exports sont faibles en comparaison aux flux d'imports : la valeur de l'export représente 19 % de celle de l'import.

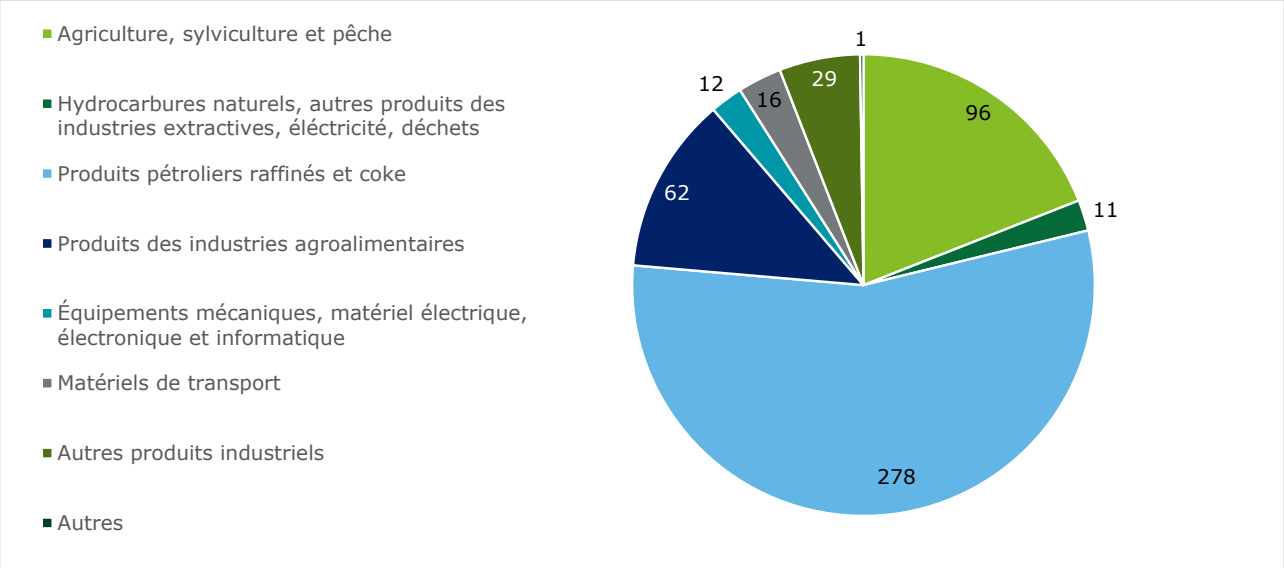

Source : Douanes, calculs INSEE

Figure 7 Exportations en 2015, en valeur (millions d'euros)

Les produits pétroliers raffinés sont les principaux produits exportés et représentaient 55% des exportations en 2015. Ces produits sont vendus à destination de la Guadeloupe et de la Guyane qui représentent 85% des volumes de ventes. Une campagne d'exploration pétrolière au large de la Martinique est également en cours. Les produits agricoles et agroalimentaires sont les seconds types de produits exportés, en particulier le rhum et la banane. Ils représentent 31% des exportations.

RESSOURCES ENDOGENES

Les principales **productions agricoles** sont la banane (200 000 t de production en 2015) et la canne à sucre (208 000 t dont 78% utilisée en distillerie et 22% en sucrerie). Les produits issus de ces productions sont en grande partie exportés en métropole [1] : en 2015, 98,6% de la banane produite est destinée à l'exportation [14] tandis que 82% de rhum produit est exporté [1].

Pour les fruits et légumes, hors bananes, la Martinique produit principalement des concombres, des melons, des tomates et des laitues pour ce qui est des légumes, des goyaves, citrons et oranges pour ce qui est des fruits. Certaines productions sont en progression : canne à sucre; plantes aromatiques, à parfum, médicinales et condimentaires; agrumes et autres fruits. On relève également des productions de « niche » comme le café et le cacao qui ont un potentiel de développement. A noter que l'agriculture locale traditionnelle et les petits producteurs favorisent l'indépendance de l'île et l'écoulement local des produits puisque 50% des martiniquais

disposent d'un jardin potager (jardin créole) [12]. Cela représente donc un potentiel important pour l'île en dehors des circuits conventionnels.

La filière **bois** en Martinique est réduite ; le Mahogany, est le principal bois de plantations ONF en Martinique utilisé pour le gros œuvre en construction. C'est une essence très précieuse, inscrite à l'annexe II de la CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) qui ne représente aujourd'hui que 4% du bois utilisé. Les forêts de Martinique recouvrent 46 000 hectares dont 16 000 sont gérées par l'ONF. La forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet (7 000 hectares) abrite une production forestière de 1 350 hectares quasi mono-spécifique Mahogany d'où provient presque exclusivement toute la production locale. Sur ces 1 350 d'hectares en production seuls 50% sont accessibles dans le cadre d'une exploitation forestière classique (tracteur). Plusieurs centaines d'hectares restent inaccessibles et seule l'exploitation par câble permettait de prélever cette ressource [7].

Du point de vue **énergétique**, l'énergie photovoltaïque, l'énergie produite à partir de déchets d'ordures ménagères et de biomasse sont les principales sources d'énergies renouvelables en Martinique. L'énergie photovoltaïque représentait 17% de la production d'énergie renouvelable en 2014 [22]. La Martinique compte début 2017 plus de 1000 installations photovoltaïques (exploitants multiples) d'une capacité globale de 64,8MW. En 2014, l'UTVD (Unité de Traitement et Valorisation des Déchets) avait produit 20.7 Ktep, représentant environ 49% de l'énergie renouvelable produite. La valorisation de la bagasse quant à elle représentait environ 9.3 Ktep en 2014 [9], non injectés dans le réseau électrique car utilisés directement dans les distilleries : en 2008, 208 000 t de cannes à sucre ont été broyées en Martinique générant 62 000 t de bagasse dont 53 000 t ont été utilisées pour la production d'énergie par les distilleries de l'ile et la sucrerie du Galion. L'énergie éolienne est encore peu développée : la Martinique compte une seule ferme éolienne (exploitée par Quadran) située au Vauclin [14] En 2014, l'éolien représentait moins de 0,1% de la production globale (0.1 KTep sur plus de 660 KTep au total) [9].

En ce qui concerne la ressource en **eau**, la production d'eau potable provenait à 94 % d'eaux de surface en 2015, contrairement à l'hexagone. La ressource en eau (2 milliards de m^3 par an) est abondante mais soumise à forte contrainte due à la saisonnalité pluviométrique. En période sèche, de décembre à avril, les ressources de l'île ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique. Les particuliers et les touristes sont les principaux utilisateurs (96% des volumes) des services d'eau potable et d'assainissement collectif, les industriels n'utilisant que 4% du volume d'eau. Pour les services d'eau brute[12], les usages domestiques consomment 73% du volume d'eau tandis que les usages agricoles représentent 25% des volumes [22].

Il existe en Martinique une production de **granulats** provenant de matières premières présentes sur le sol ainsi qu'une fabrication de produits en terre cuite (tuiles et briques) à partir de carrières d'argile situées sur le territoire de la commune des Trois Ilets. La production des carrières de granulat martiniquaises était estimée en 2015 à 2,3 millions de tonnes[13]. Une partie de la production est exportée vers les îles voisines : Guadeloupe, Sainte Lucie, Saint Vincent, Saint Martin, Saint Chris et Nevis. [5].

II.3. IDENTIFICATION DE SECTEURS ECONOMIQUES CLES, DES FLUX ET PRODUITS A ENJEUX AU REGARD DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

II.3.1. ENJEUX RELATIFS AU BOUCLAGE DES FLUX ET FORCES DU TERRITOIRE

Le bouclage des flux peut être obtenu :

- En valorisant les déchets produits, qui deviennent alors à leur tour des ressources ;
- En diminuant les ressources utilisées provenant de territoires extérieurs et la production de déchets,

[12] eau qui alimente un dispositif ou une station de production d'eau potable. Il s'agit de l'eau captée, puisée ou recueillie qui est acheminée vers une station de traitement la rendant propre à la consommation humaine avant d'être distribuée dans le réseau d'adduction.
[13] Jean-Michel Poutier, DEAL. Communication personnelle, 2016.

- En valorisant davantage les ressources endogènes, notamment les ressources à forte valeur ajoutée.
- En préservant les ressources existantes à forte valeur ajoutée et en maintenant leur qualité, notamment en limitant les éventuelles pollutions pouvant les affecter : changement climatique, pollution de l'eau, de l'air, du sol, diminution de la biodiversité et des services écosystémiques, etc.

DECHETS A VALORISER

La densité élevée de population (région la plus dense après l'Ile-de-France et Mayotte), l'exiguïté du territoire (plus petite région française, après Mayotte, et le caractère insulaire de la Martinique font de la gestion des déchets un enjeu clé pour ce territoire. Certains déchets sortent du territoire pour y être traités ou ne sont simplement pas ou pas assez valorisés, privant ainsi la région d'une source potentielle de création de valeur.

Les **matériaux de démolition** peuvent être réutilisés en tant que granulats notamment les déchets inertes (bétons, fraisât d'enrobés) et permettraient d'alimenter les ressources locales ce qui favoriseraient l'indépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur. Jusqu'à récemment, l'île ne disposait pas d'installation de stockage pour les déchets inertes comme c'est le cas aujourd'hui. Les déchets étaient soit stockés dans les installations de stockage des déchets non dangereux ou abandonnés dans des dépôts sauvages [23]. Aussi, une grande majorité de ces déchets sont toujours collectés en mélange et ne permettent donc pas un bouclage de flux car les matériaux ne sont pas recyclés [23]. Crée en 2008, Batimat Recyclage a pour vocation de récupérer les déchets de chantier de BTP et est donc un acteur important de l'enjeu du bouclage des flux de matériaux de construction [5]. L'entreprise gère également la seule installation de stockage de déchets inertes de l'île. En 2013, Batimat traitait 40 000 t de déchets ce qui correspond au régime normal de la plate-forme mais celle-ci serait capable de traiter jusqu'à 720 000t/an et serait donc en mesure de traiter l'ensemble des déchets du BTP soit 278 000 tonnes de déchets [30] [31]

Aujourd'hui, les **véhicules hors d'usages (VHU) ou les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** sont exportés en Métropole. En effet, la filière DEEE ne dispose que d'un tri pour export et malgré l'existence d'une unité de démantèlement des Véhicules Hors d'Usage au Lamentin, il n'existe pas à ce jour de filière complète de traitement locale [19] [1] [20] pour ce type de déchets. La filière est en partie structurée au travers d'un réseau de centre agréés VHU et d'un broyeur VHU. Cependant les VHU compressés et/ou les métaux sont exportés vers des broyeurs, des aciéries ou des fonderies. Ceci émane aussi des choix des éco-organismes en charge d'organiser les filières (représentés sur le territoire par Entreprise Environnement). Par ailleurs, les maires n'utilisent pas toujours leur pouvoir de police (code de la route, code des communes) pour verbaliser les derniers détenteurs de VHU, lesquels continuent d'abandonner leur véhicule en fin de vie en bord de route ou dans leur jardin. Néanmoins, il faut noter que dans le cadre de sa mission de veille, d'accompagnement et de communication sur la problématique des VHU, le Parc Naturel de la Martinique (PNM) étudiera l'opportunité d'une police de l'environnement inspirée de l'expérience innovante des gardiens de l'environnement qu'il a développée.

Le financement fluctuant de la filière locale dépend entièrement des cours mondiaux de l'acier. Ainsi, en phase de cours bas, les centres agréés de reprise n'accepteraient plus les VHU gratuitement. Ceux-ci seraient alors davantage laissés à l'abandon engendrant ainsi des pollutions portant préjudice aux habitants d'abord mais aussi au tourisme du fait de la dégradation du paysage.

Toutefois, le sujet des VHU d'importance majeure en Martinique a fait l'objet d'un travail spécifique duquel ont émané le décret du 28 avril 2017 relatif à la gestion des véhicules hors d'usage et son arrêté d'application du 28 avril 2017 qui définissent les modalités de mise en œuvre du plan d'actions des producteurs automobiles.

Concernant le **recyclage des déchets** il existe un décalage important entre la capacité potentielle des installations et les flux de collecte et de tri. D'après le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux en Martinique, en 2012, sur 135 700 t d'ordures ménagères produites, 8 000 t était recyclées via la valorisation matière ou organique. Par ailleurs, sur l'ensemble des déchets non dangereux non inertes produits (285 000t), 32 700t étaient orientés vers le recyclage matière et organique ; 11 000t (soit 3,8%) étaient exportées en France hexagonale en vue d'une valorisation principalement matière. Il s'agit notamment des ferrailles/métaux, cartons, plastiques, journaux, revues, magazines et les pneus. Le territoire possède à ce jour 11 déchèteries et deux quais de transfert au Robert et au François. En 2015, le ratio de collecte sélective des matériaux hors verre s'élève à 16kg/hab. ce qui est très loin des 48kg/hab de la métropole. Pour autant, le centre de tri (Martinique Recyclage à Ducos) et le centre de valorisation organique (CVO au Robert) fonctionnent en sous-régime (excepté pour les déchets verts pour lesquels le CVO est saturé en 2017). Ainsi, pour les déchets recyclables, l'augmentation des taux de collecte notamment des collectes sélectives est un

enjeu crucial qui permettra non seulement de réduire le flux destiné aux installations de stockage et d'alimenter les centres de tri. La sensibilisation des habitants au tri est également nécessaire : le taux de refus constaté est de l'ordre de 30%, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale de 23%. Néanmoins, ce taux a diminué en 2012 avec le déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte. Il convient aussi de noter que les consignes de tri sont différentes de celles de la métropole, ce qui peut compliquer le geste de tri (dépendance aux critères de tri des éco-organismes qui sont eux, nationaux)

RESSOURCES IMPORTEES ET DECHETS A REDUIRE

Le trafic routier de l'île est saturé, le transport représente le 3ième poste de dépenses des ménages et il est admis par les décideurs politiques qu'il y a un véritable problème de transport sur l'île. La réduction du nombre de **véhicules,** menée en parallèle d'une réflexion sur la modernisation de ce secteur et notamment des transports publics a été engagée depuis une quinzaine d'année. Celle-ci devrait permettre de réduire les importations de véhicules et donc aussi par conséquent, le nombre de VHU. Aujourd'hui, le TCSP, géré par l'Autorité Unique de Transport, est en phase de lancement ; tandis que le transport maritime de passagers au sein de la Martinique s'étend avec de nouvelles dessertes vers Case-Pilote et Etangs Z'Abricot. (Juin 2017).

L'amélioration du système de transport sur l'île est non seulement un enjeu majeur pour les résidents mais aussi un support de développement pour le tourisme ce qui en fait davantage un secteur clé du tertiaire.

Bien que l'on constate depuis 2007, une baisse de la production **d'ordures ménagères résiduelles** (OMR), la quantité d'OMR produite par habitant et par an en Martinique (330 kg/hab/an*) est supérieure à la moyenne nationale (269 kg/hab/an*) ainsi qu'à la moyenne des DROM COM (308 kg/hab/an). Compte tenu de la saturation des structures de traitement des déchets, la réduction de la quantité de déchets ménagers et notamment d'ordures ménagères est d'autant plus importante à mettre en œuvre sur le territoire. (* chiffres clés SINOE données 2012)

RESSOURCES ENDOGENES A VALORISER

Du point de vue énergétique, même si à ce jour le taux de dépendance est très élevé via l'importation de pétrole brut, le territoire présente un certain nombre d'atouts potentiels pour le développement de l'éolien, du photovoltaïque, de l'énergie produite à partir de biomasse, de la géothermie ou encore des énergies marines. Le développement des **énergies renouvelables** est d'autant plus important que la loi de transition énergétique fixe pour le territoire un objectif de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation électrique finale en 2020 (en métropole, l'objectif est de 23%). Cette transition énergétique constitue d'ailleurs une véritable opportunité pour le développement de projets innovants et créateurs d'emplois. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie encadrant cette transition a été élaborée en 2016 et adoptée en 2017.

Des solutions de collecte et de traitement des algues sargasses sont en cours d'expérimentation pour permettre une meilleure gestion des échouages, ceux-ci pouvant générer d'importantes gênes olfactives et visuelles.

La filière **bois** souffre aujourd'hui d'un manque de structuration et de la concurrence des bois brésiliens. Localement, le Mahogany, actuellement sous-exploité mais présent en quantité (forêt départementalo-domaniale des Pitons du Carbet notamment), présente un potentiel de développement économique local et une opportunité pour dynamiser la filière bois du territoire [7]. Le volume de ce bois disponible étant moindre (2 500m3/an), le FCBA[14] préconise la mise en place d'un classement visuel en s'appuyant sur des classes mécaniques visuelles déjà existantes dans la norme NFB52 001 , ce qui permet par la suite de définir les différents types d'usage possible.

Les enjeux principaux de l'**agriculture** en Martinique sont de produire plus et mieux, de se structurer, d'approvisionner l'ensemble des circuits de commercialisation et ainsi favoriser la consommation de produits locaux. Les circuits courts de distribution (vente à la ferme, sur les marchés et aux restaurants) permettent aujourd'hui d'écouler moins de 10 % de la production locale. A noter qu'une volonté politique forte a clairement été exprimée, aussi bien au niveau national que régional, pour que la production endogène de Martinique et de Guadeloupe permette de couvrir à court terme les besoins du marché local et touristique des îles. Certaines productions sont en progression : canne à sucre; plantes aromatiques, à parfum, médicinales et condimentaires; agrumes et autres fruits. On relève également des productions de « niche » comme le café et le cacao qui ont un potentiel de développement. Par ailleurs, la pollution au chlordécone résultant de l'utilisation massive de ce produit, il y a plus de 20 ans, pour lutter contre un insecte ravageur, le charançon

[14] Institut Technique Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement

des bananiers affecte l'environnement naturel en Martinique et alimente un sentiment de crainte par rapport à la sécurité alimentaire. Ce risque de pollution concerne près de deux cinquièmes de la surface agricole utile en Martinique [14] et offre un terrain favorable au développement du marché des produits biologiques. En effet, certains consommateurs recherchent des légumes dont la zone de production est susceptible d'être exempte de pollution (par exemple, Morne Vert plutôt que Sainte-Marie). Pour les sols et les eaux pollués (à la chlordécone notamment mais pas uniquement) une valorisation à des fins autres qu'alimentaires doit donc être envisagée.

RESSOURCES EXISTANTES A PROTEGER

La Martinique héberge une **biodiversité** exceptionnelle, des paysages naturels variés et des sites patrimoniaux remarquables : site de l'Aileron de la Montagne Pelée (plus de 60 000 visiteurs/an), la réserve naturelle de la Caravelle (plus de 200 000 visiteurs/an), des aires volcaniques et forestières inscrites sur la liste indicative pour appartenir au patrimoine mondial de l'UNESCO (processus non abouti à date), des réserves marines. Tous ces éléments contribuent à favoriser le tourisme [24].

II.3.2. PRIORISATION DES SECTEURS CLES AU REGARD DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DES ENJEUX EN TERMES DE RESSOURCES

Les secteurs économiques concernés par les ressources présentant les enjeux les plus forts sont donc les suivants.

Tableau 1 Secteurs économiques concernés par les ressources présentant les enjeux les plus forts

Secteurs	Ressources à réduire/trouver une alternative	Produits à réemployer, à réutiliser	Déchets à réduire et à mieux valoriser	Ressources endogènes à valoriser	Ressources endogènes à protéger
PRIMAIRE Agriculture, pêche, aquaculture	✓		✓	✓	✓
SECONDAIRE Exploitation forestière				✓	✓
Exploitation minière, industrie extractive	✓				
Energie : *électricité, carburants*	✓			✓	✓
Eau					✓
Agro-alimentaire	✓		✓		
Automobile	✓	✓	✓		
BTP	✓	✓	✓		
Biens de consommation : *équipements électriques et électroniques (EEE) ; Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) ; Éléments d'Ameublement (EA) ; livres, cassettes, CD, DVD, bibelots, vaisselle, décoration, équipements de loisirs, etc.*	✓	✓	✓		
TERTIAIRE Tourisme	✓	✓	✓		✓
Transport Intérieur : extérieur *énergies fossiles, énergies renouvelables*	✓			✓	

III. ANALYSE PROSPECTIVE DES SECTEURS SELON LEUR CHAINE DE VALEUR

Définie par le Guide ADEME – ARF du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France, la notion de chaîne de valeur désigne l'approche économique d'un territoire donné : elle vise à identifier les acteurs et les filières propices à un développement territorial.

Elle se compose d'une série d'activités, d'organismes qui interviennent à différents maillons de la chaîne (transformation, utilisation, approvisionnement, etc.) pour injecter de la valeur vers un objectif commun d'éco-conception, de consommation collaborative, etc., le tout dans un ensemble cohérent, coordonné et solidaire.

Dans le cadre du diagnostic territorial proposé, cinq **chaînes de valeur** ont été analysées, avec le souci constant de mettre en avant les spécificités de la Martinique. Ces chaînes de valeur, ainsi que leur articulation avec les piliers de l'économie circulaire, sont les suivantes :

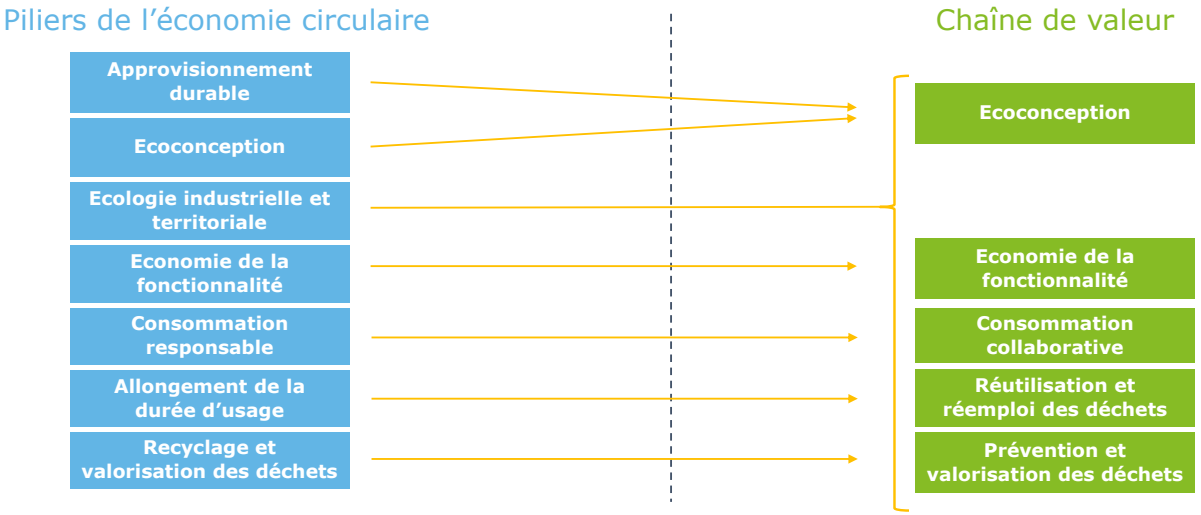

Figure 8 Chaînes de valeur étudiées et articulation avec les piliers de l'économie circulaire

III.1. METHODOLOGIE

III.1.1. STRUCTURE D'UNE CHAINE DE VALEUR

Pour chaque chaîne de valeur, sont analysés les éléments suivants :

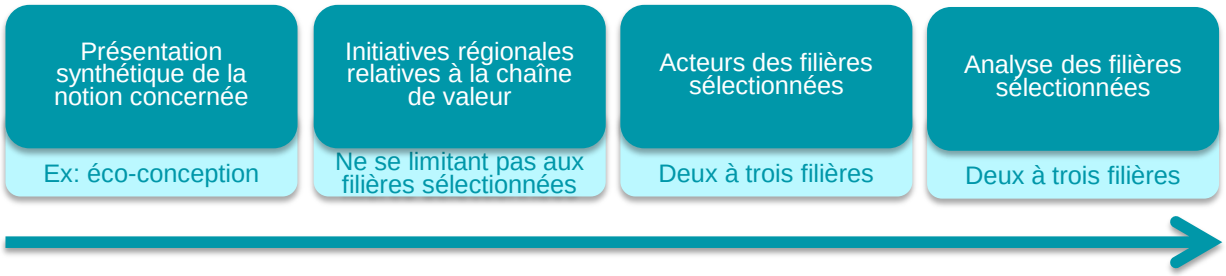

FOCUS SUR LA CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Les « acteurs et réseaux » spécifiques à chaque chaîne de valeur sont mentionnés dans les paragraphes ci-dessous. Le travail de cartographie des acteurs réalisé dans les chaînes de valeur vise trois objectifs :

- Mettre en évidence les acteurs incontournables, que la CTM doit associer pour la définition de sa stratégie d'économie circulaire ;

- Identifier quelques porteurs d'initiatives concrètes dans différentes filières et différents territoires de la région, permettant d'illustrer les savoir-faire existants en Martinique, valorisables pour développer les maillons et filières de la chaîne de valeur considérées comme prioritaires[15];
- Pointer les filières ou les maillons de filières où le nombre d'initiatives et d'acteurs porteurs est faible, et qu'il s'agirait de développer.

Les encadrés d'état des lieux transverse et les tableaux d'acteurs des filières sélectionnées intègrent des textes descriptifs des initiatives portées par les différents acteurs en Martinique.

On distingue trois types d'acteurs :

- Les **acteurs déjà impliqués dans une ou plusieurs initiatives d'économie circulaire, dont le rôle serait à renforcer** dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'économie circulaire. Ces acteurs se distinguent par leur capacité à faire avancer les connaissances en matière d'économie circulaire, déployer et reproduire leur initiative sur le territoire et/ou à mobiliser d'autres acteurs (« Acteurs impliqués, à renforcer »);
- Les **acteurs déjà impliqués dans une ou plusieurs initiatives d'économie circulaire, sur lesquels capitaliser**. Leur rôle n'est pas à renforcer dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale d'économie circulaire car ils ne remplissent pas les conditions mentionnés ci-dessus (« Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser »).
- Les **acteurs non impliqués dans une initiative d'économie circulaire à mobiliser** car pertinent pour le développement de la stratégie régionale d'économie circulaire (« Acteurs à mobiliser »).

Les acteurs institutionnels, souvent transverses à plusieurs chaînes de valeur, sont indiqués ci-dessous.

Tableau 2 Acteurs institutionnels en Martinique

Structure	Nom
ADEME Martinique	Benoit Lacroix Charlotte Gully Claire Chignoli Paul Courtiade Anabelle Vigilant Gilles Guerrin
DEAL	Jean-Michel Poutier Alexis Cefber
CTM	Lionel Quille Celia Morellon Valérie Marine-Poletti Arielle Priam Katherine Lecourt Murielle Alexandrine Marie-Claude Derne
CACEM	Hazel Lee Laitung
CAESM	Jocelyne Narfin Aude Brador
CAP NORD	Christian Verneuil
Préfecture	Odile Marajo-Virayie Audrey Monlouis-Banare

[15] La liste des porteurs d'initiatives, à vocation illustrative, est nécessairement incomplète. Elle est appelée à être enrichie, afin de capitaliser au fur et à mesure les initiatives identifiées dans la région

Structure	Nom
AMPI (Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie)	Richard Crestor

FOCUS SUR L'ANALYSE DES FILIERES

Pour chaque chaîne de valeur, les filières seront analysées selon les éléments suivants :

Tableau 3 Tableau synthétique d'analyse d'une filière pour une chaîne de valeur

		Maillon n°1
	Eléments de contexte clés	Périmètre et contexte réglementaire.
	Acteurs et réseaux	Par type d'acteurs présents sur ce maillon de la chaîne.
	Enjeux territoriaux	Eléments de diagnostic en Martinique.
	Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Evalué à partir des initiatives existantes.
	Points à développer sur le territoire – opportunités et besoins liés	Sous forme de recommandations ou pistes d'action.
	Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	« Faible », « Moyen », « Fort ». Évaluée de façon qualitative, la création de valeur renvoie d'abord à l'apport économique de la filière. La création de valeur actuelle est évaluée, ainsi que la création de valeur potentielle, qui serait atteinte en suivant les « points à développer ».

III.1.2. FILIERES SELECTIONNEES

Pour chaque chaîne de valeur, plusieurs filières ont été pré-identifiées par l'équipe projet, sur la base de son expertise des différentes chaînes de valeur et de l'analyse des principaux enjeux de la Région Martinique en termes d'économie circulaire. La liste des filières a ensuite été proposée au comité de pilotage et validée. Les filières étudiées sont indiquées dans le Tableau 4.

Tableau 4 Liste des filières étudiées par chaîne de valeur

Chaine de valeur	Secteurs	Justifications
Ecoconception	-Extraction de ressources: énergie, eau, exploitation minière -BTP (incl. tourisme) -Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation	**BTP** : beaucoup de constructions, pas d'éco-conception (potentiel de réduction des consommations d'énergie important), constructions non adaptées aux problématiques climatiques de la région, nombre d'emplois importants, fort potentiel de réutilisation des matériaux de démolition. **Agriculture :** impacts environnementaux importants, dépendance de l'extérieur pour les intrants, nombre d'emplois élevés et valeur ajoutée forte, enjeux de santé publique, imports élevés de produits alimentaires
Economie de fonctionnalité	-Transport/Mobilité -Energie -Produits de consommation (utilisation peu fréquente) : bricolage, jardinage, cuisine, mobilier	**Transport :** engorgement des réseaux de transports, manque de transports en commun, suréquipement en voitures personnelles, dépendance forte de l'extérieur pour l'import de véhicules et l'export de VHU. Potentiel de développement des transports maritimes. **Energie :** dépendance de l'île via à vis de la production d'énergie, objectifs réglementaires fort en termes de production d'énergies renouvelables, initiatives existantes en économie de fonctionnalité.

Chaine de valeur	Secteurs	Justifications
		Produits de consommation : fort potentiel de développement
Consommation collaborative	-Transport -Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation	**Transport :** en plus des éléments précités, fort potentiel non exploité **Agriculture :** en plus des éléments précités, fort potentiel, initiatives nombreuses et culture des jardins créoles
Produits réemployés et réutilisés	-Meubles/bois -Equipements électriques électroniques	**BTP :** fort potentiel de réutilisation des matériaux de démolition. **Equipements électriques électroniques :** gisement élevé et potentiel de recyclage élevé, existence d'une filière REP.
Prévention et valorisation des déchets	-Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation -BTP -Conditionnement	**Agriculture :** quantité importante de déchets, notamment biodéchets, plastiques, suremballages des produits alimentaires **BTP :** en plus des éléments précités, fort potentiel non exploité **Conditionnement :** quantité importante de déchets générés, place importante de la vente à emporter (et donc quantité d'emballages utilisés élevées) dans les habitudes de consommation.

III.2. CHAINE DE VALEUR « ECO-CONCEPTION »

Selon l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), « l'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie ». **Error! Reference source not found.**

La structure de la chaîne de valeur a été revue par rapport à celle proposée dans le guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France [25]. L'objectif est double : avoir une approche analyse de cycle de vie plus adaptée à l'éco-conception et identifier les acteurs intervenant à chaque étape de ce cycle de vie pour réduire l'impact sur l'environnement des produits. L'éco-conception n'est plus le premier maillon de cette chaîne de valeur, comme initialement proposé, mais intervient bien au sein de chaque maillon.

Les filières suivantes ont été choisies pour la chaîne de valeur « éco-conception » :

- Extraction de ressources: énergie, eau, exploitation minière (incl. BTP)
- Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation. Pour ces filières le maillon « fin de vie » a été supprimé car la gestion des bio-déchets sera abordée dans la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets ».

III.2.1. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES ET HORS TERRITOIRES POSSIBLEMENT REPRODUCTIBLES EN MARTINIQUE

Les initiatives listées ci-dessous ne se limitent pas aux filières sélectionnées.

Tableau 5 Stratégies et initiatives en lien avec l'éco-conception

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Initiatives sur le territoire			
AME[16]/CTM	Martinique île Durable : le document mentionne clairement la volonté du territoire d'encourager les initiatives d'éco-conception. Notamment : - Réflexions sur la transition énergétique sur le territoire et tout particulièrement sur le développement des énergies renouvelables, en particulier la filière de chauffe-eau solaire ; - Créer les conditions d'une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ; - Réduire les fuites et augmenter de 10% les rendements des réseaux d'alimentation d'eau potable dans les secteurs urbains défaillants et pour les unités de distribution d'eau potable dépendantes de ressources ponctuellement déficitaires ; - Créer des filières de productions agricoles sécurisées « zéro chlordécone » ; - Expérimenter un transport par barge de matériaux de construction.	Transverse, notamment : agriculture, eau, énergie, transport	Réduction des quantités d'eau, d'énergie et d'intrants agricoles consommés
Ministère en charge de l'agriculture	Le plan ECOPHYTO est un plan interministériel datant de 2009 visant à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, d'ici à 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact (environnemental et santé humaine) de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures. Ce plan est décliné à la Martinique, en 8 axes dont le 6ème est spécifique aux DOM.	Agriculture IAA Eau	Réduction de la consommation de phytosanitaires
DEAL[17] Martinique, AFB[18], ODE[19] Martinique, FREDON[20], DAAF[21]	Dans le cadre du plan Ecophyto : campagne de sensibilisation sur le territoire pour favoriser les jardins familiaux : ex : Petit Guide à l'attention des jardiniers amateurs	Agriculture Eau	Priorisation de la production de ressources locales, permettant indirectement de réduire les importations de produits agricoles
RITA[22]	- InnovEcoF&L pour la diversification végétale avec comme axes de travail : des essais de méthodes alternatives à l'usage de pesticides en verger, ananas et igname ; des engrais verts pour restaurer la fertilité biologique des sols et limiter l'utilisation d'azote ; des itinéraires techniques économes en intrants pour la culture des plantes médicinales ; l'adaptabilité de la technique du lombricompostage en Martinique ; la diversification fruitière. - Trans'Elevage pour la diversification animale avec comme axes de travail : l'alimentation animale chez les ruminants en particulier la gestion des ressources et la baisse des coûts	Agriculture	Réduction de la consommation de phytosanitaires et de fertilisants de synthèse Réduction des importations liées à l'alimentation animale

[16] Agence martiniquaise de l'énergie
[17] Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
[18] Agence française pour la biodiversité
[19] Office de l'eau
[20] Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
[21] Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
[22] Réseau d'innovation et de transfert agricole

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
	et la réduction des incidences sanitaires sur les performances techniques des élevages de lapin.		
Banamart et UGPBAN, en partenariat avec IT2 et le CIRAD	Plan Banane Durable I et II, avec notamment : - Utilisation des pièges à charançons pour une lutte sans impact sur l'environnement. - Utilisation de couverts végétaux et de plantes de services - Effeuillage sanitaire contre la cercosporiose noire	Agriculture	Réduction de 50% de l'usage des produits phyto. De 2006 à 2012
GIEE[23]	En Martinique 4 demandes de reconnaissance au titre de GIEE ont été acceptées en novembre 2015 : - le Groupement de Défense Sanitaire Apicole Martiniquais (GDSAM) pour un projet relatif à une démarche agro-écologique dans la filière apicole, - le Marché Agricole Nord Atlantique (MANA) pour accompagner les exploitations vers des pratiques agro-écologiques, - l'Association Martiniquaise pour la Production du Mouton Marqué (AMPMM) pour la mise en place de pratiques agro-écologiques et une meilleure valorisation de la viande d'agneau. - l'association VALCACO pour un projet de développement d'une filière d'excellence de cacao d'origine Martinique. Cela représente 53 exploitations engagées dans ces démarches collectives.	Agriculture / Industries Agroalimentaires	Parmi les différents objectifs visés, il y a la diminution de l'emploi des pesticides ou des produits pharmaceutiques.
Agence des aires marines protégées (intégrée depuis le 1er janvier 2017 à l'Agence Française pour la Biodiversité)	Une étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique a été menée pour définir les orientations de gestion du futur parc naturel marin afin de parvenir à un développement équilibré de la mer. Le parc naturel marin a été créé (décret du 5 mai 2017) et un plan de gestion doit être élaboré dans les trois ans à venir.	Aquaculture et pêche	Protection de la ressource halieutique
SMT[24] (ex SMITOM[25] créé par les 3 communautés d'agglomérations de Martinique)	Mise en place de différents centres de traitement et valorisation des déchets. Exemple : le Centre de Valorisation Organique du Robert qui a pour objectif de valoriser 40 000 tonnes de biodéchets et déchets verts en compost et en électricité.	Alimentation Déchets verts	Réduction des quantités de déchets non valorisées
Goustavia	Fabrication de Bag In Box éco-conçu pour l'emballage du rhum.	Agriculture	Réduction des ressources fossiles utilisées et réduction des impacts associés
CTM	Dans le Contrat Plan Etat Région Martinique 2015-2020 concernant la section déchets, les signataires devront entre autres soutenir l'innovation par l'éco-conception de biens ou services.	Déchets	Réduction de la consommation de ressources
Les sablières de Fond Canonville de St Pierre.	Depuis 2014, les sablières de Fond Canonville de St Pierre sont officiellement reconnues par l'UNICEM pour leur implication environnementale (elles ont atteint le niveau 4/4 dans le cadre de la charte environnement des industries de carrières). Cette Charte Environnement des industries de carrières permet d'accompagner les industries de	BTP	Réduction des déchets issus de l'entreprise Réduction des énergies fossiles

[23] Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental
[24] Syndicat Martiniquais de traitement et de Valorisation des déchets
[25] Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
	carrières et matériaux de construction dans l'amélioration de leurs pratiques. Le niveau 4/4 représente le meilleur niveau de performance environnementale. Les sablières souhaitent développer le transport maritime pour le transport de matériaux entre St Pierre et Fort-de-France, un projet est à l'étude en ce sens.		
ODE Martinique et l'Agence Française pour le Biodiversité	2 pilotes de taille réelle ont été construits par le SICSM et le programme « Attentive » : (traitement des eaux usées domestiques par des filtres plantés de macrophytes). Il est prévu de développer des alternatives au « tout béton » et de généraliser la stabilisation des berges par des techniques végétales lorsque le risque d'atteinte aux personnes par les inondations a pu être écarté	Eau	Réduction de la consommation de matériaux de construction par l'utilisation de végétaux
Comité de bassin (impulseur), ODE (ordonnateur) et collectivités organisatrices des services d'eau (MO)	Objectifs : réduction des dépenses énergétiques et des émissions carbonées/ performance écologique, réduction des pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Le SDAGE préconise trois orientations : l'amélioration du rendement des réseaux de distribution (comptage, télégestion, recherche de fuites et télésurveillance des réservoirs), l'exploitation de nappes souterraines et le stockage de la ressource.	Eau	Réduction de la consommation d'énergie. Le rendement du réseau de distribution foyalais est ainsi passé de 49 % en 2009 à 59 % en 2011 et les objectifs de rendement à l'horizon 2015 et 2020 s'élèvent respectivement à 70 et 76 % pour l'agglomération de Fort-de-France
SAFEGE pour la CACEM	La CACEM a pour projet d'aménager la marina de Port Cohé selon les principes de l'éco-conception. La marina est nichée au cœur d'une mangrove formée d'un tissu végétal très dense, abritant une faune riche et diversifiée. Constatant son niveau de délabrement avancé, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a décidé de transformer le site en marina publique, pouvant accueillir plus de 150 bateaux. Une démarche innovante d'éco-conception a été adoptée afin de favoriser la biodiversité locale et préserver la mangrove, écosystème essentiel au territoire. Les premiers travaux de nettoyage ont débuté en avril 2017, une marina toute neuve devrait voir le jour dans 4 ou 5 ans.	Transport	Résultats attendus : Réduction des déchets (BPHU notamment) Réduction de l'impact sur l'environnement pour favoriser la biodiversité locale .
Ecole des Ponts ParisTech	Réalisation d'une analyse de cycle de vie des transports à Fort de France.	Transport	Réduction de la consommation de ressources énergétiques.
Akuo Energy, DCNS	Une centrale pilote d'énergie thermique des mers (ETM) appelée NEMO (New Energy for Martinique and Overseas) sera localisée en Martinique, à 5 km des côtes de la commune de Bellefontaine. Lauréate du programme européen NER300 en juillet 2014, cette innovation s'appuie sur une technologie produisant de l'énergie grâce à la différence de températures entre les eaux de surface et celles des profondeurs, pour une puissance nette de 11 MW. Sa mise en place interviendra en 2019 pour une mise en service à l'été 2020 et la couverture des besoins électriques de 35 000 personnes.	Energie	Réduction de la consommation d'énergie d'origine fossile

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Société anonyme de la raffinerie des Antilles (SARA)	Projet « Hydrogène » qui consiste à installer à côté d'un des postes électriques une pile à hydrogène alimentée par l'excédent d'hydrogène du reformeur épuré produit jusqu'à 1 MW d'électricité pour alimenter le réseau EDF de façon discontinue.	Energie	Réduction de la consommation d'énergie d'origine fossile
Société anonyme de la raffinerie des Antilles (SARA)	Projet Green Water qui consiste à remplacer l'eau potable prélevée au réseau public par de l'eau de mer, de toiture et des eaux de rejet du TER. Pour ce faire la SARA besoin d'une unité permettant de déminéraliser l'eau nécessaire au fonctionnement des chaudières.	Eau	Réduction de la consommation d'eau douce.
CAESM	Mise à disposition de véhicules électriques (se rechargeant via des stations EnR) auprès de ses salariés	Transport	Réduction de l'utilisation des ressources fossiles
La Poste	Mise à disposition de véhicules électriques (se rechargeant via des stations EnR) auprès de ses salariés	Transport	Réduction de l'utilisation des ressources fossiles
Vivre en Bois	Promotion et utilisation du bois dans les constructions d'habitat. Entreprise engagée pour le développement de la filière bois (importation).	BTP	Réduction de l'impact des produits utilisés.
ORGAPEYI	Association d'agriculteurs pratiquant une agriculture organique sans pesticides et engrais chimiques (non labellisée à ce jour)	Agriculture	Réduction des ressources fossiles utilisées et réduction des impacts associés (réduction conso produits phyto et fertilisants de synthèse et réduction des déchets d'emballages)
Association L'esprit Lasotè	Agriculture traditionnelle et ancestrale (non mécanisée) qui met l'accent sur la solidarité. Les récoltes sont souvent accompagnées d'un petit marché paysan.	Agriculture	Réduction des ressources fossiles utilisées et réduction des impacts associés.
La Box Nature	Livraison de produits agricoles pour les particuliers (sur le lieu de travail ou en point relais)	Agriculture	Limitation des importations et valorisation des produits locaux
MetaSystèmes	Accompagnement et éducation aux techniques de développement durable local (jardin créole, permaculture, culture hors sol,…)	Agriculture	Réduction des ressources fossiles utilisées et réduction des impacts associés
SDPI / SATRAP	Projet de recherche financé par l'ADEME sur une expérimentation visant à pour produire avec moins de ciments, de granulats	BTP	Réduction des ressources utilisées
Bienvenue à la Ferme / 200 km à la ronde	Application pour permettre aux restaurateurs locaux de s'approvisionner directement auprès des agriculteurs/producteurs locaux	Agriculture	Réduction des ressources fossiles utilisées, réduction des emballages et réduction des impacts associés
Initiatives hors du territoire			
Novamex	[Var] Conception et commercialisation de produits nettoyants ménagers respectueux de l'environnement sous la marque « L'arbre vert » (produits certifié Ecolabel Européen	Biens de consommation Chimie	Réduction de l'impact des produits d'entretien
Association pour le Festival international d'art lyrique et l'Académie européenne de	[Bouches-du-Rhône] L'association a développé une démarche d'éco-conception des décors ; soutenue par l'ADEME et la Région et via l'accompagnement d'un consultant de l'Eco Design Center	Textile Tourisme	Réduction des consommations de ressources

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
musique d'Aix-en-Provence			
Association ORANE, organisatrice du Festival MARSATAC	[Bouches du Rhône] Mise en place de nombreuses actions visant l'éco-conception du festival et l'éco-communication autour de l'organisation et de l'animation du festival	Tourisme	Réduction des consommations de ressources
Entreprise H2X (construction et maintenance de yachts)	[National] Utilisation de matériaux naturels (chanvre, liège et lin) et d'une méthode innovante (l'infusion) pour la fabrication et l'entretien des coques de bateaux. Objectif : anticipation de la réglementation et image de marque + atout compétitif (coques plus légères, temps de fabrication plus court, réduction des besoins en ressources).	Tourisme	Réduction des consommations de ressources Réduction de l'impact des matériaux utilisés
Association FARRE	[National] Boite à outils de pratiques agricoles durables	Agriculture	Réduction des intrants
ARPE PACA	[National] Boite à outils « Rédiger un marché public de denrées alimentaires » : Faciliter les circuits courts et la prise en compte des enjeux de développement durable. Elle suggère notamment des critères en lien avec la réduction des distances d'approvisionnement (circuits courts et optimisation des chaines logistiques), le mode de production des produits, la réduction des consommations d'eau, le réemploi et le recyclage des emballages, la réduction des déchets, etc.	Agriculture Bien de consommation	Réduction de l'utilisation des ressources Réduction de l'impact des produits utilisés
QUADRAN, CIRAD, INRA	[Guadeloupe] Projet pilote REBECCA d'exploitation de la canne-fibre ou canne électricité. L'objectif est de développer des variétés de canne-fibre à des fins de production d'énergie uniquement. Il s'agirait de se limiter aux terres non exploitables pour d'autres productions, du fait de la présence de «chlordécone», et de s'interdire toute concurrence sur le foncier avec la filière «canne-sucre», mais aussi avec la filière «banane».	Agriculture Energie	Réduction de l'utilisation des ressources fossiles Réduction de l'impact des produits utilisés
Biobagasse concept	[Guadeloupe] Vaisselle biodégradable et compostable en bagasse	Agriculture Biens de consommation	Réduction de l'impact des produits utilisés.

III.2.2. FILIERES AGRICOLES, AQUACOLES, PECHES ET ALIMENTATION

III.2.2.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Trois types d'acteurs sont distingués :

- Acteurs déjà mobilisés dans une ou plusieurs initiatives d'éco-conception, dont le rôle est à renforcer
- Acteurs impliqués sur des initiatives à capitaliser
- Acteurs non impliqués à mobiliser

Les acteurs Martiniquais ayant ou pouvant avoir un rôle à jouer dans le développement de l'éco-conception sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexes I.1.

Tableau 6 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Eco-conception » pour les filières agricoles, aquacoles et pêche et alimentation

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole)	Fariba	PARM
Institut technique : IT2	Organisation de producteurs bio : Paysans Bio Martinik	Observatoire coordonné par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail)
Instituts de recherches : INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA	Association Green'Symbioz	Interprofessions et coopératives agricoles :
FREDON	Association VALCACO	Parc naturel marin de la Martinique
AFBOM (Association des Fermiers et Producteurs Biologiques de la Martinique)	Association AMPMM[26]	ADAM[27]
UGPBAN	GDSAM (Groupement de Défense Sanitaire Apicole Martiniquais)	Groupe Créo (distributeur)
GRAB[28] Martinique	Lasotè	IMALFHOR
MANA[29]	ORGAPEYI (Association d'agriculteurs et de producteurs martiniquais qui œuvrent pour une production saine)	Fruidor Bananes : réseau français de mûrisseries avec 160 000 tonnes de bananes mûries chaque année
Banque alimentaire de Martinique	La Box Nature	AMIV[30]
Sucrerie du Galion	INNOVAGRO	Coopératives : Coopérative multi-élevage: MADIVIAL Coopérative volaille: SCAM Coopérative ovins-caprins: SCACOM Coopératives porcs: COOPMAR et SOCOPORC Coopérative des producteurs de lait: COOPROLAM

[26] Association Martiniquaise pour la Production du Mouton Marqué
[27] Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique
[28] Groupement régional d'agriculture biologique
[29] Marché Agricole Nord Atlantique
[30] Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viande

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
	Parc Naturel de la Martinique (PNM)	
Banamart[31] et UGPBAN[32]	Réseau rural de Martinique (priorité donnée aux jardins partagés)	Coopérative aquacole : COOPAQUAM
Chambre d'agriculture		Distilleries : Clément, Habitation Saint-Etienne, JM, Depaz, Lamauny, Dillon, la Favorite, Saint-James, etc.
		Marin pêche
		Groupe Créo

[31] Union des producteurs de banane de la Martinique
[32] Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique

III.2.2.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 7 Chaîne de valeur « Eco-conception » - Filières agricoles, aquacoles et pêche et alimentation

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation
Eléments de diagnostic territorial			
Elément de contexte clé	L'éco-conception est étudiée ici pour la filière agriculture, aquaculture, pêche et alimentation et sur un périmètre s'étendant de la production des matières premières jusqu'à l'utilisation. La gestion des déchets organiques et des emballages ne sont pas inclus dans le périmètre et abordés dans la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets ». Plusieurs réglementations constituent un levier pour le développement de l'éco-conception dans la filière : - L'article 204 de la loi Grenelle 2 impose aujourd'hui aux entreprises et collectivités produisant des quantités importantes de biodéchets de les trier et de les valoriser. Tri des biodéchets obligatoire à partir des seuils suivants : 2015 - 20 t/an / 2016 - 10 t/an ; - La prévention des déchets induits par les emballages des produits commercialisés est une obligation réglementaire pour la conception d'un emballage ; - La loi de transition énergétique du 17 août 2015 annonce la mise en place, avant le 1er septembre 2016 et par l'État et ses établissements publics ainsi que les collectivités territoriales, d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective dont ils assurent la gestion. - Les obligations en matière d'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture (ECOPHYTO) vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, d'ici à 2018.		
Acteurs et réseaux	- Agriculteurs, aquaculteurs, pisciculteurs - Organisations professionnelles agricoles, aquacoles et piscicoles - Coopératives ou négociants agricoles, aquacoles et piscicoles - Centrales d'achat (à impliquer)	- Industriels de l'agroalimentaire (à impliquer) - Distilleries - Agriculteurs ou particuliers disposant d'ateliers de transformations : confitures, poissons fumés, fromages (à impliquer)	- Distribution généraliste et spécialisée - Restauration collective et commerciale - Particuliers - Associations. Ex : AMAP.
Enjeux	- Importations élevées de nombreux produits agricoles - Intensification de l'agriculture se traduisant par une baisse du nombre d'exploitations et une utilisation importante de produits phytosanitaires - Coûts de production élevés : prédominance des petites exploitations et possibilités réduites d'économies d'échelles, coûts de récolte élevés due à l'isolement de certains opérateurs, etc.	- Santé publique et santé des sols (par rapport aux pesticides et aux engrais)	- Importations élevées de nombreux produits agroalimentaires - Une quinzaine de magasins bio sont présents sur l'île mais proposent presque exclusivement des produits importés - Forte dépendance de la grande distribution qui impose ses conditions économiques et logistiques. Forte dépendance vis-à-vis des ports

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation
	- Foncier limité pour développer une agriculture durable et intégrée et réduire les importations de produits agricoles : surfaces insuffisantes ou non utilisables car polluées par la chlordécone par exemple - Pêche mise en difficultés par les aléas environnementaux : tempêtes, sargasse - Recours important aux plastiques pour le paillage, tuyaux (pour les fertilisants)		- Transport par bateau (par containers) nécessitant des volumes très importants et parfois incompatible avec la durée de vie des produits.
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Moyen : - Réduction de l'utilisation des intrants de synthèse (fertilisants et pesticides) via la pratique de l'agriculture biologique : fruits et légumes notamment - Mise en place de pratiques agricoles permettant de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment pour la banane - Regroupement - Développement d'initiatives pour la mise en place de pratiques agro-écologiques pour diminuer la consommation d'intrants et maintenir/accroître les services écosystémiques rendus par l'agriculture (notamment secteur de l'apiculture, production d'agneau). - Développement ponctuel de filières agricoles en accord avec l'agroécologie et à haute valeur ajoutée : cacao, café (projet PNRM café robusta)	Nul ou très faible : - Quelques certifications ISO 14001 ayant permis de réduire les consommations d'énergie et d'eau	Faible : - Existence d'AMAP commercialisant des produits locaux issus de l'agriculture biologique
Eléments prospectifs			
Opportunités de développement territorial à étudier	- Continuer à améliorer les connaissances sur les pratiques agricoles durables à mettre en place dans un contexte tropical, via le RITA ; - Etendre l'action de la FREDON auprès des agriculteurs et lycéens à d'autres	- Mettre en place des démarches d'éco-conception dans les processus industriels et notamment développer les évaluations environnementales de type analyse de cycle de vie : réutilisation des déchets, réduction des consommables,	- Identifier clairement et valoriser les plateformes et outils favorisant le développement des circuits courts ; - Favoriser l'émergence de forme de consommation sans emballage : vrac, distribution de paniers/sacs réutilisables ;

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation
	pratiques agricoles durables (ou créer un organisme similaire) ; - Diffuser les résultats des projets de recherche menés, via les coopératives par exemple ; - Communiquer (davantage) sur les initiatives. Ex : mise en place de trophées de la PARM, visites touristiques de fermes exemplaires ; - Apporter un soutien financier aux éventuels investissements nécessaires aux changements de pratiques ; - Développer d'autres filières durables à haute valeur ajoutée. Ex : plantes médicinales et aromatiques, poissons fumés, viande de mouton de race « Martinik » : - Développer l'aquaponie - Utiliser des sols laissés aujourd'hui en friche pour développer la production locale	traitement effectif des eaux usées et réutilisation, etc. - Favoriser l'innovation pour la valorisation des espèces de poissons invasives (ex : poisson lion) - Inciter les industriels à s'engager dans des démarches de certification iso 14001	- Sensibiliser les particuliers et restaurateurs à la consommation de produits locaux et/ou issus de l'agriculture, aquaculture et pêche durable (et non importée) - Création d'un label « écoresponsable », « fruits pays »
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Fort	Fort	Moyen

III.2.3. FILIERES EXTRACTION: ENERGIE, EAU, MINERAUX (INCL. BTP)

III.2.3.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs Martiniquais ayant ou pouvant avoir un rôle à jouer dans le développement de l'éco-conception sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 8 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Eco-conception » pour les filières extraction : énergie, eau, minéraux (incl. BTP)

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Agence Martiniquaise de l'énergie (AME)	Ministère en charge de l'agriculture	Société Martiniquaise des Eaux (filiale SUEZ), SMDS (Société Martiniquaise de Distribution et de Services), ODYSSI
Comité de bassin de la Martinique	Office de l'eau Martinique	SPL Martinique Energies Nouvelles
Akuo Energy	Observatoire de l'eau de la Martinique	Dom High Tech
AFB	Les Sablières de Fond Canonville de Saint Pierre	BRGM[33]
DEAL Martinique	TransOcéanic Wind Transport	Direction de la Mer
DAAF Martinique	Syndicat mixte d'électricité de la Martinique	Carrières de Martinique : Société Martiniquaise de granulat, Centrale des carrières, West Indies Quarries, Blanchard, etc
SARA	EDF Martinique	
Vivre en bois	Parc Naturel de la Martinique	
SDPI / SATRAP		
ADEME		
CTM		

[33] Bureau de Recherches Géologiques et Minières

III.2.3.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 9 Chaîne de valeur « Eco-conception » - Filière extraction: énergie, eau, exploitation minière (incl. BTP)

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation	Fin de vie
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation	Gestion des déchets
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	L'éco-conception est étudiée ici pour les filières relatives à l'extraction des ressources (énergie, eau, exploitation minière) et le secteur du BTP, de leur extraction jusqu'à la gestion des déchets. La gestion des déchets du BTP n'est pas incluse dans le périmètre et est abordée dans la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets ». Plusieurs réglementations constituent un levier pour le développement de l'éco-conception sur ces sujets : - L'activité de carrières est soumise au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et la remise en état des carrières après exploitation est une obligation. - Les représentativités locales de l'UNICEM[34] (UNICEM outre-mer Martinique), l'UNPG[35] (les collèges granulats) et le SNBPE[36] (via les collèges granulats régionaux) ont signé en 2016 « l'Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP » (valorisation sous forme de matière de 70% des déchets du secteur du bâtiments et des travaux publics d'ici 2020, augmentation de 50% de la quantité de granulats et matériaux recyclés à l'horizon 2020 par rapport à 2014, développement de la valorisation de la fraction non recyclable des déchets inertes en réaménagement de carrières) - L'article 14 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissante verte prévoit l'obligation de renforcer l'isolation thermique, elle s'applique aux logements, bureaux, bâtiments d'enseignement, bâtiments commerciaux et hôtels. - L'article 56 de la Loi Grenelle 2 spécifiques aux territoires d'Outre-Mer spécifie pour objectif 50% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie pour la Martinique dès 2020 et l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.			
	Transverses : - Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) - L'Observatoire de l'Eau Martinique - Le Comité de Bassin de la Martinique - La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) - La Direction de la Mer (DM) - L'Office de l'Eau (ODE) - L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) - SME, SMDS, ODYSSI - L'Agence Martiniquaise de l'Energie			

[34] Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de construction
[35] Union Nationale des Producteurs de Granulats
[36] Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation	Fin de vie
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation	Gestion des déchets
	- Industriels de l'extraction des minéraux (carrières) - EDF - SMDS - SMEM - ODYSSI	- Producteurs de sables et de granulats -Briqueterie des 3 Ilets -Centrales à béton -Centrales d'enrobage -Centrales thermiques - Unités de production de chaleur (issue de biomasse, ordures ménagères), ferme éolienne, parcs photovoltaïques - Raffinerie (SARA) - La mise en bouteille se fait localement pour les sources locales (Didier, Chanflor, Lafort et Mabelo). Les bouteilles plastiques sont soufflées sur place avec des préformes fabriquées (Société MPM : la résine brute pour les préformes est importée), la filière plastique est organisée pour le recyclage localement (usine traitement Sidrep) et le verre est lui recyclé sur place par Martinique Recyclage sous forme de sables de verre et aussi dans des usages pour le BTP (ex : fabrication de dalles décoratives béton de verre)	- Transporteurs de matériaux - Entreprises de travaux publics - EDF - La SME[37] - La SMDS[38] - Le SMEM[39] - ODYSSI - Les communautés d'agglomération (CACEM, CAESM, CAP Nord) - Particuliers	-Déchèteries - Stations d'épuration
Enjeux territoriaux	- Forte dépendance vis-à-vis des importations d'énergies fossiles - Faible disponibilité de certaines énergies renouvelables. Ex : identification de gisements géothermiques à confirmer par forages - Limitation de 30% de la puissance maximale globale	- L'industrie agro-alimentaire est responsable de deux-tiers des matières organiques du secteur industriel à traiter par les STEP [29] - Faible rendement des réseaux d'eau (moins de 65% en moyenne sur l'île). Pour près d'un tiers,	-Peu d'utilisation des matériaux recyclés dans le BTP et faible production d'agrégat recyclés -Pas d'éco-conception pour la rénovation des bâtiments/logements - Peu de projets éco-quartiers en Martinique (Ex : projet d'écoquartier à Bon air, Opération	- 90% des installations d'assainissement non collectif sont non conformes. Elles peuvent engendrer des pollutions ponctuelles notamment au niveau des zones de baignades (rivières, mer). Parmi les installations défaillantes, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement

[37] Société Martiniquaise des Eaux
[38] Société Martiniquaise de Distribution et de Services
[39] Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation	Fin de vie
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation	Gestion des déchets
	injectée dans le réseau pour les énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque, éolien sans système de stockage) - Biomasse majoritairement importée (granulés de bois des Etats-Unis) pour la centrale biomasse Albioma (consommation d'énergie pour le transport, information à obtenir concernant les conditions de production du bois (Ex : PEFC, FSC) - Malgré son abondance, en période sèche (de décembre à avril), les ressources en eau ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique ; - Le réseau d'eau est fragile en raison de sa vétusté et des fuites qui en découlent, ainsi que des contraintes liées au relief et à l'agressivité des sols. Le réseau est sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau et vulnérable aux risques sismiques et cycloniques ; - Ressources en matériaux et minéraux naturels limitées en Martinique, du fait de la taille réduite du territoire, de la pression foncière et de la réglementation qui interdit l'exploitation de carrières à proximité de zones habitées.	l'énergie consommée l'est en pure perte ; - Les usines de potabilisation affichent des dépenses énergétiques conséquentes. La consommation d'énergie représente 8 à 12% des charges d'exploitation des services d'eau.	de Rénovation Urbaine à Fort de France, livraison prévue pour 2020). - Consommation d'énergies fossiles pour le transport d'une majorité des produits (panneaux solaires, éoliennes…) et matériaux nécessaires au développement des énergies renouvelables qui sont importés en Martinique (à l'exception de quelques chauffe-eau solaires)	des eaux usées, un tiers est relié à une fosse septique sans épandage et un tiers utilise un épandage non conforme. Les filières de traitement et de valorisation nécessitent des investissements parfois lourds qui ne peuvent être supportés par les seules recettes des services d'eau et d'assainissement. [29]
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible : -Les sablières de Fond Canonville sont reconnues pour leur implication environnementale	Faible : Pas d'initiative identifiée	Faible : Pas d'initiative identifiée	Faible : - Initiative pour une meilleure communication auprès des fournisseurs de déchets pour un

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation	Fin de vie
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation	Gestion des déchets
	(niveau 4/4 de la charte environnement des industries de carrières de l'UNICEM[20]) -Réflexion en cours dans le cadre du SDAGE pour la réduction des dépenses énergétiques et des émissions carbonées/ performance écologique, réduction des pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, notamment via la rénovation du réseau d'alimentation en eau.			tri au préalable du déchet (Batimat) - Utilisations de granulats issus de concassage de béton par quelques industriels et usage en sable de verre - Une réflexion doit être menée sur l'adaptation au contexte local de filières classiques (épuration pour le sol) et extensives (filtre planté de végétaux) (SDAGE) ;
Eléments prospectifs				
Opportunités de développement territorial à étudier	-Renforcer les connaissances sur les ressources exploitables, les potentiels gisements énergétiques, les coûts et impacts de leurs exploitations - Assurer l'approvisionnement en matériaux de carrières en favorisant une utilisation économe des matériaux (ajuster les seuils de production autorisé aux quantités de ressources disponibles et des besoins) - Créer une dynamique de développement régional des ENR en adoptant des modes de production industrielle -Améliorer le rendement (recherches de fuites) et sécuriser le réseau de distribution de l'eau (en créant des forages de secours en eau souterraine, en renforçant la résistance physique des canalisations, en favorisant l'interconnexion des différents réseaux et en stockant la ressource en réservoirs) ;	- Développer l'ensemble des énergies renouvelables utilisables en Martinique que ce soit les énergies intermittentes (éolienne, solaire) ou les énergies stables qui sont à favoriser en priorité (biomasse, géothermie, photovoltaïque avec stockage, marine, hydraulique) pour réduire l'utilisation d'énergie fossile importée.	- Minimiser les transports de matériaux et favoriser le transport maritime au transport routier pour réduire les consommations d'énergies fossiles; -Poursuivre l'information et l'accompagnement des différents acteurs quant à l'efficacité énergétique (aide au montage de projets, soutiens financiers pour les industriels, mise en place de compteurs numériques chez les particuliers pour les aider à modifier leurs comportements, développement des chauffe-eau solaires) -Accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement / avec prise en compte des risques sismiques et cycloniques naturels (ex : développement de maisons bioclimatiques) -Encourager à la baisse de consommation et à l'usage de ressources alternatives en promouvant les -systèmes de	- Promouvoir des filières de production issues du recyclage des matériaux de démolition (ex : production de granulats à partir de béton issu de démolition) -Privilégier l'utilisation de mâchefers d'incinération dans les sous-couches routières (aujourd'hui insuffisamment utilisés) -Développer la collecte des fractions fermentescibles des OM, et des biodéchets autre que des déchets verts (déjà collectés en quantité suffisante) afin d'alimenter le centre de valorisation du SMTVD - Tester des pilotes pour la récupération de chaleur des boues et pour la récupération de l'énergie ; -Mettre en œuvre des dispositifs plus économes lors du renouvellement des infrastructures (ex : micro bullage dans les bassins d'aération des

	Approvisionnement durable	Transformation	Utilisation	Fin de vie
	Production des matières premières	Transformations en produits semi-finis ou finis	Distribution, consommation	Gestion des déchets
	-Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés en incluant des seuils minimaux à atteindre pour les nouvelles constructions (marchés publics par exemple) - Inclure dans les paramètres de la commande publique pour le BTP l'utilisation de produits recyclés (drain issus de broyage de pneu (en prenant garde au phénomène de relargage dans l'environnement), sable, gravillons issus de recyclage de verre…) ou favoriser à prix équivalent le postulant utilisant des matériaux recyclés dans sa réponse ; - Fabrication de matériaux en verre broyé. Colas, Caraib Moter et Préfa Kit vont utiliser le verre broyé dans le BTP - Développer la géothermie		récupération des eaux de pluie notamment pour des usages domestiques tels que lessives, toilettes.	STEP au lieu des aérateurs classiques.) - Développer une filière de réutilisation du bois de chantier : un bois traité qui serait soit recyclé en panneau de particules soit valorisé en énergie (vapeur électricité) sous condition de pouvoir l'incinérer dans une installation de traitement de déchets dangereux.
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Fort	Moyen	Moyen	Fort

III.3. CHAINE DE VALEUR « ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE »

L'économie de la fonctionnalité vise à substituer à la vente d'un bien ou d'un service la mise à disposition d'une solution intégrée de biens et de services remplissant les mêmes fonctions que l'offre initiale, voire des fonctions élargies, tout en consommant moins de ressources et d'énergie, en créant des impacts environnementaux et sociaux positifs et/ou en réduisant les impacts négatifs.

Elle se traduit par deux caractéristiques :

- L'absence de transfert de la propriété du bien, qui est simplement mis à disposition du client (logique de location) ;
- Une tarification proportionnelle à l'usage

Le Guide ADEME-ARF indique pour la chaîne de valeur « Économie de la fonctionnalité » les maillons distincts: conception / design du service et du modèle économique ; fournisseurs de biens et équipements éco-conçus ; vente prestation de service ; SAV et évaluation. Pour garder une certaine cohérence avec la chaîne de valeur consommation collaborative, les quatre maillons suivants sont finalement retenus pour l'analyse de cette chaîne de valeur :

- Recueil des besoins et étude des solutions ;
- Offre de biens ou de services ;
- Demande de biens ou de services ;
- Service après-vente.

Les filières suivantes ont été choisies pour la chaîne de valeur « économie de la fonctionnalité » afin de les étudier plus en profondeur du fait des enjeux locaux sur le sujet :

- Transport/mobilité
- Energie
- Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation

III.3.1. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES ET HORS TERRITOIRES POSSIBLEMENT REPRODUCTIBLES EN MARTINIQUE

Les initiatives listées ci-dessous ne se limitent pas aux filières sélectionnées.

Tableau 10 Stratégies et initiatives en lien avec l'économie de la fonctionnalité

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Initiatives sur le territoire			
DIECCTE Martinique (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)	Des appels à projets expérimentaux consacrés à l'économie sociale et solidaire (ESS). Parmi les thématiques financées, on observe : la mobilité durable, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie. La DIECCTE pourrait être plus directement impliquée dans les problématiques liées à l'économie de la fonctionnalité.	Transport Energie Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources
Caribloc	Location de matériel de BTP en Martinique	BTP	Réduction de la consommation de ressources
BBlou	Location de matériel et articles de puériculture en Guadeloupe et en Martinique	Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources
Fournisseur de chauffe-eaux solaires : Solar Electric	Fournisseur en solutions d'énergies renouvelables. Solar Electric propose des offres avec abonnement pour la fourniture d'eau chaude, via des chauffe-eaux solaires, incluant l'entretien et l'assurance anti-cyclone. Sauf erreur, les autres fournisseurs ne proposent pas ce type de service.	Energie	Réduction de la consommation de ressources en matériel pour la production d'énergies. Allongement de la durée de vie des chauffe-eaux
Bulles d'air	Blanchisserie écologique qui propose une solution complète et personnalisée de couches lavables.	Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources Réduction des déchets.
Martinique Transport-CTM/Compagnie Martiniquaise de Navigation SAS	Délégation de service public de transport maritime dans la baie de Fort de France (3 lignes desservant les Trois Ilets et une ligne desservant Case Pilote au départ de Fort de France)	Transport	Réduction de la consommation de ressources
BlueCar, BlueUtility	Mise à disposition en libre-service de citadines (BlueCar) et utilitaires (BlueUtility) par la société Sodiva (identique au système d'Autolib' en métropole)	Transport	Réduction de la consommation de ressources
Initiatives hors du territoire			
Autolib, Vélib	[France Métropolitaine] Mise à disposition de voitures et de vélos en libre-service	Transport	Réduction de la consommation de ressources
UBEEQO	[International] Mise à disposition de voitures et de vélos en libre-service pour les entreprises	Transport	Réduction de la consommation de ressources
SEB	[Côte d'Or] Eurêcook : service de location d'appareil culinaire	Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources
MICHELIN	[National] Michelin ne vend plus les pneus aux professionnels, mais prend en charge le cycle de vie chez le client utilisateur. Le client n'achète donc plus des pneus, mais un nombre de kilomètres parcourus.	Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Recyclordi	[National] Recycl'ordi : service de mise à disposition d'un ordinateur de seconde main (location). Après avoir débuté par la vente des ordinateurs de seconde main reconfigurés garantis 3 mois à un public défavorisé, la structure fonctionne désormais en location de matériel accompagné d'un service après-vente inclus, aux particuliers, associations et entreprises. La structure a ainsi évolué vers un modèle d'économie de la fonctionnalité (service = disposer d'un ordinateur). Ce modèle a poussé l'entreprise à proposer d'autres services pour faciliter l'accès au numérique : ouverture de cybercafé, cours d'informatique.	Biens de consommation	Réduction de la consommation de ressources
« Pitchou'net »	[Rhone-Alpes] Pitchou'Net est un site de location de vêtements pour bébé en ligne. Il propose de livrer à domicile une sélection de vêtements pour les enfants. Ceci permet d'adapter la garde-robe de l'enfant à son âge, car le besoin de renouvellement est très fréquent. Une fois le linge trop petit, les parents qui ont loué un lot de vêtements reçoivent un bon de retour Colissimo pour renvoyer le lot précédent, ainsi que le lot suivant. Le linge est lavé par l'entreprise avec une lessive écologique.	Textile	Réduction de la consommation de ressource.

III.3.2. FILIERE TRANSPORT/MOBILITE

III.3.2.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 11 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour la filière transport/mobilité

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
DIECCTE	*Non identifié*	Entreprises proposant un service de mise à disposition de vélo en livre-service : Cyclocity* ; Smoove*, SmartBike*
Autorité unique des Transport : Martinique Transport		Entreprises proposant un service de mise à disposition de véhicule en libre-service : Bluecar, Blueutility (actuellement distribué en Martinique par Sodeva)
CTM		Union des transports publics et ferroviaire
		Mobilicités*
		AVEM (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile)
		Réseau citiz*
		CCI
		CACEM, CAESM, CAP NORD
		Importateurs de véhicules, notamment de véhicules électriques

** Réseau/organisme national non implanté actuellement en Martinique*

III.3.2.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 12 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filière transport/mobilité

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	La filière de la mobilité, au sein de la chaîne de valeur d'économie de la fonctionnalité, regroupe toutes les initiatives remplaçant la possession d'un moyen de transport par son seul usage. Une enquête a été commandée récemment par l'ADEME, sur une offre d'autopartage en libre-service (sans obligation de réserver une voiture ni de prévoir le temps de la location) et en trace directe (sans obligation de remettre le véhicule à la station de départ ni de payer le temps de stationnement). Cette enquête renseigne sur la dimension sociologique de la demande : aujourd'hui par exemple, les inscrits à Autolib' sont plus diplômés que la moyenne : 72 % ont au moins un niveau bac+4 contre seulement 13 % des français et 23 % des franciliens. On apprend de plus qu'un véhicule Autolib' remplace 3 voitures particulières et libère 2 places de stationnement ; un véhicule Mobizen remplace 7 voitures particulières et libère 6 places de stationnement 40[40].			
Acteurs et réseaux	- Instituts de recherche - Bureaux d'étude - CACEM, CAESM, CAP NORD - CTM - TCSP	- DIECCTE - Entreprises de mise à disposition de voitures et de vélos en libre-service ; - Distributeurs de véhicules utilisés pour le libre-service comme Sodeva - CACEM, CAESM, CAP NORD	- Entreprises (tout type) - Particuliers	- Importateurs et constructeurs de véhicules, bateau, vélo, etc.
Enjeux	- La concentration des zones d'emploi dans le centre de l'île et l'urbanisation autour de Fort-de-France entraînent la saturation du réseau routier en période de pointe. Ainsi, on compte plus de 120 000 véhicules par jour à l'entrée de l'échangeur Dillon, 76 000 à l'entrée de l'aéroport sur la RN5 et 43 000 sur la RN1 entre Fort-de-France et Basse-Pointe ; - Recours quasi-exclusif au transport routier pour le transport des personnes et marchandises ;	- L'offre de transports en commun à la Martinique est en faible adéquation par rapport à la demande. Tant par les itinéraires que par les horaires, bien souvent aléatoires et peu prévisibles. Cette offre ne correspond pas aux attentes des différents publics et se caractérise à la fois par sa surcapacité, et le manque d'organisation du secteur essentiellement composé de TPE artisanales.	- Les martiniquais considèrent, d'après l'enquête d'opinion du Conseil Général de 2005 (CTM), que les difficultés de transport représentent l'une des principales contraintes identifiées sur le territoire. Les problèmes de congestion, de qualité des transports en commun, et d'accessibilité de certaines zones, représentent des difficultés pour chacun des habitants du département.	-

[40] ADEME (2014), Enquête sur l'autopartage en trace directe. L'autopartage en trace directe : Quelle alternative à la voiture particulière ?

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
	- Bien qu'en progrès lent, une offre trop marginale de transports en commun ; - Dispersion de l'habitat.			
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible La DIECCTE a lancé plusieurs appels à projets expérimentaux consacrés à l'économie sociale et solidaire (ESS). La mobilité durable figure parmi la thématique néanmoins il n'y a pas eu de lauréat dans cette catégorie	Nul Pas d'initiatives recensées	Nul Pas d'initiatives recensées	Nul
Eléments prospectifs				
Opportunités de développement territorial à étudier	- Diffuser les retours d'expérience des grandes villes métropolitaines ; - Inciter la DIECCTE à lancer des appels à projets concernant l'économie de fonctionnalité. - Favoriser la décentralisation des lieux de travail et promouvoir des modes de travail à distance (co-working, télétravail,…)	- Développer un service (public ?) de mise à disposition de voitures et de vélo en libre-service ; - Encourager l'utilisation de véhicules ayant un faible impact sur l'environnement pour le libre-service (ex : véhicules électriques) - Développer les lignes de transport maritimes existantes. Déployer de nouvelles lignes maritimes là où le transport maritime constitue une alternative efficiente à un coût maîtrisé. - Déployer un réseau de transport multimodal coordonné sur tout le territoire grâce à l'AOT unique Martinique Transport à partir du TCSP et des extensions projetées - Développer le réseau de pistes cyclables	- Favoriser l'utilisation de ces services dans les entreprises et dans les ZAC, par exemple via les Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) et les Plans de Déplacements Inter-Entreprises et les Plans de Déplacements des Administrations (PDA) ; - Aider les usagers à se regrouper par localités, par besoins, pour faire émerger des solutions collectives.	

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
		- Digitaliser les informations relatives aux réseaux de transport -Développer des transports alternatifs (ex : transport par câble)		
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Fort	Fort	Fort	Moyen

III.3.3. FILIERES ENERGIE

III.3.3.1 LES ACTEURS DE CETTE FILIERE

Trois types d'acteurs sont distingués :

- Acteurs déjà mobilisés dans une ou plusieurs initiatives d'économie de fonctionnalité, dont le rôle est à renforcer
- Acteurs impliqués sur des initiatives à capitaliser
- Acteurs non impliqués à mobiliser

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 13 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour la filière énergie

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Solar Electric	DIECCTE	K'Loué
	Eco-Mobil, Repair Café	Fournisseurs de matériels pour la production d'énergies renouvelables (Escot Caraïbe ; Solaris Store) et de location de chauffe-eaux solaires et panneaux photovoltaïques en sites isolés
		Syndicat mixte d'électricité de la Martinique
		EDF Martinique
		SPL Martinique Energies Nouvelles
		Agence Martiniquaise de l'énergie (Observatoire OMEGA)
		Energie de Martinique[41]

[41] La société d'économie mixte Energie Martinique a pour mission de contribuer au développement de la filière « énergies renouvelables » en Martinique

III.3.3.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 14 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filière énergie

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	L'économie de fonctionnalité est étudiée ici pour la filière énergie et vise notamment les économies d'énergies et l'économie des ressources (matériaux) permettant de produire de l'énergie. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est destinée à préciser les objectifs de politique énergétique, identifier les enjeux et les risques dans ce domaine, et orienter les travaux des acteurs publics. La PPE Martinique a été élaborée en 2016. L'article 56 de la Loi Grenelle 2 spécifiques aux territoires d'Outre-Mer a pour objectif 50% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie pour la Martinique dès 2020 et l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.			
Acteurs et réseaux	- Instituts de recherche - Bureaux d'étude - Espaces info-énergie - Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement de la Martinique (CAUE) - CTM - AME - ADEME	- Fournisseurs d'énergies, notamment électricité - Producteurs d'énergies renouvelables - Installateurs de panneaux solaires et autres sources d'énergie renouvelables	- Particuliers - Entreprises - Réseaux et associations	- Fournisseurs d'énergies, notamment électricité - Producteurs d'énergies renouvelables - Fournisseurs de matériels pour la production d'énergies renouvelables - Plombiers
Enjeux	- Il existe d'importants gisements d'économie d'énergie à la Martinique, tant au niveau des comportements individuels et de consommation qu'au niveau des équipements industriels et domestiques ; - Qualification des acteurs intervenant dans le champ de l'énergie, de l'environnement à améliorer			
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Approche non étudiée	Faible - Une offre recensée pour la fourniture d'eau chaude : incluant la location du chauffe-eau, l'entretien et les assurances. Cette offre, qui était courante il y	Nul Pas de demande a priori	Moyen Nombreux réparateurs/plombiers.

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
		a quelques années, a été concurrencée par le prix des chauffe-eau solaire, abaissé par les primes à l'achat associées.		
Eléments prospectifs				
Opportunités de développement territorial à étudier	- Diffuser les retours d'expérience des autres territoires; - Etudier les possibilités de développement de l'économie de fonctionnalité sur tout type d'énergie	- Soutenir les entreprises développant ce type de service ;		- Internaliser la réparation des équipements énergétiques au sein de l'ensemble des entreprises de fournitures ; - Proposer des formations pour la réparation des chauffe-eaux solaires
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Fort	Moyen	Fort

III.3.4. FILIERES BIENS DE CONSOMMATION (USAGE NON QUOTIDIEN)

III.3.4.1 LES ACTEURS DE CETTE FILIERE

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 15 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » pour les filières biens de consommation

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
CRESS	DIECCTE	K'Loué ; Loxam Martinique
	Réparateurs de biens de consommation	Vendeurs d'appareils électroniques : Eden Phone, Bureau Vallée ; Digital Group…
		Importateurs et distributeurs de biens de consommation

III.3.4.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 16 Chaîne de valeur « Economie de la fonctionnalité » - Filières biens de consommation (usage non quotidien)

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	L'économie de fonctionnalité est étudiée ici pour la filière des biens de consommation à usage non quotidien tels que le matériels de petit bricolage, de jardinerie, matériels de DIY (Do It Yourself) En métropole, un nombre croissant de distributeurs d'équipements physiques ou en ligne proposent des services de location. Des sites Internet proposent de louer de l'électroménager (comme lokeo.fr ou La petite cuisine) ou des meubles (comme homat.fr) de courte ou longue durée. Le système UZ'it permet de louer de l'électroménager et des TIC, avec une option d'achat (leasing) et est proposé par de nombreuses enseignes de grande distribution, notamment Intermarché, Système U, FNAC, Géant. Les enjeux résident dans l'établissement d'un cadre législatif ou contractuel pour faciliter la mise en place de solutions relevant de l'économie de la fonctionnalité (clarifier les rôles et les responsabilités de chaque partie). En Martinique, les importations de biens de consommation sont en légère augmentation en 2015 (+0,8%, après +2,6% en 2014), les importations de biens de consommation durables (équipements de la maison) progressent (+2,3%) alors que celles des biens de consommation non durables (alimentation et habillement) enregistrent une croissance beaucoup plus modérée (+0,5%).			
Acteurs et réseaux	-Bureaux d'études -Industriels metteurs sur le marché -Ecoles/Universités	-Industriels -Distributeurs (K'Loué, Bricolam, Bricosoleil) -Particuliers -Plateforme de mise en relation (PAP.fr, click&boat) -Collectivités - Sites internet « La Jah Familia » « Le bon coin »	-Entreprises -Collectivités -Particuliers	-Industriels metteurs sur le marché -Prestataire de services
Enjeux	- Moins de 30% de l'industrie des biens de consommation courante (vêtements, produits d'entretien, d'hygiène), des biens d'équipements ou des biens industriels intermédiaires est issue de la production locale ;			
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	-	Nul Pas d'offre recensée sur le territoire	Moyen Les martiniquais semblent être demandeurs de ce type de services	Faible Peu de distributeurs de petits matériels proposent un service de réparation.
Eléments prospectifs				
Opportunités de développement territorial à étudier	-Faire travailler des acteurs économiques avec des instituts de recherche pour développer des nouveaux modèles économiques	-Sensibiliser les industriels, entreprises au concept de l'économie de la fonctionnalité -Accompagner les industriels ou PME à développer des services	-Sensibiliser les ménages à l'économie de la fonctionnalité afin de faire naître une demande (via des incitations fiscales et réglementaires par exemple)	- Développer les services de réparation du petit matériel (réparateurs indépendant ou au sein des enseignes de distribution) ;

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services	Service après-vente
	-Promouvoir des formations à l'économie de fonctionnalité auprès des étudiants et des industriels	innovants (via des incitations fiscales et réglementaires par exemple) - Travailler avec des entreprises qui fournissent des services de location (telle que Lokéo : location d'électroménager) pour rendre leur service disponible en Martinique - Développer une plateforme recensant les industriels fournissant ces services	- Inclure ces services dans les commandes publiques.	- Créer un annuaire de professionnels spécialisés - Favoriser l'importation d'équipements dont les pièces de réparation sont facilement accessibles aux réparateurs.
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Faible	Fort	Fort	Fort

III.4. CHAINE DE VALEUR « CONSOMMATION COLLABORATIVE »

Au sens strict, la consommation collaborative peut être définie comme un échange, entre particuliers et à des fins d'usage, d'un bien ou d'un service. Fondée sur l'aspect d'échange de particulier à particulier, cette définition de la consommation collaborative exclut les modèles de location où une dimension de « partage » est présente, mais la logique horizontale absente : par exemple les modèles de location de biens partagés, comme des voitures (Autolib'), des vélos (Vélib') ou des livres (bibliothèques).

Le Guide ADEME-ARF indique pour la chaîne de valeur « Consommation collaborative » trois maillons distincts : recueil des besoins et étude des solutions ; conception du service ; exécution de la prestation de service. Le premier maillon renvoie notamment à l'enjeu de « mieux comprendre les besoins des usagers et le potentiel de marché, en collaborant avec les acteurs de la recherche (sociologie, pratiques de consommation, etc.) » ; les deux maillons suivants apparaissent cependant moins opérationnels, et moins adaptés à l'étude de la chaîne de valeur en Martinique. Les trois maillons suivants sont donc retenus pour l'analyse de cette chaîne de valeur :

- Recueil des besoins et étude des solutions ;
- Offre de biens ou de services ;
- Demande de biens ou de services.

L'analyse offre / demande s'attachera à mettre en évidence les disparités qui peuvent exister entre les deux parties : le propriétaire d'un logement sur AirBnB (offreur) n'a pas les mêmes motivations qu'un locataire (demandeur) ; le conducteur d'un véhicule (offreur) n'a pas le même profil sociologique que ses passagers en covoiturage (demandeurs) ; l'agriculteur participant à une AMAP (offreur) n'a pas les mêmes problématiques que les citoyens adhérents (demandeurs).

Les filières suivantes ont été choisies pour la chaîne de valeur « consommation collaborative » :

- Transport/mobilité
- Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation

III.4.1. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES ET HORS TERRITOIRES POSSIBLEMENT REPRODUCTIBLES EN MARTINIQUE

Les initiatives listées ci-dessous ne se limitent pas aux filières sélectionnées.

Tableau 17 Stratégies et initiatives en lien avec la consommation collaborative

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Initiatives sur le territoire			
covoiturage-martinique.com ; blablacar.fr	Des initiatives de covoiturage à différentes échelles mais avec un développement encore relativement faible en Martinique	Transport	
ADEME	Réalisation d'un guide covoiturage courte distance	Transport	
ADEME	Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) a été mis en place sur la Zone d'Activités Étang Z'abricot afin de favoriser le covoiturage.	Transport	
carlok.fr ; carfully.fr	Location de voiture entre particuliers	Transport	
Petit Cocotier ; Le Tray Caraïbe ; Bio Peyi Nou ; Réseau Rural de Martinique ; Orgapéyi ; Le Jardin de santé ; Les Saveurs de Waël ; Fariba	Mise en place de réseau d'exploitants agricoles et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales. Certaines initiatives peuvent faire partie du réseau AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).	Agriculture, Pêche, Alimentation	
Jardin partagé de Trenelle Citron ; Jardins partagés de l'anse gaïac Jardin partagé de Terreville (financé par la CACEM)	Mutualisation de ressources foncières pour une production agricole commune innovante et une valorisation du patrimoine.	Agriculture, Alimentation	
Smiile (ancien "Mon p'ti voisinage")	Un réseau national, également développé en Martinique, pour tout partager près de chez soi : objet, entraide, achat groupé, covoiturage, consommer local.	Transport Biens de consommation Agriculture, Pêche, Alimentation	
Green Technologie	Startup proposant des solutions de véhicules électriques et ayant pour projet de mettre en place un réseau collaboratif de bornes de recharge de véhicules électriques	Transport Energie	
Vogavecmoi.com, sharemysea.fr	Service de co-navigation (mise en relation de particuliers pour la navigation)	Transport	
Click&Boat	Partage de bateau entre particulier	Transport	
SEL de Martinique	Système d'Échanges Locaux (SEL) : marché mensuel au cours duquel les adhérents de l'association échangent des biens et actualisent une liste des offres et demandes (objets et services) proposées.	Biens de consommation	
Initiatives hors du territoire			

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
An Sav Fé Sa	[Guadeloupe] Projet Carter : application mobile de covoiturage et de service de chauffeur privé	Transport	Réduction de la consommation de ressources
La ruche qui dit Oui !	[National] Coopérative d'acheteurs de produits agricoles locaux et issus de l'agriculture raisonnée ou bio)	Agriculture	Réduction de la consommation de ressources (intrants agricoles)
La Louve	[National] Supermarché coopératif dans lequel les adhérents travaillent bénévolement (à raison de 3h/semaine toute les 4 semaines minimum) ce qui permet de pratiquer des prix raisonnables tout en rémunérant correctement les producteurs. Ce modèle de supermarché favorise le soutien d'une agriculture durable (bio et/ou locale) et vise également à sensibiliser ses adhérents aux enjeux alimentaires en devenant un lieu d'échange et de partage.	Agriculture	Réduction de la consommation de ressources (intrants agricoles)

III.4.2. FILIERE TRANSPORT/MOBILITE

III.4.2.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 18 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Consommation collaborative » pour la filière transport/mobilité

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Smiile	ZAC Etangs Z'Abricot	DEAL Martinique
Green Technologie	CTM	
Entreprises de mises en relations pour la location de véhicules : blablacar.fr, carfully.fr, carlok.fr		
covoiturage-martinique.com		

III.4.2.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 19 Chaîne de valeur « Consommation collaborative » - Filière transport/mobilité

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services
Eléments de diagnostic territorial			
Elément de contexte clé	La « mobilité partagée » se développe de plus en plus : location de voiture entre particuliers (type Drivy), covoiturage ponctuel (type BlaBlaCar), location de véhicules avec chauffeur non professionnel, covoiturage domicile-travail, etc. Les freins réglementaires apparaissent relativement peu nombreux, mais ils peuvent être médiatiques : ainsi le service UberPop a été interdit en France en juillet 2015, sous la pression des compagnies de taxi.		
Acteurs et réseaux	- Instituts de recherche - Bureau d'étude	- Particuliers - Plateforme collaboratives	- Particuliers - Notamment, salariés d'entreprises
Enjeux	- La concentration des zones d'emploi dans le centre de l'île et l'urbanisation autour de Fort-de-France entraînent la saturation du réseau routier en période de pointe. Ainsi, on compte plus de 120 000 véhicules par jour à l'entrée de l'échangeur Dillon, 76 000 à l'entrée de l'aéroport sur la RN5 et 43 000 sur la RN1 entre Fort-de-France et Basse-Pointe ; - Recours quasi-exclusif au transport routier pour le transport des personnes et marchandises ; - Une offre trop marginale de transports en commun ; - Dispersion de l'habitat.		- Les martiniquais considèrent, d'après l'enquête d'opinion du Conseil Général (CTM) de 2005, que les difficultés de transport représentent l'une des principales contraintes identifiées sur le territoire ; - Dans le cadre du projet pilote de Plan de Déplacements Inter-Entreprises de la zone Etang Z'abricots à Fort de France, l'enquête mobilité a montré que 3% des personnes covoituraient déjà et que 68% étaient prêtes à s'organiser pour covoiturer si le PDIE apportait des améliorations (ADEME) ; - Une opération de covoiturage expérimentale a été menée dans la zone Etang Z'abricots sur 3 mois de novembre 2014 à février 2015. 38 personnes ont participé à un forum « speed dating covoiturage » et 35 personnes se sont inscrites soit 9% des 400 salariés concernés (ADEME)

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible - Speed dating de covoiturage entre salariés d'entreprises de la même ZAC (ADEME)	Moyen - Quelques initiatives de covoiturage.	Moyen - Seuls de petits groupes s'organisent, la demande d'une offre en transport en commun est davantage importante qu'au niveau du co-voiturage.
Eléments prospectifs			
Opportunités de développement territorial à étudier	- Analyser les freins au covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail	- Aide au développement des plateformes de covoiturage, de partage de véhicules et de bateaux tout au long de l'année (pas uniquement à visée touristique) ; - Développer des aires de covoiturage ou de location de véhicules entre particuliers	- Informer et sensibiliser les particuliers (locaux et touristes) sur l'existence de ces modes de transport ; - Encourager les entreprises à favoriser le covoiturage / l'autopartage - Favoriser l'autopartage en habitat collectif (ex : mettre en commun un véhicule pour un immeuble, un lotissement,…)
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Fort	Fort

III.4.3. FILIERE AGRICOLES, AQUACOLES, PECHE ET ALIMENTATION

III.4.3.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 20 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Consommation collaborative » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Smiile	Petit Cocotier	Mon panier bio (annuaire)
	Le Tray Caraïbe	La ruche qui dit Oui !*
	Bio Peyi Nou	Le réseau du jardin dans tous ses états
	Réseau Rural de Martinique	Chambre d'Agriculture de la Martinique
	Les Saveurs de Waël	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Martinique (CRPMEM)
	Fariba	RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole)
	Orgapéyi	Institut technique : IT2
	Le Jardin de santé	AFBOM (Association des Fermiers et Producteurs Biologiques de la Martinique)
	Jardin partagé de Trenelle Citron	PARM
	Jardins partagés de l'anse gaïac	Réseau rural de Martinique
	CACEM	ADAM[42]
	Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM)	IMALFHOR
	Organisation de producteurs bio : Paysans Bio Martinik	Coopératives : Coopérative multi-élevage: MADIVIAL Coopérative volaille: SCAM Coopérative ovins-caprins: SCACOM Coopératives porcs: COOPMAR et SOCOPORC Coopérative des producteurs de lait: COOPROLAM
		Coopérative aquacole : COOPAQUAM

** Réseau/organisme national non implanté actuellement en Martinique*

[42] Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique

III.4.3.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 21 Chaîne de valeur « Consommation collaborative » - Filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services
Eléments de diagnostic territorial			
Elément de contexte clé	De nombreux acteurs sont déjà en place. Par ailleurs, la pollution par la chlordécone est un élément important à prendre en considération dans le développement de la consommation collaborative sur ces filières alimentaires.		
Acteurs et réseaux	- Instituts de recherche (ex : IT2) - Bureaux d'étude - Chambre d'agriculture - DAAF - RITA	- Réseau type AMAP - Jardins partagés - Coopérative agricoles - Plateforme de partage de plats cuisinés	- Particuliers - Réseau type AMAP - Coopérative de consommateurs pour l'achat de produits agricoles
Enjeux		- La production actuelle reste largement insuffisante pour compenser la consommation locale. - Une quinzaine de magasins bio sont présents sur l'île mais proposent presque exclusivement des produits importés. - Moins de 20 % de la production agricole végétale transiterait par les coopératives. Le reste est commercialisé par d'autres circuits sans qu'il y ait de suivi particulier relatif aux volumes de produits concernés. ; - Le développement des circuits courts permet la relocalisation des flux économiques liés à l'agriculture, voir au tourisme, l'amélioration de la captation de la valeur en faveur du producteur et a un impact positif sur les liens sociaux.	- Demande des consommateurs en termes de qualité de l'alimentation (point de vue gustatif et nutritif) - Responsabilisation du consommateur lors de l'acte d'achat

	Recueil des besoins et étude de solutions	Offre de biens ou de services	Demande de biens ou de services
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible - Une étude réalisée par la DAAF sur les petits agriculteurs met en lumière que 750 exploitations seraient non professionnelles.	Fort - Quelques producteurs proposent un système de vente à la ferme et même, exceptionnellement, de vente de paniers à la demande des consommateurs. Ce type d'initiative se développe. - La Chambre d'Agriculture souhaite développer les marchés de proximité type « marché des producteurs de pays » (label Chambre d'Agriculture) afin de permettre aux agriculteurs commercialisant leurs produits dans des organisations différentes des organisations professionnelles (OP), de pouvoir être reconnus et bénéficier de mesures de soutien adaptées à leur situation. - Echange de fruits et légumes entre voisins. - Fruits et légumes : Les circuits courts de distribution (vente à la ferme, sur les marchés et aux restaurants) permettent d'écouler moins de 10 % de la production locale.	Moyen - D'autres canaux de distribution, hors GMS et coopératives, s'organisent. De plus en plus de lieux de vente informels en parallèle des marchés plus officiels se développent.
Eléments prospectifs			
Opportunités de développement territorial à étudier	- Recensement des initiatives existantes ; - Etude des freins à l'émergence des circuits courts sur un territoire insulaire. - Cibler les besoins des particuliers, restaurateurs de tout ordre et agriculteurs en terme de : gouvernance des structures coopératives ; calibrage l'offre en fonction de la localisation, du mode de distribution, quantité, diversité des produits ; et aide à la digitalisation de l'offre	- Développer une plateforme d'échanges de plats cuisinés entre particuliers ; - Développement d'un label « Circuits courts » pour valoriser les aliments produits localement. - Soutenir le développement de réseau de type AMAP	- (Mieux) informer les locaux et touristes de l'existence et de la localisation des initiatives; - Développer le tourisme vert autour des coopératives agricoles ; - Sensibiliser des populations à la consommation de produits locaux ; - Développement d'un label « Circuits courts » pour valoriser les aliments produits localement.
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Fort	Moyen

III.5. CHAINE DE VALEUR « PRODUITS REEMPLOYES ET DECHETS REUTILISES »

Selon le guide méthodologique du développement des stratégies régionales d'économie circulaire en France [25], cette chaîne de valeur regroupe l'ensemble des activités liées au réemploi de produits et à la réutilisation de déchets à l'échelle d'un territoire. Ainsi elle concerne les acteurs de la collecte, de leur remise en état/réparation, de la distribution et de la réutilisation. Les secteurs de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire y sont particulièrement représentés.

Les filières suivantes ont été choisies pour une analyse approfondie selon la chaîne de valeur « produits réemployés et déchets réutilisés » :

- Bois/Ameublement
- Equipements électriques et électroniques

III.5.1. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES ET HORS TERRITOIRES POSSIBLEMENT REPRODUCTIBLES EN MARTINIQUE

Les initiatives listées ci-dessous ne se limitent pas aux filières sélectionnées.

Tableau 22 Stratégies et initiatives en lien avec les produits réemployés et les déchets réutilisés

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Initiatives sur le territoire			
Eco Mobil	Promotion de la réparation des objets du quotidien (petits électroménagers, informatique, vélos, …) via la création d'un Repair Café. Organisation d'ateliers de réparation (ex : Petit Dej' de la Réparation)	Biens de consommation (équipements électriques et électroniques notamment)	Allongement de la durée de vie des produits via la réparation et la réutilisation.
ACISE [43] samu social Martinique ; Secours catholique ; Eco TLC	Ouverture de la Ressourcerie Nord Caraïbe à Case-Pilote regroupant sur un même lieu : la collecte des objets, leur valorisation, le réemploi et la sensibilisation du grand public. Collaboration avec l'éco-organisme de la filière textile, linges et chaussures.	Biens de Consommation (ameublement, équipements électriques et électroniques, équipements de la maison, petit mobilier, bricolage, textile,..)	Allongement de la durée de vie des produits via le réemploi et la réutilisation Réduction des quantités de déchets générées
Vide greniers / Brocantes	Evénement favorisant l'échange ou l'achat d'objets d'occasion	Ameublement, Equipements du jardin, Décoration, Equipements sportifs, Textiles, Equipements Electriques et Electroniques	Allongement de la durée de vie des produits via le réemploi.
CACEM	Constitution d'un annuaire des réparateurs présents sur le territoire centre (en cours de rédaction)	Biens de consommation	Allongement de la durée de vie des produits via la réparation et la réutilisation.
SEL Martinique (Système d'échange local)	Echange de biens et de compétences en Martinique sans argent. Près d'une cinquantaine de services sont déjà proposées sur de nombreuses communes.	Biens de consommation Services	Allongement de la durée de vie des produits via le réemploi et la réparation pour la réutilisation.
Milfey association recyclage	Association de recyclage et de réutilisation de déchets végétaux pour faire des meubles ou créations artistiques. But : favoriser l'impulsion et accompagner les projets de création artistique et artisanale basés sur le recyclage et la valorisation des matériaux locaux (issu des déchets comme le: bois de palettes, tôles, etc. ou issu des ressources naturelles locale (calebasses, bambou, galets,…)	Bois/Ameublement	Réutilisation de « déchets » en bois/métaux/matériaux divers. Réduction de la consommation en ressource naturelle.
Groupe Seen	Entreprises de recyclage	Conditionnement Industrie EEE	Valorisation des déchets industriels (ferrailles, verre, papiers-cartons, textiles, plastiques, bois) et des DEEE.
MetaSystemes	Vente d'écomeubles en palette, cours et stage de fabrication.	Biens de consommation	Réemploi de déchets en matériaux. Réduction de la consommation en ressource naturelle

[43] Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Cash Express	Magasin spécialisé dans le rachat et la vente de produits d'occasion aux particuliers (produits hi-fi, vidéo, électroménager, bibelots, informatique, téléphonie,…)	Biens de consommation	Allongement de la durée de vie des produits via le réemploi.
Patronage Saint-Louis	Atelier chantier d'insertion de menuiserie pour remettre des meubles en état ou fabriquer d'autres objets à partir de meubles	Bois/Ameublement	Allongement de la durée de vie des produits via le réemploi.
Initiatives hors du territoire			
Hesus (prestataire de gestion de terres polluées)	[National] Plate-forme d'échange de déblais et remblais de terres inertes entre chantiers. La plateforme web Soldating, créée en 2015 par Hesus, permet de centraliser les besoins d'échanges entre les demandeurs et émetteurs de terres inertes pour l'Ile de France. Les acteurs doivent s'entendre sur le prix des matériaux puis l'échange peut se faire. SolTracing permet d'assurer la traçabilité et le suivi de conformité des terres concernées, afin de permettre aux acteurs d'attester de la bonne gestion des matériaux.	BTP	Réemploi des matériaux de construction
EcoDec	[Guadeloupe] dalles de caoutchouc fabriqué à partir de pneus usagés d'Ecodec	BTP	Réemploi des matériaux de construction
C reparable	[Vendée] Mutualisation de 5 réparateurs (dans des métiers complémentaires) à la Roche-sur-Yon, au sein d'un guichet unique. Le particulier se rend à ce guichet pour confier son appareil : il est ensuite redirigé vers le réparateur le plus compétent. Le site permet d'accueillir les clients, de faire un diagnostic, et de faire de la vente d'occasion.	Biens de consommation	Réutilisation de produits Réduction de la consommation en ressource naturelle.
Kaz A Moun	Réalisation de mobilier de jardin, de maisons, de commerces ou restaurants en bois de palettes	Conditionnement Biens de consommation –(ameublement)	Réutilisation de « déchets » en bois. Réduction de la consommation en ressource naturelle
« Ne plus jeter »	[Guyane] « Ne plus jeter » est la première recyclerie qui a ouvert dans les DOM (Guyane). Le site dispose d'une zone de stockage importante où sont triés les biens (vêtements, livres, jouets) et d'une zone de vente où les biens sont mis en valeur. La structure réalise également quelques créations artistiques de couture (vêtements, hamacs, sacs) à partir de textiles récupérés, grâce à une bénévole couturière qui forme les employés en insertion. Elle a également démarré une activité de création de chiffons de plusieurs qualité à partir de T-shirt après avoir identifié que les chiffons étaient jusqu'à présent tous importés.	Textile	Réutilisation de produits Réduction de la consommation en ressource naturelle.

III.5.2. FILIERES BOIS/AMEUBLEMENT

III.5.2.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 23 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « produits réemployés et déchets réutilisés » pour les filières bois/ameublement

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Kaz A Moun	Organisateurs de vide greniers / Brocantes	Créateurs et importateurs de mobiliers (ex : Colibri Spirit, Bois Nature, Arts & Confort Mobilier)
CACEM	MetaSystemes	Eco-mobilier
SEL Martinique	Eco-organismes : Valdelia,, Ecologic	
Milfey association recyclage		
ACISE Samu social		
Patronage Saint Louis		

III.5.2.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

L'analyse par chaine de valeur pour les biens d'ameublement et les biens électriques et électroniques présente de nombreuses similitudes. Afin de faciliter la lecture, sont mis en avant ici en noir les éléments de diagnostic spécifiques aux filières bois/ameublement et en gris les éléments communs avec la filière équipements électriques et électroniques.

Tableau 24 Chaîne de valeur « Produits réemployés et réutilisés » - Filières bois/ameublement

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
Eléments de diagnostic territorial			
Elément de contexte clé	En Martinique, une famille de quatre personnes jette près de 100 kg de déchets de meubles chaque année[44]. - Depuis 2013, une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) existe. Trois éco-organismes sont agréés par l'Etat : Valdelia pour les meubles de professionnels, Eco-mobilier pour les meubles de particuliers et Ecologic pour les meubles de cuisines. Le cahier des charges de cette filière incite les acteurs de l'ameublement à réaliser des actions d'éco-conception via la mise en place d'une bonus si les produits répondent aux critères suivants : les éléments d'ameublement constitués à plus de 95% de bois massif et certifiés (PEFC, FSC) ; les éléments d'ameublement constitués à plus de 95% de métal ; les éléments d'ameublement évolutifs (produits dont la dimension peut être adaptée à la taille de l'utilisateur au cours de sa croissance ; produits pouvant changer de fonction principale). - La directive cadre européenne 2008/98/CE hiérarchisant les modes de gestion des déchets privilégie le réemploi devant le recyclage et la valorisation énergétique - La directive du 2 décembre 2015 comporte des exigences proportionnées en matière de disponibilité de pièces détachées et d'informations concernant la réparation. - Le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 comporte un objectif visant à soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation		
Acteurs et réseaux	-Ressourceries -Dépôts-vente -Déchèteries -Magasins d'occasion - Acise samu social	-Ressourceries -Artisans / réparateurs -ESAT -Fabricants -Menuiseries -Ebénisteries	-Ressourceries -Dépôts-vente -Sites en ligne de troc, dons, revente -Gratiferias -Vide-greniers, brocantes -Magasins d'occasion
Enjeux	La filière déchets DEA bien que mise en place depuis 2013 peine à se développer. Cela représente donc un potentiel de développement pour l'ACISE ou le Patronage Saint-Louis	- La filière est à structurer : depuis la collecte, la réparation/transformation, revente. - La réparation peut permettre la conservation et/ou le développement d'emploi localement.	-Favoriser l'accès aux produits d'occasion et notamment aux meubles afin de diminuer les déchets associés et la dépendance par rapport aux importations.

[44] http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/une-nouvelle-filiere-pour-les-dechets-d-a399.html

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
	pour l'approvisionnement des ressourceries. En effet, sur 35 tonnes collectées hors textile, 78% sont des meubles. - Limiter les dépôts sauvages -Difficultés de stockage et de conservation en bon état des meubles composés de panneau de particules par rapport au bois massif compte tenu du climat tropical	- Absence de valorisation du panneau de particules (actuellement) par rapport au réemploi, réutilisation possible avec bois massif.	
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible : Encore peu de collecte préservante	Faible : - Les structures de réemploi/réutilisation concernant les meubles ne sont bien identifiées -Développement en cours d'un annuaire des réparateurs présents sur le territoire (CACEM)	Faible à Moyen : L'ACISE a créé 8 points de vente pour sa ressourcerie. Ceux-ci sont complétés par des boutiques résultant d'initiatives d'associations religieuses.
Eléments prospectifs			
Opportunités de développement territorial à étudier	-Optimiser la collecte de biens usagés via une sensibilisation des citoyens. -Développer en partenariat avec les éco-organismes des campagnes de communication pour sensibiliser les citoyens à rapporter leurs biens usagés -Développer la collecte dite « préservante » des encombrants pour récupérer des meubles qui pourront être réemployés ou réutilisés (sans devenir des déchets) ; - Identifier les capacités de stockage des meubles sur le territoire proposant des conditions préservantes : volume important, protection contre l'humidité - Créer des opérations spéciales temporaires pour collecter les biens usagés aux abords des quartiers résidentiels ; - Détourner des déchèteries (via des opérateurs formés) les biens usagés	- Sensibiliser les réparateurs à l'utilisation desER pièces détachées/d'occasion - Promouvoir les acteurs de la réparation auprès des citoyens et notamment des étudiants (formations qualifiantes et filières d'études associées) - Accompagner les acteurs de la réparation, du réemploi et de la réutilisation vers la professionnalisation (développer des formations, favoriser l'échange de savoir-faire et la qualification des compétences nécessaires. - Développer le 1% déchet (sur le modèle du 1% eau (1% du budget de la commune est alloué au développement de projet liée à la réparation, réemploi,..)	- Créer une cartographie des sites de reventes de mobilier d'occasion - Promouvoir l'intérêt de la réutilisation / remploi du mobilier (réduction de la consommation des ressources, promotion du Do It Yourself, promotion de l'échange entre particuliers) - Développer des modes de réutilisation innovants pour les meubles ne pouvant pas être réemployés (notamment les panneaux de particules et de MDF (Medium Density Fiberboard)) - Etendre le principe censé être appliqué aux DEEEs : pour chaque meuble acheté, reprise de l'ancien.

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
	pouvant faire l'objet de réemploi ou de réutilisation, ou mieux intégrer des caissons de réemploi en déchèterie ; - Harmoniser les modalités de collecte sur l'ensemble du territoire, qui reste de la compétence des EPCI (CACEM, Cap Nord et CAESM		
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Moyen	Moyen

III.5.3. FILIERE EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (BIENS DE CONSOMMATION)

III.5.3.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 25 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « produits réemployés et déchets réutilisés » pour la filière équipements électriques et électroniques

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
ACISE Martinique (Samu social)	Hay bibi	toutdonner.com
Eco-Systèmes	CACEM	myrecyclestuff.com
Ecologic	Réseaux sociaux populaires (Jah Familia, Réseau parallèle, Végétroc)	yakasaider.fr
Repair Café	SEL Martinique (Système d'échange local)	mytroc.fr
Martinique Recyclage	Vide greniers / Brocantes	Cash Express
Entreprise Environnement	Hay bibi	
	Gratiféria	
	Vide greniers / Brocantes	

III.5.3.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 26 Chaîne de valeur « Produits réemployés et réutilisés » - Filière équipements électriques et électroniques

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
Eléments de diagnostic territorial			
Elément de contexte clé	La catégorie des Equipements Electriques et Electroniques (EEE) regroupe les produits suivants : gros électroménagers (GEM) froid et hors froid, petits électroménagers (PEM), écrans, équipements audiovisuels et informatiques. Les industries des biens d'équipements prennent la troisième place en termes de chiffre d'affaires. En 2015, les importations d'équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques étaient de 434 millions d'euros. - Les EEE sont soumis à une filière REP pour laquelle il existe plusieurs éco-organismes (Ecologic, Eco-systèmes, Recyclum, PV cycle) - La directive cadre européenne 2008/98/CE hiérarchisant les modes de gestion des déchets privilégie le réemploi devant le recyclage et la valorisation énergétique - La directive du 2 décembre 2015 comporte un projet de propositions d'exigences pour faciliter le démontage, le réemploi et le recyclage des écrans d'affichage électronique, exigences proportionnées en matière de disponibilité de pièces détachées et d'informations concernant la réparation. - La Directive européenne 2012/19/EU rend obligatoire l'éco-conception des EEE, l'instauration d'une collecte sélective des DEEE, et d'un registre par producteurs d'EEE) qui favorise le réemploi et la réutilisation des EEE. - Le décret °2014-928 du 19 août 2014 instaure dans le cadre réglementaire français notamment la fixation d'objectifs de taux de réutilisation et recyclage plus ambitieux et un renforcement des contrôles dans le cas d'export d'EEE pour réemploi - La préparation en vue de la réutilisation a été intégrée, suite à un arrêté paru en 2014 au cahier des charges d'agrément spécifique à la filière REP DEEE - Le distributeur est tenu à la reprise 1 pour 1 et 1 pour 0 s'il a une surface de vente consacrée aux EEE> 400m2 (pour les EEE usagés dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures à 25 cm) - Le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 comporte un objectif visant à soutenir le développement et la professionnalisation de réseaux de réemploi, réutilisation et réparation		
Acteurs et réseaux	-Ressourceries -Dépôts-vente -Déchèteries -Magasins d'occasion -Eco-organismes	-Ressourceries -Artisans / réparateurs -ESAT -Fabricants -Repair Cafés/ Eco-Mobil -Martinique Recyclage	--Ressourceries -Dépôts-vente -Sites en ligne de troc, dons, revente -Gratiferias -Vide-greniers,brocantes -Magasins d'occasion
Enjeux	- La reprise gratuite des DEEE en cas de livraison à domicile n'est pas	- La réparation peut permettre la conservation et/ou le développement d'emploi localement.	-Favoriser l'accès aux produits d'occasion et notamment aux EEE afin de diminuer les déchets

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
	systématiquement assurée par les distributeurs		associés et la dépendance par rapport aux importations.
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Faible - Pas de collecte spécifique. Les particuliers peuvent amener leurs DEEE dans des centres de trocs ou de réparation. (sauf territoire CACEM collecte en PAP des DEEE sur certains secteurs)	Faible : - Peu de producteurs/fabricants sur l'île -Développement en cours d'un annuaire des réparateurs présents sur le territoire (CACEM) - Réparation d'articles par l'ACISE	Faible Les centres de troc et de réparation mettent à disposition, gratuitement ou pas, des appareils réparés.
Eléments prospectifs			
Opportunités de développement territorial à étudier	- Développer en partenariat avec les éco-organismes des campagnes de communication pour sensibiliser les citoyens à rapporter leurs biens usagés -Développer la collecte dite « préservante » des encombrants pour récupérer les EEE qui pourront être réemployés ou réutilisés (sans devenir des déchets) - Créer des opérations spéciales temporaires pour collecter les biens usagés aux abords des supermarchés, des marchés, des places publiques, … - Détourner des déchèteries (via des opérateurs formés) les biens usagés pouvant faire l'objet de réemploi ou de réutilisation, ou systématiser la mise à disposition de caisson de réemploi en déchèterie ; - Harmoniser les modalités de collecte sur l'ensemble du territoire, qui reste de la compétence des EPCI (CACEM, Cap Nord et CAESM)	- Sensibiliser les fabricants à la réparabilité des produits et au développement de pièces détachées/d'occasion - Promouvoir les acteurs de la réparation auprès des citoyens et notamment des étudiants (formations qualifiantes et filières d'études associées) - Accompagner les acteurs de la réparation, du réemploi et de la réutilisation vers la professionnalisation (développer des formations, favoriser l'échange de savoir-faire et la qualification des compétences nécessaires - Informer les concepteurs et futurs exploitants des centres de tri de préserver l'intégrité des DEEE (par exemple remplacement des pinces à grappins par des pinces de préhension) - Mettre en œuvre d'un label "réparable localement" en partenariats avec les réparateurs et les importateurs. Le logo figurerait sur l'emballage du produit. Le client serait assuré que son bien soit réparé dans un délai correct compte tenu de la disponibilité des pièces/outils de diagnostic/compétences sur place.	-S'assurer que la reprise gratuite des EEE usagés en cas de livraison à domicile est respectée (comme imposé par la réglementation) - Promouvoir l'utilisation d'EEE d'occasion en mettant en place un label/des garanties sur ces produits - Favoriser l'importation d'équipements dont les pièces de réparation sont facilement accessibles aux réparateurs -Mieux faire connaître le réseau de distribution d'EEE de seconde main

	Collecte des biens usagés	Transformation / Réparation	Distribution / Utilisation
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Fort	Moyen

III.6. CHAINE DE VALEUR « PREVENTION ET VALORISATION DES DECHETS »

La chaîne de valeur du marché de la valorisation des déchets comme présentée dans le guide ADEME/ARF présente initialement les maillons suivants : collecte des déchets, transport et acheminement, tri recyclage et valorisation et distribution (qui signifie ici les débouchés). Les débouchés étant souvent confondus avec les unités de recyclage/valorisation, les deux derniers maillons peuvent être fusionnés. Egalement, il semble opportun d'ajouter à cette chaîne de valeur un maillon essentiel qui est celui de la prévention. Ainsi la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets » comporte les maillons suivants : prévention, tri et collecte, transport et acheminement, valorisation.

Quelle est l'articulation entre la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets » et « produits réemployés et réutilisés » ? Au sens strict, la réutilisation n'est pas de la prévention des déchets, c'est un débouché alternatif à la valorisation via des installations de traitement. En effet, la réutilisation s'adresse aux substances/produits qui sont devenus à un moment des déchets alors que le réemploi s'applique aux substances/produits qui ne sont pas devenus des déchets. Par conséquent, il n'y a pas de chevauchement entre ces deux chaînes de valeurs.

Les filières suivantes ont été choisies pour une analyse approfondie selon la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets » :

- Agriculture, pêche/aquaculture et alimentation
- BTP
- Conditionnement

III.6.1. RETOURS D'EXPERIENCES TERRITORIALES ET HORS TERRITOIRES POSSIBLEMENT REPRODUCTIBLES EN MARTINIQUE

Les initiatives listées ci-dessous ne se limitent pas aux filières sélectionnées

Tableau 27 Stratégies et initiatives en lien avec la « prévention et la valorisation des déchets »

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
Initiatives sur le territoire			
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, ADEME, Cap Nord	Valorisation des biodéchets via la distribution de composteurs individuels	Alimentation	Valorisation des bio-déchets ménagers en fertilisants
Communautés d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique, ADEME, Cap Nord	Collecte sélective des bio-déchets en porte-à-porte	Alimentation	Valorisation des bio-déchets
Cap Nord	CAP Nord Martinique s'est engagée, par la signature d'un accord-cadre avec l'ADEME en 2011, dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets dont l'une des 18 actions vise à réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire.	Alimentation	Prévention du gaspillage via la valorisation d'aliments invendus pour diminuer l'utilisation de ressources agricoles
Cap Nord	A travers son opération « Agissons autrement, Gaspillons moins », la Communauté d'Agglomération s'engage à réduire le gaspillage alimentaire en milieu scolaire.	Alimentation	Prévention du gaspillage via la valorisation d'aliments invendus pour diminuer l'utilisation de ressources agricoles
Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères, Communauté des Communes du Nord de la Martinique, Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique	Centre de Valorisation Organique du Robert. Objectif : valoriser 40 000 tonnes de biodéchets et déchets verts en compost et en électricité	Alimentation Déchets verts	Réduction et valorisation des quantités de déchets et création d'énergie utilisable
Association FAIRES (commune du Robert)	De nombreux fruits ne sont pas cueillis sur le territoire. Plusieurs projets sont en cours de développement pour tenter de valoriser ces fruits perdus (mangues, fruits à pain …)..	Agriculture Déchets	Valorisation des ressources locales pour diminuer les importations d'aliments
Habitation Chalvet	L'habitation Chalvet est une habitation productrice de bananes qui pratique le compostage depuis 2002.	Agriculture	Valorisation de déchets organiques agricoles pour réduire l'importation de fertilisants
Distilleries	Valorisation des bagasses comme combustible pour l'alimentation des chaudières sur les distilleries	Agriculture	Valorisation des sous-produits d'industries agro-alimentaires pour la production de l'énergie

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
La champignonnière des Antilles	Unique producteur de champignons dans la Caraïbe, Jacky Pascault commercialise des pleurotes frais et déshydratés. Le processus de production est certifié Agriculture Biologique par Ecocert depuis 2004 et intègre la valorisation des déchets de la canne à sucre tout au long du cycle de culture : 150 tonnes de bagasses servent ainsi de terre d'accueil à la semence des champignons.	Agriculture	Valorisation des sous-produits d'industries agro-alimentaires comme substrat d'une autre culture
Caisse des Ecoles de Fort de France	Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation du personnel et des élèves (modification grammage du pain, opération de pesées des restes, menu spécial zéro gaspi)	Alimentation	Prévention du gaspillage
DiscoSoupe Martinique	Sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire via la préparation de repas distribués gratuitement à partir de fruits et légumes invendus	Alimentation	Réduction du gaspillage via la valorisation d'aliments invendus pour diminuer l'utilisation de ressources agricoles
Société Industrielle de Recyclage et de Production	Recyclage de bouteilles en plastique usagées via un processus spécifique permettant de récupérer comme produit des billes de polyéthylène téréphtalate.	Conditionnement	Valorisation de déchets
SOCAPAL (Société Caraïbe de Palettisation)	Recyclage des palettes en bois qui ne peuvent être réutilisées. Elles sont broyées en copeaux de bois qui sont ensuite utilisées dans des applications telles que les revêtements d'aires de jeux, des litières pour animaux ou le paillage de sols floraux	Conditionnement	Valorisation de déchet et limitation des consommations des ressources
Groupe Seen	Entreprises de recyclage (broyage et recyclage du verre en sable de verre et granulats de verre)	Conditionnement Industrie EEE	Valorisation des déchets industriels (ferrailles, verre, papiers-cartons, textiles, plastiques, bois) et des DEEE.
CACEM	Opération caddie malin : opération de sensibilisation à la réduction des emballages et notamment au suremballage	Conditionnement	Réduction des emballages utilisés
CACEM, CAESM, ADEME, CTM	Opérations Entreprises Témoins (2015) : 23 entreprises ont été accompagnées pour réduire leurs déchets pendant quatre mois, et notamment les emballages utilisés	Conditionnement	Réduction des emballages utilisés
Espace Sud Martinique	Top Chef s'Top Restes. Retour d'expérience sur un concours de cuisine de reste à destination des agents durant la SERD. L'objectif est de sensibiliser en interne et de tester l'opération avant de la généraliser.	Alimentation	Réduction du gaspillage, valorisation des bio-déchets
CCI Martinique, ADEME, CTM	En 2014, la CCI Martinique, l'ADEME régionale et la Région Martinique ont publié un guide des déchets à destination des entreprises, dans l'objectif d'augmenter le recyclage des portions valorisables et d'améliorer la gestion des déchets dangereux. Ce livret renseigne les entreprises sur les différents types de déchets, les réglementations qui s'appliquent, les bonnes pratiques de gestion et comporte	Alimentation Toutes filières industrielles	Réduction du gaspillage, valorisation des déchets

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
	une partie annuaire des prestataires déchets (collecte, traitement) et des bureaux d'étude spécialisés.		
ACISE	L'ACISE est une association qui vise à développer la filière de réutilisation du textile en Martinique : mise à disposition de points d'apport volontaire sur le territoire, collecte, tri, export, revente, réutilisation (avec l'atelier de confection à partir de tissus)	Textile	Réduction des déchets, Allongement de la durée de vie
Boutik Foyal	Vente de vêtements d'occasion (chantier d'insertion mis en œuvre par l'ACISE)	Textile	Réduction des déchets, Allongement de la durée de vie
Entreprises & Environnement	Création d'un site de bourse aux déchets pour les entreprises	Conditionnement	Valorisation des déchets
BRGM, CCI	Organisation d'une matinée d'échange entre les professionnels du secteur de la construction et du BTP, les acteurs de la gestion des déchets et des sols pollués, et les acteurs de l'aménagement du territoire publics et privés	BTP	Réduction et meilleure valorisation des déchets
CTM	Jardinage au naturel : formation des agents et usagers sur le jardinage et le compostage et projet de réseau de compostage	Agriculture	Valorisation des ressources locales et des bio-déchets
CTM	Vidéo d'un atelier jardinage en Martinique	Agriculture	Valorisation des ressources locales et des bio-déchets
CTM	Vidéo de publicité (spot) sur le compostage en Martinique	Agriculture	Valorisation des bio-déchets
Bag In	Emballages navettes pour les livraisons (cagettes plastifiées et consignées à la place de carton de livraison)	Conditionnement	Réduction des déchets
Eco-Mobill	Fabrication de cabas réversibles avec des kakemonos et des supports de communication en fin de vie	Conditionnement	Réduction des déchets. Réutilisation de déchets
Pharmacies	Livraison de médicaments avec des bacs réutilisables	Conditionnement	Réduction des déchets
Suez – Projet Reco	Projet Reco : mise en place de kiosque de collecte et bouteilles et flacons plastiques sur le parking de grande surface avec un système incitatif de bons d'achat à utiliser en magasin	Conditionnement	Valorisation matière de déchets recyclables
APROMAR	Travail sur la mise en place d'une REP locale de gestion des déchets phytosanitaires agricoles	Agriculture	Réduction et meilleur traitement des déchets phytosanitaires agricoles
Initiatives hors du territoire			

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
ADEME	[National] Boite à outils Optigede visant à aider les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises de restaurations) à organiser des actions visant notamment à limiter le gaspillage alimentaire au niveau de la consommation finale des ménages dans et hors foyers. Le site présente également une rubrique consacrée à la gestion des déchets organiques sur les territoires, notamment gestion de proximité, compostage, méthanisation et utilisation comme engrais	Alimentation	Réduction du gaspillage alimentaire
Association Passerelles	[National] Module d'éducation à destination des enseignants : réduire mes déchets, nourrir la terre. Après avoir abordé en détail le tri sélectif, les élèves étudient la part biodégradable des déchets (biodéchets). Ils découvrent l'intérêt écologique et économique du compostage comme du lombricompostage	Alimentation	Réduction du gaspillage alimentaire
DRAAF Rhône-Alpes	[Rhône-Alpes] Guide réglementaire et pratiques des dons de produits agricoles à des associations d'aide alimentaire. Le site propose également une cartographie interactive des associations d'aide alimentaire en recherche de dons.	Alimentation	Réduction des déchets alimentaires via le don
« Love Food, Hate Waste »	[Royaume-Uni] Ce site web apprend aux consommateurs à réduire le gaspillage en leur donnant des astuces pour adapter les portions et mieux planifier leurs repas. Le site propose également une large palette de recettes permettant de réutiliser des produits qui seraient autrement jetés. https://www.lovefoodhatewaste.com/	Alimentation	Réduction des déchets alimentaires
Zero Waste France	[Ile de France et PACA] « Mon commerçant m'emballe durablement » : mise en place notamment dans le 11ème arrondissement de Paris et en PACA, le projet vise le commerce alimentaire de proximité, et plus particulièrement ceux pratiquant la vente à emporter. Il a pour objectif de favoriser le réemploi et le recyclage des emballages, de diminuer la quantité de ressources utilisés et de déchets générés via l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne	Conditionnement	Réduction des déchets d'emballages
Grand Moulin des Antilles	[Guadeloupe] Importante IAA impliquée dans l'étude de l'INRA sur la valorisation des co-produits du bananier en alimentation animale	Agriculture Alimentation	Réduction des déchets des IAA
Distrimatic Caraïbes	[Guadeloupe] Etude menée en 2013 pour la mise en place de la consigne pour les bouteilles de Rhum	Alimentation Conditionnement	Réduction des ressources (emballages) et réduction des déchets associés
Damoiseau	[Guadeloupe] Une étude de faisabilité d'un méthaniseur est en cours	Agriculture Energie	Valorisation des déchets de distillerie pour la production d'énergie et d'engrais
Associations MonBazin, ATUSS, TRIVALDEC, VERNATURE, Marie-Galante	[Guadeloupe] Promotion du compostage domestique	Agriculture	Valorisation des déchets de distillerie pour la production d'engrais

Acteur	Description des stratégies et initiatives	Filières concernées	Résultats en termes de bouclage des flux
SITA Verde	[Guadeloupe] Campagne de récupération du sirop de vinasses méthanisées a été initiée en 2009 par SITA Verde pour sa valorisation par compostage (8 000T collectées actuellement).	Agriculture	Valorisation des déchets de méthanisation pour la production d'énergie et d'engrais
Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre	[Guadeloupe] Action labellisée SERD 2014 sur le gaspillage alimentaire. Pesée des aliments jetés par les élèves, enquête qualitative sur le comportement alimentaire des élèves, recherche de solutions, actions de sensibilisation sur la santé et l'éducation alimentaire destinées aux parents et élèves, sensibilisation du personnel de la restauration scolaire	Alimentation	Réduction du gaspillage alimentaire
BRGM	[Réunion] Guide d'utilisation pour les déchets du BTP à la Réunion	BTP	Réduction et valorisation des déchets du BTP
Pôle Textile Alsace	Le Pôle propose la mise à disposition d'un salarié, mutualisé entre plusieurs entreprises, pour les aider à progresser vers l'économie circulaire, notamment via la valorisation des produits textiles.	Textile	Réduction des déchets

III.6.2. FILIERES AGRICOLES, AQUACOLES, PECHE ET ALIMENTATION

III.6.2.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 28 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
	EPCI : Cap Nord, CAESM, CACEM	Chambre d'Agriculture de la Martinique
SMTVD (ex SMITOM)		Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Martinique (CRPMEM)
Disco Soupe Martinique		
Distilleries : Neisson, Clément, Habitation Saint-Etienne, JM, Depaz, Lamauny, Dillon, la Favorite, Saint-James, etc.		
Caisse des Ecoles de Fort-de-France		
Préfecture de la Martinique		
Association Entreprises & Environnement		
CCI Martinique		
CTM		

III.6.2.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 29 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour les filières agricoles, aquacoles, pêche et alimentation

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	La prévention et la valorisation des déchets concernent ici les déchets organiques issus de l'agriculture, aquaculture, pêche et alimentation. Les emballages d'intrants agricoles et d'aliments ne sont pas inclus dans le périmètre et abordés via la filière conditionnement dans la chaîne de valeur « prévention et valorisation des déchets ». Au niveau national : - Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire - Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire a été signé en 2013 avec pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025. L'ADEME et la DAAF de Martinique ont lancé en 2015 un appel à projets dans le cadre du Comité Régional pour l'Alimentation (CRALIM) et de la déclinaison régionale du Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, pour jouer un rôle actif dans le développement et le soutien d'actions innovantes de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet appel à projets concerne tous types de porteurs de projets (sauf particuliers) ayant un projet de prévention ou de réduction du gaspillage alimentaire sur la région Martinique. Par ailleurs, les gros producteurs de biodéchets et d'Huiles Alimentaires Usagées (HAU) sont soumis depuis le 1er janvier 2012 à une obligation de tri et de valorisation. Au 1er janvier 2016, un établissement est considéré comme gros producteur s'il génère plus de 10 tonnes de biodéchets ou plus de 60 litres d'huiles alimentaires usagées par an.			
Acteurs et réseaux	- Particuliers - Agriculteurs, aquaculteur, pêcheurs - Marchés - Transformateurs - Distributeurs - Acteurs privés et publics de la restauration - Préfecture - DRAAF - EPCI - SMTVD - CCI	- Particuliers - CTM -Service public des gestions des déchets au sein des EPCI -Prestataires privés de collecte - SMTVD -APROMAR -ADIVALOR	- Service public des gestions des déchets au sein des EPCI (CACEM, Cap Nord, CAESM) - Prestataires privés de collecte (Figueres Services, Martinique Recyclage (Groupe SEEN)) - SMITOM	- Utilisateur de biomasse à des fins de combustion - Recycleurs de biodéchets et producteurs de méthanes (à impliquer) - DRAAF - SMITOM
Enjeux	- En Martinique, les déchets alimentaires et les aliments non consommés représentent 29 210 tonnes, soit 30% des déchets	- A ce jour, les taux de collecte sont relativement pour la collecte sélective des biodéchets ce qui entraîne une sous-alimentation du CVO	- Les contraintes en matières de coût de transport lié à l'exiguïté du territoire rendent difficile la mise en place de filières locales et	- L'agriculture produit plusieurs types de déchets : les déchets organiques et les déchets liés à la production (contenants de produits phyto-sanitaires…). Les

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
	pouvant faire l'objet d'une action de prévention[45].		rentables de valorisation pour certains déchets	déchets organiques agricoles sont généralement valorisés comme amendements ou aliments pour le bétail.
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Moyen - Déclinaison régionale du Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ; - Initiatives prises par les EPCI pour la lutte contre le gaspillage en restauration collective ; - Plusieurs appels à projets pour la réduction du gaspillage. Ex : AAP National Zéro Déchets Zéro Gaspillage porté par la CTM ou l'AAP régional porté par CapNord (voir initiatives) - Développement de quelques initiatives ayant pour but de réduire le gaspillage alimentaire	Faible	Nul Pas d'initiative identifiée	Moyen : - Bagasse bien valorisée : utilisation de la bagasse comme combustible pour les chaudières des distilleries et la centrale thermique d'Albioma - Biodéchets issus des IAA peu valorisés, excepté une partie via le Centre de valorisation organique de biodéchets par méthanisation/compostage - Soutien technique et financier aux exploitants et organismes agricoles pour la réalisation d'études et la construction ou l'optimisation d'équipements de valorisation des déchets agricoles, par compostage ou méthanisation (ADEME) - Installation de traitement biologique : un centre de valorisation organique (au Robert) réalisant de la méthanisation et du compostage d'une capacité de 23 000 tonnes/an, une plateforme de compostage (plateforme d'Holdex sur la commune du François) qui traite près de 17 000t de déchets verts et agricoles /an
Opportunités de développement territorial à étudier	- Décliner au niveau régional les mesures du Pacte national de	- Faciliter et massifier la collecte de bio-déchets ;	- Mutualiser le transport des biodéchets avec ceux d'autres types de déchets ;	- Développer des filières de valorisation des déchets organiques agricoles, issus de

[45] http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CRALIM_cle47932d.pdf

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
	lutte contre le gaspillage alimentaire ; - Massifier la lutte contre le gaspillage alimentaire avec tous les acteurs (RHD, restaurateurs privés, IAA, habitants, etc.) et développer les initiatives existantes ; - Favoriser l'utilisation de doggy bag en restauration (projet Gourmet Bag déployé uniquement en métropole pour le moment : http://gourmetbag.fr/) - Sensibiliser le personnel des cantines scolaires et restaurations collectives à adapter la taille des portions au consommateur ; - Proposer plusieurs tailles de plats (et donc de portions) en restauration privée et publiques.	- Sensibiliser les populations et restaurateurs au tri des déchets organiques ; - Généraliser la fourniture en poubelles spécifiques pour les déchets organiques (EPCI et/ou prestataires privés);	- Faciliter la gestion des biodéchets sur site afin de limiter les impacts du transport.	l'élevage et de l'industrie agro-alimentaire et notamment de poissonnerie : micro-unités de méthanisation, alimentation animale, appât de pêche - créer et faciliter l'accès à des particuliers à des plateformes de compostage ou proposer une distribution de composteurs individuels/collectifs pouvant alimenter les jardins créoles. Ex : composteurs proposés par la CACEM et CAP Nord
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Moyen	Moyen	Moyen	Fort

III.6.3. FILIERE BTP

III.6.3.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 30 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière BTP

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
BRGM	*Non identifié*	Cimenterie
CCI		Entreprises BTP (TCR BAT, IEESS, Sibat…)
Martinique Recyclage		Prestataires de services opérant pour l'élimination des déchets en Martinique Monplaisir, Figueres, Plastic Omnium, Metal Dom, Metal-Caraïbes, E-compagnie, Martinique Recyclage (Groupe Seen), Tri Ethik
		Acheteurs publics

III.6.3.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 31 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière BTP

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	- L'article R. 541-43 du Code de l'environnement modifié par le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 et par l'arrêté ministériel du 27 juillet 2012 fixe les règles inhérentes au registre de suivi des déchets. Ce registre chronologique de la production, l'expédition, la réception et le traitement des déchets doit être tenu par tous les exploitants d'établissements produisant ou expédiant des déchets. - Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets concernent les producteurs et détenteurs de déchets de papiers, de métal, de plastique, de verre et de bois qui n'ont pas recours au service assuré par les collectivités territoriales ou qui produisent plus de 1100 litres de déchets par semaine doivent trier leurs déchets en organisant leur collecte séparément des autres déchets pour permettre leur tri ultérieur et leur valorisation - La loi I n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art. 8). - L'article 93 de la loi de transition énergétique instaure l'obligation pour tous les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, de s'organiser pour reprendre les déchets issus des matériaux ; produits et équipements du même type. Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 précise cette obligation : au 1er janvier 2017, les enseignes destinées aux professionnels de la construction ayant une surface > 400 m^2 , un CA > 1M€ sont concernés pour les déchets issus de matériaux, produits et équipements qu'ils distribuent. Pour les déchets du secteur de la construction, l'obligation de reprise doit se faire sur site ou sur un site dans un périmètre de 10km autour du magasin pour l'ensemble des déchets que ceux que le distributeur vend. Si la reprise se réalise sur un autre site que l'unité de distribution, délocalisation possible sur déchèteries professionnelles ou site de recyclage des déchets du BTP - Règlementation spécifique des déchets contenants de l'amiante			
Acteurs et réseaux	- Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés -Bureaux d'études - Architectes - Entreprises du BTP (TCR Bat, IEESS, Sibat) - Producteurs de matériaux (Lafarge) - CCI	- Service public des gestions des déchets - Prestataires privés de collecte - Déchèteries professionnelles - Entreprises du bâtiment	- Service public de gestion des déchets - Prestataires privés de collecte (Ex : Figueres Services, Groupe Seen)	- Unités de traitement et valorisation (ex usine de recyclage de Batimat, cimenteries pour la valorisation en CSR) - Producteurs de matériaux -Déchèteries -Batimat Recyclage - CCI

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Enjeux	- Les ressources en matériaux sont limitées en Martinique et beaucoup doivent être importées (ex : ciment, bois) - Une grande majorité des déchets du BTP est collectée en mélange ; - Avant 2016, ces déchets étaient stockés dans les installations de stockage, dont celle de la Trompeuse à Fort-de-France notamment. Aujourd'hui, ces installations sont fermées.	- La déconstruction (démolition sélective) est très peu pratiquée	- Le coût du transport maritime est un frein - Fret inter-île limité car offre insuffisante en régularité	- La Martinique produit une grande quantité de déchets du BTP (PVC, bois, plastique etc.) qui ne sont pas recyclés, faute d'infrastructures adaptées. Ces déchets sont soit stockés en installation de stockage pour déchets non dangereux soit déposés de manière illégale dans le milieu naturel. - il n'y a pas de filière de recyclage pour le plâtre (matériau non inerte) n Martinique : coût de gestion de ce déchet très important pour la collectivité en l'absence de filière rentable localement - Aujourd'hui, Batimat ne fait pas payer les fournisseurs de déchets inertes à l'entrée de l'usine de recyclage, ce qui est un modèle économique différent de la métropole (business model en métropole : le fournisseur paye pour le traitement du déchet, le client paye pour le granulat recyclé). - L'outil industriel de Batimat Recyclage est sous-utilisé : il broie 20 à30 kt/an alors qu'il pourrait broyer jusqu'à 100 kt/an
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Très faible Quelques actions de réemploi de matériaux sur chantiers (terres, etc.)	Faible - Quelques actions de sensibilisation à la gestion des déchets (BRGM, CCI)	Nul Pas d'action identifiée	Moyen - Créé en 2008 Batimat Recyclage a vocation à récupérer les déchets de

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
				chantier de BTP et de les stocker. - Batimat entreprend une meilleure communication auprès des fournisseurs de déchets pour un tri au préalable du déchet
Eléments prospectifs				
Opportunités de développement territorial à étudier	- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur de la construction à l'EC et plus particulièrement à la prévention des déchets - Prévoir des procédés permettant une moindre production de déchets (ex : mise en place de système de consigne des emballages avec les fournisseurs des chantiers) -Réemployer au maximum les produits en interne -Développer un système de reprise des matériaux non utilisés ou restants à la fin du chantier afin de diminuer les déchets produits	- Faire respecter la réglementation en vigueur sur l'obligation de reprise des matériaux du secteur de la construction ; - Mettre en place un tri le plus fin possible sur les chantiers de construction/démolition/réhabilitation en vue d'envoyer chaque flux vers la filière de valorisation adaptée (ceci a aussi pour avantage de réduire la facture déchets) ; - Actuellement les déchets captés sont surtout ceux de la région centre. Afin de récupérer les déchets du nord et du sud, une zone tampon de collecte des déchets pourrait être créée. Le broyeur de granulat étant un outil de production mobile, il se déplacerait afin de valoriser les gisements du nord et du sud de la Martinique.	- Mutualiser les coûts de transport des déchets en mettant en contact les prestataires de collecte avec les différents chantiers en cours - Favoriser les modes de transports maritimes au sein de l'île.	- Mettre en place un meilleur maillage sur la récupération des déchets du BTP et leur stockage (si non valorisables); - Dimensionner au plus juste les installations de traitement dans les documents de planification ; - Communiquer davantage sur l'utilisation de granulats recyclés pour développer son utilisation et assurer des débouchés - Définir des seuils minimaux de produits recyclés dans les constructions (proposer des formations aux techniciens des marchés publics pour améliorer leur connaissance à ce sujet) - Inclure dans les critères de la commande publique l'utilisation de matériaux recyclés - Construire une filière de recyclage des bétons déconstruits (en suivant notamment les travaux du

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
				programme de recherche Recybeton) - Développer une filière de valorisation du bois de chantier (bois traité) en le valorisant énergétiquement - Développer une filière de démantèlement et de valorisation de la menuiserie et des huisseries - Favoriser l'utilisation de granulats recyclés issus du concassage de béton dans le BTP au même titre que les granulats issus de carrières.
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Fort	Fort	Faible	Fort

III.6.4. FILIERE CONDITIONNEMENT

III.6.4.1 LES ACTEURS DE CES FILIERES

Les acteurs à impliquer sont les suivants. La description des acteurs est indiquée en Annexe I.1. .

Tableau 32 Liste des acteurs de la chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière conditionnement

Acteurs impliqués, à renforcer	Acteurs impliqués, sur lesquels capitaliser	Acteurs a priori non mobilisés, à impliquer
Ecoemballages	EPCI : Cap Nord, CAESM, CACEM	Grande distribution en Martinique (Carrefour, Leclerc, Système U…)
Syndicat de traitement et valorisation des déchets : SMTVD	SIDREP	Entreprises d'emballage présentes en Martinique (Martinique Hygiène Emballage, Equipe Commerce…)
Centre de tri de Ducos		
Martinique Recyclage		Importateurs d'intrants agricoles
		Les enseignes développant la vente en vrac (Naturalia, …)

III.6.4.2 ANALYSE ET PERSPECTIVES

Tableau 33 Chaîne de valeur « Prévention et valorisation des déchets » pour la filière conditionnement

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Eléments de diagnostic territorial				
Elément de contexte clé	- Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets concernent les producteurs et détenteurs de déchets de papiers, de métal, de plastique, de verre et de bois qui n'ont pas recours au service assuré par les collectivités territoriales ou qui produisent plus de 1100 litres de déchets par semaine doivent trier leurs déchets en organisant leur collecte séparément des autres déchets pour permettre leur tri ultérieur et leur valorisation - La loi I n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) étend le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants. - L'article L.541-10 du Code de l'environnement précise qu'en application du principe de responsabilité élargie du producteur, il est fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrants dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent. (Les emballages sont donc soumis au principe de la REP Emballages) - Directive Cadre 2008/98/CE établit un ordre de préférence des modes de gestion des déchets : prévention, préparation pour la réutilisation, recyclage, autres modes de valorisation et, en dernier recours, "élimination sans risque et compatible avec l'environnement" - En application de la Loi de Transition Energétique et du décret du 30 mars 2016, il est mis fin à la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit, de sacs plastiques. • A compter du 1er juillet 2016 pour les sacs de caisses en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente. • A compter du 1er janvier 2017 pour les sacs en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse, sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués pour tout ou partie de matière biosourcée. En Martinique, l'objectif des Programmes Locaux de Prévention des Déchets est, depuis 2011, de diminuer de 7% la quantité d'ordures ménagères et de 15% les tonnages de déchets stockés et incinérés			
Acteurs et réseaux	-Metteurs sur le marché des emballages (industriels, artisans...) - Entreprises de distribution - Fournisseur d'emballages (Martinique Hygiène Emballage, Equipe Commerce) - Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)	- Service public des gestions des déchets - Prestataires privés de collecte - Déchèteries professionnelles - Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)	- Service public des gestions des déchets (CACEM, Cap Nord, CAESM) - Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) - Prestataires privés de collecte (Figueres Services, Martinique Recyclage (Groupe SEEN))	- Centre de tri de Ducos - Unité de broyage du verre (Martinique Recyclage) - SIDREP (Société Industrielle de Recyclage et de Production) - Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
	- Eco-organismes (Ecoemballages)			
Enjeux	- Quantité élevée de plastiques utilisés en agriculture, notamment pour la production de la banane ; - Quantité élevés d'emballages pour les intrants qui sont majoritairement importés ; - Suremballage des produits alimentaires, notamment en grande distribution (ex : yaourt avec emballage secondaire carton et film plastique) - Place importante de la vente à emporter dans les habitudes des martiniquais impliquant une consommation élevée d'emballages.	- La Martinique possède un centre de tri à Ducos d'une capacité nominale de 12500t/an. - Les matériaux hors verre sont acheminés sur le centre de tri. Le taux de refus constaté est de l'ordre de 30%, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale de 23%. (améliorer le geste de tri)	- Les contraintes en matières de coût de transport lié à l'exiguïté du territoire rendent difficile la mise en place de filières locales et rentables de valorisation pour certains déchets. Ils sont donc prétraités et conditionnés en vue d'être acheminés en métropole. - En 2012, sur 194 400t de déchets ménagers non dangereux non inertes produits, 20 000t sont recyclées et 11 000t (soit 3,8%) ont été exportées en France hexagonale en vue d'une valorisation principalement matière. Il s'agit notamment des ferrailles/métaux, cartons, plastiques, verre, journaux, revues, magazines et les pneus.	- La Martinique se distingue des autres DROM COM par un degré d'équipement relativement élevé.
Niveau d'intégration des enjeux d'économie circulaire à date	Moyen - Opération de sensibilisation à la réduction des emballages et notamment au suremballage (CACEM) - Engagement d'entreprises témoins pour la réduction des emballages	Faible - En 2015, le ratio de collecte sélective des matériaux hors verre s'élève à 16kh/hab. ce qui est très loin des 48kg/hab. de la métropole.	Nul Pas d'initiative recensée	Moyen - Une unité de recyclage des bouteilles plastiques portée par la Société Industrielle de Recyclage et de Production (à Fort de France) recycle des bouteilles en billes de PET qui deviendront des préformes. - Recyclage des palettes en bois qui ne peuvent être réutilisées. Elles sont broyées en copeaux de bois qui sont ensuite utilisés dans des applications telles que les revêtements d'aires de jeux, des litières pour animaux ou le paillage de sols floraux (SOCAPAL)
Eléments prospectifs				

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Opportunités de développement territorial à étudier	- Augmenter la durée de vie des emballages : développer le système de consigne (ou de location) des emballages secondaires et tertiaires (fûts, caisse palette, palettes, caisses, cagettes plastiques,…) auprès des acteurs concernés (fabricants, distributeurs, artisans,…) développer les emballages réutilisables - Développer l'utilisation d'emballages secondaires/tertiaires réutilisables (caisse de livraison en plastique à la place des cagettes en bois ou des cartons) - Promouvoir l'éco-conception auprès des fabricants d'emballages afin de limiter leur nombre et leurs impacts environnementaux (via des APP par exemple) - Promouvoir l'utilisation de matériaux locaux (fibres de banane, de coco…) - Favoriser l'émergence de forme de consommation sans emballage : vrac, distribution de paniers/sacs réutilisables ; - Taxer l'importation de produits sur emballés et ceux dont l'emballage n'a pas de filière de valorisation sur place - Augmenter l'éco-contribution des emballages - Mettre en place la Redevance Incitative	- Harmoniser les consignes/couleurs de bacs sur le territoire pour favoriser l'efficacité du tri et les quantités d'emballages collectés - Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques (dans la mesure où le CDT dispose des équipements adaptés) (travail à faire sur le cahier des charges des eco-organismes dans les DROM COM) - Promouvoir le geste de tri de l'habitant - Développer le tri sélectif dans les établissements scolaires et les administrations	- S'assurer de l'optimisation des tournées de collecte des différents prestataires (publics notamment) et densifier le maillage des points d'apports - Développer la logistique inverse auprès des fournisseurs de la grande distribution par exemple pour diminuer le retour à vide des camions de livraison et profiter de ces trajets pour récupérer des flux d'emballages et les acheminer sur les sites adaptés.	- Moderniser le centre de tri pour permettre l'extension des consignes de tri et ainsi la valorisation d'un nombre plus important d'emballages (films et emballages en plastiques) - Favoriser l'utilisation des emballages compostables. - Favoriser les importations de produits ayant des emballages valorisables sur le territoire

	Prévention	Tri et collecte	Transport et acheminement	Valorisation
Potentiel de création de valeur sur le territoire en lien avec les points à développer	Fort	Fort	Moyen	Fort

IV. ANALYSE DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Même si les dispositifs de soutiens identifiés se concentrent sur trois piliers en particulier, il s'avère qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas spécifiques à l'un ou l'autre de ces piliers et couvrent plutôt des périmètres assez larges (plusieurs secteurs et/ou plusieurs piliers). Pour autant, il ressort des entretiens réalisés un manque de soutien ciblé sur certain pilier très peu adressé aujourd'hui en Martinique (ex : éco-conception et écologie industrielle) ainsi qu'une nécessité d'adapter ces soutiens au contexte local (taille des exploitations, taille du marché, volume des flux de déchets…) pour qu'ils soient pleinement efficaces.

IV.1. ANALYSE DES DISPOSITIFS EXISTANTS

Les dispositifs de soutien existants au niveau local, national et européen sont répertoriés dans le tableau suivant (liste non exhaustive). Les objectifs et la nature de ces dispositifs sont précisés en Annexe VIII.4.

Il convient de préciser que certains des dispositifs mentionnés sont dorénavant clôturés et qu'ils ne seront pas obligatoirement reconduits sous la même forme.

Légende:

Dispositifs réglementaires

Dispositifs économiques

Dispositifs volontaires : développement de compétences (information, formation), communication (label, certification)

* Dispositifs régionaux

	Approvisionnement Durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation Responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
Projets de recherche	AAP- Energies Renouvelables	AMI - Véhicule routier et mobilité du futur	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	AMI - Véhicule routier et mobilité du futur	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement
	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	AAP PERFECTO		Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	AAP -Expérimentation de services de transport maritime		
	AAP -Expérimentation de services de transport maritime	Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement					
	AAP Eff. Énerg. et économie de ressources dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture	AAP Eff. Énerg. et économie de ressources dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture					
Projets individuels d'entreprise - investissements	Prêt Vert	Prêt Vert	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement	Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	Prêt Eco-Energie	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement	AAP 1500 méthaniseurs
	Prêt Eco-Energie	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement	Aide aux investissements pour la protection de l'environnement *	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement		Aide aux investissements pour la protection de l'environnement
	Fonds direct "Emertec 5"	Fonds direct "Emertec 5"	AAP - 1500 méthaniseurs -				Fonds direct "Emertec 5"
	AAP - Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets	AAP - Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement				AAP - Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets
	AAP- initiative PME Eaux et milieux aquatiques	Aide à la réalisation - mise en œuvre des projets environnementaux	Appel à projets Biomasse Energie et Entreprises				Aide à la collecte des huiles usagées dans les DOM-COM *
	AAP BCIAT 2017						
	Aide à la réalisation - mise en œuvre des projets environnementaux						Aide à la réalisation - mise en œuvre des projets environnementaux
	Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement						Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement
	Prêt pour les investissements de transition énergétique						Appel à projets Biomasse Energie et Entreprises
	Appel à projets Biomasse Energie et Entreprises						
	Aide aux investissements pour la protection de l'environnement						
	Crédit d'impôt pour dépenses de certification en agriculture biologique						

Projet individuels d'entreprise - recrutements							
Projets collaboratifs innovants	IT2 - Dispositif d'appui et de recherche pour développer une agriculture durable *	IT2 - Dispositif d'appui et de recherche pour développer une agriculture durable *					
	AAP - Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité *	AAP Eco-TLC					
Actions collectives	AAP - Territoires à énergie positive pour la croissance verte	Accompagnement des acteurs industriels par l'ODE *			AAP- TZDZG		AAP- TZDZG
Formations / sensibilisation	SEDD	SEDD	SEDD	SEDD	SEDD	SEDD	SEDD
	123 Environnement	123 Environnement			AAP DEAL		123 Environnement
	AAP DEAL				Accompagnement et développement des marchés de proximité et circuits courts *		
	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement
Projets de clusters PTCE		Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *
Création d'entreprises ou nouvelles	Aide à la conversion à l'agriculture biologique *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *
	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *	DLA - Martinique *
	Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *
	Aide au dvpt d'activité innovantes - Technopole *						
	AAP - Solutions intégrées de mobilité GNV						
Equipements structurants							Kit de compostage - Cap Nord*
Démonstrateurs	AMI- Indus et agri. éco-efficientes	AAP -Chimie du végétal et matériaux biosourcés	AMI- Indus et agri. éco-efficientes				AMI- Indus et agri. éco-efficientes

IV.1.1. DISPOSITIFS DE SOUTIEN PAR PILIER DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Parmi l'ensemble des dispositifs identifiés, notamment au niveau européen ou national, la majeure partie est concentrée sur les trois piliers de l'économie circulaire (EC) suivants : l'approvisionnement durable, l'éco-conception et la prévention et la valorisation des déchets via le recyclage. L'approvisionnement durable et le recyclage sont aussi les piliers les plus visibles, ceux sur lesquels le champ d'action apparaît plus facile à appréhender au premier abord.

Parmi les dispositifs identifiés, aucun n'adresse très spécifiquement les piliers de l'écologie industrielle[46] et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable ou l'allongement de la durée de vie mais ils sont toutefois concernés par certains dispositifs aux périmètres larges (« Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement », « Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement »).

Au niveau régional, les dispositifs d'aides identifiés couvrent des périmètres plus larges et peuvent donc concerner l'ensemble des piliers. Par exemple, l'aide au développement d'activité innovante de la Technopole de Martinique qui accompagne les porteurs de projets à la création d'entreprise ou d'une nouvelle activité est ouverte à l'ensemble des secteurs et de ce fait peut concerner chacun des piliers de l'EC sans pour autant les cibler directement.

IV.1.1.1 DISPOSITIFS EN LIEN AVEC L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

L'approvisionnement durable est un pilier très large de l'économie circulaire. Il concerne le mode d'extraction et d'exploitation des ressources qui vise à une exploitation efficace limitant l'impact sur l'environnement (pour les matières et énergies renouvelables et non renouvelables). Ce pilier touche tant aux matières énergétiques et minérales qu'aux exploitations agricoles, forestières et halieutiques. Ceci explique en partie la multitude des dispositifs d'aides qui y sont rattachés.

A l'instar des prêts de la Caisse des dépôts qui financent les investissements matériels et/ou immatériels liés à des projets de réduction de la consommation énergétique locale, ou liés au recours aux énergies renouvelables ou aux dispositifs de récupération d'énergie ou encore l'AAP « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ; l'ensemble des aides relatives à l'amélioration de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables se concentre sur ce pilier. Les dispositifs de soutien à un approvisionnement durable se traduisent aussi en termes d'aides au développement d'une agriculture biologique (« Crédit d'impôt pour dépenses de certification en agriculture biologique »(DDFIP)), d'une agriculture durable (AAP « Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité » (CTM-FEADER) »).

IV.1.1.2 DISPOSITIFS EN LIEN AVEC L'ECO-CONCEPTION

L'éco-conception est aussi un pilier phare de l'économie circulaire. S'attaquant à l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un service en vue de réduire et limiter ses impacts sur l'environnement à chaque étape de sa vie, il favorise le changement de mode de pensée (et de conception) du modèle linéaire vers le modèle circulaire. Par exemple, l'AAP PERFECTO lancé par l'ADEME en 2015, visait à faire émerger des solutions innovantes permettant de diminuer l'impact environnemental de la fin de vie des produits sans les reporter sur les autres étapes du cycle de vie.

IV.1.1.3 DISPOSITIFS EN LIEN AVEC LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Il existe des aides favorisant la prévention mais aussi la valorisation des déchets. A titre d'exemple, l'AAP « Territoires zéro déchet zéro gaspillage » visant à engager les territoires dans une démarche de prévention, de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets (dont le Conseil Régional de la Martinique (CTM) a été lauréat en 2014) ou encore l'AAP « Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets » qui finance des projets innovants dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets.

[46] Qui peut par ailleurs être abordé via une approche environnementale de l'urbanisme. http://www.ademe.fr/expertises/urbanisme-amenagement/passer-a-laction/approche-environnementale-lurbanisme-2

De plus, certains soutiens à la mise en place de filières de recyclage ou des aides au développement de structures de traitement des déchets (Fonds Emertec 5 soutenant le développement de certaines filières de recyclage ou l'AAP « 1500 méthaniseurs » visant à soutenir et accélérer le développement de la méthanisation) viennent alimenter les dispositifs relatifs à ce pilier.

Globalement, une majorité des acteurs du secteur interrogés (dont le groupe SEEN, Casse Auto Nouvelle Formule, Batimat Recyclage, …) s'accordent à dire que l'aide publique autour de la gestion des déchets est plutôt développée.

IV.1.2. TYPES DE PROJETS SOUTENUS PAR LES DISPOSITIFS

Sur l'ensemble des sept piliers de l'économie circulaire, deux grandes typologies de projets bénéficient de dispositifs de soutien : les projets individuels d'entreprises axés sur de l'investissement et les projets de recherche. Ces dispositifs ont pour objectifs d'encourager les études prospectives, le développement d'outils et de méthodes, l'évaluation, l'innovation ainsi que le soutien des opérations exemplaires ou de diffusion de technologie qui ont pu être éprouvées.

Sur chacun des trois piliers sur lesquels les dispositifs sont majoritaires, presque tous les types de projets sont représentés : projet de recherche, projet individuel d'entreprise-investissement, projet collaboratif innovant, actions collectives, formations/sensibilisation, création d'entreprise ou nouvelle activité et démonstrateurs.

La catégorie des projets de création d'entreprise ou de nouvelle activité contient un certain nombre de dispositifs qui ne sont pas spécifiques à l'économie circulaire mais qui, par leur nature (aide à la consolidation des structures d'utilité sociale de la Martinique (DLA), aide au développement d'activités innovantes (Technopole), accompagnement aux porteurs de projet dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS)), s'appliquent particulièrement bien aux projets d'économie circulaire. Il en va de même pour les actions de formations/sensibilisation telles que l'aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement de l'ADEME.

IV.1.3. AIDES PROPOSEES ET ORGANISMES DE SOUTIEN

La majeure partie des dispositifs repose sur des aides financières accordées aux porteurs de projets. Celles-ci interviennent principalement sous forme de subventions ou d'avances remboursables qui sont allouées à des projets privés ou des projets de recherche. Dans une moindre mesure, des aides sous forme de prêts ou de crédit d'impôts sont aussi proposées. Des financements sont également proposés pour accompagner des initiatives telles que la mise en réseau, la formation et la sensibilisation (ADEME, DEAL), l'information et la communication (SEDD, AAP DEAL, ...) ou à la réalisation d'études (études d'aide à la décision, études de type benchmark,…).

Des actions de conseils sont également apportées par des structures telles que l'ADEME (Appel à projet Territoires zéro déchets, zéro gaspillage ; appui technique divers) ou encore Martinique Développement.

La plupart des dispositifs identifiés sont des dispositifs nationaux portés par le Ministère en charge de l'environnement et l'ADEME. Au niveau régional, d'autres structures telles que l'ODE, la CRESS, la CTM apportent aussi leur soutien. Les dispositifs alors soutenus par ces structures sont davantage axés sur l'accompagnement à la création d'entreprise ou de nouvelle activité. Il existe également des dispositifs qui sont cofinancés par plusieurs organismes. Par exemple, l'appel à projet « Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité » est soutenu à la fois par la CTM, le Réseau Rural Martinique et le FEDER.

IV.1.4. LES SECTEURS CONCERNES

Tous les secteurs sont concernés par un ou plusieurs dispositifs de soutiens. Certains dispositifs ayant des périmètres très large, couvrent plusieurs secteurs. C'est le cas par exemple des « Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement » ou des « Etudes générales pour l'acquisition de connaissance en environnement » de l'ADEME qui peuvent porter sur tous les secteurs ou encore de « l'Aide à la réalisation et mise en œuvre des projets environnementaux » (ADEME) qui peut concerner des projets du secteur agricole, de l'énergie ou encore des déchets.

A l'opposé, certains dispositifs aux périmètres plus réduit, couvrent uniquement certains secteurs. Par exemple, l' « Aide à la conversion de l'agriculture biologique » s'applique par nature spécifiquement au secteur

agricole. L'«Aide à la collecte des huiles usagées dans les DOM COM » porte exclusivement sur le secteur de la gestion des déchets. Le prêt Eco-énergie visant à améliorer la compétitivité des entreprises et leur efficacité énergétique porte principalement sur le secteur de l'énergie. Dans le secteur du transport, plusieurs dispositifs ont été identifiés (AAP Expérimentation de services de transport maritime, AMI Véhicule routier et mobilité du futur, Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos).

IV.2. BESOINS EN DISPOSITIFS

IV.2.1.1 BESOINS IDENTIFIES PAR PILIER

Concernant **l'approvisionnement durable**, les aides ciblent majoritairement les grosses installations et productions. Aussi, les petits agriculteurs éprouvent un besoin d'accompagnement et de financement adaptés à la taille de leurs structures. Un manque d'impulsion politique à l'accompagnement au développement de filières de valorisation de la biomasse locale a également été mentionné par certains acteurs du territoire.

Il y a peu de projets d'**éco-conception** en Martinique et un besoin de soutien financier spécifique ou de nouveaux appels à projet (AAP) a été identifié lors des entretiens c'est pourquoi il faut s'attacher à développer davantage d'aides sur ce pilier.

En ce qui concerne la **valorisation des déchets,** la faiblesse des résultats en termes de déchets triés par les habitants, notamment par rapport à la métropole, illustre le faible geste de tri réalisé par l'ensemble de la population. Il apparaît donc que les dispositifs de soutien visant à la sensibilisation et la prévention ainsi que la promotion du geste de tri sont encore aujourd'hui nécessaires. L'enjeu de la miniaturisation des outils pour les besoins de l'île et de la limitation du foncier disponible sont aussi des freins limitant le développement de certaines filières de recyclage qu'il convient de prendre en compte dans les dispositifs d'aides.

Pour favoriser le développement de l'écologie industrielle en Martinique, toujours selon les acteurs interrogés, des dispositifs de soutien visant à aider à la réalisation de diagnostics seraient nécessaires. Ces diagnostics permettraient, dans un premier temps, d'avoir une vision des zones dans lesquelles mettre en œuvre ce type d'actions (quelles ZAC seraient les plus propices au déploiement de démarche d'écologie industrielle ?).

IV.2.1.1 BESOINS IDENTIFIES PAR TYPE D'AIDE

Les parties prenantes interrogées s'accordent à dire que les projets d'économie circulaire en Martinique ne sont pas suffisamment mis en valeur et que la communication à ce sujet est trop faible pour susciter un fort engouement. A cela s'ajoute aussi le constat d'un manque de sensibilisation de certains acteurs (structures d'accompagnement notamment comme la Technopole ou le Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique) et donc de connaissances concrètes du concept de l'économie circulaire. Dans les communications existantes, l'accent est plutôt mis sur l'innovation sans pour autant mentionner l'économie circulaire en tant que telle.

Par ailleurs, la réglementation peut parfois être source de blocage pour les démarches d'économie circulaire et une adaptation de celle-ci pourrait être nécessaire. Par exemple, la réglementation permet le transport des déchets en Europe mais pas dans la zone Caribéenne ou vers le continent américain. Or pour la Martinique, il apparaît plus cohérent de trouver des débouchés sur ces territoires plutôt qu'en Métropole, ou tout du moins en complémentarité.

Pour le transport spécifiquement, certains acteurs interrogés mentionnent l'insuffisante efficacité des dispositifs existants permettant de diversifier et de développer les transports en commun, sans pour autant spécifier la nature de ce manque.

Certaines aides sont dédiées à des projets d'envergure financière (notamment) très importante, or cela peut constituer un frein en Martinique compte tenu de la petitesse du territoire. Ainsi un besoin d'adaptation des dispositifs d'aides en vue d'un dimensionnement plus cohérent avec le territoire se fait ressentir.

Il existe aussi beaucoup d'autres dispositifs, permettant d'aider les entreprises, associations, collectivités, ne prenant pas en compte les aspects environnementaux. Par exemple, l'aide au développement économique permet à une entreprise d'investir dans du matériel sans que pour autant celui-ci soit bénéfique sur le plan environnemental ou en lien avec l'économie circulaire. C'est pour cela qu'il apparaît important de développer l'éco-conditionnalité des aides sur le territoire.

V. FEUILLE DE ROUTE PARTAGEE

V.1. PRESENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route proposée ici a pour objectif de structurer la stratégie d'économie circulaire sur le territoire de la Martinique et d'accompagner les différents acteurs dans sa mise en place. Elle est un support de référence devant permettre d'orienter l'écriture d'autres documents stratégiques tels que les documents de planification et tout particulièrement le plan de prévention et de gestion des déchets. Cette feuille de route ne se veut pas exhaustive, elle exploite les résultats de la phase précédente et traite des enjeux identifiés comme prioritaires suite au diagnostic territorial qui a été effectué, ainsi que par les acteurs du territoire interrogés. S'inspirant d'actions déjà réalisées ou en cours de réalisation, il ne s'agit pas d'un prérequis mais d'un ensemble de pistes d'actions à mettre en œuvre pour tendre vers une économie plus circulaire. Cette feuille de route, enrichie par les ateliers réalisés avec les acteurs du territoire, reprend les orientations majoritairement partagées mais doit cependant faire l'objet d'une appropriation plus personnelle de chacun des acteurs en vue de transposer les pistes d'actions à leurs domaines d'activités respectifs. Elle ne doit pas rester figée et elle a vocation à devenir un document évolutif qui sera amendé, enrichi au fil du temps par l'ensemble des acteurs.

Comme précisé dans le guide stratégique sur l'économie circulaire à destination des régions, publié par l'ADEME et l'ARF, le niveau d'action de la CTM semble très pertinent pour déployer une stratégie d'économie circulaire puisqu'elle est compétente en matière de planification du traitement des déchets, d'aménagement, de construction des lycées, de transport, de développement économique et de formation. En outre, elle agit de manière transversale pour l'environnement (agriculture, énergie,…) ainsi qu'en matière de construction et de rénovation des logements. La CTM agit à des échelles clés pour associer, piloter et mobiliser tous les acteurs du territoire, néanmoins la mise en place des actions nécessite une forte implication, une proactivité et une coopération de l'ensemble des acteurs.

Cette feuille de route s'articule donc autour de 4 axes thématiques :

- AXE A : Piloter la stratégie globale d'économie circulaire en Martinique
- AXE B : Compléter les connaissances
- AXE C : Mobiliser et motiver les acteurs
- AXE D : Accompagner et soutenir les territoires, leurs acteurs, leurs filières.

Pour chaque axe, des objectifs particuliers ont été formulés. Chaque objectif a ensuite été approfondi afin de donner un cadre d'action précis et offrir des recommandations. Les indicateurs de suivi à mettre en place ou les livrables à élaborer en vue de l'atteinte de l'objectif précisent la façon dont l'atteinte de l'objectif pourra être mesurée ou pilotée. Le planning à envisager, les partenaires à impliquer et les conditions favorables à réunir ont aussi été listés pour chaque objectif en vue d'éclairer au maximum le périmètre d'action. Le degré de priorisation ainsi que les impacts attendus sur le territoire viennent compléter ces éléments. Enfin, une liste de pistes d'actions relatives à chaque objectif a été élaborée.

V.2. AXE A : PILOTER LA STRATEGIE GLOBALE D'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE

Enjeux clés	L'objectif de la stratégie d'économie circulaire est très ambitieux : il s'agit de transformer le modèle économique à l'échelle de la Martinique. La CTM, seule, ne dispose pas aujourd'hui de tous les moyens ni de toutes les compétences pour transformer l'économie territoriale. La définition et le pilotage de la stratégie d'économie circulaire doit donc associer d'autres acteurs régionaux, la CTM ayant une fonction première de gouvernance et d'animation territoriale (au-delà de l'exemplarité).
Objectifs	Objectif 1 : Piloter la stratégie territoriale d'économie circulaire Objectif 2 : Adapter les instruments politiques existants et en créer de nouveaux Objectif 3 : Agir de manière exemplaire

V.2.1. OBJECTIF 1 : PILOTER LA STRATEGIE TERRITORIALE D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs de suivi/ Livrables	• Tenue d'au moins 4 réunions par an planifiées en anticipation d'une année à l'autre • Existence d'une plate-forme documentaire pérenne et à jour • Minutes des réunions disponibles sur la plate-forme d'échanges, avec relevé de décisions • Fichier de suivi des initiatives existantes tenues à jour
Planning	Réunion du comité (partenarial ou de pilotage) tous les trimestres avec un ordre du jour détaillé.
Cibles / Partenaires	Le comité réunira à minima : • les Directions de la CTM en charge du développement économique et du développement durable (directeurs et élus référents et chargés de mission économie circulaire) • Les partenaires privilégiés de la CTM sur le sujet pourront également y être associés, à commencer par l'ADEME, les membres du comité partenarial mis en place dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route et les EPCI.
Conditions de réussite	• La priorité sera tout d'abord donnée à la pérennisation du comité partenarial mis en place dans le cadre de cette feuille de route. Le rôle et les missions de ce comité devront être précisés : il pourra être consultatif ou décisionnel ; • Le suivi des actions d'économie circulaire sera un point d'attention du comité.

Impacts sur le territoire	Les impacts seront indirects mais essentiel aux atteintes des objectifs puisque ce comité sera la pierre angulaire, l'organe de suivi de la mise en place de la stratégie économie circulaire.
Niveau de priorité	Fort

V.2.1.1 ACTION 1 : CREER UN COMITE DE PILOTAGE PERENNE

Détail de l'action

Il s'agit de créer un comité de pilotage (ou comité partenarial) qui soit établi de manière pérenne. Il aura pour but de rassembler les responsables et acteurs clés de l'économie circulaire en incluant au moins la direction du développement durable et du développement économique de la CTM, des élus référents, le chargé de mission économie circulaire, l'ADEME, la préfecture, les services de l'Etat (DEAL, DIECCTE, Douanes,…) et les EPCI. Son rôle est de porter politiquement la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie d'économie circulaire, tout en jouant un rôle de validation. L'appropriation du sujet par la CTM est donc primordiale.
Ce comité de pilotage aura vocation à se réunir entre 2 et 4 fois par an.

Exemples :

- La Basse Normandie a mis en place un comité régional de développement de l'économie circulaire qui a pour objectif la définition, l'évaluation et le suivie de la mise en œuvre de la feuille de route ainsi que son actualisation (http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/EC_feuille_de_route_BasseNormandie.pdf).
- L'ex Région Poitou-Charentes a mis en place un comité de pilotage composé en grande partie des membres du groupe de travail économie verte (DREAL, DIRECCTE, DRAAF, Conseil Régional Poitou-Charentes, Pôle des éco-industries, ADEME et CRCI). Celui-ci s'est réuni en avril 2015 pour lancer la démarche de stratégie régionale d'économie circulaire. (http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-d-economie-circulaire-en-a907.html)

V.2.1.2 ACTION 2 : METTRE EN PLACE DES INDICATEURS DE SUIVI PERMETTANT D'OBSERVER L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

Afin de pouvoir observer les résultats obtenus, il convient de sélectionner et définir dès à présent des indicateurs de suivi qui permettront de faire une comparaison avant/ après la mise en place des différentes actions. Le service de l'observation et des statistiques, en partenariat avec l'ADEME, le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer), des associations et des industriels, a listé 10 indicateurs clés (http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2017/datalab-18-economie-circulaire-edition-2017-c.pdf) dont les suivants semblent être les plus pertinents pour le territoire martiniquais.

Détail de l'action

- **La consommation intérieure de matières par habitants** (DMC, Domestical Material Consumption). Cet indicateur illustre de manière quantitative une des pressions exercées sur l'environnement et permet de mettre en avant un comportement plus économe en ressources. (Attention toutefois à cet indicateur qui ne couvre que les flux directs et exclut les flux indirects c'est-à-dire toutes les matières consommées à l'étranger pour fabriquer les biens importés)
- **La productivité matières**. Ce ratio entre le produit intérieur brut (PIB) et la consommation intérieure de matière (DMC) permet de mesurer le découplage entre la consommation de matières et la croissance économique
- **Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale**.
  Cet indicateur permet de comptabiliser les projets visant à optimiser les modes de production réduisant ainsi la pression sur les ressources
- **Fréquence du covoiturage**
- **Gaspillage alimentaire** sur toutes les étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution et consommation**.**
- **Dépenses des ménages consacrées à l'entretien et à la réparation des produits.** Cet indicateur met en avant l'évolution des pratiques des ménages en ce qui concerne l'allongement de la durée de vie des produits.
- **Evolution des tonnages de déchets mis en décharge/mis en incinération**
- **Emplois de l'économie circulaire.** Cet indicateur permet de quantifier les emplois associés aux activités économiques relevant de l'EC.

D'autres indicateurs pertinents non cités dans le document du MEEM :

- **Emissions de GES évitées liées au recyclage matière et organique et à la valorisation énergétique**
- **Consommation énergétique évitées liées au recyclage**
  (Voir l'étude ADEME/FEDEREC « Evaluation environnementale du recyclage en France, selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie » qui s'accompagne d'une « calculette environnementale des impacts » qui permettra aux adhérents de FEDEREC d'évaluer leurs impacts, les coûts/bénéfices environnementaux, …)

V.2.1.3 ACTION 3 : ORGANISER UN EVENEMENT ANNUEL SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Détail de l'action

Cet évènement annuel doit permettre de mobiliser de manière élargie l'ensemble des acteurs liés à l'économie circulaire ou ceux qui souhaitent s'y impliquer (des plus novices aux plus experts), dans une dynamique de partage de connaissances, d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions communes.
La tenue de cet événement sera aussi une bonne opportunité pour mettre en avant les initiatives exemplaires en les récompensant via une remise de trophées qui fera suite à un concours préalablement lancé chaque année.
Il est recommandé de tenir cet évènement dans un lieu qui fait sens au regard de la thématique abordée : ressourceries, locaux d'une association, etc.

Exemples :

- Les 1ères assises normandes de l'économie circulaire se tiendront le 17 novembre 2017 à Gruchet-le-Valasse organisées par le Comité Régional de l'Economie Circulaire en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, Caux Seine Développement, l'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) (http://normandie.direccte.gouv.fr/17-novembre-2017-1eres-assises-normandes-de-l-economie-circulaire)
- Les Etats Généraux de l'économie circulaire organisés par Paris et des collectivités partenaires en 2015 (https://www.paris.fr/economiecirculaire)
- Demi-journée d'information et de sensibilisation sur l'économie circulaire organisée par l'ADEME Bourgogne en partenariat avec la DREAL et le Conseil Régional de Bourgogne le 14 avril 2015 (http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/demi-journee-sur-l-economie-circulaire-avril-2015-a6328.html)

V.2.1.4 ACTION 4 : CREER UN CENTRE DE RESSOURCES REGIONAL SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Détail de l'action

Offrir à tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens,…) un lieu accessible gratuitement permettant de s'informer sur le sujet de l'économie circulaire.
Un poste d'animateur, financé par l'ADEME pourra faire vivre ce centre en organisant par exemples des conférences, ateliers, petits déjeuners, débats sur des thématiques en lien avec l'économie circulaire. Ce centre servira aussi de plateforme (possiblement dématérialisée) pour recenser les différents projets et dispositifs de soutiens existants et permettra ainsi le partage et la diffusion des connaissances.
Il apparaît judicieux de déployer ce centre au sein d'un organe déjà existant et dont les compétences permettent son déploiement (ex : la CCI)

Exemple :

- L'ARE (Agence Régionale de l'Environnement) Normandie qui contribue à la sensibilisation, la diffusion d'information, l'organisation d'événements, la réalisation de publications, l'élaboration d'outils d'accompagnements et de suivi ainsi que l'animation et la coordination de réseaux sur les bonnes pratiques environnementales est un exemple intéressant duquel il est pertinent de s'inspirer (http://www.are-normandie.fr/).

V.2.2. OBJECTIF 2 : ADAPTER LES INSTRUMENTS POLITIQUES EXISTANTS ET EN CREER DE NOUVEAUX

Indicateurs de suivi/ Livrables	• Dispositifs de soutien dédiés à l'économie circulaire et présentant un taux de pénétration significatif au sein des entreprises • Existence d'une fiscalité incitative pour le territoire • Rattrapage du retard pris sur le niveau de performance de certaines filières REP • Mise en place d'une coopération déchets/ressources avec d'autres territoires de la zone caribéenne, dont la Guadeloupe
Planning	Les enjeux liés à la planification déchets sont, en termes de planning, fortement liés au calendrier du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux dont le dernier a été établi pour la période 2015-2019 (remplacement à venir par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) ainsi qu'au Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020. Les autres points peuvent être réfléchis sur un horizon de temps d'1 à 2 ans.
Cibles / Partenaires	• La CTM • l'Etat • l'ADEME • Les 3 communautés d'agglomérations sont des partenaires essentiels sur les différents éléments permettant d'atteindre ces objectifs. D'autres organismes tels que • l'agence de l'eau • Le SMTVD • BPI France • la caisse des dépôts, • la CCI • la CMA ou la Commission européenne peuvent être mobilisés pour ce qui relève des dispositifs de soutien.
Conditions de réussite	• Avoir des ambitions franches et les porter pour certaines politiquement à l'échelle extraterritoriale • Vouloir expérimenter et possiblement essuyer les plâtres pour tenir certaines positions de précurseur, véritablement différenciantes pour le territoire
Impacts sur le territoire	• Augmentation des synergies et des partenariats avec les territoires voisins • Relocalisation de la valeur ajoutée de certaines filières de gestion des déchets sur le territoire

Niveau de priorité

Moyen
Fort en ce qui concerne la planification et la gestion des déchets

V.2.2.1 ACTION 5 : INTEGRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES DEMARCHES REGIONALES

Détail de l'action

Utiliser les documents de planification comme des outils pour diffuser l'économie circulaire sur le territoire. En effet, les exercices de planification permettant de structurer diverses politiques régionales sont des outils privilégiés de mobilisation mais aussi d'animation et d'accompagnement des acteurs locaux. L'étude réalisée par Auxilia pour le compte de l'ADEME en juin 2016 et intitulée « Intégration de l'économie circulaire dans la planification régionale et les démarches territoriales » (http://www.ademe.fr/integration-leconomie-circulaire-planification-regionale-demarches-territoriales) est une boîte à outil pour mettre en œuvre cette action. Elle reprend les différentes étapes nécessaires à ce travail dont en voici un résumé :

1) Identifier les plans prioritaires
2) S'insérer dans les échéances de révision ou d'élaboration
3) Identifier les liens entre les axes de la stratégie et les différents schémas de planification
4) Inscrire des objectifs d'EC dans les documents

Des fiches de recommandations opérationnelles ont été créées. Par ailleurs, l'ADEME peut aussi apporter un soutien technique et financier (via le CODREC ou des aides à la réalisation des plans et à leur mise en œuvre ou des aides à l'observation territoriale).

Exemples :

- Dans le PRGD : en collaboration avec les éco-organismes, insérer des objectifs territoriaux spécifiques à certaines filières REP et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire pour réduire le retard par rapport à la situation métropolitaine sur certaines filières (ex DEEE). Ces objectifs peuvent porter sur les performances de collecte par habitant, le taux de recyclage, les tonnes réemployées ou réutilisées, le nombre d'installations de valorisation sur le territoire, etc.
- Dans la Réglementation thermique de Martinique : insérer des obligations ou des incitations au réemploi, à l'utilisation de l'énergie grise à la gestion des déchets dans le BTP.

V.2.2.2 ACTION 6 : ETUDIER DE NOUVELLES POSSIBILITES D'IMPORT/EXPORT DE DECHETS

Détail de l'action

Approfondir les opportunités réglementaires permettant l'import et l'export de déchets vers des pays de l'UE ou non (dans la zone caribéenne) en vue de leur valorisation. Il s'agit ici de tendre vers une exploitation plus efficace et une amélioration des rendements des équipements déjà existants. Un travail de recensement des études déjà menées et un état des lieux des différentes filières seront un préalable nécessaire. Il serait pertinent de mutualiser cette étude avec d'autres DROM – COM (Guyane et Guadeloupe notamment) afin d'y apporter une dimension régionale et pousser la réflexion à un niveau plus global jusqu'à celui des outre-mer.

V.2.2.3 ACTION 7 : AGIR SUR LA FISCALITE

Détail de l'action

Mettre en place un groupe de travail ayant pour mission de développer une fiscalité incitative pour favoriser les importations en phase avec les enjeux de l'économie circulaire.
Exemples :

- via une différenciation de l'octroi de mer selon des critères d'éco-conception, la possibilité de valorisation sur place ou le niveau de consommation d'énergie des produits,.etc.
- via la mise en place d'une redevance incitative

V.2.2.4 ACTION 8 : FAVORISER LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS ET PRIVES

Détail de l'action

Inciter à la rénovation et la réutilisation des bâtiments publics plutôt que la construction de nouveaux bâtiments (en intégrant la conformité au risques sismiques à la réflexion) en :

- en intégrant des clauses de rénovation dans la commande publique (pour les bâtiments publics)
- en intégrant la rénovation au programme de Développement et de Renouvellement Urbain (PDRU)
- en mettant en place des crédits d'impôts (pour les bâtiments/constructions privées)

Pour les bâtiments privés, travailler à l'assouplissement des règles liées à l'indivision permettrait de lever certains blocages de partage, d'héritage et d'indivision sur des bâtiments laissés à l'abandon.

V.2.2.5 ACTION 9 : PROPOSER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Détail de l'action

Proposer de nouveaux dispositifs de soutien :
- à l'accompagnement au développement de filières de valorisation de la biomasse locale
- à l'éco-conception de produits en Martinique
- au développement de l'écologie industrielle, notamment pour mener des études de diagnostics et de potentiel de développement

Exemples :

- Appel à projets « Economie circulaire » de la Région Occitanie (https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Economie-Circulaire)
- Appel à projet « Economie circulaire » de la Région Grand Est (http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu/7933-2/)
  Appel à projet FILIDECHET lancé par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (http://www.institut-economie-circulaire.fr/Lancement-Appel-a-projets-FILIDECHET-2017_a1275.html)

V.2.3. OBJECTIF 3 : AGIR DE MANIERE EXEMPLAIRE

Indicateurs de suivi / Livrables

- Suivi des indicateurs de l'économie circulaire annuellement. Ex : nombre d'initiatives existantes et soutenues, quantité de déchets produit, de déchets recyclés, nombre de sites nouvellement équipés pour le tri à la source des papiers, etc.
- Elaboration d'un rapport développement durable chaque année
- Elaboration des documents opérationnels tels que le plan d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des écoles, collèges, lycées et des EPCI

Planning

⇒ Mise en place dès aujourd'hui des indicateurs de suivi de la stratégie

Elaboration d'un rapport développement durable chaque année

Cibles / Partenaires

- Sensibilisation de l'ensemble du personnel de la CTM ;
- Constitution d'un groupe de travail avec acheteurs, juristes et gestionnaires de la CTM, voire identification de référents économie circulaire au sein des différentes directions de la CTM ;
- Les cibles sont principalement les particuliers, les entreprises et les employés de la CTM.

Conditions de réussite

- Porter le sujet de manière claire et visible au sein de la CTM
- Raisonner investissement et retour sur investissement pour légitimer les coûts à moyen terme

Impacts sur le territoire	Les impacts doivent pouvoir être visibles rapidement qu'il s'agisse de l'amélioration du taux de tri, de la réduction du gaspillage ou la réduction de la consommation de ressources en lien avec la commande publique notamment.
Niveau de priorité	Fort : il est important de montrer l'exemple pour montrer que cela fonctionne et cela fait sens, pour pouvoir agir en tant que catalyseur du territoire auprès des autres acteurs.

V.2.3.1 ACTION 10 : CONDITIONNER LES AIDES A DES CRITERES LIES A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Détail de l'action

Analyser la possibilité de conditionner l'obtention des aides et des subventions de la CTM (notamment mais pas seulement) à la prise en considération des enjeux liés à l'économie circulaire et notamment aux ressources (tout ce qui relève de l'approvisionnement durable), via la mise en place de critères à remplir, de seuils minimaux à respecter voire de garanties à apporter. Puis tester et expérimenter en intégrant cela dans les dossiers de demandes d'aides et de subventions.
Ceci nécessite en amont de déterminer les critères, seuils et garanties à appliquer.

V.2.3.2 ACTION 11 : INTRODUIRE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS

Détail de l'action

Il s'agit de définir des critères pertinents pour favoriser dans les appels d'offres publics le réemploi, la réutilisation des matériaux de construction et l'utilisation de matières premières de recyclage, l'utilisation de matériaux éco-conçus ou encore, dans un autre registre, l'utilisation d'aliments issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.
L'ensemble doit être construit entre les directions achats, juridique et environnement afin de saisir les tenants et aboutissants d'ordre technique, mais aussi juridique. La CTM peut lancer une expérimentation à ce sujet.

Exemples :

- L'économie circulaire dans les marchés publics à Paris (http://www.marchespublicspme.com/avant-la-reponse/les-procedures-de-marches-publics/actualites/2017/07/04/les-marches-publics-dans-l-economie-circulaire-a-paris_12692.html)
- Focus – « Vers une commande publique circulaire ». Ce document résulte des travaux de la Commission économie circulaire et commande publique qui vise à faciliter la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique (http://www.institut-economie-circulaire.fr/Focus--Vers-une-commande-publique-circulaire_a1310.html)

V.2.3.3 ACTION 12: RENFORCER L'EQUIPEMENT DU SERVICE PUBLIC EN VOITURE ELECTRIQUE

Détail de l'action

A ce jour il existe une flotte de véhicules électriques dans le service public qui mériterait d'être davantage développée.
En parallèle du développement de la voiture électrique en Martinique, il est nécessaire de développer le réseau de recharge solaire sur le territoire (avec, par exemple, la mise en place de panneaux solaires sur les toits des parkings).

Exemple :

- La poste Guadeloupe dispose d'un quadricycle électrique (http://www.domactu.com/actualite/151121497265625/guadeloupe-la-poste-a-son-quadricycle-leger-electrique/)

V.2.3.4 ACTION 13 : FAIRE NAITRE DES ECO-QUARTIERS

Détail de l'action

Identifier des territoires pertinents pour la création d'éco-quartiers. Ces aménagements urbains respectant les principes du développement durable doivent aussi s'adapter aux caractéristiques du territoire. Pour promouvoir ce type d'aménagement, l'Etat a lancé dès 2008, la démarche EcoQuartiers qui s'est concrétisée en décembre 2012 par la création du label national EcoQuartiers. Cette démarche concerne tous les types de projets neufs ou de renouvellement urbain, rénovation de quartiers sensibles, opérations dans de grandes agglomérations ou dans des contextes périurbains et ruraux, en France métropolitaine comme à l'Outre-mer. Il est donc pertinent de s'appuyer sur cette démarche et ce label pour développer un ou plusieurs éco-quartiers en Martinique comme c'est le cas actuellement pour l'éco-quartier Bon Air situé à Fort-de-France qui sera livré dans sa totalité en 2022.

D'autres exemples d'éco-quartier livrés à ce jour :

- Un exemple sur une zone urbaine contrainte : la ZAC de Bonne à Grenoble (38) (prix écoQuartier en 2009). (http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/?vue=list&etape=3&page=2&sens=desc&tri=etape)
- Un exemple sur une zone à forte dimension écologique : Le quartier Bel Air à Montreuil (93) (http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/?vue=list&etape=3&page=4&sens=desc&tri=etape)

Plus d'informations sur les éco-quartiers en projet, en chantier et livrés ici : http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/

V.2.3.5 ACTION 14 : HARMONISER LES SYSTEMES DE TRI ET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Détail de l'action

Harmoniser les couleurs des bacs et les consignes de tri sur l'ensemble du territoire de la Martinique et avec la métropole est une condition primordiale à la bonne compréhension et assimilation de la consigne de tri par les habitants. Ceci entraînera une simplification des pratiques et encouragera les citoyens à trier davantage et réduirait les erreurs de tri et donc aussi les coûts associés en centre de tri. Cela pourra se faire au fur et à mesure du renouvellement des marchés de gestion des déchets au sein des EPCI. Ce type d'action devrait être soutenu dans le cadre de la nouvelle planification déchets. Au préalable une étude sur les freins au geste de tri semble intéressante à réaliser afin de mieux les adresser dans le cadre de la mise en place de nouvelles consignes.

V.2.3.1 ACTION 15 : DEVELOPPER L'OFFRE DE TRI DANS LES ESPACES ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Détail de l'action

Mettre en place des stations de tri dans les espaces publics et les espaces privés type distributeurs, notamment ceux qui sont très fréquentés par la population afin de diffuser les consignes de tri en dehors de la maison. Cela permettra aussi de renforcer la sensibilisation au geste de tri et l'ancrage du geste de tri dans le quotidien des habitants.

Exemple :

- Trilib', espace de tri complémentaire à la collecte en porte-à-porte, mis en place fin 2015 à Paris et permettant aux habitants de trier plus et mieux. Ce projet a été initié par Eco-Emballages en partenariat avec la Mairie de Paris. (http://www.ecoemballages.fr/actualite/trilib-le-prototype-dapport-volontaire-innovant-qui-met-le-tri-au-coeur-de-la-ville)

V.2.3.2 ACTION 16 : SYSTEMATISER LE TRI A LA SOURCE DANS LE SERVICE PUBLIC

Détail de l'action

Systématiser le tri des papiers/cartons et emballages à la source dans l'ensemble des administrations et institutions publiques (et ce même lorsque le nombre d'employés n'entraine pas une application de la réglementation relative au décret 5 flux) et notamment au travers de partenariats avec des entreprises locales (entreprises adaptées, d'insertion,…). Ceci impactera aussi de manière positive les taux de recyclage de ces matières. Pour cela, il sera pertinent de se baser sur la démarche globale d'éco-exemplarité structurée dans le cadre des plans ministériels « administration exemplaire » (PAE). On y retrouve notamment les obligations de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui s'imposent aux administrations en matière de prévention et de gestion des déchets. (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-general-prevention-des-dechets#e6)

V.2.3.3 ACTION 17 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Prévention en milieu scolaire :
Etablir un « Plan d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire » pour les lycées et collèges de l'île, voire les écoles maternelles et primaires gérées par les mairies. La mise en place, lorsque cela est possible d'un plan de valorisation des biodéchets in situ (compost par exemple) est idéale en vue d'aller jusqu'au bout de la démarche pédagogique (par exemple en s'associant avec un jardin partagé)
Exemple : A travers son opération « Agissons autrement, Gaspillons moins », CAP Nord Martinique fait partie des 18 lauréats de l'appel à projet national PNA 2014 relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Durant toute l' année scolaire 2016-2017, CAP Nord Martinique accompagnera 10 restaurants scolaires témoins dans la mise en place d' un plan de réduction du gaspillage alimentaire, allant de la commande des denrées au service en salle.

De nombreuses initiatives sur des actions (animations, expositions, atelier de sensibilisation) sur le gaspillage alimentaire en milieu scolaire sont recensées sur la plateforme Optigede[47] (http://www.optigede.ademe.fr/) :

Détail de l'action

- Actions contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires – C.C de Miribel et du Plateau (01) (http://www.optigede.ademe.fr/fiche/actions-contre-le-gaspillage-alimentaire-dans-les-restaurants-scolaires)
- Animation gaspillage alimentaire au collège - Courville sur Eure (28) (http://www.optigede.ademe.fr/fiche/animation-gaspillage-alimentaire-college-courville-sur-eure-28)
- Opération Stop au gaspillage alimentaire au collège – Collège Pierre Dubois Laval (53) (http://www.optigede.ademe.fr/fiche/operation-stop-au-gaspillage-alimentaire-au-college-pierre-dubois-laval)

Prévention auprès des gros producteurs : (IAA, restauration collective)
Au-delà de la réglementation imposant l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L541-21-1 du code de l'environnement), il faut intégrer ces gros producteurs de biodéchets dans les campagnes de sensibilisation afin de les impliquer sur le sujet. Par exemple, en mettant en place des partenariats avec la grande distribution dans le but d'organiser des actions de sensibilisation en magasins et/ou de favoriser le don de denrées alimentaires. Par ailleurs, ces activités sont aussi source de création d'emplois.

Exemple :

- travail réalisé par l'ADEME Picardie avec plusieurs grandes surfaces (les fiches seront disponibles prochainement sur Optigede)

[47] Destiné aux collectivités et aux entreprises, OPTIGEDE est une plate-forme d'échanges et de diffusion d'outils et de retours d'expérience sur la prévention et la gestion des déchets.

V.3. AXE B : COMPLETER LES CONNAISSANCES

Enjeux clés	• Mieux connaitre son territoire et ses spécificités que ce soit en termes de ressources et de besoins pour tendre vers une plus grande autonomie et une gestion pérenne des ressources et des matières premières territoriales. • S'appuyer sur les expertises en lien avec les filières, ressources, matériaux locaux et les aider à se développer.
Objectifs	• Objectif 1 : Affiner les connaissances de certains sujets • Objectif 2 : Investir des sujets de niche et explorer des potentiels de développement

V.3.1. OBJECTIF 1 : AFFINER LA CONNAISSANCE DE CERTAINS SUJETS

Indicateurs de suivi/ livrables	• Etudes/benchmark sur les ressources et besoins locaux • Etude sur l'éco-conception dans le BTP dans le cadre d'un climat tropical • Etats des lieux des filières actuelles de recyclage présentes sur le territoire (points forts/points faibles/ axes de travail prioritaires/…) • Evaluation sur les enjeux de développement de filières de recyclage avec les territoires voisins.
Planning	Cet objectif doit être traité à court terme (sous 1 à 1,5 an) afin de combler le manque de connaissance qui est un frein au développement de certains piliers de l'économie circulaire (filières de recyclage, éco-conception en milieu tropical, nouveaux modes de transports de marchandises, etc.). Mais il doit aussi être traité de manière continue pour s'assurer du maintien d'un niveau de connaissance à jour.
Cibles / Partenaires	• Industriels, entreprises et associations œuvrant déjà dans le champ de l'économie circulaire ou non et pouvant apporter la connaissance d'un secteur, d'un procédé, d'une ressource, d'une problématique locale et des initiatives déjà existantes sur le sujet. (Syndicat des producteurs de granulats, Batimat Recyclage, SIDREP,…) • Organismes de recherche et d'accompagnement (BRGM, PARM, …) • Centres techniques industriels et d'innovation (Institut Technique Tropical, Centre Technique de la Canne et du Sucre, …), bureaux d'études locaux • Gouvernance : ADEME, CTM
Conditions de réussite	• Rassembler les acteurs du territoire autour du thème de l'économie circulaire • Favoriser l'accès à l'information au plus grand nombre et favoriser les échanges avec la métropole ainsi que les territoires pionniers sur ces sujets

	• Partager et diffuser les connaissances à l'ensemble des acteurs concernés en vue de capitalisation • Prioriser les travaux, les mener un à un
Impacts sur le territoire	• Création d'emploi via l'émergence d'expertises locales (ressources, matériaux, climat,…) • Meilleure valorisation des déchets sur le territoire • Amélioration des connaissances sur les ressources locales et optimisation de celles-ci • Mise en place d'initiatives ou de filières suite à la réalisation de travaux précis (analyse de potentiels, puis étude de faisabilité), donnant aux projets une légitimité renforcée
Niveau de priorité	**Fort.** En effet, la connaissance à la fois du territoire et des enjeux d'économie circulaire sont une condition sine qua none à l'accompagnement de projets sur ces sujets. Afin de développer l'économie circulaire en Martinique, il faut que l'ensemble du territoire (quel que soit la typologie d'acteur) se saisisse du sujet et cela passe par une montée en compétences et une capitalisation des connaissances sur les différents piliers de l'économie circulaire et leurs applications concrètes.

V.3.1.1 ACTION 18 : FAVORISER LE REEMPLOI DANS LE SECTEUR DU BTP

Détail de l'action	Mettre en place les conditions nécessaires au réemploi dans le bâtiment et les travaux publics. Pour cela, il est nécessaire, en amont, d'identifier les freins actuels et de rechercher les solutions pour les lever. L'étude « identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction » réalisée par RDC Environnement, éco BTP et I Care&Consult en avril 2016 est une source majeure d'information à ce sujet. Des fiches « freins » descriptives ont été rédigées et mettent en lumière les principaux enseignements (leviers et pistes d'action associés). (voir les annexes 5 à 8 du rapport final : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/identification-freins-reemploi-btp-201604-rapport.pdf) Pour favoriser le réemploi, il sera aussi pertinent de profiter de la révision de la réglementation thermique de Martinique pour y intégrer des obligations/incitations sur le réemploi

V.3.1.1 ACTION 19 : MENER UNE ETUDE SUR L'ECO-CONCEPTION DANS LE SECTEUR DU BTP

Détail de l'action	Mener une étude sur l'éco-conception des matériaux de construction en considérant les spécificités climatiques, géologiques et topographiques caractéristiques de la zone tropicale et prévoyant des analyses de cycle de vie précises sur les différents matériaux locaux, biosourcés ou importés permettant de faire des choix notamment en terme d'impacts environnementaux des matériaux.

V.3.1.2 ACTION 20 : ETUDIER LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION DES DECHETS

Détail de l'action

Evaluer le potentiel de valorisation matière et énergétique de certains déchets n'ayant pas de filière de traitement actuellement, que ce soit sur le territoire ou en coopération avec d'autres territoires comme la Guadeloupe ou la Guyane (voire le reste de la Caraïbe, où il y faudra néanmoins intégrer les contraintes liées à la réglementation sur le transport de déchets).

Des études consacrées à la valorisation en filière courte des Huiles Alimentaires Usagées (HAU) ou encore au recyclage de bétons déconstruits pourraient par exemple être réalisées. Ces points peuvent constituer des analyses focus de la nouvelle planification des déchets.

V.3.1.3 ACTION 21 : REALISER UN ETAT DES LIEUX SUR LA REPRISE ET LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS

Détail de l'action

Réaliser un état des lieux sur la reprise (essentiellement pour les DEEE et les déchets issus du BTP) et la prise en charge (deux flux ont des enjeux forts : VHU, emballages en grande surface) des déchets en pointant les problématiques rencontrées sur ces différentes filières pour faire émerger ensuite des solutions.

V.3.1.4 ACTION 22 : FAVORISER L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ET/OU DE CHAUFFE-EAU SOLAIRES

Détail de l'action

Profiter de la révision de la Réglementation Thermique de Martinique pour étudier la faisabilité de mise en place d'une obligation d'installations de panneaux solaires photovoltaïques lors de la rénovation de bâtiments ou de la construction de nouveaux bâtiments. (sur le modèle de ce qui est fait sur le solaire thermique dans la construction de nouvelles habitations (Réglementation Thermique des DOM))

V.3.1.5 ACTION 23 : DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT NON ROUTIERS POUR LE TRANSPORT INTERIEUR DE MARCHANDISE

Détail de l'action

Etudier la faisabilité (ainsi que la pertinence économique et environnementale) du transport de marchandises (notamment lié à la production en provenance des carrières) par la mer pour désengorger le réseau routier, tout particulièrement sur la liaison Fort de France - Trois ilets notamment mais aussi Fort-de-France vers St Pierre, autres,….

V.3.1.6 ACTION 24 : CARTOGRAPHIER LE FONCIER DISPONIBLE

Détail de l'action

Dans un contexte de disponibilité foncière très limitée, il s'agit ici de réaliser une cartographie du foncier disponible sur le territoire (friches agricoles, friches industrielles, …) en mettant en lumière les lots et les superficies associées qui pourraient faire l'objet d'une restauration ou d'une revalorisation. Cette cartographie intégrera une dimension environnementale permettant de mettre en avant la préservation des espèces animales et végétales, du sol, des forêts, des eaux marines, terrestres et souterraines, des mangroves, étangs, marais et autres zones humides de la Martinique.

V.3.1.7 ACTION 25 : MIEUX APPREHENDER LES BESOINS ET LE POTENTIEL EN MATERIAUX BIOSOURCES

Détail de l'action

Il s'agit d'approfondir les connaissances sur le potentiel local en matériaux biosourcés (bois, paille, lin, etc.) et de le mettre en parallèle avec les besoins locaux en :
- étudiant les besoins en matériaux biosourcés selon les filières
- étudiant la possibilité de développer une filière d'utilisation du bois issus des chantiers du bâtiment à des fins de valorisation matière ou énergétique
- étudiant le potentiel de développement de la construction / rénovation avec des matériaux biosourcés

Exemples :

- La valorisation des produits et co-produits agricoles et sylvicoles en Île-de-France. Le Pass'Filières, mis en place par la Région, doit permettre la structuration des filières de proximité dans l'agriculture, la sylviculture et l'agro-alimentaire. La filière francilienne forêt bois en bénéficie déjà pour réaliser un état des lieux, construire un plan d'actions et assurer sa mise en œuvre opérationnelle.

- La rénovation comme levier de développement des matériaux biosourcés locaux. A Epinal, le Programme d'intérêt général (PIG) cible les problèmes sociaux ou techniques dans l'habitat existant sur le territoire, notamment au moyen de rénovations. La communauté d'agglomération d'Epinal a choisi de coupler le PIG avec une prime pour l'utilisation de matériaux biosourcés de 8 € à 10 €/m². Le territoire est en effet un lieu de production, puisqu'un fabricant d'isolants en fibres de bois y est installé depuis plusieurs années. Il fonctionne en synergie avec la papèterie toute proche, en utilisant de la vapeur excédentaire due à la fabrication du papier pour alimenter la ligne en énergie thermique.

Pour information :

- Les matériaux biosourcés, une réponse aux enjeux d'économie circulaire http://www.batiweb.com/actualites/vie-des-societes/les-materiaux-biosources-une-reponse-aux-enjeux-deconomie-circulaire-10-01-2017-29660.html
- Matériaux biosourcés & économie circulaire : un duo performant http://www.karibati.fr/wp-content/uploads/2016/09/161207-Avis-expert-materiaux-biosources-et-economie-circulaire.pdf

V.3.2. OBJECTIF 2 : INVESTIR DES SUJETS DE NICHE ET EXPLORER DES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT

Indicateurs de suivi / Livrables	• Appels à projets sur des sujets de niche • Nombre de projets/zones d'expérimentation relative à des sujets innovants, de niche sur le territoire • Lieux d'expérimentations de nouvelles formes de travail et de mises en relations (Tiers-lieux[48], FabLab[49], …)
Planning	C'est un objectif à horizon moyen-terme. Il s'inscrit dans la durée étant entendu que l'expérimentation nécessaire à l'étude des potentiels de développement se fait sur un temps plutôt long.
Cibles / Partenaires	• Industriels, entreprises et associations travaillant déjà sur des sujets de niche ou détenant une expertise sur un pilier de l'économie circulaire • Organismes de recherche et d'accompagnement • Centres techniques industriels et d'innovation, bureaux d'études locaux • Universités (enseignants-chercheurs, étudiants en thèse, …) • Gouvernance : ADEME, CTM
Conditions de réussite	• Travailler en collaboration avec les experts identifiés sur le sujet • S'entourer d'acteurs volontaires et mobilisés pour gagner en efficacité • Autoriser un champ d'expérimentation le plus large possible en vue de faire naitre de nouvelles opportunités de développement.
Impacts sur le territoire	• Développement d'une expertise en locale • Emergence d'activités innovantes et créatrices de valeur
Niveau de priorité	**Moyen** A ce stade de développement de l'économie circulaire sur le territoire, cet objectif apparaît moins prioritaire que l'objectif 1 *« affiner la connaissance de certains sujets »*. Néanmoins c'est un objectif à prendre en considération en vue de faire déployer une dynamique d'innovation et de différenciation au sein de la stratégie d'économie circulaire qui sera mise en place.

[48] Tiers lieu : lieu ne relevant ni du domicile ni du travail permettant des rencontres dans un cadre convivial et accessible (cafés, librairies, bars, etc.). Les FabLabs et les hackerspaces sont considérés comme des tiers-lieux

[49] FabLab : espace de fabrication numérique qui adhère à la Charte des FabLabs définie par le MIT(Massachusetts Institute of Technology). Cette charte pose un certain nombre d'orientations et notamment la mutualisation des ressources et la diffusion des connaissances, savoir-faire et projets. Par abus de langage, ce terme est également couramment employé pour désigner tous les espaces de fabrication numérique.

V.3.2.1 ACTION 26 : DEVELOPPER L'ECONOMIE DE FONCTIONNALITE

Détail de l'action

- Imaginer des aides publiques orientées vers l'usage. (cf. note d'orientation de l'institut de l'économie circulaire parue en 2015 : https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=13&ved=0ahUKEwjQm-zA6N3VAhVL1hoKHRG-APM4ChAWCDMwAg&url=http%3A%2F%2Fwww.institut-economie-circulaire.fr%2Fattachment%2F572443%2F&usg=AFQjCNFaMx78DkYbyCGrVpzDAO8nobvOeQ)
- Mettre en place un club sur l'économie de la fonctionnalité (exemples de club créés : https://www.economiecirculaire.org/static/h/economie-de-fonctionnalite.html#page1:local)
- Intégrer l'économie de fonctionnalité dans la commande publique (cf. la présentation de l'Agence Régionale Pour l'Environnement de la région Provence Alpe Côte d'Azur sur l'économie de fonctionnalité dans la commande publique, mai 2014 : http://languedoc-roussillon.ademe.fr/sites/default/files/files/Domaines-intervention/Economie-circulaire/economie-fonctionnalite-commande-publique.pdf)
- Créer des événements de type « hackathon » (processus créatif majoritairement utilisé dans le domaine de l'innovation mais qui s'est aujourd'hui étendu à d'autres secteurs). Ce type d'événement doit permettre non seulement de créer une émulation autour de l'économie de fonctionnalité mais il vise aussi à regrouper des personnes d'horizons divers en vue de rassembler les connaissances et compétences permettant de faire naître des nouvelles idées de business model. Créer des partenariats entre les organismes de recherches, d'accompagnement et les étudiants permettra l'approfondissement des projets qui auront vu le jour lors des brainstormings réalisés pendant ces événements.

V.3.2.2 ACTION 27 : DEVELOPPER L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)

Détail de l'action

- Identifier des territoires propices à la mise en place de l'écologie industrielle et/ou faire émerger des zones d'activités en déclin en y intégrant comme principe de base l'EIT territoriale (via un AAP par exemple)

- Créer un poste ETP pour l'animation durable d'une démarche d'EIT sur le territoire.

- Créer une base de données territoriales des flux et mettre à disposition des acteurs économiques et des collectivités un outil de quantification et de géolocalisation des flux de ressources. (voir la plateforme web Act'IF développée par la CCI de Montauban et de Tarn-et-Garonne : http://actif.cci.fr/#tab58)
Par ailleurs, le référentiel Elipse développé par Orée en partenariat avec des universités et des experts (Auxilia, EcoRES, Inddigo) (http://www.referentiel-elipse-eit.org/) propose un cadre commun pour les porteurs de projet pour co-évaluer leurs initiatives avec les acteurs du territoire. Il fournit aussi un catalogue d'indicateurs et de projets qu'il est possible de consulter (http://www.referentiel-elipse-eit.org/).

-Mobiliser de nouveaux modèles de financement pour développer les démarches d'EIT et mobiliser les partie prenantes (livrets citoyens fléchés, financement participatif sur des sujets impliquant les riverains, du tiers financement). Au-delà des outils financiers disponibles au niveau régional et des possibilités de financement via les appels à projet, ces nouveaux modèles de financement pourraient s'appuyer sur une approche multi partenariale avec des formes juridiques comme la Société d'Economie Mixte.

V.3.2.3 ACTION 28 : METTRE EN PLACE UNE ALIMENTATION ANIMALE DURABLE BASEE SUR LA VALORISATION DES CO-PRODUITS

Détail de l'action

Favoriser la valorisation des coproduits d'origine agricole ou agro-industrielle via la filière alimentation animale et notamment auprès des élevages bovins. Par exemple, les écarts de triage qui concerne les fruits et légumes non compatibles avec les cahiers des charges des circuits de commercialisation en alimentation humaine et qui ne peuvent pas faire l'objet d'un processus de transformation leur permettant d'être valorisé sous une autre forme (compote, restauration collective, …) doivent être destinés à l'alimentation animale. Cette filière de valorisation des coproduits est une filière noble qui permet d'éviter de nombreux impacts environnementaux si toutefois les distances parcourues entre les zones sources de coproduits et les fermes d'élevage restent raisonnables. Ce qui, vu la taille du territoire, reste cohérent en Martinique.

Pour plus d'information, voir la fiche technique de l'ADEME « Alimentation animale » de de février 2014 mise à jour en août 2016 (http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-alimentation-animale-201608.pdf)

V.3.2.4 ACTION 29 : STRUCTURER LA FILIERE DE DEMANTELEMENT DES BATEAUX DE PLAISANCE HORS D'USAGE (BPHU)

Détail de l'action

La filière REP des BPHU doit démarrer au 1er janvier 2018 mais, à ce jour, aucun éco-organisme n'a encore été agréé par les pouvoirs publics. Néanmoins, fort de constat qui ont été faits sur le territoire martiniquais, il est important de poursuivre la structuration et le déploiement de la filière sur le terrain en :

- Identifiant les quelques acteurs potentiels de la collecte et (le cas échéant) du traitement des BPHU
- Etudiant les mutualisations possibles avec les îles voisines (Guadeloupe notamment)
- Organisant les premiers points de collecte, notamment avec les acteurs portuaires et les bases nautiques. En effet, l'enjeu est bien de regrouper les BPHU (notamment de petite taille) dans des points de collecte stratégiquement placés, pour réduire les coûts de transport (qui représentent la majorité des coûts de la fin de vie).
- Incitant les centres de traitement VHU agréés à obtenir l'agrément des BPHU .

Pour information :

- Le rapport de Serge Letchimy « Accélérer la transition vers l'économie circulaire des départements d'outre-mer, 2ième phase »
- L'étude réalisée par Deloitte pour le compte de l'ADEME « Etude préalable à la mise en place de la filière de collecte et de traitement des navires de plaisance ou de sport hors d'usage sous la responsabilité des producteurs REP » (http://www.ademe.fr/etude-prealable-a-mise-place-filiere-collecte-traitement-navires-plaisance-sport-hors-dusage-sous-responsabilite-producteurs-rep)

V.4. AXE C : MOBILISER ET MOTIVER LES ACTEURS

Enjeux clés	• Faciliter et permettre les échanges d'informations, de matières, d'énergies et de services entre les acteurs économiques locaux • Fédérer les acteurs autour d'une vision commune et partagée et favoriser les synergies entre actions citoyennes et collectives, les initiatives des collectivités et les projets d'entreprises • Susciter de l'engouement et une dynamique collective sur le sujet de l'économie circulaire
Objectifs	• Objectif 1 : Communiquer sur les initiatives existantes • Objectif 2 : Sensibiliser les (potentielles) parties prenantes

V.4.1. OBJECTIF 1 : COMMUNIQUER SUR LES INITIATIVES EXISTANTES

Indicateurs de suivi / Livrables	• Conférences, présentations, rencontres, ateliers, visites de sites permettant de présenter et d'échanger sur les initiatives existantes • Outils de recensement des initiatives (catalogue en ligne, journal dédié, reportages/documentaires, …) • Concours, remise de trophées mettant en avant des initiatives exemplaires, remarquables, duplicables sur le territoire

Planning	Dès à présent (en parallèle de la publication de ce rapport par exemple) et par la suite de manière continue avec a minima une communication globale par an.
Cibles / Partenaires	• Industriels, entreprises ou associations concernées • Structures d'accompagnement (exemple : Martinique Développement) • Fédérations, syndicats • Collectivités • Médias (affiche, presse, radio, télévision, mailing, Internet)
Conditions de réussite	• Adapter le message et les outils à la cible de communication choisie • Définir et mettre en place des moyens de communication adaptés • Expliquer le contexte de l'initiative et dans quelle mesure elle s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, quels sont le(s) pilier(s) concerné(s), le(s) secteur(s) touché(s) (donner la définition de l'économie circulaire)
Impacts sur le territoire	• Rayonnement des acteurs mobilisés et augmentation de l'attractivité du territoire • Duplication et démultiplication attendues des initiatives d'économie circulaire
Niveau de priorité	**Fort.** La communication sur les initiatives déjà existantes que ce soit sur le territoire ou au –delà est un levier important pour motiver et mobiliser de nouveaux acteurs. Communiquer sur les initiatives existantes favorise la reproduction d'initiatives fructueuses, le partage d'expérience et l'émergence de nouvelles idées qui deviendront à leur tour des initiatives. Cette communication montre aussi le dynamisme du territoire en la matière et favorise son attractivité.

V.4.1.1 ACTION 30 : COMMUNIQUER SUR LES PROJETS EXEMPLAIRES EXISTANTS

Détail de l'action

Communiquer sur les projets existants est une source à la fois de sensibilisation, d'information et d'inspiration. Il s'agit donc de rassembler l'ensemble (ou une grande variété) des initiatives du territoire sur un site Internet (relié à la plateforme de la CTM par exemple), un catalogue ou sous formes de documents promotionnels.
Ce recueil mettra en lumière les initiatives du type jardins partagés, fermes durables, les plateformes de covoiturage locales et favorisera alors l'essaimage des bonnes pratiques. Cette communication pourra être découpée en plusieurs séquences (d'une durée de 6 mois par exemple). Chaque séquence mettant en avant une thématique de l'économie circulaire en particulier (que ce soit sur un pilier, un secteur ou une typologie d'acteurs)

Exemples de plateforme régionale :

- Réseau d'économie circulaire et d'innovation dans les territoires aquitains (RECITA : https://www.recita.org/)
- Réseau de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes (ECLAIRA : https://www.eclaira.org/)

V.4.1.2 ACTION 31 : CREER UN "ANNUAIRE" DU REEMPLOI ET DE LA REPARATION

Détail de l'action

Constituer un annuaire des structures œuvrant dans le secteur du réemploi et de la réparation. Dans un premier temps il s'agit de compiler les différents documents des collectivités (à noter que la CACEM est en cours d'élaboration de cet annuaire sur son territoire) et de le compléter le cas échéant.

Exemples :

- Plateforme du réemploi porté par le Syctom et le Conseil Régional île-de France (http://www.recup-id.fr/)
- Annuaire de la réparation et du réemploi du Grand Nancy (http://www.grandnancy.eu/vie-quotidienne/dechets/guide-et-annuaire-de-la-reparation-et-du-reemploi/)

V.4.2. OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES (POTENTIELLES) PARTIES PRENANTES

Indicateurs de suivi / Livrables

- Evènements sur le sujet de l'économie circulaire
- Niveau de connaissance du concept d'économie circulaire par les acteurs du territoire et niveau d'appropriation de ce concept pour leur activité.
- Formations disponibles sur le sujet

Planning

Dès à présent et de manière continue ou du moins à échéances planifiées dans le temps et qui perdurent.

Cibles / Partenaires	• Tous les acteurs du territoire en commençant par les acteurs du type tête de réseau ou dont les périmètres de compétences couvrent une large partie du territoire (exemple : le Parc Naturel de la Martinique qui a, entre autre, une fonction de veille et d'animation) • Les organismes de conseil et d'accompagnement qui, de par, leurs activités sont en contact avec un grand nombre d'acteurs (exemple : Martinique Développement, le Réseau Graine Martinique) • Les organismes de formation • Les scolaires, étudiants, enseignants • Les citoyens
Conditions de réussite	• Diffuser la définition de l'économie circulaire et les enjeux pour la Martinique • Donner une dimension participative et collaborative aux projets/démarches • Impliquer et responsabiliser les acteurs • Définir des objectifs réalistes, mesurables, ambitieux, temporels
Impacts sur le territoire	• Fédérer les différentes parties prenantes autour d'un objectif commun, créer des liens, de nouvelles passerelles entre les acteurs • Ouvrir un nouveau périmètre d'action propice au développement de nouvelles activités
Niveau de priorité	**Fort** Première étape préalable au développement de l'économie circulaire, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes est primordiale. La stratégie d'économie circulaire est d'autant plus efficace que le nombre d'acteurs du territoire impliqués est important et que les synergies entre eux se multiplient. La sensibilisation est le premier pas vers le changement des comportements (et des modes de pensée) nécessaire au développement de l'économie circulaire.

V.4.2.1 ACTION 32 : PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE AUPRES DU GRAND PUBLIC

Détail de l'action

Promouvoir l'économie circulaire auprès du grand public en le sensibilisant et en l'informant sur les sujets suivants :
- la prévention des déchets
- la réduction de la consommation énergétique
- les circuits courts
- les achats responsables
- le compostage individuel ou de proximité
- l'économie collaborative : autopartage, location, partage de services en mutualisant l'espace (garde d'enfants au sein d'une copropriété, conciergerie partagée, etc.) ou les biens (petits matériels de bricolage, électroménager occasionnel, etc…)
- le réemploi, la réparation, les recycleries, ressourceries
- le tri
- le gaspillage alimentaire

Cette promotion peut se faire au travers de différents canaux :

- un événement annuel mettant une thématique à l'honneur chaque année
- un kit de communication sur l'économie circulaire à diffuser auprès des associations qui en feront ensuite le relais

Voir aussi les outils mis à disposition par l'ADEME :
http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/mobiliser-grand-public-lademe-cotes-collectivites-territoriales

---

V.4.2.2 ACTION 33 : SENSIBILISER LES ETUDIANTS ET LES SCOLAIRES

Détail de l'action

Développer un programme de sensibilisation et d'information à destination des scolaires et étudiants sur les enjeux de l'économie circulaire en l'intégrant aux programmes scolaires existants en coopération avec les équipes éducatives et de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Ce programme pourra être formalisé par la vulgarisation du concept d'économie circulaire au sein des matières les plus propices (sciences de la vie et de la terre, géographie, éducation civique) mais aussi via des interventions de professionnels sur le sujet, l'animation d'événements de communication ponctuels au sein des établissements (sur le même modèle que ce qui existe aujourd'hui avec les ambassadeurs du tri) ou des visites de site emblématique (centre de tri, ressourceries, plateforme de compostage,…)

Voir les outils mis à disposition par l'ADEME pour sensibiliser les élèves et les étudiants :
http://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/education-developpement-durable/sensibiliser-eleves-etudiants

---

V.4.2.3 ACTION 34 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET PARTICULIEREMENT LES STRUCTURES DU BTP

Détail de l'action

Aider les entreprises à mieux comprendre et intégrer les principes de l'économie circulaire dans leurs stratégies et à former leurs collaborateurs. Pour les entreprises du secteur du BTP, étendre la charte « Chantier vert » au territoire martiniquais. La charte chantier vert, dédiée aux professionnels du BTP, intègre une gestion des nuisances environnementales que le chantier engendre par ses différentes activités : bruit, salissures, circulations, stationnements, gestion des déchets, limitation des pollutions. Cette charte aujourd'hui en œuvre dans différentes régions françaises doit s'étendre sur la Martinique.
Exemple d'actions par nuisances : http://www.chantiervert.fr/10.exemples_actions.html

---

V.5. AXE D : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES, LEURS ACTEURS, LEURS FILIERES

Enjeux clés	• Renforcer l'engagement des filières économiques de la Martinique dans des démarches d'économie circulaire • Favoriser les acteurs à engager des démarches d'économie circulaire en offrant des conditions préférentielles
Objectifs	• Objectif 1 : Former les acteurs • Objectif 2 : Renforcer la création de valeur ajoutée sur le territoire selon l'approche économie circulaire • Objectif 3 : Soutenir les initiatives collectives

V.5.1. OBJECTIF 1 : FORMER LES ACTEURS

Indicateurs de suivi / Livrables	• Formations sur le concept de l'économie circulaire • Formations plus spécifiques sur les différents piliers de l'économie circulaire • Interventions d'experts sur ce sujet
Planning	Former dès à présent le plus grand nombre d'acteurs au concept de l'économie circulaire (les différents piliers notamment) et ensuite prévoir des formations plus approfondies, spécifiques à certains secteurs d'activités, type d'acteurs ou sur certains piliers. L'économie circulaire étant un concept encore jeune, une formation de base doit rester accessible en continue.
Cibles / Partenaires	• Les organismes de conseil et d'accompagnement qui, de par, leurs activités sont en contact avec un grand nombre d'acteurs (exemple : Martinique Développement, le Réseau Graine Martinique) • Les organismes de formation • Les fédérations, les syndicats • Les industriels, les entreprises (PME, TPE) et les associations
Conditions de réussite	• Une bonne connaissance des acteurs, de leur environnement et des interactions immédiates qu'ils ont entre eux • Cibler et orienter les formations en fonction de la typologie d'acteurs : intégrer l'économie circulaire dans le cadre des activités des acteurs pour associer plus aisément le concept (les différents piliers notamment) aux actions concrètes envisageables
Impacts sur le territoire	• Augmenter le niveau de connaissance des acteurs sur le sujet de l'économie circulaire en général et sur des thématiques plus spécifiques (éco-conception, approvisionnement durable, éco-construction)

	• Favoriser le développement de nouvelles activités et donc la création d'emplois notamment sur le secteur du réemploi et de la réparation
Niveau de priorité	**Fort** Cet objectif s'inscrit dans la continuité de la sensibilisation (évoquée dans l'axe précédent). En effet, en vue de déployer la stratégie d'économie circulaire sur le territoire, il est important de pouvoir accompagner les différents acteurs au-delà de la simple sensibilisation pour les aider à acquérir les connaissances et compétences qui leur permettront de devenir autonomes et participer activement au déploiement de cette stratégie.

V.5.1.1 ACTION 35 : REALISER UNE "BOITE A OUTILS" POUR LES AGRICULTEURS

Détail de l'action	Réaliser et mettre à disposition des agriculteurs une boîte à outils réunissant un ensemble de fiches techniques et de témoignages sur des problématiques telles que l'économie d'intrants ou la réduction et la valorisation des déchets. Il pourra être pertinent de s'inspirer de celle mise en place par le FARRE (Forum des Agriculteurs Responsables Respectueux de l'Environnement, http://www.boitagri.com) qui devra être adaptée aux spécificités de la Martinique. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs vers une modification de leurs pratiques agricoles pour aller vers des pratiques plus économes et respectueuses de l'environnement.

V.5.1.2 ACTION 36 : SOUTENIR LES ACTEURS DU REEMPLOI ET DE LA REPARATION

Détail de l'action	Apporter à ces acteurs des outils pour monter en compétences et les accompagner dans la mise en place de filières qui soient adaptées aux problématiques et aux besoins de la Martinique. Exemples : faire intervenir des experts des éco-organismes, organiser des visites de sites, offrir des formations sur des thématiques précises (DEEE, VHU). Ex : création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation sur l'île de la Réunion.

V.5.1.3 ACTION 37 : METTRE EN PLACE UNE FORMATION A L'ECO-CONSTRUCTION

Détail de l'action	Former l'ensemble des acteurs de la filière BTP à l'éco-construction. Il s'agit de mettre en avant la prise en compte de l'impact environnemental de la construction (qu'il s'agisse de construction nouvelle, restauration, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment) à chaque étape de la construction mais aussi dans son utilisation future (consommation d'énergie, rejet des divers flux : eau, déchets...). Le but est par exemple de tendre vers la neutralité ou positivité énergétique des bâtiments, via la réduction de la consommation d'énergie (améliorer l'isolation, la ventilation) ou l'utilisation de l'énergie renouvelable disponible sur le territoire (solaire notamment).

V.5.2. OBJECTIF 2 : RENFORCER LA CREATION DE VALEUR AJOUTEE SUR LE TERRITOIRE SELON L'APPROCHE ECONOMIE CIRCULAIRE

Indicateurs de suivi / Livrables	• Soutien à la création et au développement d'entreprises locales (exemple : start-up ou nouvelles branches d'activités basés sur un ou plusieurs piliers de l'économie circulaire) • Aide à la réorientation de business models existants pour les transformer dans une logique d'économie circulaire

Planning	Objectif à court terme qui doit être traité de manière continue
Cibles / Partenaires	Tous les acteurs du territoire
Conditions de réussite	• Mobiliser, dans un premier temps, les filières économiques prioritaires (IAA, Energie, Transport, BTP) • Identifier et accompagner les porteurs de projets stratégiques
Impacts sur le territoire	• Optimisation de l'aménagement du territoire et amélioration du niveau de vie • Réduction des impacts environnementaux sur le territoire grâce en particulier au développement d'une consommation plus responsable et à une réduction du trafic routier (transports de marchandises et trajets domicile-travail) • Amélioration des services de collecte, traitement et réemploi des déchets avec un potentiel de création d'emplois notamment dans le domaine de l'ESS et plus particulièrement dans les secteurs du réemploi et de la réparation
Niveau de priorité	**Fort** L'économie circulaire n'est pas une démarche déconnectée de l'économie « classique » du territoire. Il s'agit bien ici de renforcer la valeur ajoutée créée sur le territoire en profitant des nouveaux champs d'investigation ou d'application offerts par l'économie circulaire. Ainsi la création de valeur ajoutée, même au travers l'économie circulaire, reste un objectif prioritaire pour le territoire.

V.5.2.1 ACTION 38 : FOURNIR LES SERVICES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE L'ENSEMBLE DES FILIERES REP

Détail de l'action	Encourager la mutualisation des actions menées individuellement par les éco-organismes dans les différentes filières de collecte et de traitement, pour faire face notamment au manque de rentabilité des installations de retraitement, lié aux quantités insuffisantes de matières. La création de plateforme inter-acteurs permettant le partage d'expérience, l'échange d'information, la veille innovation et technique, la capitalisation semble pertinente.

V.5.2.2 ACTION 39 : CREER DES LABELS POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Détail de l'action

Encourager à la création de label de l'économie circulaire. Il existe à ce jour plusieurs labels environnementaux officiels garants de l'éco-conception des produits comme NF Environnement en France ou l'écolabel européen. Pour informer les consommateurs et les orienter vers les « bons produits » la création de label du type « produits locaux » (ex : label « Produit de l'Industrie Locale » de l'AMPI), « éco-conception locale » ou encore des labels sur les produits de seconde main garantissant leurs qualités sont à développer.

A titre d'exemple, l'association RCube porte le 1er référentiel européen (http://label.rcube.org/#label) qui garantit la qualité des téléphones portables d'occasion, reconditionnées par des professionnels. Rcube.org, la Fédération professionnelle des acteurs de l'occasion, de la Réparation, du Reconditionnement et de la Réutilisation, avec ce label « Mobile Certifié Reconditionné » a ouvert la voie à la création d'un système de labellisation des produits d'occasion dont la méthodologie de certification peut être reproduite sur d'autres produits et dont il serait pertinent de s'inspirer.

V.5.2.3 ACTION 40 : OPTIMISER LA LOGISTIQUE DE TRANSPORT

Détail de l'action

Développer le co-transport
Exemples :
- la start-up française Convargo a créé une plate-forme pour mettre en relation en temps réel les transporteurs routiers et les expéditeurs et permet l'optimisation du remplissage des camions (https://www.lesechos-etudes.fr/news/2017/03/09/luberisation-du-transport-de-marchandises/
- développement du transport de colis par des coursiers ou des particuliers (http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/start-up/2016/06/15/32004-20160615ARTFIG00209-ces-start-up-veulent-uberiser-le-transport-d-objets.php , https://bring4you.com/)

Réduire voire supprimer les retours à vide des camions. Identifier les potentialités de logistique inverse sur les flux de marchandises les plus importants (que ce soit au sein d'un même transporteur ou parmi des flottes de véhicules appartenant à différentes entreprises)

V.5.2.4 ACTION 41 : ANALYSER L'EFFICACITE D'ENTRETIEN DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Détail de l'action

Il s'agit de s'assurer que l'entretien et la maintenance du réseau d'eau est faite correctement et que le suivi est efficace. Pour rappel, depuis 2013, la loi Grenelle 2 impose aux services d'eau et d'assainissement de disposer d'un descriptif détaillé de leurs réseaux et un seuil pour le rendement du réseau variable selon s'il s'agit d'un réseau urbain ou rural.

V.5.2.5 ACTION 42 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'EMBALLAGES DANS LA DISTRIBUTION

Détail de l'action

Favoriser des nouveaux modes de conditionnement ou de vente par exemple :
- expérimenter des dispositifs de consigne en commençant par celui du verre d'emballage
- développer la vente en vrac

V.5.2.6 ACTION 43 : PROMOUVOIR DES CHANGEMENTS COMPORTEMENTAUX EN PHASE AVEC L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Détail de l'action

S'appuyer sur le développement du THD (Très Haut Débit) en faveur duquel la CTM s'est engagée et qui permettra, dès lors qu'il sera pleinement opérationnel, une connectivité accrue des infrastructures et des équipements publics et privés et favorisera alors des modifications de comportements en phase avec l'économie circulaire :

- Développement du télétravail grâce à une meilleure connectivité (utilisation d'outils de téléconférences, de plateformes de réunion en ligne, …). Ceci permettra de décongestionner le trafic en diminuant le nombre de trajets domicile-travail ainsi que les impacts environnementaux associés.
- Développement d'une consommation collaborative plus performante grâce à une meilleure couverture numérique et l'accès à des applications collaboratives et/ou communautaire (covoiturage, don d'objets, échange de service, prêt d'appartements, information en temps réel sur le trafic routier, …)
- Expérimenter des nouveaux biens d'équipements et de consommations innovants, plus vertueux sur le plan environnemental (la démographie et le niveau de vie de la Martinique constitue un échantillon intéressant pour des multinationales souhaitant tester de nouveaux produits)

V.5.2.7 ACTION 44 : AMELIORER LE RESEAU DE TRANSPORT ET FAVORISER LES MODES DE TRANSPORT DOUX

Détail de l'action

- fluidifier les connections sur les différents réseaux de transport (notamment pour les transports en commun)
- créer des parkings en périphérie des centres urbains reliés aux centres par des systèmes de navette pour désengorger les centres-villes et réduire l'autosolisme
- créer des voies dédiées aux modes de transport doux (création de pistes cyclables et de trottoirs).

V.5.2.8 ACTION 45 : SENSIBILISER LA DISTRIBUTION A DES NOUVELLES PRATIQUES

Détail de l'action

Inciter les distributeurs à revoir les cahiers des charges afin d'éviter le triage avant ventre excluant les produits "hors calibres" ou "moches" des rayons.

Exemple :
Opération « les fruits et légumes moches » d'Intermarché en partenariat avec le collectif « Les Gueules cassées » (https://www.lsa-conso.fr/les-gueules-cassees-ce-collectif-fournisseur-de-fruits-et-legumes-moches,174702)

V.5.2.9 ACTION 46 : DEVELOPPER DES COLLECTES PERMETTANT LE RESPECT DE LA HIERARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT

Détail de l'action

Il s'agit de sensibiliser et former le personnel en charge des collectes d'encombrants aux collectes dites « préservantes » (qui permettent d'exploiter et d'augmenter le potentiel de réemploi et réutilisation des biens collectés) notamment en partenariat avec les acteurs de l'ESS. La mise en place de zones de dépôts de déchets réutilisables en déchetterie ou d'autres biais permettant de collecter ce qui est valorisable est aussi une solution à envisager.
Exemple : le concept de « supermarché inversé » où chacun peut venir déposer et récupérer des objets/matériaux favorisant le réemploi (http://www.smicval.fr/content/smicval-market)

V.5.3. OBJECTIF 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES COLLECTIVES

Indicateurs de suivi / Livrables	• Projets pluridisciplinaires associant des acteurs d'horizon différents (monde entrepreneurial, associatif, de la recherche,...) et provenant de différents secteurs • Emergence de nouvelles activités provenant de la collaboration de deux ou plusieurs acteurs
Planning	Ce soutien doit être apporté dans un premier temps aux initiatives existantes afin de favoriser et pérenniser la mobilisation des acteurs déjà impliqués et dans un second temps se tourner vers de nouveaux acteurs susceptibles de mettre en place à leur tour des initiatives collectives.
Cibles / Partenaires	• Têtes de réseaux • Regroupements d'industriels, d'entreprises, d'associations (fédérations, syndicats, CCI,…) • Donneurs d'ordre (AAP, AO) (exemple : ADEME, CTM)
Conditions de réussite	• Faire rencontrer les acteurs autour de projets collaboratifs et pluridisciplinaires sur la thématique de l'économie circulaire • Favoriser la mise en réseaux et les interactions entre les acteurs
Impacts sur le territoire	• Meilleure connaissance des acteurs entre eux ce qui favorise le développement de nouvelles synergies • Maillage du territoire plus complet notamment en termes de gestion des déchets • Réduction des impacts environnementaux liés à la mutualisation des services notamment de transport (moins de camions sur les routes, optimisation des chargements, partage de véhicules,…)
Niveau de priorité	**Moyen** Bien que la dynamique collective reste un point clé du déploiement d'une stratégie d'économie circulaire, ce troisième objectif apparaît moins prioritaire au regard de la formation des acteurs et du renforcement de la création de valeur ajoutée sur le territoire. Ces derniers auront des impacts potentiellement plus rapides et plus long terme.

V.5.3.1 ACTION 47 : CAPTER LES GISEMENTS DE DECHETS DIFFUS DU TERRITOIRE

Détail de l'action	Développer des projets collaboratifs permettant de capter les gisements de déchets diffus du territoire comme, par exemple : - les systèmes d'échanges/troc réalisés dans le cadre des bourses aux déchets entre professionnels et particuliers - La promotion/création de plateformes en ligne - L'organisation d'événements en partenariat avec les collectivités

V.5.3.2 ACTION 48 : FAVORISER LA CREATION DE RESEAUX D'ACTEURS ET LEUR ANIMATION

Détail de l'action

Décloisonner les mondes industriels, de l'entreprise, associatif et académique en favorisant leur rencontre (autour d'événements par exemple) et en les incitant à travailler sur des sujets communs. Offrir une aide au financement d'une association, d'une coopérative ou de développement d'une tête de réseau permettra de les accompagner dans la création d'un réseau et son animation.

V.5.3.3 ACTION 49 : FAVORISER LA MUTUALISATION DE SERVICE ENTRE LES ENTREPRISES

Détail de l'action

Inciter les entreprises à se regrouper en vue de mutualiser des services tels que la restauration, les services de ménage, l'achat de fourniture ce qui permet une optimisation économique mais aussi environnementale.

Exemple : zone d'EIT telle que celle de Meyzieu en Auvergne Rhône-Alpes.

V.5.3.4 ACTION 50 : INCITER AU COVOITURAGE ET A L'AUTOPARTAGE POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Détail de l'action

Inciter au changement de comportements :
- en rendant gratuit certains parkings pour ces usagers,
- en appuyant à la création d'outils de mise en relation (applications),
- en soutenant des initiatives de la sorte dans les plans de déplacements des entreprises et entre les entreprises du même bassin d'activités
- en favorisant système du type Autolib'

VI. SYNTHESE

L'économie circulaire s'impose petit à petit comme une vraie nécessité en vue d'un développement durable du territoire martiniquais pour les années à venir. Bien qu'aujourd'hui des repères réglementaires viennent appuyer la logique d'économie circulaire (comme la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable ou la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) se saisir de cette démarche apparaît surtout comme une nouvelle opportunité de développement territorial, ouvrant la voie à de nouvelles synergies entre acteurs, à l'émergence de nouvelles filières de production de biens ou de gestion des déchets, et à la création de nouveaux emplois.

Le diagnostic prospectif réalisé sur le territoire martiniquais a mis en avant les acteurs et les ressources clés sur lesquels il convient de s'appuyer. La feuille de route émanant de la concertation des différents acteurs, a fait émerger des solutions qui forment des pistes d'action pour le territoire. Ces éléments doivent servir à alimenter les travaux de la CTM et d'autres parties prenantes de la Martinique sur les sujets relatifs à l'économie circulaire et servir de support à la mise en place d'actions par l'ensemble des acteurs du territoire.

De ce diagnostic ressort que la Martinique est, de par sa géographie et son histoire, un territoire très fortement dépendant de l'extérieur. Cela fait d'elle, une zone particulièrement propice au développement d'une démarche d'économie circulaire et ce, aussi bien sur le secteur primaire, secondaire que tertiaire. En effet, la Martinique doit notamment travailler au développement de son agriculture locale pour répondre, dans une logique d'approvisionnement durable, à ses besoins locaux et réduire ainsi les importations de denrées alimentaires. Afin de diminuer sa dépendance aux importations de pétrole, elle doit aussi accélérer le développement des énergies renouvelables pour lesquelles les caractéristiques du territoire offrent un potentiel intéressant. Un autre enjeu de taille pour le territoire martiniquais est celui du transport. Souffrant aujourd'hui d'une saturation importante de ses axes routiers, ce secteur se montre particulièrement propice au développement de l'économie de fonctionnalité et de la consommation collaborative. Ce développement sera toutefois d'autant plus efficace s'il est accompagné d'un changement de comportement des citoyens. Par ailleurs, la gestion des déchets reste aussi un défi majeur à relever sur l'île, défi pour lequel la sensibilisation des citoyens est aussi un facteur clé. C'est une source d'opportunités considérables pour développer le réemploi, la réutilisation, la réparation, le recyclage et plus largement toutes les filières favorisant le bouclage des flux qui est à la base même de l'économie circulaire.

La mise en place d'une stratégie d'économie circulaire sur un territoire est par nature complexe car elle concerne possiblement tous les acteurs et tous les secteurs d'activités. Il apparaît donc nécessaire, dans un premier temps, de prioriser les actions sur les secteurs aux enjeux les plus forts relativement à la question des ressources et des impacts environnementaux liés. C'est dans cette optique qu'une analyse par chaîne de valeur a été menée sur les secteurs clés du territoire. L'observation de ces secteurs via le prisme des chaînes de valeur a permis de mettre en avant non seulement les acteurs impliqués ou à impliquer, les initiatives existantes ainsi que les enjeux territoriaux et les opportunités de développement à étudier dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'économie circulaire.

Par ailleurs, il apparaît que le manque de dispositifs de soutien et en particulier de soutien spécifique (sur l'économie de la fonctionnalité ou l'écologie industrielle par exemple) ou correctement adapté au territoire (taille des exploitations, volumes traités, etc.) soit un frein au développement de l'économie circulaire en Martinique. Au-delà des aides financières qui peuvent être apportées, la sensibilisation et la formation de l'ensemble des acteurs (grand public y compris) apparaît comme primordiale.

Comme il a été détaillé dans la feuille de route, en vue de construire une stratégie durable, il est indispensable qu'un organe de pilotage et de gouvernance soit mis en place pour, valider la stratégie, élaborer de nouveaux objectifs au fur et à mesure du développement et montrer l'exemple. Il sera aussi nécessaire, d'approfondir en permanence les connaissances et pourquoi pas de se saisir d'ores et déjà de sujets de niches pour développer une expertise en particulier. Afin que la stratégie élaborée soit concrètement mise en œuvre, la mobilisation et la motivation du maximum d'acteurs du territoire est indispensable. Ceci passe dans un premier temps par une sensibilisation forte et bien ciblée au concept de l'économie circulaire, la promotion des initiatives existantes et des acteurs déjà engagés ainsi que par un accompagnement à la fois en termes de formation, de mise à disposition d'outils et d'aides financières.

L'étude montre que de nombreuses initiatives sont déjà en cours et qu'un nombre satisfaisant d'acteurs sont déjà au travail sur les différentes dimensions de l'économie circulaire afin tout particulièrement de favoriser les circuits courts et la relocalisation d'activités économiques sur l'île dans la logique de préserver et de valoriser les ressources du territoire. Il reste dorénavant à donner une nouvelle impulsion collective à cet ensemble afin d'en faire une aventure collective décuplant les efforts jusqu'ici souvent individuels et de transformer les modèles économique et certaines pratiques des acteurs du territoire qui ont entre leurs mains un territoire unique, aux multiples potentiels, même si les dépendances ne pourront pas toutes disparaître. L'économie circulaire mérite un engagement fort des nombreuses parties prenantes du territoire qui mèneront à coup sûr vers un certain nombre de succès s'adossant aux multiples pistes d'amélioration et opportunités identifiées par les activateurs du territoire.

VII. BIBLIOGRAPHIE

[1] IEDOM, “Martinique Rapport annuel 2015,” juin 2016.

[2] Chambre d'Agriculture Martinique, «L'agriculture martiniquaise en chiffres,» 2014.

[3] d. l. e. d. l. F. Ministère de l'Agriculture, “Alim'Agri,” Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 18 04 2016. [Online]. Available: http://agriculture.gouv.fr/la-martinique-lessor-du-commerce-agricole.

[4] Région Martinique, «Etat des lieux du transport de marchandises et de la logistique en Martinique : synthèse du diagnostic,» 2015.

[5] BRGM, “Schéma des carrières de Martinique,” 2006.

[6] ONF, “ONF en Martinique - Chiffres Clés,” [Online]. Available: http://www.onf.fr/martinique/sommaire/onf/chiffres_cles/@@index.html.

[7] Caraïbes Environnement et TransEnergie, «Etat des lieux des matériaux et écomatériaux, issus des matières premières locales, exploitables en Martinique. Rapport commandité par l'ADEME.,» ADEME, 2012.

[8] «Etat des lieux des matériaux et écomatériaux, issus des matières premières locales, exploitables en Martinique,» 2012.

[9] Préfecture de la Martinique et Collectivité Territoriale de Martinique, «Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Martinique 2015/2018 - 2019/2023,» 2016.

[10] IEDOM, «IEDOM, Agence de la Martinique,» janvier 2015. [En ligne]. Available: http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne307_eclairage_tourisme_martinique.pdf.

[11] INSEE, «Agriculture,» 2014. [En ligne]. Available: http://www.insee.fr/fr/insee_regions/martinique/themes/insee-conjoncture/ma_inc_01/ma_inc_01_agriculture.pdf.

[12] Chambre d'Agriculture Martinique, “Etude préalable en vue de la valorisation des pratiques et des productions traditionnelles,” 2014.

[13] d. l. e. d. l. F. Ministère de l'Agriculture, “Agreste Martinique,” 10 2015. [Online]. Available: http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/MEMENTO_2015_cle08da2c.pdf.

[14] IEDOM, “Martinique Rapport Annuel 2014,” juin 2015.

[15] Agreste Martinique, «Face à une SAU tournée vers l’exportation, les filières hors sol répondent aux besoins en produits frais,» 2015.

[16] INSEE, «INSEE Conjoncture Martinique, Le bilan économique 2015,» juin 2016.

[17] INSEE, “Insee Conjoncture Martinique,” juin 2016. [Online]. Available: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=24454.

[18] INSEE, IEDOM, AFD, “Les entreprises de Martinique”.

[19] ADEME, «Mission d'accompagnement du déploiement des filières dites à responsabilité élargie des producteurs dans les territoires d'outre-mer et de la promotion d'une économie circulaire de proximité,» 201

[20] BRGM, Caractérisation des enjeux aux Antilles, mai 2007

[21] INSEE, «Bilan économique 2015 - Martinique,» 2015. [En ligne]. Available: https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018820?sommaire=2018821.

[22] DEAL, «Chiffres clés de l'environnement de Martinique 2016,» 2016.

[23] BRGM, «Matières premières, terres excavées, recyclage et matériaux du BTP (Martinique),» 2014. [En ligne]. Available: http://www.brgm.fr/evenement/matieres-premieres-terres-excavees-recyclage-materiaux-btp-martinique.

[24] Agence martiniquaise de l'énergie, «Martinique Ile Durable. Synthèse du dispositif,» 2015.

[25] ADEME/ARF, «Guide méthodologique du développement des stratégies régionales d’économie circulaire en France,» 2014.

[26] DEAL Martinique et Région Martinique, «Schéma Régionale Eolien Martinique,» 2013

[27] DEAL Martinique et Région Martinique, «Schéma Régional Climat Air Energie Martinique. Rapport d'Etat des lieux,» 2013.

[28] Office de l'Eau Martinique, “Analyse économique sur l'eau en Martinique - La récupération des coûts,” 2013.

[29] D. Martinique, Synthèse du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2009-2015, 20096.

[30] Note exepresse n°58 : la gestion des déchets à la Martinique, avril 2009 [online] available: http://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne58_eclairage_gestion_dechets_martinique_04.2009.pdf

[31] Dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, Batimat Recyclage, mars 2013 [Online]. Available : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BATIMAT_presentation_cle718e4c.pdf

VIII. ANNEXES

VIII.1. DESCRIPTION DES ACTEURS

Acteurs du territoire

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
ACISE (Samu social)	Association loi 1901 s'occupant initialement de la prise en charge des sans-abris puis s'étant rapprochée de la protection de l'environnement, notamment dans le cadre du développement des filières textiles et bien de consommation/ameublement. Ils ont mis en place des points d'apport volontaire, les collectes, le tri, l'export, la revente et la réutilisation de textile usagés. http://acisesamusocial.org/	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
ADAM[50]	Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique	Pêche et aquaculture	Eco-conception
Agence Française de la Biodiversité/ Parc naturel marin	Le Parc naturel marin, créé depuis le 5 mai 2017 a pour objectifs de connaitre et de protéger le milieu marin, tout en soutenant le développement durable des activités maritimes qui en dépendent. Il est en charge de l'élaboration d'un plan de gestion d'ici 2020.	Pêche et aquaculture	Eco-conception
Agence Martiniquaise de l'énergie ; Observatoire OMEGA	La vocation de l'AME est de mettre en synergie les stratégies, les moyens et les actions des acteurs pour assurer la transition énergétique de la Martinique. Son équipe, constituée principalement d'ingénieurs, de chercheurs et de techniciens veille à la réalisation du SRCAE (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l' énergie). Elle travaille à la mise en place d'un Observatoire de l'énergie en partenariat avec les acteurs du secteur, conduit des programmes de Recherche avec les instituts spécialisés (INES, CEA, universités, ...) et accompagne les acteurs économiques dans leurs projets innovants et leurs démarches énergétiques.	Energie	Economie de la fonctionnalité
AMIV[51]	Interprofession de la filière viande	Agriculture (élevage)	Eco-conception

[50] Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique
[51] Association Martiniquaise Interprofessionnelle de Viande

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Association AFPBM[52]	L'AFPBM rassemble la moitié des producteurs certifiés biologiques de la Martinique (soit une vingtaine d'agriculteurs). L'objectif est de définir une stratégie collective pour augmenter la production et viser le marché local. Cela devrait passer par la création de marchés de grande proximité, par une meilleure formation des agriculteurs et par la réalisation de plans de sols.	Agriculture	Eco-conception
Association AMPMM[53]	Porteur du projet « Des pratiques innovantes et agro-écologiques pour une meilleure qualité de la viande d'agneau marquée, valorisée dans des circuits de proximité ». Reconnu au titre de GIEE en 2015.	Agriculture (élevage)	Eco-conception
Association Green'Symbioz	L'association Green' Symbioz veut préserver le patrimoine du vivant en s'appuyant sur le savoir-faire agricole caribéen. Les graines sont proposées aux agriculteurs.	Agriculture	Eco-conception
Association VALCACO	Porteur du projet « Structuration et développement d'une filière d'excellence de cacao d'origine Martinique ». Reconnu au titre de GIEE en 2015.	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
Banamart [54] et UGPBAN[55]	Banamart et l'UGPBAN ont signé le Plan Banane Durable I et II. La filière banane regroupe 60% des salariés agricole en Martinique.	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
Banque alimentaire de Martinique	Lutte contre le gaspillage alimentaire : banque alimentaire établi depuis de nombreuses années des partenariats avec les Grandes et Moyennes surfaces afin qu'elles fassent dons de leurs produits invendus. Leader Price et les magasins Hyper U ont ainsi signé une convention de partenariat avec la BAM.	Agriculture	Eco-conception
Bio Peyi Nou	Exploitation agricole biologique qui fait des paniers bio	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Caisse des Ecoles de Fort de France	Etablissement public local intervenant en faveur des enfants dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif, sanitaire,…)	Agriculture, Pêche, Alimentation	Prévention et valorisation des déchets ; Produits réemployés et déchets réutilisés

[52] Association des Fermiers et Producteurs Biologiques de la Martinique
[53] Association Martiniquaise pour la Production du Mouton Marqué
[54] Union des producteurs de banane de la Martinique
[55] Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
CAP NORD[56], CACEM[57], CAESM[58]	Les trois EPCI[59] martiniquais en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sont impliqués individuellement et collectivement sur les thématiques de la valorisation des déchets avec notamment l'ADEME et le SMTDV.	Transversal	Produits réemployés et déchets réutilisés ; Prévention et valorisation des déchets
carfully.fr	Site dédié au covoiturage ou location entre particuliers en Martinique	Transport	Consommation collaborative
carlok.fr	Site dédié au covoiturage ou location entre particuliers en Martinique	Transport	Consommation collaborative
Groupe GBH	Grande distribution en Martinique (plusieurs enseignes)	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
CCI Martinique[60]	Les CCI sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs publics et de l'Etat. Elles sont régulièrement consultées pour leur expertise et leur relation privilégiée avec les entreprises. La CCI Martinique représente plus de 28 000 commerçants, industriels et entreprises de services.	Transversal	Prévention et valorisation des déchets ; Produits réemployés et déchets réutilisés
Chambre d'Agriculture de la Martinique	Organisme consulaire représentant les différents acteurs de l'agriculture et aidant à son développement	Agriculture, Alimentation	Produits réemployés et déchets réutilisés ; Consommation collaborative ; Prévention et valorisation des déchets
Chambre des métiers et de l'artisanat	Organisme consulaire représentant les différents acteurs de l'artisanat et aidant à son développement	Transversal	Eco-conception, Produits réemployés et

[56] Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique
[57] Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique
[58] Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique
[59] Établissement public de coopération intercommunale
[60] Chambre de Commerce et d'industrie

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
			déchets réutilisés
Coopérative aquacole : COOPAQUAM	société coopérative agricole est active depuis 12 ans. Localisée à LE LAMENTIN (97232), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'aquaculture en mer.	Pêche et aquaculture	Eco-conception
Coopératives : Coopérative multi-élevage: MADIVIAL Coopérative volaille: SCAM Coopérative ovins-caprins: SCACOM Coopératives porcs: COOPMAR et SOCOPORC Coopérative des producteurs de lait: COOPROLAM	MADIVIAL : La coopérative agricole regroupe près de 90 éleveurs dans les domaines de la cuniculture, aviculture, élevage porcin et bovin.	Agriculture (élevage)	Eco-conception
covoiturage-martinique.com	Site dédié au covoiturage ou location entre particuliers	Transport	Consommation collaborative
CRPMEM Martinique[61]	Regroupe tous les professionnels des pêches maritimes et des élevages marins qui se livrent aux activités de production des produits des pêches maritimes et des élevages marins	Pêche	Produits réemployés et déchets réutilisés ; Consommation collaborative ; Prévention et valorisation des déchets

[61] Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Démolisseur de VHU [62] et BPHU[63]	Les démolisseurs agréés pour la Martinique d'après la préfecture sont : Casse Auto Nouvelle Formule, Beral Auto, Centrale Cass'Auto, SN METALDOM, Métal CARAIB (*il existe une liste de centres agréés de démolition des VHU. Il n'y a pas de réglementation ciblée pour les BPHU, mais celle liée aux déchets dangereux s'applique. La filière REP concernant les BPHU devrait être opérationnelle d'ici janvier 2018*)	Bien de consommation, Pêche	Produits réemployés et déchets réutilisés
DIECCTE [64] Martinique	Service déconcentré de l'Etat en charge de tout ce qui a trait aux entreprises, la concurrence, la consommation, le travail et l'emploi.	Transversal	Economie de la fonctionnalité
Disco soupe Martinique	Association de lutte contre le gaspillage alimentaire : valorisation des fruits et légumes invendus dans les grandes surfaces et autres espaces de commercialisation (grossistes…).	Alimentation Agriculture	Eco-conception
Distilleries : Neisson, Clément, Habitation Saint-Etienne, JM, Depaz, Lamauny, Dillon, la Favorite, Saint-James, etc.	En 2015, la production de rhum enregistre une hausse de 26 %, à 98 700 hectolitres d'alcool pur (HAP). Les distilleries valorisent les déchets issus de la production de rhum pour l'alimentation animale et comme combustible pour les chaudières sur les sites.	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
Eco Mobil	Une association ayant ouvert un Repair café en Martinique. ECO MOBIL a été créée en 2008 dans le but de vulgariser en Martinique des comportements citoyens et s'est fixé les objectifs suivants: • De promouvoir les moyens de transport écologique auprès de la population et des collectivités locales, • D'encourager et d'aider sur le plan local toutes initiatives destinées à promouvoir et à développer les moyens de transport écologique, • De mettre en place des actions écotouristiques et culturelles, • De gérer les équipements propriétés ou confiés à l'association.	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
E-compagnie	Prestataire de services opérant pour l'élimination des déchets dangereux en Martinique	BTP	Prévention et valorisation des déchets

[62] Véhicules Hors d'Usage
[63] bateaux de plaisance hors d'usage
[64] Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Economie de la fonctionnalité

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Eden Phone, Bureau Vallée ; Digital Group, Connexion, Darty…	Vendeurs d'appareils électroniques	Bien de consommation	Economie de la fonctionnalité
EDF Martinique	Entreprise productrice et distributrice d'énergie	Energie	Economie de la fonctionnalité
Energie de Martinique	Société anonyme d'économie mixte locale dont la mission est de contribuer au développement de la filière « énergies renouvelables » en Martinique.	Energie	Economie de la fonctionnalité
Entreprises & Environnement	Entreprises & Environnement est une association à but non lucratif déclarée, agréée et reconnue d'intérêt général dont les membres sont des entreprises martiniquaises. Elle a été créée en mai 1994. Elle rassemble aujourd'hui près de 80 entreprises qui mènent en son sein des actions concrètes en faveur de l'environnement et du patrimoine martiniquais. Elle a un rôle de représentation des éco-organismes sur le territoire.	Transversal	Produits réemployés et déchets réutilisés ; Prévention et valorisation des déchets
Equipe Commerce	Entreprise d'emballage présente en Martinique	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
Escot Caraïbe ; Solar Electric ; Solaris Store	Fabricants et installateurs de solution solaires	Energie	Economie de la fonctionnalité
Fariba	Valorisation de produits alimentaires locaux : bananes et manioc. Depuis une vingtaine d'année FARIBA s'emploie à proposer les meilleurs produits issus du terroir Martiniquais.	Agriculture	Eco-conception
Figueres	Prestataire de services opérant pour la collecte des déchets en Martinique	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Fruidor Bananes	1er réseau français de mûrisseries avec 160 000 tonnes de bananes mûries chaque année	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
GDSAM[65]	Porteur du projet « Une démarche agro-écologique de la filière apicole par la santé des abeilles et leurs caractéristiques entomophiles ». Reconnu au titre de GIEE en 2015.	Agriculture	Eco-conception

[65] Groupement de Défense Sanitaire Apicole Martiniquais

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
GRAB Martinique [66]	Son rôle 1er est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière Bio de Martinique afin de peser efficacement et durablement sur l'Agriculture positive du territoire martiniquais. Ils ont mis en place le marché bio de la ferme de Perrine 2 fois par mois.	Agriculture	Eco-conception
Gratiféria	L'association Gratiféria promeut les zones de gratuité, sorte de brocante où tout est gratuit. Chacun amène ce dont il n'a plus besoin. Chacun pourra choisir (parmi les objets proposés en don) ce dont il a besoin	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Groupe Créo	Fondé en 1992 à la Martinique par Patrick Fabre, le Groupe CréO regroupe 500 collaborateurs, répartis en 3 pôles d'activités et présents sur 5 territoires, sur les domaines de la distribution alimentaire, l'approvisionnement logistique et les ressources humaines.	Agriculture Grande distribution	Eco-conception
IEESS	Entreprise du secteur BTP : location de matériel pour les entrepreneurs (échafaudage notamment)	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Iléco	Création d'une application mobile permettant de remplacer les prospectus déposés dans les boîtes aux lettres	Bien de consommation	Economie de la fonctionnalité
IMALFHOR	Créée en 2010, l'interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles regroupe les organisations interprofessionnelles de la production à la distribution, en passant par l'agro-transformation et les approvisionneurs.	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
Instituts de recherches : INRA, CIRAD, IRD, IRSTEA	Principaux acteurs de la recherche agronomique dans la Zone Caraïbe, ces organismes contribuent par leurs recherches sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement au développement durable de l'agriculture, en offrant notamment des réponses aux nouveaux défis de l'agriculteur dans un milieu insulaire sous fortes contraintes.	Agriculture	Eco-conception
Instituts techniques IT2	L'IT2 regroupe des organisations de producteurs de diversification végétale, de banane de Guadeloupe et Martinique et 2 organismes de producteurs de banane de République Dominicaine et des îles Windwards. Il est adossé à l'ACTA, réseau des instituts techniques agricoles français. Il contribue à mettre en place des pratiques agro-écologiques et évalue l'impact environnemental des productions.	Agriculture	Eco-conception
Jah Familia, Réseau parallèle,	Réseaux sociaux populaires (troc, vente, don d'objets d'occasion, échanges de services)	Transversal	Produits réemployés et déchets réutilisés

[66] Groupement régional d'agriculture biologique

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Jardin partagé de Terreville (financé par la CACEM[67])	Association de jardins collaboratifs	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Jardin partagé de Trenelle Citron	Association de jardins collaboratifs	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Jardins partagés de l'anse gaïac	Association de jardins collaboratifs	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
K'Loué ; Loxam Martinique	Location de matériel (BTP notamment) ou d'énergie	Energie ; Bien de consommation	Economie de la fonctionnalité
Le Jardin de santé	Commerçants ou associations mettant en place des réseaux d'exploitant agricole et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales Situé à Sainte-Anne, L'Association Sud Nature Complice , sur un espace de 6 hectares, cultive les grandes familles végétales qui constituent le"Jardin Créole": *Culture Maraichère, *Cultures Médicinale et Aromatique, *Culture Fruitière, *Culture Vivrière, *Cultures Florale et Ornementale. Le "Jardin de la Santé" produits issus de l'agriculture organique te convie à son marché tous les samedis de 8h00 à 13h00.	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Le Tray Caraïbe	Commerçants ou associations mettant en place des réseaux d'exploitant agricole et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Géant	Grande distribution en Martinique	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
Les Saveurs de Waël	Commerçants ou associations mettant en place des réseaux d'exploitant agricole et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
MANA[68]	Porteur d'un projet intitulé « consolider et accompagner les exploitations dans des pratiques et des systèmes de production traditionnelle agro-écologiques par la mutualisation des moyens (travail et matériel) et les marchés de proximité ». Reconnu au titre de GIEE en 2015.	Agriculture	Eco-conception

[67] Communauté Agglomération Centre Martinique
[68] Marché Agricole Nord Atlantique

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Marin pêche	Transformation locale des produits de la pêche/ restauration collective	Pêche, Alimentation	Eco-conception
Martinique Hygiène Emballage	Entreprise d'emballage présente en Martinique	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
Martinique Recyclage (Groupe Seen)	Prestataire de services opérant pour l'élimination des déchets en Martinique	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Metal Dom	Prestataire de services opérant pour l'élimination des déchets en Martinique	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Groupe Seen	Prestataire de services opérant pour l'élimination des déchets en Martinique	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Organisation de producteurs bio : Paysans Bio Martinik	Producteurs de produits agricoles issus de l'agriculture biologique.	Agriculture	Eco-conception
Orgapéyi	Commerçants ou associations mettant en place des réseaux d'exploitant agricole et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
PARM	Le Pôle Agroalimentaire Régional de la Martinique est un outil scientifique et technique créée à l'initiative du Conseil Régional (CTM) pour assurer des missions de recherche, de développement, d'assistance et de conseil aux professionnels de l'ensemble du secteur agroalimentaire	Agriculture	Eco-conception
Parc Naturel de la Martinique (PNM)	Le Parc Naturel de la Martinique, dont le périmètre de compétences couvre les deux tiers de l'île exercent différents types de missions favorisant le développement économique de l'île et la préservation de ses richesses naturelles et culturelles. Il exerce des missions de police de la nature et des territoires des réserves qu'il gère	Agriculture, Tourisme	Prévention et valorisation des déchets, Eco-conception
Petit Cocotier	Commerçants ou associations mettant en place des réseaux d'exploitant agricole et de groupe de consommateurs pour obtenir une consommation collaborative optimale des ressources agricoles locales	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Plastic Omnium	Prestataire de services opérant pour la fourniture et le lavage de bacs à ordures	BTP	Prévention et valorisation des déchets
Réseau Envie	Réseau axé autour de la rénovation d'appareils électroménagers par des personnes éloignées de l'emploi et la revente de ces équipements à bas prix	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Réseau Rural de Martinique	Plateforme d'échanges proposée à l'ensemble des acteurs du développement rural. Le réseau a notamment pour thématiques : les circuits alimentaires de proximité. Plusieurs volets sont développés : la valorisation des marchés de producteurs, la valorisation des produits locaux pour les restaurations professionnelle et collective. Un appel à projet sera prochainement lancé sur la valorisation des circuits courts (Financement FEADER).	Agriculture	Eco-conception ; Consommation collaborative
RITA	Dans le cadre du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole, le RITA, l'ensemble des acteurs de la recherche-développement se mobilise dans l'expérimentation et le transfert des innovations, pour permettre aux agriculteurs d'améliorer leurs pratiques et leurs productions. Organismes membres du RITA : - Campus Agro-Environnemental Caraïbe (CAEC) : Université des Antilles et de la Guyane (UAG), CIRAD[69], IRD[70], IRSTEA[71] - INRA[72] - Instituts techniques : IT2[73] et IKARE[74] - SEA[75] - FREDON - Chambre d'Agriculture de la Martinique - PARM[76]	Agriculture	Eco-conception
SEL Martinique [77]	Communauté de citoyens qui échangent entre eux des biens et des services de façon conviviale, éthique et solidaire, sans dépenser d'euros	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Sibat	Entreprise du secteur BTP : construction de maisons individuelles	BTP	Prévention et valorisation des déchets
SIDREP[78]	Entreprise spécialisé dans le recyclage de bouteilles en plastique usagées pour produire des billes de P.E.T (polyéthylène téréphtalate), qui serviront à produire à nouveau des préformes (puis bouteilles) en P.E.T.	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets

[69] Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
[70] Institut de recherche pour le développement
[71] Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
[72] Institut National de la Recherche Agronomique Antilles-Guyane
[73] Institut Technique Tropical
[74] Institut KARibéen et amazonien de l'Elevage
[75] Service d'Expérimentation en Agro-écologie du Conseil Général
[76] Pôle Agroalimentaire Régional de la Martinique
[77] Système d'échange local
[78] Société Industrielle de Recyclage et de Production

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
SMTVD[79]	Anciennement SMITOM[80], syndicat composé des trois EPCI martiniquais dédié à la gestion, le traitement et la valorisation de déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés), la sensibilisation et l'information sur les déchets.	Conditionnement, Alimentation	Produits réemployés et déchets réutilisés ; Prévention et valorisation des déchets
SPL Martinique Energies Nouvelles	Agence liée à l'énergie au niveau martiniquais	Energie	Economie de la fonctionnalité
Sucrerie du Galion	En 2015, la filière compte 193 planteurs dont 65 livrant la sucrerie du Galion. Le chiffre d'affaire moyen de la sucrerie était de 9,5 millions d'euros, dont 2/3 lié au sucre et 1/3 au rhum (de sucrerie). La sucrerie appartient à 55,5% à la CTM.	Agriculture (productions végétales)	Eco-conception
Syndicat mixte d'électricité de la Martinique	Réseau de distribution d'électricité	Energie	Economie de la fonctionnalité
Groupes locaux propriétaires de grandes surfaces	Grande distribution en Martinique	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
TCR BAT	Entreprise du secteur BTP : construction, rénovation de bâtiment, terrassement	BTP	Prévention et valorisation des déchets
toutdonner.com ; myrecyclestuff.com ; yakasaider.fr ; mytroc.fr	Sites d'échange/troc/réutilisation de biens de consommation, à échelle nationale	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Union des transports publics et ferroviaire	syndicat professionnel regroupant les entreprises de transport public urbain de voyageurs en France	Transport, Mobilité	Economie de la fonctionnalité

[79] Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets
[80] Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Vide greniers / Brocantes	Initiatives d'associations ou de particuliers favorisant la vente d'objet/vêtements d'occasion	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Kay bibi	Boutique solidaire de Récupération de vêtements et accessoires à Rivière Salée	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés

Acteurs hors territoire

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
Association Green'Symbioz	L'association Green' Symbioz veut préserver le patrimoine du vivant en s'appuyant sur le savoir-faire agricole caribéen. Les graines sont proposées aux agriculteurs.	Agriculture	Eco-conception
AVEM (Avenir du Véhicule Electro-Mobile)	Site d'information sur le véhicule électrique et hybride. EDF, Espaces pour demain et le Centre International d'Evaluation du Véhicule Electrique (CIEVE) se sont rapproché en 1998 pour fonder l'Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile (AVEM). http://www.avem.fr/	Transport, Mobilité	Economie de la fonctionnalité
Blablacar.fr	Site dédié au covoiturage ou location entre particuliers	Transport	Consommation collaborative
Eco TLC	Eco-organisme, société privée, à but non-lucratif ayant pour but d'organiser le tri et recyclage entre différents acteurs dans la filière TLC[81]	Bien de consommation (Textiles)	Produits réemployés et déchets réutilisés
Eco-emballages	Eco-organisme agréé par l'état spécialisé dans le recyclage des emballages ménagers	Conditionnement	Prévention et valorisation des déchets
Eco-Systèmes	Eco-organisme, société privée, à but non-lucratif ayant pour but d'organiser le tri et recyclage entre différents acteurs dans la filière DEEE[82]	Bien de consommation (Electriques et électroniques)	Produits réemployés et déchets réutilisés
Emmaüs	Réutilisation, vente solidaire de biens de consommation	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
FREDON	La FREDON accompagne techniquement des producteurs, des lycées agricoles et des jardiniers amateurs pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.	Agriculture	Eco-conception
Gratiféria	La Gratiféria est une zone de gratuité, une brocante où tout est gratuit. Chacun amène ce dont il n'a plus besoin. Chacun pourra choisir (parmi les objets proposés en don) ce dont il a besoin	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés

[81] Textiles, Linge de maison, Chaussures
[82] Déchets d'équipements électriques et électroniques

Acteur	Description/Initiatives	Filière(s)	Chaine(s) de valeur
La ruche qui dit Oui !	Réseau d'initiatives type AMAP. Commandez en ligne ce que vous voulez, quand vous le voulez. Chaque semaine, la Ruche vous donne rendez-vous dans votre quartier. Venez retirer votre commande et rencontrer les Producteurs.	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Le réseau du jardin dans tous ses états	Réseau national d'initiatives de mise en place de jardins collaboratifs	Agriculture, Pêche, Alimentation	Consommation collaborative
Mobilicités	Site national d'information sur la mobilité et les transports publics	Transport, Mobilité	Economie de la fonctionnalité
Réseau citiz	Réseau d'autopartage en métropole	Transport, Mobilité	Economie de la fonctionnalité
Réseau Envie	Réseau axé autour de la rénovation d'appareils électroménagers par des personnes éloignées de l'emploi et la revente de ces équipements à bas prix	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Smiile	Un réseau (national) pour tout partager près de chez soi : objet, entraide, achat groupé, covoiturage, consommer local (initié en Martinique)	Transversal	Consommation collaborative
TCR BAT	Entreprise du secteur BTP : construction, rénovation bâtiment, terrassement	BTP	Prévention et valorisation des déchets
toutdonner.com ; myrecyclestuff.com ; yakasaider.fr ; mytroc.fr	Sites d'échange/troc/réutilisation de biens de consommation, à échelle nationale	Bien de consommation	Produits réemployés et déchets réutilisés
Union des transports publics et ferroviaire	syndicat professionnel regroupant les entreprises de transport public urbain de voyageurs en France	Transport, Mobilité	Economie de la fonctionnalité

VIII.2. SYNTHESE DES INITIATIVES EXISTANTES

VIII.2.1. LISTE DES INITIATIVES IDENTIFIEES SUR LE TERRITOIRE

Nom de l'initiative	Description synthétique de l'initiative	Champ principal de l'économie circulaire	Secteur économique principal
Accord-cadre ODYSSEA « Croissance et Tourisme Bleu Caraïbes »	Cet accord vise le développement d'un nouveau modèle de tourisme durable et innovant de « Destinations d'Excellence Bleue ». Un objectif qui propose aux partenaires de s'engager dans des opérations exemplaires de promotion et de structuration de la navigation « plaisance et croisière », avec un concept de ports exemplaires du XXIe siècle.	Ecologie Industrielle	Transversal
ACISE	Récupération de vêtements, chaussures et accessoires.	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
AFPBM (Association des Fermiers et Producteurs Biologiques de la Martinique)	Organisation de la filière Bio : L'AFPBM rassemble la moitié des producteurs certifiés biologiques de la Martinique (soit une vingtaine d'agriculteurs). L'objectif est de définir une stratégie collective pour augmenter la production et viser le marché local. Cela devrait passer par la création de marchés de grande proximité, par une meilleure formation des agriculteurs et par la réalisation de plans de sols.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Agroécologie	Des associations comme Orgapéyi ou le Jardin de santé en Martinique, comme EcoBio et Gwad'Amap en Guadeloupe, organisent leurs propres réseaux de distribution avec des marchés ou des abonnements à des paniers de fruits et de légumes.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Appel à projets Martinique sur l'économie sociale et solidaire porté par la DIECCTE	La Ministre des Outre-mer a lancé le 21 avril 2016 un appel à projet expérimental consacré à l'économie sociale et solidaire (ESS). Parmi les thématiques financées, on observe : la mobilité durable, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie.	Approvisionnement Durable	Transversal

Arété sa !	"Arété sa !" est un site Internet de signalement des lieux de dépôts de déchets. Ce site permet de sensibiliser et de limiter les dépôts sauvages.	Recyclage	Transversal
Association Afibad	Créée en 2008, l'AFIBAD s'est donnée la mission de valoriser en filières d'activités porteuses d'emplois, les ressources végétales locales, d'impulser leur exploitation dans divers domaines. Les principales essences concernées sont : le bambou, le réseau, le mahault, les lianes, bois secs, le vétiver etc. Les applications visées sont diverses: la construction, l'agriculture, l'assainissement, l'énergie, l'aménagement, l'agencement, l'art-déco, etc.	Recyclage	Transversal
Banque alimentaire de Martinique	La banque alimentaire établit depuis de nombreuses années des partenariats avec les grandes et moyennes surfaces afin qu'elles fassent dons de leurs produits invendus.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
BBLOU	Location de matériel et articles de puériculture en Guadeloupe et en Martinique	Economie de la fonctionnalité	Agriculture, Pêche, Alimentation
Cap Nord : Appel d'Offres - valorisation des ressources naturelles	Cap Nord lance un marché sur la valorisation des ressources naturelles locales.	Approvisionnement Durable	Energie
Carfully	Carfully est un service de location de voiture entre particuliers assurance incluse en Martinique , Guadeloupe y compris Marie-Galante.	Economie de la fonctionnalité	Transport
CARIBLOC	Location de matériel de BTP en Martinique	Economie de la fonctionnalité	BTP
Covoiturage	Afin de mettre en relation les personnes intéressées par le covoiturage, le premier site Internet www.covoiturage-martinique.com a été lancé au milieu de l'année 2009 par un bénévole. L'ADEME a réalisé un guide covoiturage courte distance. Un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) a été mis en place sur la Zone d'Activités Étang Z'abricot afin de favoriser le covoiturage.	Economie de la fonctionnalité	Transport

Création locale à base de produits locaux : bijoux	Plusieurs créateurs travaillent sur la base de produits locaux naturels. Ex : Les bijoux 100% local de Stella Walters avec des plantes locales et des fruits à pain.	Eco-conception	Bien de consommation
Disco soupe Martinique	Lutte contre le gaspillage alimentaire : valorisation des fruits et légumes invendus dans les grandes surfaces et autres espaces de commercialisation (grossistes, etc.). L'antenne disco soupe Martinique a été créée en 2014 par une dizaine de bénévoles.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Domaine de Fond Moulin	Depuis 2011, 6 agriculteurs en COT pratiquent une agriculture de type familial pour du maraîchage et de l'arboriculture. Ils ont effectué plusieurs travaux collaboratifs avec le Conservatoire du Littoral et la FREDON afin de donner des conseils en matière de limitation de l'usage de produits phytosanitaires.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Eco Mobil	Initiative de réduction des consommations d'essences/ promotion de modes de transport doux.	Approvisionnement Durable	Transport
Eco Systèmes	Recyclage et valorisation de déchets issus des équipements électriques et électroniques	Recyclage	Bien de consommation
Eco TLC	Recyclage et valorisation de vêtements	Recyclage	Bien de consommation
Econav	En Martinique, une entreprise de tourisme est actuellement membre d'Econav : Denebola au Robert. Econav est un réseau qui promeut le développement durable des activités maritimes (éco-conception, fin de vie des bateaux…).	Consommation Responsable	Transport
Emmanuel Sarotte : eco-designer du réemploi	Depuis 2003, cet éco-designer travaille à développer en Martinique des objets à partir de matériaux récupérés. Emmanuel forme des professeurs des écoles à l'utilisation de sa valise pédagogique grâce à Canopé Martinique (l'ex CRDP).	Recyclage	Bien de consommation
Entreprise Bulles d'air :	Bulles d'air "blanchisserie écologique" propose une solution complète et personnalisée pour couches lavables. Un projet de crèches pilotes a été lancé par la CACEM.	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation

Fabrication de produits de consommation à partir de ressources locales	Fabrication artisanale de tapis en vétiver - Angie à Trinité - Fait aussi de la formation pour transmettre ce savoir-faire.	Approvisionnement Durable	Bien de consommation
Fariba, Sainte-marie	Valorisation de produits alimentaires locaux : bananes et manioc. Depuis une vingtaine d'année FARIBA s'emploie à proposer les meilleurs produits issus du terroir Martiniquais.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Fédération des acteurs de la filière Bio de Martinique	Le GRAB Martinique (Groupement régional d'agriculture biologique) a pour rôle premier de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière Bio.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
FIB & C. SAS et NV TECH	Fabrication de papier à partir du tronc de bananier. Ce projet a pour objet de promouvoir et industrialiser une technique encore expérimentale consistant à produire de la pâte à papier à partir du tronc du bananier. Deux entreprises, FIB ET CO SAS et NV TECH, ont uni leurs forces pour transformer des troncs de bananier en vue de fabriquer d'autres produits tels que du bois de placage et des fibres naturelles.	Approvisionnement Durable	Agriculture, Pêche, Alimentation
FREDON : limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.	La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) accompagne techniquement des producteurs, des lycées agricoles et des jardiniers amateurs pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.	Approvisionnement Durable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Gratiféria	La Gratiféria est une zone de gratuité, une brocante où tout est gratuit. Chacun amène ce dont il n'a plus besoin. Chacun pourra choisir (parmi les objets proposés en don) ce dont il a besoin. La Gratiféria a été créée en 2010 par l'Argentin Ariel Rodriguez Bosio, dans une situation d'encombrement par des objets devenus inutiles. Il s'agit d'une façon de consommer qui s'inscrit dans l'économie circulaire et permet de réutiliser les déchets.	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
Hay bibi	Récupération de vêtements et accessoires	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation

ILECO : Iléco, ou quand les prospectus aux Antilles se digitalisent. Par Momentum Média	Un catalogue digital qui remplace les prospectus dans les boîtes aux lettres. Concept apparu en Martinique en décembre 2015 qui offre l'accès à une version numérique des dépliants publicitaires.	Economie de la fonctionnalité	Transversal
Jardin partagé de Trenelle Citron, Fort-de-France	Des jeunes du quartier de Trénelle-Citron à Fort-de-France ont créé de toutes pièces un jardin partagé et entièrement écologique. Il se trouve sur le site de l'ancienne carrière de Grosse Roche, en pleine zone urbanisée. Il y a un projet de créer un parcours pédagogique de sensibilisation à l'environnement et d'encourager la création de nouveaux jardins de quartier.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Jardins partagés de l'anse gaïac, Prêcheur	Les Jardins Partagés de l'anse Gaïac, proposent de créer un site culturel à portées multiples : il s'agit de mettre en valeur un patrimoine délaissé du Nord de la Martinique tout en mettant en place des solutions concrètes pour préserver la biodiversité.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Kaz A Moun : les meubles en palettes made in Les Abymes	Confection de meubles à base de palettes récupérées.	Recyclage	Bien de consommation
Kaz Zéro Gaspi - La semaine de l'éco consommation	La semaine de l'éco consommation a eu lieu sur la place de la Savane, du 19 au 26 Novembre 2016. La manifestation avait pour but de réunir tous les acteurs d'une meilleure consommation, plus respectueuse de l'environnement.	Consommation Responsable	Bien de consommation
Kits de compostage	La Cacem et l'espace sud tiennent à disposition des particuliers des kits de compostages.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
L'Opération Pays Propre AVEC Entreprise Environnement	L'Opération Pays Propre rassemble des particuliers, des associations, des écoles, des entreprises (chefs d'entreprise et salariés) et des collectivités pour une opération de nettoyage de sites remarquables et de plages en Martinique. L'objectif de cette action est de sensibiliser à la réduction de déchets et à leur impact environnemental et touristique pour la Martinique.	Recyclage	Transversal
La champignonnière des Antilles	Unique producteur de champignons dans la Caraïbe, Jacky Pascault commercialise des pleurotes frais et déshydratés. Le processus de production est certifié Agriculture Biologique par Ecocert depuis 2004 et intègre la valorisation des déchets de la canne à sucre tout au long du cycle de culture. 150 tonnes de bagasses servent ainsi de terre d'accueil à la semence des champignons.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation

La charte du PNRM	La charte est le contrat d'objectifs qui concrétise le projet de protection et de développement durable du territoire du Parc. Elle fixe, en concertation, les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.	Recyclage	Transversal
Le passeport vert	Le passeport vert promeut le fait de voyager de manière responsable en Outre-Mer. Il s'agit de valoriser la biodiversité locale et valoriser le tourisme durable. C'est un projet international (PNUE), porté par l'ANEL (Association des Elus du Littoral). L'Espace Sud est la première institution d'OM à s'engager dans cette démarche.	Consommation Responsable	Transversal
Le projet de rénovation urbaine du quartier Bon-Air	Projet qui prévoit notamment de : - Minimiser de façon significative l'impact environnemental du quartier, viser une dépendance énergétique réduite et proposer des espaces publics de qualité. - Intégrer les principes de l'architecture écologique lors de la conception du projet dans l'objectif de réduire les dépenses énergétiques et de diminuer la production des gaz à effet de serre.	Eco-conception	BTP
Le SEL, Système d'échange local	Echange de biens et de compétences en Martinique sans argent, il s'agit d'un troc amélioré. Près d'une cinquantaine de services sont déjà proposées sur de nombreuses communes.	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
Location de voiture et bateaux entre particuliers	400 véhicules en location sur le site PAP des voitures.	Economie de la fonctionnalité	Transport
MBDécoration	Mobilier en carton compressé	Recyclage	Bien de consommation
Milfey : recyclage et réduction des déchets	MilFey est une association de type loi 1901 créée en octobre 2015 en Martinique. Elle a pour but d'impulser et accompagner des projets de créations artistiques et artisanales tous supports et multimédia autour des principes du recyclage, de la réduction des déchets, de la lutte contre le gaspillage et de la valorisation des matériaux naturels régionaux. Travail avec des palettes en partenariat avec les fournisseurs, bambous, calebasses ...	Recyclage	Bien de consommation
Mise en place de marchés bio	Les acteurs du GRAB (Groupement régional d'agriculture biologique) ont mis en place le marché bio de la ferme 2 fois par mois. Sur le marché du 4 septembre 2016, 12 producteurs bio étaient présents.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation

Panier bio	Une dizaine d'organisations et de producteurs proposent des paniers issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Plan local de prévention des déchets : Sensibilisation des scolaires	Projet de la Caisse des Ecoles de Fort de France: Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de la ville.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Recyclage PLV	La CACEM a lancé un appel d'offres pour la confection de sacs réutilisables à destination des petits commerçants suite à l'interdiction des sacs plastiques jetables. L'ACISE y a répondu par la confection de sac en jean. Eco Mobil par la réalisation de sac cabas à partir de la récupération de sac cabas usagés	Recyclage	Conditionnement
Repair café	Le « REPAIR CAFE » est un lieu participatif de formation et d'échange de savoir, sans client ni marchand, dont le but est de s'entraider en mettant en commun des moyens matériels et humains pour réparer des objets de la vie quotidienne. Repair Café tous les 1ers samedi du mois à Saint Joseph + réparation vélo, informatique, vêtements	Allongement de la durée de vie	Transversal
Réseau Education à l'environnement	La sensibilisation à l'environnement (biodiversité, recyclage, gestion durable des ressources…) fait partie des initiatives locales favorisant l'économie circulaire. Plusieurs réseaux d'associations existent, le Réseau GRAINE, notamment. Il existe aussi des dispositifs d'éducation à l'environnement sur le territoire, ou encore des outils pédagogiques nationaux disponibles via internet comme "mtaterre.fr". Plusieurs manifestations locales et nationales permettent aussi de sensibiliser et favoriser les réseaux : la fête de l'environnement, la journée mondiale des zones humides, Bodlanmé, notamment.	Recyclage	Transversal
Réseau GRAINE	Réseau Martiniquais d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.	Consommation Responsable	Transversal
Réseau Rural de Martinique	Plateforme d'échanges proposée à l'ensemble des acteurs du développement rural. Le réseau a notamment pour thématiques les circuits alimentaires de proximité. Plusieurs volets sont développés : la valorisation des marchés de producteurs, la valorisation des produits locaux pour les restaurations professionnelle et collective. Un appel à projet sera prochainement lancé sur la valorisation des circuits courts (Financement FEADER).	Ecologie Industrielle	Agriculture, Pêche, Alimentation

Réseaux sociaux populaires	L'existence de réseaux sociaux populaires permet de favoriser les échanges de services, la réduction des déchets, les échanges d'objets, le troc de végétaux, de graines…. Plusieurs réseaux fonctionnent très bien en Martinique via les plateformes facebook: Jah Familia (environ 6000 membres...), Réseau parallèle (165 membres), Végétroc (125 membres)	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
SIDREP	Fabrication de bouteilles locales. L'activité de SIDREP (Société Industrielle de Recyclage et de Production) repose sur le recyclage de bouteilles en plastique usagées, lesquelles après un process spécifique de traitement (lavage, désinfection, extrusion…) deviendront des billes de P.E.T (polyéthylène téréphtalate), qui serviront à produire à nouveau des préformes (puis bouteilles) en P.E.T.	Recyclage	Conditionnement
Système de récupération de l'eau de pluie	Utilisation de l'eau pluviale pour l'ensemble des besoins d'un foyer. La collectivité territoriale de Martinique encourage l'acquisition et l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie (SREP), en accord avec sa politique de Développement Durable en octroyant une subvention de l'ordre de 50%, 80% ou 90% (sous réserve de critères sociaux) à tout résident souhaitant s'équiper.	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
TDA traitement déchets auto (batteries et pneus)	Association de professionnels de l'automobile (concessionnaires et pièces détachés) ayant pour objectif d'améliorer le recyclage des déchets auto et faire la chasse aux voleurs de batteries.	Recyclage	Transport
Utilisation de graines locales	L'association Green' Symbioz veut préserver le patrimoine du vivant en s'appuyant sur le savoir-faire agricole caribéen. Des graines sont proposées aux agriculteurs.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Valorisation des bio-déchets	Les poubelles des ménages de la Martinique sont composées d'un quart de déchets fermentescibles. Les Communautés d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique et Cap Nord Martinique réalisent la collecte sélective des bio-déchets en porte à porte. La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique distribue des composteurs individuels. l'ADEME accompagne la collecte sélective des bio-déchets.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Valorisation des bio-déchets et production d'énergie	Le Centre de Valorisation Organique du Robert est conçu pour produire de l'électricité (méthanisation) et du compost à partir de biodéchets. Le CVO réceptionne les biodéchets des particuliers et des gros producteurs et cantines scolaires.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Vides greniers CACEM	Organisation de vides greniers	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation

Voiture électrique à recharge solaire	La première voiture électrique de la Martinique a été livrée à la mairie du Diamant. D'autres communes souhaitent en commander. La première centrale pour recharger des minibus électriques à Fort-de-France a été installée sur la place de la Savane. EDF a réalisé trois stations de recharge solaire de véhicules électriques (centrale Bellefontaine, Centrale Pointe des Carrières).	Approvisionnement Durable	Transport
Martinique île Durable	Le document "Martinique île Durable" produit par l'AME (Agence Martiniquaise de l'énergie) mentionne clairement la volonté du territoire d'encourager les initiatives d'éco-conception. Notamment : - Réflexions sur la transition énergétique sur le territoire et tout particulièrement sur le développement des énergies renouvelables, en particulier la filière de chauffe-eau solaire ; - Créer les conditions d'une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ; - Réduire les fuites et augmenter de 10% les rendements des réseaux d'alimentation d'eau potable dans les secteurs urbains défaillants et pour les unités de distribution d'eau potable dépendantes de ressources ponctuellement déficitaires ; - Créer des filières de productions agricoles sécurisées « zéro chlordécone » ; - Expérimenter un transport par barge de matériaux de construction.	Ecoconception	Energie
Plan ECOPHYTO	Le plan ECOPHYTO est un plan interministériel datant de 2009 visant à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, d'ici à 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact (environnemental et santé humaine) de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures. Ce plan est décliné à la Martinique, en 8 axes dont le 6ème est spécifique aux DOM.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
InnovEcoF&L	Programme du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole pour la diversification végétale avec comme axes de travail : des essais de méthodes alternatives à l'usage de pesticides en verger, ananas et igname ; des engrais verts pour restaurer la fertilité biologique des sols et limiter l'utilisation d'azote ; des itinéraires techniques économes en intrants pour la culture des plantes médicinales ; l'adaptabilité de la technique du lombricompostage en Martinique ; la diversification fruitière.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Trans'Elevage	Programme du Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole pour la diversification animale avec comme axes de travail : l'alimentation animale chez les ruminants en particulier la gestion des ressources et la baisse des coûts et la réduction des incidences sanitaires sur les performances techniques des élevages de lapin.	Eco-conception	Elevage

Plan Banane Durable I et II	Banamart et UGPBAN, en partenariat avec IT2 et le CIRAD, ont notamment mis en place une : - Utilisation des pièges à charançons pour une lutte sans impact sur l'environnement. - Utilisation de couverts végétaux et de plantes de services - Effeuillage sanitaire contre la cercosporiose noire	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIGE)	En Martinique 4 demandes de reconnaissance au titre de GIEE ont été acceptées en novembre 2015 : - le Groupement de Défense Sanitaire Apicole Martiniquais (GDSAM) pour un projet relatif à une démarche agro-écologique dans la filière apicole, - le Marché Agricole Nord Atlantique (MANA) pour accompagner les exploitations vers des pratiques agro-écologiques, - l'Association Martiniquaise pour la Production du Mouton Marqué (AMPMM) pour la mise en place de pratiques agro-écologiques et une meilleure valorisation de la viande d'agneau. - l'association VALCACO pour un projet de développement d'une filière d'excellence de cacao d'origine Martinique. Cela représente 53 exploitations engagées dans ces démarches collectives.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique	L'objectif de cette mission est de définir les orientations de gestion du futur parc naturel marin afin de parvenir à un développement équilibré de la mer.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Goustavia	Fabrication de Bag In Box éco-conçu pour l'emballage du rhum.	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Les sablières de Fond Canonville de St Pierre.	Depuis 2014, les sablières de Fond Canonville de St Pierre sont officiellement reconnues par l'UNICEM pour leur implication environnementale (elles ont atteint le niveau 4/4 dans le cadre de la charte environnement des industries de carrières). Cette Charte Environnement des industries de carrières permet d'accompagner les industries de carrières et matériaux de construction dans l'amélioration de leurs pratiques. Le niveau 4/4 représente le meilleur niveau de performance environnementale. Les sablières souhaitent développer le transport maritime pour le transport de matériaux entre St Pierre et Fort-de-France, un projet est à l'étude en ce sens.	Eco-conception	BTP

ODE Martinique et AFB	2 pilotes de taille réelle ont été construits par le SICSM et le programme « ATTENTIVE ». Il est prévu de développer des alternatives au « tout béton » et de généraliser la stabilisation des berges par des techniques végétales lorsque le risque d'atteinte aux personnes par les inondations a pu être écarté	Eco-conception	BTP
Aménagement du Port Cohé	La CACEM a pour projet d'aménager la marina de Port Cohé selon les principes de l'éco-conception (2013 - 2016). La marina est nichée au cœur d'une mangrove formée d'un tissu végétal très dense, abritant une faune riche et diversifiée. Constatant son niveau de délabrement avancé, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) a décidé de transformer le site en marina publique, pouvant accueillir plus de 150 bateaux. Une démarche innovante d'éco-conception a été adoptée afin de favoriser la biodiversité locale et préserver la mangrove, écosystème essentiel au territoire	Eco-conception	Transport
Analyse de cycle de vie des transports à Fort de France	Réalisation d'une analyse de cycle de vie des transports à Fort de France par l'école des Ponts ParisTech.	Eco-conception	Transport
Centrale pilote d'énergie thermique des mers	Une centrale pilote d'énergie thermique des mers (ETM) appelée NEMO (New Energy for Martinique and Overseas) sera localisée en Martinique, à 5 km des côtes de la commune de Bellefontaine. Lauréate du programme européen NER300 en juillet 2014, cette innovation s'appuie sur une technologie produisant de l'énergie grâce à la différence de températures entre les eaux de surface et celles des profondeurs, pour une puissance nette de 11 MW. Sa mise en place interviendra en 2019 pour une mise en service à l'été 2020 et la couverture des besoins électriques de 35 000 personnes.	Eco-conception	Energie
Projet Green Water	Projet Green Water qui consiste à remplacer l'eau potable prélevée au réseau public par de l'eau de mer, de toiture et des eaux de rejet du TER. Pour ce faire la SARA (Société anonyme de la raffinerie des Antilles) besoin d'une unité permettant de déminéraliser l'eau nécessaire au fonctionnement des chaudières.	Approvisionnement Durable	Energie
Projet « Hydrogène »	Projet « Hydrogène » porté par la SARA (Société anonyme de la raffinerie des Antilles) qui consiste à installer à côté d'un des postes électriques une pile à hydrogène alimentée par l'excédent d'hydrogène du reformeur épuré produit jusqu'à 1 MW d'électricité pour alimenter le réseau EDF de façon discontinue.	Approvisionnement Durable	Energie
La Box Nature	Livraison de produits agricoles chez les particuliers	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation

MetaSystèmes	Accompagnement et éducation aux techniques de développement durable local (jardin créole, permaculture, culture hors sol,…)	Eco-conception	Agriculture, Pêche, Alimentation
Produire avec moins de ciments dans le BTP	Projet de recherche financé par l'ADEME sur une expérimentation visant à pour produire avec moins de ciments, de granulats	Eco-conception	BTP
Bienvenue à la Ferme / 200 km à la rond	Application pour permettre aux restaurateurs locaux de s'approvisionner directement auprès des agriculteurs/producteurs locaux	Consommation Responsable	Agriculture, Pêche, Alimentation
Martinique Transport-CTM/ Vedettes Tropicales	Délégation de service public de transport maritime dans la baie de Fort-de-France (à destination des Trois Ilets et de Case Pilote)	Economie de la fonctionnalité	Transport
BlueCar, BlueUtility	Mise à disposition en libre-service de citadines (BlueCar) et utilitaires (BlueUtility) par la société Sodiva (identique au système d'Autolib' en métropole)	Economie de la fonctionnalité	Transport
Smiile (ancien "Mon p'ti voisinage")	Un réseau national, également développé en Martinique, pour tout partager près de chez soi : objet, entraide, achat groupé, covoiturage, consommer local.	Consommation Responsable	Transversal
Green Technologie	Startup proposant des solutions de véhicules électriques et ayant pour projet de mettre en place un réseau collaboratif de bornes de recharge de véhicules électriques	Consommation Responsable	Transport
Vogavecmoi.com, sharemysea.fr	Service de co-navigation (mise en relation de particuliers pour la navigation)	Consommation Responsable	Transport
Click&Boat	Partage de bateau entre particulier	Consommation Responsable	Transport
Martinique Recyclage (Groupe Seen)	Entreprises de recyclage	Recyclage	Conditionnement

Cash Express	Magasin spécialisé dans le rachat et la vente de produits d'occasion aux particuliers (produits hi-fi, vidéo, électroménager, bibelots, informatique, téléphonie,…)	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
Patronage Saint-Louis	Atelier chantier d'insertion de menuiserie pour remettre des meubles en état ou fabriquer d'autres objets à partir de meubles	Allongement de la durée de vie	Bien de consommation
Agissons autrement, Gaspillons moins	A travers son opération « Agissons autrement, Gaspillons moins », la Communauté d'Agglomération du cap nord s'engage à réduire le gaspillage alimentaire en milieu scolaire. La signature de la charte de mise en œuvre de plans d'actions aura lieu le jeudi 10 novembre 2016.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Habitation Chalvet	L'habitation Chalvet est une habitation productrice de bananes qui pratique le compostage depuis 2002.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Distilleries	Valorisation des bagasses comme combustible pour l'alimentation des chaudières sur les distilleries	Recyclage	Energie
SOCAPAL (Société Caraïbe de Palettisation)	Recyclage des palettes en bois qui ne peuvent être réutilisées. Elles sont broyées en copeaux de bois qui sont ensuite utilisées dans des applications telles que les revêtements d'aires de jeux, des litières pour animaux ou le paillage de sols floraux	Recyclage	Bien de consommation
Top Chef s'Top Restes	Concours de cuisine de reste à destination des agents durant la SERD. L'objectif est de sensibiliser en interne et de tester l'opération avant de la généraliser.	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Bourse des déchets	La CCI Martinique est associée au projet de création d'une bourse des déchets lancé par l'association Entreprises & Environnement, référente pour un grand nombre des dispositifs de responsabilité du producteur (REP) en Martinique. Cet outil en ligne qui vise à valoriser les déchets (don, revente pour réemploi, recyclage…) devrait être opérationnel en octobre 2014.	Recyclage	Transversal
Echange sur les déchets du BTP	Organisation d'une matinée d'échange entre les professionnels du secteur de la construction et du BTP, les acteurs de la gestion des déchets et des sols pollués, et les acteurs de l'aménagement du territoire publics et privés$	Recyclage	BTP
Cabas réversibles	Fabrication de cabas réversibles avec des kakemonos et des supports de communication en fin de vie	Recyclage	Conditionnement

Jardinage au naturel	Formation des agents et usagers sur le jardinage et le compostage et projet de réseau de compostage mis en place par la CTM	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Vidéo sur le jardinage	Vidéo d'un atelier jardinage en Martinique réalisée par la CTM	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Vidéo sur le compostage	Vidéo de publicité (spot) sur le compostage en Martinique réalisée par la CTM	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation
Bacs réutilisables	Livraison de médicaments avec des bacs réutilisables en pharmacie.	Recyclage	Conditionnement
Projet Reco	Mise en place de kiosque de collecte et bouteilles et flacons plastiques sur le parking de grande surface avec un système incitatif de bons d'achat à utiliser en magasin	Recyclage	Conditionnement
REP locale de gestion des déchets phytosanitaires agricoles	Travail sur la mise en place d'une REP locale de gestion des déchets phytosanitaires agricoles avec la Chambre d'agriculture	Recyclage	Agriculture, Pêche, Alimentation

VIII.2.2. INITIATIVES PAR SECTEUR ECONOMIQUE

Sur les différents secteurs qui ont été identifiés lors du recensement des initiatives liées à l'économie circulaire en Martinique, tous ne sont pas autant développés.

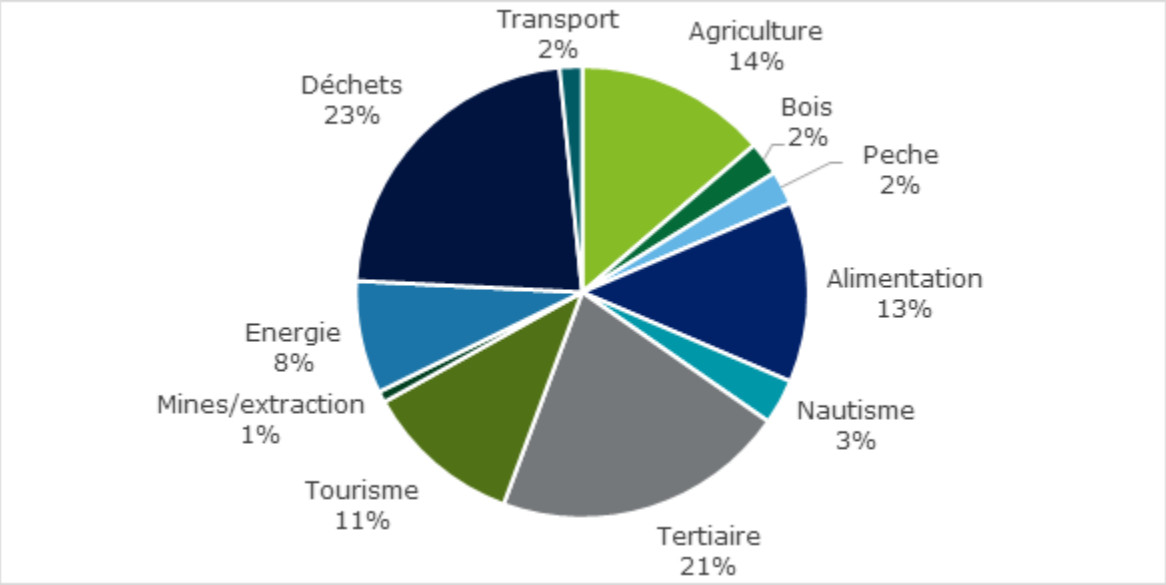

Figure 9 Répartition des initiatives du territoire par secteur

L'ensemble de secteurs regroupant l'agriculture, la pêche et l'alimentation rassemble un grand nombre d'initiatives (25), soit près d'un tiers des initiatives recensées. Celles-ci correspondent pour beaucoup à des projets locaux liés à l'approvisionnement durable, l'éco-conception et la consommation responsable. Plusieurs initiatives visant à réunir un mode de production agricole respectueux de l'environnement avec un réseau de consommateurs sensibilisés aux questions de durabilité sont par exemple recensées. Cela représente des initiatives de type « panier bio », ou encore de la mise en place de jardins partagés, entre autres.

Dans les secteurs des déchets et de l'énergie, qui représentent eux aussi presque un tiers des initiatives, des projets liés au recyclage, l'allongement de la durée d'usage et l'écologie industrielle sont surtout identifiés.

Un dernier ensemble d'initiatives liées aux secteurs du tourisme, du nautisme ou du tertiaire en général peut enfin être identifié (regroupant plus du tiers de l'ensemble). Celles-ci vont pour beaucoup être axées autour de la consommation responsable ou l'allongement de la durée d'usage, avec par exemple des projets visant à encourager un tourisme respectueux de l'environnement martiniquais ou encore des réseaux d'échange de services et de biens.

Mais si les différents secteurs économiques évoqués ci-avant sont en partie en bonne voie de développement sur les enjeux d'économie circulaire cela semble être moins le cas pour d'autres.

Le secteur des transports par exemple n'est quasiment pas présent dans l'économie circulaire ou ne communique pas sur les initiatives à ce sujet (avec seulement une initiative sur les déchets automobiles et une autre sur la réduction de la consommation d'essence), alors qu'il y a surement un besoin en modes de transport alternatifs, que ce soit via des initiatives de consommation collaborative ou relevant de l'économie de la fonctionnalité.

De même dans le secteur du bois, beaucoup reste à faire, avec par exemple des initiatives d'exploitation durables des ressources en bois ou de développement de filières bois-énergie.

VIII.2.3. INITIATIVES PAR PILIER DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Les initiatives sont réparties comme suit.

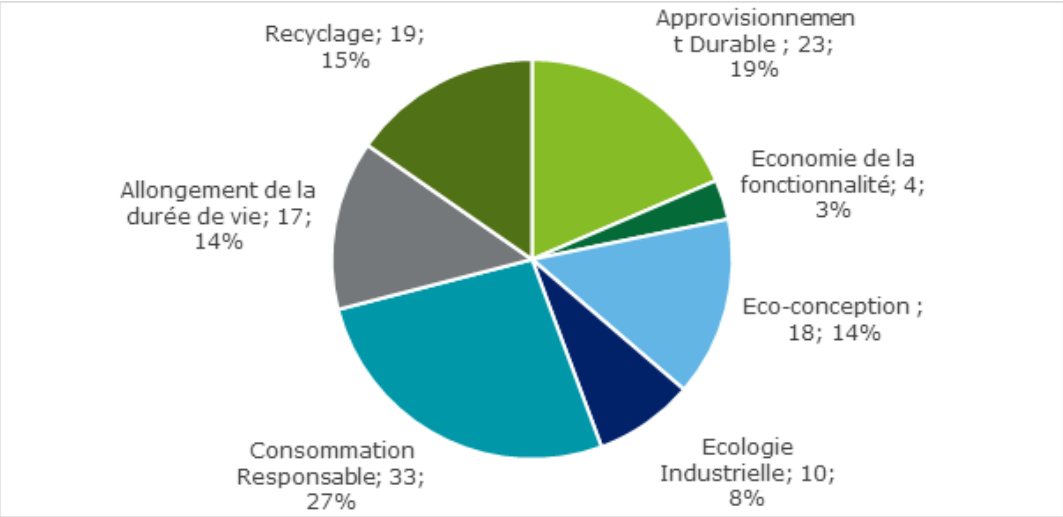

Figure 10 Répartition des initiatives du territoire par pilier de l'économie circulaire

Une légère surreprésentation des piliers en amont du cycle de vie apparaît, que ce soit l'approvisionnement durable et l'éco-conception (notamment via des initiatives liées à l'agriculture) ou encore la consommation responsable (dans les secteurs de l'alimentation, le tourisme ou le tertiaire notamment).

Si les piliers du recyclage et de l'allongement de la durée de vie sont quand même relativement développés (avec notamment la gestion des déchets et le réemploi d'objet), l'EIT (l'Ecologie Industrielle et Territoriale) n'apparaît pas comme un point fort à date du territoire.

D'autre part l'économie de la fonctionnalité n'est quasiment pas visible dans le référencement, nécessitant donc un développement.

VIII.3. ANALYSE DES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE EN MARTINIQUE

VIII.3.1. LES ACTEURS RECENSES

En tout 117 acteurs ont étés recensés, dont 76 sont directement impliqués dans des initiatives liées à l'économie circulaire sur le territoire martiniquais et 51 bien que non impliqués qui nous ont semblé pouvoir ou devoir y jouer un rôle.

VIII.3.1.1 TYPES D'ACTEURS ENGAGES

DES ACTEURS PRESENTS A DIFFERENTES ECHELLES GEOGRAPHIQUES

Les acteurs liés à l'Economie Circulaire (EC) opèrent à différentes échelles (Figure 1). Il est aussi intéressant de voir comment cette répartition entre échelles évolue quand on ne considère que les acteurs activement impliqués dans l'économie circulaire, excluant ceux dont l'action est possible est souhaitable mais non effective (Figure 2)

Ainsi plus de la moitié des acteurs agissent à un niveau départemental ou au niveau de « l'arc caribéen » qui l'entoure.

D'autre part presque un quart des acteurs travaillent à une échelle plus locale (communale ou intercommunale) et sont d'ailleurs tous directement impliqués dans l'EC en Martinique.

Pour ce qui est des acteurs non territoriaux (nationaux ou internationaux), ils représentent environ un tiers de l'ensemble mais ne sont pour la majorité pas impliqués directement en Martinique.

On remarquera toutefois que sur l'ensemble des 24 acteurs qui ont étés identifiés comme leaders (déjà impliqués et sur lesquels capitaliser) dans le développement de l'EC en Martinique, 10 le sont à une échelle nationale (comme des éco-organismes ou centre de recherches), 13 à l'échelle du territoire (surtout des associations, comme l'ACISE[83] ou des groupements d'acteurs comme le GRAB[84]).

[83] Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique
[84] Groupement Régional des Agriculteurs - producteurs Bio de la Martinique

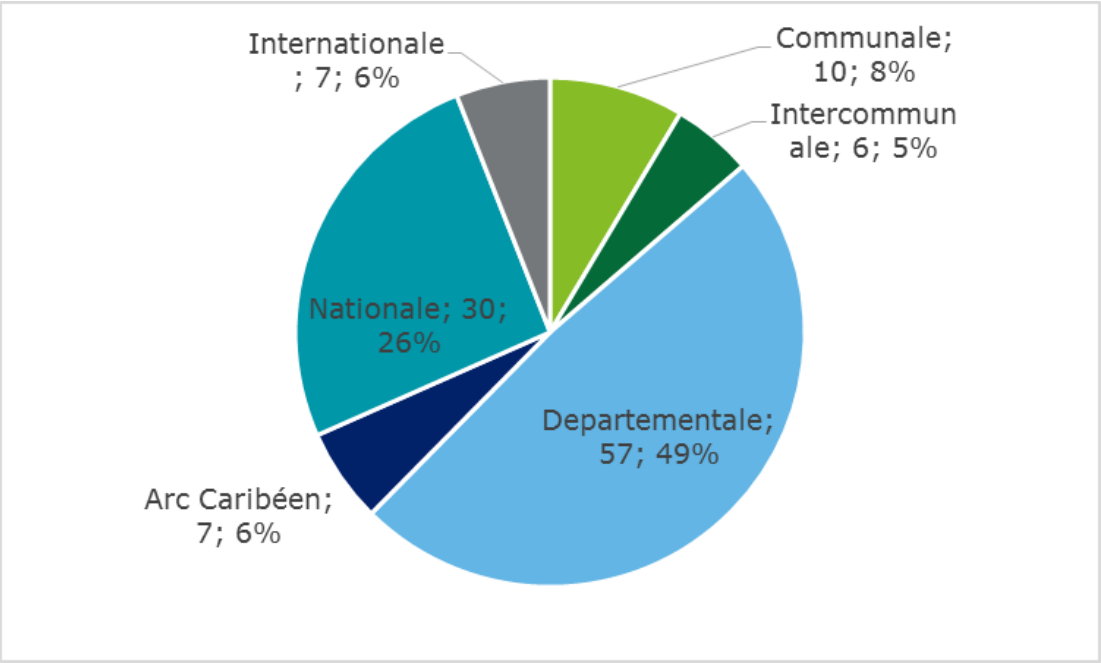

Figure 11 Echelle d'action des acteurs parties prenantes de l'EC en Martinique (impliqués ou non)

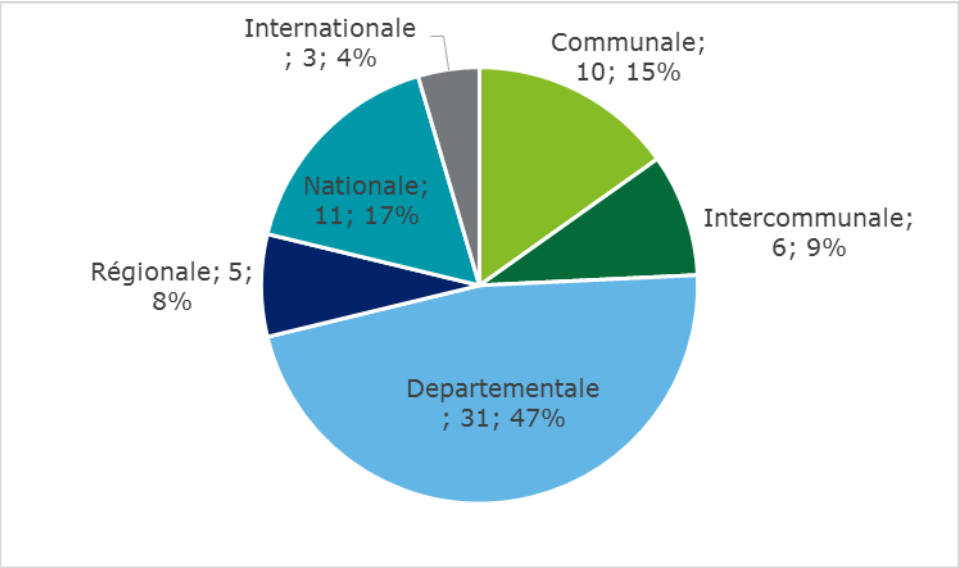

Figure 12 Echelle d'action des acteurs impliqués dans l'EC en Martinique

DES NATURES D'ACTEUR DIFFERENTES

Il existe une forte hétérogénéité en termes de nature d'acteurs impliqués dans l'économie circulaire : des collectivités, des associations, des établissements d'enseignement ou de recherche et des entreprises de différentes tailles voire des groupements ou syndicats d'entreprises ont été identifiés.

La répartition est donc la suivante (où l'on ne considère que les acteurs directement impliqués) :

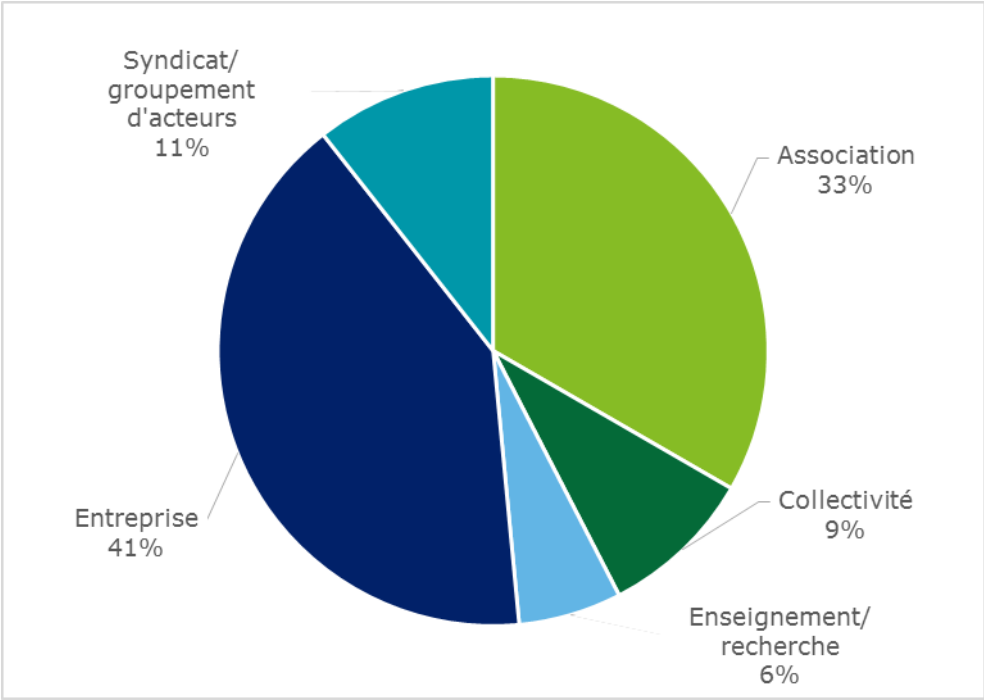

Figure 13 Répartition des acteurs impliqués

Il ressort de cette répartition une très forte implication des entreprises (aussi via des groupements d'entreprises) puis des associations.

Parmi ces entreprises (ou groupements d'entreprises) la plupart ont une activité exclusivement locale, comprise dans le rayon de la Martinique et ses alentours (44 sur 66). La proportion est la même si l'on regarde les associations (21 sur 32 sont aussi « locales »), ce qui en définitive montre bien que l'économie circulaire en Martinique est principalement structurée autour d'un ensemble local d'associations et d'entreprises.

Ces entreprises sont, en grande partie, des entreprises agricoles ayant des méthodes de production durables et s'investissant dans le commerce de proximité, étant parfois structurées autour de réseaux comme le GRAB[85] Martinique ou l'AFPBM[86].

Dans les associations on trouve notamment un bon nombre de réseau d'échange de biens ou services tels que l'ACISE[87] ou le SEL[88] de Martinique.

Le rôle de chaque acteur dans les initiatives où il est impliqué présente également une hétérogénéité :

[85] Groupement régional d'agriculture biologique
[86] Association des Fermiers et Producteurs Biologiques de la Martinique
[87] Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique
[88] Système d'Echange Local

- Les associations, collectivités ou acteurs académiques, sont pour la plupart du temps dans un rôle de porteur de projet, de gouvernance, organisant directement l'action concrète ou, dans une moindre mesure, dans une démarche de sensibilisation, d'information ou de soutien technique.
- Les entreprises quant à elles s'investissent pour la plupart via des offres commerciales et, pour une minorité, via l'adhésion ou la collaboration à des chartes ou projets plus globaux.
- Les syndicats ou groupements d'acteurs quant à eux ont des rôles variés, plutôt équitablement réparti sur l'ensemble de ceux cités ci-dessus.

VIII.3.1.2 SECTEURS D'ACTIVITE DES ACTEURS IMPLIQUES

Différents secteurs d'activité dans lesquels sont répartis les acteurs ont pu être identifiés (Figure 4.). Ces secteurs sont aussi ceux qui ont été repris dans l'analyse par chaine de valeur.

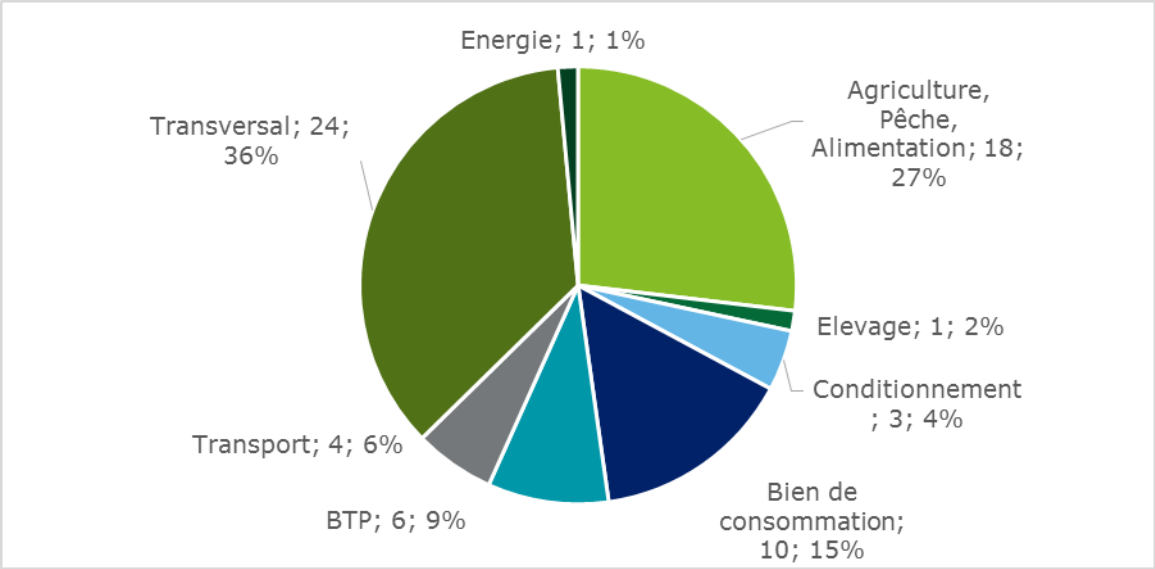

Figure 14 Répartition des acteurs impliqués dans l'EC par secteur économique

Une bonne représentativité de différents secteurs d'activité est observée. Le secteur agricole, de la pêche et de l'alimentation (dont on peut éventuellement aussi rapprocher celui de l'élevage) ressort tout particulièrement. Il représente notamment tous les agriculteurs ou pécheurs s'étant regroupés pour favoriser l'éco-conception ou la consommation collaborative.

Le deuxième secteur le plus développé, celui des biens de consommation, représente en grande partie toutes les initiatives de réutilisation de produits ou matériaux, portées surtout par des associations (comme Eco Mobil ou l'ACISE[89]), mais aussi quelques entreprises.

[89] Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique

VIII.3.1.3 CHAINES DE VALEUR REPRESENTEES PAR LES ACTEURS IMPLIQUES

Chacun des acteurs observés a pu en fonction de ses initiatives être relié à une ou plusieurs chaines de valeur (les collectivités par exemple sont souvent impliquées sur plusieurs chaines de valeur) :

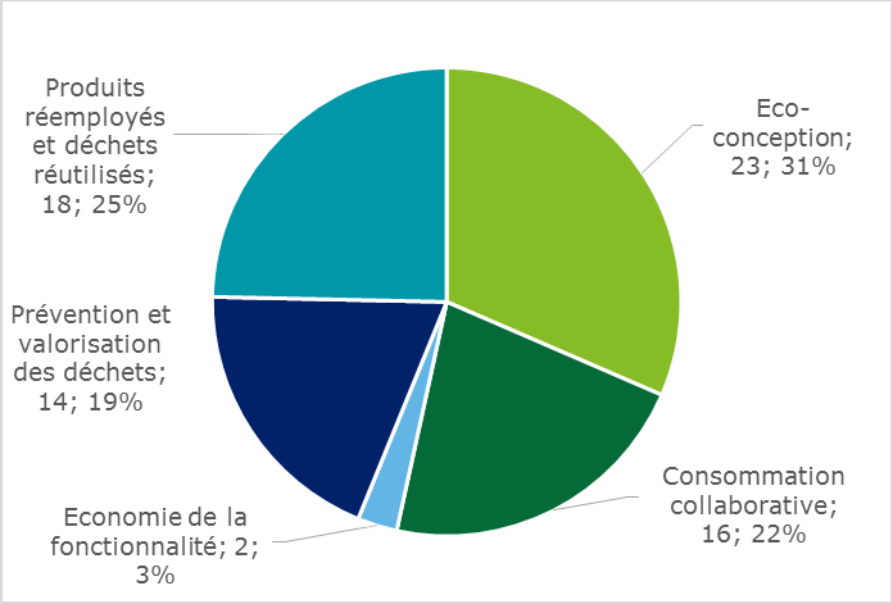

Figure 15 Répartition des acteurs impliqués par chaines de valeur

L'éco-conception semble particulièrement développée, alors que les autres chaines de valeur (à l'exception de l'économie de la fonctionnalité, sous-représentée) se répartissent une quantité semblable d'initiatives.

En regardant de plus près la chaine de valeur de l'éco-conception il apparait que plus de la moitié des acteurs recensés relevant de celle-ci sont en position de leader dans le développement de l'EC. L'éco-conception est donc réellement mise en avant en Martinique, notamment dans les secteurs de l'agriculture, pêche, alimentation et élevage, mais aussi de manière transversale.

Pour les autres chaines de valeur, qui semblent assez équitablement développées, des acteurs assez différents y opèrent:

- Dans la prévention et valorisation des déchets, beaucoup d'entreprises impliquées au niveau du département travaillent dans les secteurs du BTP et du conditionnement.

- Pour ce qui est des produits réemployés et déchets réutilisés, ce sont surtout des associations et collectivités (principalement locales) qui sont impliquées dans tout ce qui est bien de consommation (des TLC[90] aux équipements électroniques).

- Pour la consommation responsable, un mélange d'entreprises et d'associations agissant à différentes échelles et souvent en lien avec le secteur de l'alimentation ont été identifiées.

VIII.3.2. LES ACTEURS QUI GAGNERAIENT A ETRE INCLUS DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Si l'actuel réseau d'acteurs agissant pour le développement de l'EC en Martinique a pu être caractérisé, différentes catégories d'acteurs gagneraient à être nouvellement ou plus fortement impliquées à l'avenir.

En reprenant les chaines de valeurs (CDV) il semble clair que l'économie de la fonctionnalité, de manière générale souvent en retrait par rapport aux autres chaines, nécessiterait l'implication de plus d'acteurs. C'est en effet, la CDV pour laquelle nous avons recensés le plus d'acteurs n'étant pas encore impliqués mais pouvant l'être (notamment des entreprises des secteurs de l'énergie ou des transports).

Mais il faut toutefois noter que sur les autres chaines de valeurs il manque encore beaucoup d'acteurs à mobiliser et notamment à faire émerger en tant que leaders.

D'autre part il y a beaucoup d'acteurs présents sur le territoire, mais non locaux, qui pourraient être inclus dans le développement de l'EC en Martinique, notamment des grandes entreprises ou groupes implantés dans le département (comme Carrefour ou Système U) ou encore des associations ayant pour vocation de fédérer au niveau national des initiatives liées à l'EC (comme « La ruche qui dit Oui ! » ou le réseau Envie).

Et si au niveau départemental la proportion d'acteurs à impliquer est moindre, il existe une série de collectivités ou groupement d'acteurs liés à un secteur où il y a des fortes possibilités de développement de l'EC et qui gagneraient tout de même à être impliqués.

En regardant d'autre part les différents secteurs économiques certains peuvent être identifiés comme ayant particulièrement besoin de plus d'acteurs impliqués : le secteur du bois, où tout reste encore à faire ; l'élevage, où les différentes coopératives ou groupements pourraient notamment être inclus dans des démarches d'éco-conception ; le secteur de l'énergie où différents acteurs pourraient par exemple être impliqués dans l'économie de la fonctionnalité ou la consommation collaborative

Pour résumer, on peut reprendre les enjeux au niveau des acteurs sur chaque CDV, en identifiant les acteurs ayant un rôle fort dans la chaine et ceux qui au contraire gagneraient à être impliqués (à la fois ceux présents sur le territoire mais sans implication dans l'économie circulaire ou ceux non directement présents sur le territoire mais qui pourraient avoir un rôle dans l'EC)[91], puis en voyant quels objectifs peuvent être mis en avant pour chaque filière.

[90] Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures

[91] Les acteurs n'étant pas ici évoqués de manière exhaustive, une liste complète pourra être trouvée en annexe

	Eco- conception	Consommation responsable	Produits réemployés et déchets réutilisés	Prévention et valorisation des déchets	Economie de la fonctionnalité
Acteurs à Impliquer	ADAM , AMIV, IMAFHLOR, PARM, COOPAQUAM	Mon panier bio, le réseau du jardin dans tous ses états, La ruche qui dit oui!, Blablacar.fr	CCI, Réseau Envie, Emmaüs, myrecyclestuff.com, mytroc.fr	CCI, Chambre d'Agriculture, grande distribution, entreprises du BTP (IEESS, Sibat,…), entreprises d'emballage (Equipe Commerce, Martinique Hygiène Emballage,…)	DIECCTE, vendeurs d'appareils électroniques (Eden Phone, Bureau Vallée,…), loueurs de matériel ou énergie (K'Loué, Loxam), structures liées à l'énergie ou au transport (EDF,SPL Martinique Energies Nouvelles, Mobilicités,…)
Objectifs	Renforcer une CDV déjà bien développée en incluant les acteurs clés des filières concernées	Des acteurs locaux à mettre en réseau en s'inspirant d'initiatives à échelle nationale	Des initiatives locales à valoriser et des initiatives nationales à reprendre	Des acteurs locaux à mettre en avant et des acteurs clés des filières concernées à inclure dans l'EC	Une CDV en manque d'acteurs impliqués , une nécessité de sensibiliser les acteurs pouvant être concernés
Acteurs forts	RITA, GRAB, Banque alimentaire, IRSTEA, AFPBM,…	Smiile, Réseaux de consommateurs/producteurs dans l'alimentation (Fariba, Orgapéyi, Jardins partagés) et les transports (covoiturage-martinique.com, carfully.fr)	SMTVD, ACISE, les éco-organismes (Eco-TLC, Eco-Systèmes), réseaux d'échanges locaux (SEL, Hay bibi,…)	SMTVD, les éco-organismes (Eco-TLC, Eco-systèmes)	…

VIII.4. DISPOSITIFS DE SOUTIEN EXISTANTS

Nom du dispositif	Porteur du dispositif	Nature de l'aide	Résumé du dispositif (en quoi consiste-il?)	A qui s'adresse-t-il ?	Types de projets soutenus
DISPOSITIFS EUROPEENS OU NATIONAUX					
Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) (2016)	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer	Soutien à la promotion et visibilité de projet + aide à la communication (via un kit de communication téléchargeable)	Recenser et promouvoir (au niveau national et européen) les initiatives existantes pour sensibilier aux enjeux du DD, apporter des solutions concrètes pour agir et inciter à l'adoption de comportements responsables	Collectivités, associations, entreprises, administrations, établissements d'enseignement, centres de recherches, établissement publics, musées, fondations, organismes de gestion,…	formations / sensibilisations
AAP DEAL (2016)	DEAL	Subvention à hauteur maximale de 80% du coût total du projet et plafonné à 5000€	Encourager les nouvelles initiatives en sensibilisant, éduquant, formant les différents publics sur les thématiques du développement durable et la protection de l'environnement (une dizaine de projet ont été subventionnés en 2015)	Les associations à compétence environnementale, éducative, sportive,scientifique ou sociale	formations / sensibilisations
AAP 1500 méthaniseurs	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	"- aide financière pour réaliser une étude de faisabilité de l'ADEME - aide au diagnostice territorial de l'ADEME - accompagnement des services de l'Etat pour la réalisation de leur projet par la DREAL ou la DDDT -engagement sur les délais d'autorisation et de raccordement	Soutenir et accélérer le développement de la méthanisation	Des porteurs de projet du monde agricole, de l'industrie ou de l'agroalimentaire ou des collectivités territoriales	projet individuel d'entreprise - investissement
AMI - Industrie et agriculture éco-efficientes	ADEME	Subvention ou avance remboursable d'un montant qui dépend de la qualité du projet, de la taille de l'entreprise, des types de dépenses (l'aide publique représentera au maximum 50% du financement du projet)	Soutenir des projets innovants permettant soit de produire en utilisant moins d'énergie et en rejetant mois de gaz à effet de serre, soit de produire en utilisant moins de matière et/ou d'eau	Des porteurs de projet exerçant une activité agricole, agroalimentaire, dans l'industrie du bois/papier, de la chimies, de la métallurgie, de la collecte et traitement des déchets ou dans l'industrie portuaire et maritime.	démonstrateurs
AMI - Véhicule routier et mobilité du futur	ADEME	Subvention ou avance remboursable. Son montant dépend de la taille de l'entreprise, du type de projet et du montant et du type des dépenses éligibles	Soutenir des projets de recherche industrielle sur les véhicules routiers et les systèmes de mobilité permettant le transport de personnes et/ou de marchandises (amélioration des performances du véhicule, expérimentation d'usages et de services innovants de mobilité et personnes comme de biens)	Des porteurs de projet exerçant dans les activités suivantes : 29 - Industrie automobile, 71 - Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques, 72 - Recherche-développement scientifique	projet de recherche
AAP - Economie circulaire, recyclage et valorisation des déchets	ADEME	Les projets devront, pour être éligibles, avoir un budget total supérieur à 2 M€. Les entreprises dont le budget est supérieur à 1 M€ seront aidées partiellement ou uniquement en avances	Financer des projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire, du recyclage et de la valorisation des déchets	Des entreprises exerçant une activité dans la production/distribution d'énergie, collecte et traitement eaux et déchets, agriculture, industrie extractives, industrie manufacturière,	projet individuel d'entreprise - investissement
AAP -Chimie du végétal et matériaux biosourcés	ADEME		financer des projets de démonstrateurs et briques technologiques dans le domaine de la chimie du végétal et des matériaux biosourcés (nouveaux produits biosourcés et écoconcus, valorisation de la biomasse) Une attention particulière sera portée sur les projets couvrant plusieurs étapes de la chaîne de valeur et s'inscrivant dans une logique territoriale	Les entreprises de la filière de la chimie du végétal et des matériaux boisourcés	démonstrateurs

Nom du dispositif	Porteur du dispositif	Nature de l'aide	Résumé du dispositif (en quoi consiste-il?)	A qui s'adresse-t-il ?	Types de projets soutenus
AAP - Energies Renouvelables (édition décembre 2015)	ADEME	Cet AAP cible principalement des projets dont l'assiette globale est supérieure ou égale à 1,5 M€	accompagner le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien ainsi que des projets d'hybridation des différentes sources renouvelables	pas de porteurs de projets ciblés en particulier	projet de recherche
AAP - Solutions intégrées de mobilité GNV	ADEME		faire émerger des offres innovantes de mobilité de gaz naturel véhicule qui traitent de manière innovante ces problématiques et permettant à des groupements d'acteurs de déployer simultanément sur des territoires des stations GNV et des flottes de véchiule s'y avitaillant. Les projets retenus doivent répondre à une exigeNce de protection de l'environnement	pas de porteurs de projets ciblés en particulier	création d'entreprise ou nouvelle activité
AAP Initiative PME -Eaux et milieux aquatiques	ADEME	Aide financière sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 € maximum par projet	cofinancer des projets d'innovation, portés par des PME (les associations non inscrites au RCS ne sont pas éligibles), contribuant à accélérer le développement et le déploiement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions innovantes dans le domaine de la gestion durable du cycle de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que d'accompagner la capacité des PME à se positionner sur les marchés porteurs ou à s'adapter à de nouveaux marchés, notamment à l'export, par leur innovation. Ces projets contribuent à la réduction de l'empreinte environnementale et sont créateurs d'emplois.	PME exerçant une activité en lien avec la gestion de l'eau ou des milieux aquatiques	projet individuel d'entreprise - investissement
AAP -Inititative PME -Efficacité énergétique et économie de ressources dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture	ADEME	Subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 € maximum par projet à laquelle peut s'ajouter une aide à la valorisation des résultats dans la limite de 5 000 €. Un retour financier vers l'Etat peut être demandé en fonction du succès technique et commercial du projet	Soutenir des projets de recherche et développement contribuant à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions innovantes dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'économie de ressources dans le bâtiment, l'industrie et l'agriculture.	PME immatriculée en France au registre du commerce et des sociétés (RCS). Les ETI sont exclues.	projet de recherche
AAP BCIAT 2017	ADEME		Soutenir des projets de production de chaleur à partir de biomasse, dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire et de l'agriculture.	Installations industrielles, agricoles et tertiaires privés	projet individuel d'entreprise - investissement
Crédit d'impôt pour dépenses de certification en agriculture biologique	DDFIP	Le crédit d'impôt est égal à 2 500 € par an. Pour les entreprises bénéficiant d'une aide à la conversion en agriculture biologique, d'une aide au maintien de l'agriculture biologique ou d'une mesure de soutien pour production biologique, le total du crédit d'impôt et de la somme de ces aides et mesures de soutien ne doit pas dépasser 4 000 €. Dans le cas où ce total dépasse 4 000 €, le montant du crédit d'impôt est diminué du montant de ces aides et mesures excédant 1 500 €.	Les entreprises agricoles qui réalisent au moins 40% de leurs recettes des activités listées ci-dessous et qui font l'objet d'une certification en agriculture biologique peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.	Entreprises agricoles dont les activités sont les suivantes: revenus tirés de l'exploitation de biens ruraux, production forestière, exploitation de champignonnières en galeries souterraines, exploitations apicoles, exploitations avicoles, exploitations piscicoles, exploitations ostréicoles, exploitations mytilicoles, obtention de nouvelles variétés végétales, préparation et entraînement des chevaux domestiques, en vue de leur exploitation dans les activités autres que celles du spectacle.	projet individuel d'entreprise - investissement

Nom du dispositif	Porteur du dispositif	Nature de l'aide	Résumé du dispositif (en quoi consiste-il?)	A qui s'adresse-t-il ?	Types de projets soutenus
Prêt Vert	BPI France	Le montant du prêt vert est compris entre 100 000 € et 3 millions €, avec un encours maximum de prêt vert de 3 millions € par groupe bénéficiaire. Le prêt vert finance des investissements immatériels et corporels dans la limite de 40 % du programme global. Le prêt vert bénéficie d'un taux bonifié.	Ce prêt finance :des investissements compétitifs prenant en compte la protection de l'environnement, des projets de mise sur le marché de produits concernant la protection de l'environnement et la consommation d'énergie.	Pour des entreprises datant d'au moins 3 ans, ayant un effectif de moins de 5 000 salariés et exerçant une activité de la liste suivante: 01 - Culture et production animale, chasse et services annexes 021 - Sylviculture et autres activités forestières 023 - Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage 03 - Pêche et aquaculture 05 - Extraction de houille et de lignite K - Activités financières et d'assurance L - Activités immobilières	projet individuel d'entreprise - investissement
Prêt Eco-Energie	BPI France	Le prêt est compris entre 10 000€ et 100 000€	Le prêt vise à améliorer la compétitivité des entreprises et leur efficacité énergétique. L'investissement doit porter sur les équipements suivants : éclairage, froid, chauffage/climatisation, motorisation électrique	Micro-entreprises, TPE, PME créées depuis plus de 3 ans qui ont un projet d'investissement prenant en compte des enjeux de protection de l'environnement et d'économie d'énergie.	projet individuel d'entreprise - investissement
Aide à la réalisation - mise en œuvre des projets environnementaux (investissements)	ADEME	Subventions et avances remboursables dont le montant est modulable en fonction de la taille de l'entreprise dans le cadre d'une activité économique. Avec des bonus régionaux pour les DOM-COM (+ 15 points)	Soutenir la réalisation de projets environnementaux, principalement d'investissements, pour tout ou partie des différentes phases d'une opération	Personnes morales publiques (à l'exception des services de l'Etat) ou privées exerçant une activité économique ou non : - entreprises, - fondations et associations, - établissements publics, - collectivités.	projet individuel d'entreprise - investissement
Appel à projets Biomasse Energie et Entreprises	ADEME	Le montant de l'aide sera déterminé en fonction du projet	Favoriser les actions d'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de récupération. Par exemple : installations industrielles, agricoles et tertiaires privé assurant une production énergétique annuelle supérieure à 100 tep/an (1 163 MWh/an) à partir de biomasse, couplées ou non à d'autres énergies renouvelables ou de récupération	Entreprises du secteur industriel, agricole, et tertiaire privé. Les installations fournissant de la chaleur aux bâtiments tertiaires privés (bureaux, commerces, grandes surfaces de distribution, logistique, aéroports, etc.) sont éligibles	projet individuel d'entreprise - investissement
Aide au changement de comportement pour la protection de l'environnement	ADEME	Subvention pour les actions de sensibilisation, de communication, d'information, de conseil, d'animation et de formation.	Soutenir des opérations destinées à faire évoluer les mentalités et comportements, ainsi que les actes d'achats et d'investissement en matière environnementale. Il peut s'agir d'actions de sensibilisation, de communication, d'information, d'animation et de formation. L'aide peut également intervenir pour des investissements dans des équipements pédagogiques.	Entreprises	formations / sensibilisations
Fonds direct "Emertec 5"	BPI France	Intervention comprise entre 0,3 et 4 M €.	Investissement dans les premiers tours de financement d'entreprises à fort potentiel exerçant leurs activités dans les secteurs liés aux écotechnologies et notamment dans les secteurs de l'énergie, de la « chimie verte », des matériaux de performance induisant des économies de matière et d'énergie, des biocarburants, du traitement de l'eau, de l'efficacité énergétique et de certaines filières de recyclage.	Entreprises du secteur de l'environnement et des énergies.	projet individuel d'entreprise - investissement
123 Environnement	CCI France	Accompagnement par un conseiller environnement ou un consultant pour la mise en place de la SME	1.2.3 Environnement est un dispositif facilitant la mise en œuvre de démarches de management environnemental selon le référentiel ISO 14001 et/ou EMAS dans les entreprises et en particulier auprès des PME/PMI.	PME	formations / sensibilisations
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	DDFIP	La réduction d'impôt correspond au montant des frais générés par cette mise à disposition gratuite, dans la limite de 25% du prix d'achat de cette flotte de vélos.	Aider les entreprises à promouvoir un mode de transport doux pour les déplacements domicile-travail des salariés	Société mettant à disposition gratuite de leur salariés une flotte de vélos.	projet individuel d'entreprise - investissement

Nom du dispositif	Porteur du dispositif	Nature de l'aide	Résumé du dispositif (en quoi consiste-il?)	A qui s'adresse-t-il ?	Types de projets soutenus
AAP PERFECTO (2016)	ADEME	Aides financières sous formes de subventions ou d'avances remboursables	Faire émerger des solutions innovantes qui permettent de diminuer l'impact environnemental de la fin de vie des produits sans le reporter sur les autres étapes du cycle de vie.	Acteurs publics et privés de recherche et axu entreprises qui concoivent et fabriquent des produits	projet de recherche
Prêt pour les investissements de transition énergétique	Caisse des Dépôts	Le prêt a un montant minimum de 300 000 €. Il représente au maximum 50% du besoin total de financement réalisé sous forme de prêt. Le financement sous forme de prêt du projet doit donc représenter au moins 600 000 €.	Favoriser la mise en place de projets exemplaires en termes d'innovations ou de performances énergétiques. Ces prêts financent les investissements matériels et/ou immatériels liés à des projets de réduction de la consommation énergétique locale, ou liés au recours aux énergies renouvelables ou aux dispositifs de récupération d'énergie.	PME de moins de 250 salariés, CA< 50M€	projet individuel d'entreprise - investissement
AAP- TZDZG (Territoires zéro déchet zéro gaspillage)	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - ADEME	Accompagnement par l'ADEME et soutien financier pour la réalisationd'une étude de faisabilité pour certains projets et pour la mise en place d'une animation territoriale pendant cette période	Engager des territoires dans une démarche de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets. Cette démarche doit être exemplaire et comporter des objectifs ambitieux de prévention des gaspillages et de valorisation des déchets ne pouvant être évités. Elle doit être participative et associer les différents actueurs du territoire (citoyens, entreprises, associations) à l'élaboration des objectifs et à la mise en oeuvre des actions.	Collectivités	actions collectives
AAP - Territoires à énergie positive pour la croissance verte	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - ADEME		Accompagner les territoires qui visent l'objectif et se donnent les moyens de réduire leurs besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.	Collectivités, groupements intercommunaux	actions collectives
AAP Eco-TLC	Eco-TLC	Soutien à la R&D	Soutenir des projets innovants de réutilisation, de recyclage ou de valorisation matière des TLC faibles et viables tant en terme de produits qu'en terme de procédés. Les projets doivent donner lieu à une réalisation concrète	Entreprises, organisations professionnelles, associations, centres techniques industriel, organismes cnsulaire, agences de développement économique, pôles de compétitivité, établissements	projet collaboratif innovant
Aide à la recherche et développement et à l'innovation en environnement	ADEME				projet de recherche
Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement	ADEME				projet individuel d'entreprise - investissement

Nom du dispositif	Porteur du dispositif	Nature de l'aide	Résumé du dispositif (en quoi consiste-il?)	A qui s'adresse-t-il ?	Types de projets soutenus
DISPOSITIFS REGIONAUX					
Aide à la conversion à l'agriculture biologique	Conseil Régional	L'aide intervient pour compenser les surcoûts et manques à gagner liés à ce mode de production. Elle est mise en place dans le cadre du FEADER. Le montant de l'aide est calculé en € par hectare et par an. Ce montant varie selon les catégories de couvert (landes, prairies, viticulture, culture légumière, maraîchage,..)	Aider à la conversion en agriculture biologique visant à encourager les exploitations agricoles à introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection de l'environnement, en agissant en particulier sur la ressource en eau, la biodiversité et la diversité génétique, la préservation du paysage et du sol, ou à convertir au mode de production biologique de nouvelles surfaces cultivées	Porteurs de projet exerçant une actviité agricole (ex : 011 - Cultures non permanentes, 012 - Cultures permanentes)	création d'entreprise ou nouvelle activité
Aide aux investissements pour la protection de l'environnement	ADEME Martinique	L'aide intervient sous la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable. Le taux d'intervention de l'aide dépend de l'investissement financé et de la taille de l'entreprise. En Martinique, les taux maximum d'intervention de l'aide de l'ADEME sont augmentés de 15 points.	Financer des travaux d'investissements de protection de l'environnement (investissement pour l'efficacité énergétique, invetissements de promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, investissements pour le recyclage et le réemploi des déchets générés par d'autres entreprises)		projet individuel d'entreprise - investissement
Accompagnement des acteurs industriels par l'ODE: - campagnes exceptionnelles de mesures - études globales sectorielles	ODE martinique	Convention de financement établie entre l'Office et le bénéficiaire de l'aide	Soutenir les actions de maîtrise de la pollution industrielle et artisanale conformément aux orientations stratégiques du 2ème Programme Pluriannuel d'Intervention	Industriels, artisans, PME/PMI, regroupements professionnels, collectivités (sous réserve).	formations / sensibilisations
Aide à la collecte des huiles usagées dans les DOM-COM	ADEME	Indemnité qui est calculée sur la base de l'écart entre le coût de référence du service optimisé de collecte et le prix de marché de référence. Elle peut être complétée par une indemnité couvrant le coût du transport maritime des huiles usagées (lorsqu'il n'existe pas d'installation de traitement sur le territoire).	Aider au développement de la collecte des huiles usagées	Les entreprises agrées pour le rammasage des huiles uasgées et implantées dans les DOM	projet individuel d'entreprise - investissement
Accompagnement aux porteurs de projet- CRESS	CRESS			Porteurs de projet dans le domaine de l'ESS	création d'entreprise ou nouvelle activité
DLA - Martinique	DLA - Martinique	Accompagnement gratuit par des prestataires experts référecés pour répondre aux problématiques de développement et de consolidation	Développer et aider à la consolidation des structures d'utilité sociale de la Martinique	Associations, coopératives, fondations, mutuelles et structures qui relèvent du secteur de l'IAE – Insertion par l'Activité Economique,	création d'entreprise ou nouvelle activité
Kit de compostage - Cap Nord	CAP Nord Martinique			Aux foyers du territoire de CAP Nord Martinique	équipements structurants
AAP -Expérimentation de services de transport maritime	CAP Nord Martinique		Expérimenter des solutions permettant une utilisation du transport par voie maritime (passagers, marchandises ou de matériaux, touristique) en favorisant les projets axés sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables		projet de recherche
AAP - Innover dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie pour une meilleure durabilité et une meilleure productivité	CTM -FEADER				projet collaboratif innovant
IT2 (Institut Technique Tropical) - Dispositif d'appui et de recherche pour développer une agriculture durable	IT2				projet collaboratif innovant
Aide au développement d'activité innovantes via l'accompagnement de projet - Technopole	Technopole Martinique				création d'entreprise ou nouvelle activité

L’ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr

ANNEXE 6 : COMPTES RENDUS DES ATELIERS DE CONCERTATIONS DU PPDGM

PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE MARTINIQUE

SYNTHESE DES ATELIERS DE CONCERTATIONS

18, 19 & 20 avril 2018

CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) de Martinique menée par la CTM, et suite à la réalisation de l'état des lieux, six ateliers se sont tenus du 18 au20 avril 2018 sur les thématiques suivantes :

Le traitement des déchets résiduels

- La valorisation matière des déchets non dangereux et non inertes
- La prévention des déchets
- La gestion des déchets dangereux
- La valorisation organique déchets non dangereux et non inertes
- La gestion des déchets inertes.

118 acteurs, professionnels, associations, institutionnels, collectivités publiques y ont participé (liste en annexe).

OBJECTIFS

Ces ateliers avaient pour objectifs de :

- Partager un diagnostic commun, apporter des éventuels compléments identifiés par les parties prenantes
- Discuter des objectifs d'évolution de la prévention et de la gestion des déchets aux horizons du PPGD
- Décliner des propositions qui préfigurent les scenarii du Plan,
- Rapporter les opportunités et freins identifiés par les parties prenantes (techniques, organisationnels, comportementaux).
- Prendre en compte les projets déjà engagés, les expériences remarquables, les éclairages d'experts et étudier la duplication possible.

METHODOLOGIE

Une méthode World Café a été retenue afin de favoriser la discussion entre acteurs permettant, en intelligence collective, de faire émerger d'un groupe des propositions partagées par tous.

Pour chaque atelier, 3 à 4 tables (selon les problématiques) ont été formées avec un thème par table et des participants qui changent de table au bout de 30 min.

Pour cadrer les échanges et cibler les débats, pour chaque thème, des questions étaient posées aux participants.

Ainsi chacun a pu débattre et échanger sur les mêmes questions.

Sur chaque table, un animateur référent, qui en fin d'atelier, a restitué les échanges en plénière.

RESTITUTION

En premier lieu, il est ressorti de ces échanges que l'ensemble des acteurs ont bien conscience de l'urgence à changer les paradigmes, les modes de consommations et les mentalités.

Lors de ces ateliers, les points transversaux suivants ont été évoqués de manière récurrente:

- La nécessité de poursuivre, voire renforcer, la sensibilisation et de développer une communication pertinente, performante, répétitive et spécifique à destination des usagers particuliers, des chefs d'entreprises, des donneurs d'ordre, des professionnels et de la population en général, sur les bonnes pratiques, les installations existantes, l'impact des déchets sur la population, les responsabilités et obligations de chacun,

- L'importance d'une mise en cohérence des politiques menées et l'harmonisation des consignes et des pratiques en matière de prévention et de collecte à l'échelle de la Martinique,

- L'amélioration des performances de valorisation et l'augmentation de la valorisation énergétique

- Le besoin de maillage de territoire en équipements de tri, collecte, valorisation et traitement afin de réduire les transferts,

- La mise en œuvre simultanée des actions incitatives (adaptation de la fiscalité, tarification incitative à la place de la TEOM, consignation de certains déchets, Reverse Vending Machines qui donnent des bons de réduction dans les commerces en fonction des déchets rapportés, accompagnement des filières, ..) et des actions répressives (contrôles, sanctions et diffusion afin de modifier les pratiques),

- L'utilisation de la commande publique et l'exemplarité des administrations comme leviers pour développer de filières ou des installations de valorisation,

- Les problématiques de disponibilité du foncier et du cout de la gestion et du transport des déchets qui freine les possibilités de mutualisation de gisement entre les îles caribéennes.

Plus spécifiquement, les principaux points abordés dans chaque atelier sont résumés ci-après :

- ***Atelier 1 : Traitement des déchets résiduels***

Les participants ont exprimé leur souhait de voir le Plan donner une priorisation à la valorisation énergétique, via l'incinérateur (en rejetant la possibilité d'une troisième ligne de four) mais également via des projets en cours pour certains gisements. Ils ont également évoqué la nécessité d'adapter la fiscalité sur le transport des déchets afin de favoriser le transport inter-îles et donc de pouvoir massifier les gisements de déchets dans l'objectif de faire émerger des installations de valorisation pérennes.

Au-delà de la valorisation énergétique, les participants ont souhaité que la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion soit maximale en favorisant les actions de prévention et valorisation visant à détourner les flux de l'enfouissement.

- ***Atelier 2 : La valorisation matière des déchets non dangereux non inertes***

La communication autour de l'intérêt des gestes de tri, la mise en cohérence des pratiques de collecte et l'harmonisation des dispositifs ont été mis en exergue pour augmenter les performances de valorisation de l'île.

Le maillage du territoire en installations ou points de collecte semble insuffisant et doit être densifié pour améliorer les performances.

Il a été souhaité plus de contrôles et de sanctions pour les usagers ne respectant pas les consignes de tri, ainsi que les professionnels contrevenants à la loi.

Les participants ont également proposé de donner une valeur aux déchets via une tarification incitative, un système de consignation des déchets ou de gratification du geste de tri, pour améliorer les performances.

- ***Atelier 3 : La prévention des déchets***

Lors de cet atelier, l'accent a été mis sur l'importance de la communication, et du maintien des actions liées à la réduction des déchets à la source, avec un engagement à long terme et dans une stratégie globale cohérente à l'ensemble de la Martinique

Le positionnement de l'économie sociale et solidaire dans la chaîne de valeur est nécessaire, notamment en créant des partenariats avec les entités publiques pour le développement du réemploi (collecte en déchèteries par exemple)

La tarification incitative et la redevance spéciale ont également été identifiées comme un levier de réduction des déchets, tout comme l'exemplarité des entités publiques.

- ***Atelier 4 : La gestion des déchets dangereux***

Il a été noté la mauvaise connaissance des déchets dangereux par les citoyens et professionnels avec une nécessité de communiquer sur la thématique, et notamment les impacts du mauvais tri.

Des pratiques illégales sur certains déchets (VHU) sont évoquées avec un besoin de renforcement des contrôles et des sanctions.

Le transport des déchets dangereux engendre des coûts onéreux. Des aides pourraient être mises en œuvre pour améliorer la gestion de ces déchets, et permettre leur mutualisation avec les régions voisines.

- ***Atelier 5 : La valorisation organique des déchets non dangereux non inertes***

Il n'y a pas de priorisation retenue entre le compostage in-situ et la collecte des déchets organiques concernant l'obligation de tri à la source des biodéchets. Cependant, la fréquence de collecte des biodéchets actuelle a été jugée insuffisante par les participants. Un manque de communication sur la thématique de la valorisation organique a été mis en avant.

Les participants ont évoqué l'exemplarité des entités publiques afin d'impulser une dynamique positive autour de la valorisation des déchets organiques (cantines scolaires, restaurants administratifs…).

Sur les déchets de l'assainissement, le contrôle des systèmes non collectif a été ciblé comme une démarche à mettre en œuvre pour améliorer leur gestion, tout comme le renforcement des contrôles sur les collecteurs (bordereau de suivi des déchets). La qualité du compost en sortie de station de compostage des boues doit être une priorité.

Concernant les graisses et huiles alimentaires, une cohérence peut être trouvée avec la méthanisation au CVO.

- ***Atelier 6 : La gestion des déchets du BTP***

La force de la commande publique a été mise en avant pour faire bouger les pratiques en matière de réemploi et recyclage des matériaux en intégrant par exemple des critères imposants l'emploi de matériaux recyclés dans les marchés publics sera bénéfique pour l'émergence d'installations.

Le foncier a été identifié comme un problème, tout comme la mauvaise connaissance des acteurs sur les problématiques des déchets, donc un besoin de communication et de formations pour sensibiliser les acteurs du domaine.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Les diaporamas présentés sont en ligne sur le site de la CTM

http://www.collectivitedemartinique.mq/gestion-des-dechets-suivez-les-etapes-de-lelaboration-du-plan-ppgd/

L'ensemble des échanges et propositions qui ont émergés lors de ces ateliers sont joints à cette synthèse.

Ces éléments ont permis d'alimenter les réflexions afin de définir les orientations et proposer les actions les plus pertinentes et cohérentes pour la Martinique à retenir dans le PPGDG.

Table 1 : Quelle stratégie de traitement des déchets résiduels ?

Quelle priorité entre les deux types de traitement (ISDND/UIOM), des installations nouvelles sont -elles souhaitables ?

- La valorisation énergétique doit rester une priorité, notamment pour aider à l'atteinte de l'autonomie énergétique de la Martinique en 2030 et pour favoriser l'augmentation de la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion.
    - Attention à la valorisation des mâchefers qu'il faut développer. L'impact des donneurs d'ordre publics sur ce sujet est fort (marchés de la CTM par exemple).
- La valorisation organique peut être une solution avec une optimisation du fonctionnement du CVO. Le TMB prévu permettra de séparer les déchets fermentescibles des autres déchets pour 20 000 t/an d'OMr entrantes. Il est également possible d'envisager une valorisation énergétique via CSR pour certains déchets sortants du TMB.
- Des solutions de valorisations énergétiques pour des gisements spécifiques peuvent permettre d'améliorer l'indépendance énergétique de la Martinique.
- L'ISDND doit perdurer le plus longtemps possible (voir table 2) et donc n'être qu'une solution pour les déchets sans autres types de valorisation possibles.
    - Améliorer la prévention et la réduction des déchets (réemploi, ressourceries, reycleries…)
    - Augmenter la valorisation matière
    - Augmenter le volume de la biomasse collectée avec une bonne qualité
    - Développer la tarification incitative
    - Développer les partenariats avec les îles voisines (Ste Lucie, Dominique, Guadeloupe…)

L'atteinte de la valorisation énergétique est-elle nécessaire ? Si oui, comment l'augmenter ?

- La valorisation énergétique doit rester une priorité sur la Martinique.
- La Martinique ne dispose que de besoins faibles en chaleur (blanchisserie). Les besoins sont plutôt en termes de climatisation, mais les échangeurs thermiques présentent des difficultés techniques (ammoniac, passage des réseaux…)
- Des installations annexes peuvent permettre d'améliorer la valorisation énergétique des déchets (CSR, Pyrolyse, Chaudière biomasse…)

Idées clés pour la rédaction du plan d'actions :

- L'UIOM de Morne Dillon est actuellement à saturation
- Il ne faut pas baisser la valorisation énergétique sur la Martinique
- Une troisième ligne de four n'est pas envisageable économiquement aujourd'hui
- Il sera nécessaire de laisser le Plan ouvert à d'autres formes de valorisations énergétiques, notamment pour des flux spécifiques
- Les mâchefers sont une problématique importante sur la Martinique, des solutions de valorisation doivent être envisagées
- Pour améliorer le traitement des déchets résiduels, il est nécessaire d'améliorer la valorisation matière et organique. La tarification incitative peut être un moyen pour cela.

Table 2 : Quelle place pour les autres déchets et autres types de traitement dans le Plan ?

- **Plâtre :**
  - Les participants ont beaucoup insisté sur le fait que les distributeurs ont l'obligation de collecter les déchets des chantiers du bâtiment issus des produits qu'ils ont mis sur le marché.
  - L'export du plâtre se chiffre à environ 8000€/T depuis la Martinique vers la métropole, mais il y a un besoin de collecter et massifier entre DFA le gisement de plâtre avant l'export vers la métropole
  - Rappel qu'E-Compagnie assure l'export des déchets de plâtre depuis la Martinique vers la métropole
  - Idée de prévoir un casier spécifique pour le plâtre en enfouissement dans un ISDD ou ISDND
  - S'interroger sur l'opportunité de poursuivre l'import du placoplâtre dans les DFA vu les difficultés d'élimination des déchets de plâtre auxquelles sont confrontés les distributeurs locaux
  - Il n'existe aucun chiffre qui permette de quantifier le gisement de plâtre en Martinique
  - S'orienter vers une interdiction du plâtre dans les DFA en se basant sur les contraintes et risques sismiques ou cycloniques
  - Interdire l'usage du plâtre dans les chantiers en tenant compte du risque lié aux perturbateurs endocriniens contenus dans le plâtre
  - Privilégier des matériaux locaux à la place du plâtre (brique de la poterie) et qui ont de meilleurs propriétés parasismiques que le pâtre
  - Bâtimat Recyclage a une installation de classe 3 : déchets non dangereux et inertes, fait le tri des déchets réceptionnés et ne garde que le béton
  - Bâtimat Recyclage signale que le tonnage de la déconstruction du Lycée Schœlcher permettrait de faire 8 plateformes de 2000 m² en matières premières économisées.

- **Combustibles Solides de Récupération (CSR)**
  - Besoin d'assurer la qualité et la régularité des flux qui vont alimenter un four CSR
  - Un projet de four CSR est à l'étude incluant les refus de tri des centres de tri d'encombrants, des DIB, du TMB, les déchets de pneus. Le total de ce gisement a été estimé à 30 000 T/an
  - si les difficultés techniques liées au four CSR arrivent à être levées, il faut aussi lever les contraintes réglementaires (changement de rubrique ICPE)
  - les 30 000 T de CSR identifiés pourraient se substituer à 30 000 T de biomasses (issues de l'importation)
  - plusieurs projets de valorisation des CSR sont évoqués avec la possibilité d'avoir trois fours CSR sur toute la Martinique pour une capacité de 30 000 à 45 000T par unité
  - Le gisement des DAE et des déchets dangereux serait admissible dans ces unités sous certaines conditions
  - discussion sur la pyrogazéificaion qui présente l'avantage de ne générer aucune combustion et pourrait réduire le risque technologique en ayant trois unités de pyrogazéification
  - Implantations suggérées pour le four CSR : le Parc Technologique et Environnemental de la Trompeuse, l'ancienne usine EDF de Bellefontaine

- **Amiante-ciment & Déchet d'assainissement**
  - Rappel que l'amiante-ciment est un déchet dangereux
  - Viser la mutualisation des gisements de déchets d'amiante entre DFA
  - Déchets d'assainissement : problématique du traitement de la valorisation des déchets d'assainissement et du contrôle insuffisant de la collecte de l'assainissement non-collectif

Table 3 : Comment augmenter la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion ?

Quelles actions mettre en œuvre ? notamment en termes de prévention et de gestions des déchets

De manière récurrente, poursuivre et améliorer la sensibilisation et la communication à destination des usagers particuliers et de la population en général

Volet Prévention :

- revoir les modes de consommation et les mentalités
- changer le paradigme des importations pour réduire les quantités de déchets produits
- favoriser le réemploi
- améliorer le geste de tri en harmonisant les consignes de tri et amplifiant la communication sur le devenir des déchets
- favoriser la communication de proximité (ambassadeurs, courriers dans boites aux lettres, ..)

Volet Financier :

- utiliser l'octroi de mer comme levier pour orienter le marché et la consommation vers les produits qui pourront être traités localement
- étudier la faisabilité de la mise en place de la redevance incitative et la généralisation de la redevance spéciale sur tout le territoire
- mettre en place la consigne (ex mise en place de « bornes de tri intelligentes »)

Volet Gestion :

- Identifier les déchets plus volumineux et les détourner
- Détourner les déchets verts, les biodéchets et les recyclables secs des privés en obligeant les gros producteurs trier
- Développer l'Economie Circulaire (EC) : soutenir les initiatives, prendre en compte l'EC dans les marchés publics, étudier les adaptations réglementaires si nécessaire
- Favoriser la valorisation énergétique
- Durcir les conditions d'accès à l'ISDND
- Valoriser les quantités de mâchefers produites par l'IUOM au lieu de les enfouir
- Réduire la fréquence des collectes des OM et augmenter celles de la collecte sélective des biodéchets et des emballages
- Augmenter la répression au travers des brigades de l'environnement

Quelles autres installations sont nécessaires pour réduire les quantités stockées ?

- Multiplier les zones de stockage et de tri pour mailler le territoire (pour les inertes, les déchets du BTp notamment)
- Augmenter les capacités de valorisation des biodéchets et des déchets verts
- Développer les ressourceries, recycleries, déchetteries y compris professionnelles et mobiles
- Augmenter les capacités de valorisation énergétique (installations de préparation et combustion des CSR)
- Mettre en place le PTMB

Table 1 : Comment augmenter les quantités de déchets ménagers et assimilés vers le recyclage matière : Freins /Leviers

Freins identifiés

- Communication sur les consignes de tri et les exutoires potentiels des déchets (Les ordures ménagères recyclables ne sont pas toujours précisément identifiées et différenciées)
- Manque d'harmonie dans les consignes entre les EPCI et les autres opérateurs en charge des déchets
- Conscientisation de la population sur les impacts des déchets et des exutoires
- Fréquences de collecte des OMr élevées et des déchets triés plus faible
- Maillage faible en bornes de collecte du verre et en déchèteries, nécessité de se déplacer loin pour avoir accès aux bornes de tri
- Besoin de place pour le stockage avant la collecte (verre des professionnels notamment)
- Mélange des déchets de collectes d'encombrants en porte à porte ou provenant de bennes en libre-service par les communes, qui ne favorise pas le tri et la valorisation
- La collecte des encombrants est pratique pour les usagers mais constitue un coût important pour les opérateurs publics
- Nécessité de payer pour la collecte des déchets dangereux
- Le coût réel du service n'est pas supporté par l'usager ce qui entraine une faible conscientisation
- Obligation de reprise du 1 pour 1 pas toujours respecté
- Obsolescence rapide de certains produits (meubles notamment) entraine une grande quantité de déchets
- Interdiction de mettre des PAV verre autour des établissements scolaires
- Problèmes de foncier et de logistique pour multiplier les structures de valorisation matière

Leviers d'action

- Mise en place d'une tarification incitative sur les déchets non triés
- Mise en place d'une consignation de certains déchets (verre avec une bouteille unique imposée sur la Martinique)
- Développer et harmoniser la pédagogie, la communication et l'information sur les déchets en Martinique, entre autres :
    - Mener des études sur les freins et leviers liés au geste de tri et à la collecte des DMA
    - Mieux communiquer sur le fonctionnement et l'accessibilité des déchetteries gérées par le SMTVD et sur les consignes de tri et de collecte sur place
    - Digitaliser l'information liée au tri, à la collecte puis à la valorisation matière afin de mieux sensibiliser et toucher l'ensemble des administrés
    - Mettre en place une application pour la géolocalisation des équipements de collecte et améliorer leur taux de collecte/remplissage
    - Distribuer et actualiser un annuaire des déchets à orienter par filière, et par entreprise ou éco-organisme dédié à la collecte

- Harmoniser les consignes de tri, les fréquences de collecte et les pratiques des collectivités à l'échelle de la Martinique
    - Séparation de certains déchets dans les collectes en porte à porte (encombrants/DEEE)
    - Augmentation de la fréquence de collecte des recyclables

- Donner un sens à la collecte : démontrer l'utilité locale sociale, sanitaire ou environnementale du geste de tri (exemple de la collecte des textiles pour les personnes défavorisées)

- Améliorer les performances des filières REP sur la Martinique (ex améliorer la récupération des encombrants par les distributeurs au besoin en augmentant les contrôles et appliquant des sanctions contre les distributeurs qui ne respectent pas leurs obligations de collecte/récupération)
- Optimiser le maillage du territoire en colonnes à verre
- Mettre en place une incitation financière à la collecte (consigne pour le recyclage ou Reverse vending machines) qui permettra d'encourager au ramassage des déchets consignés
- Améliorer les conditions de collecte pour permettre d'orienter vers le réemploi les déchets pouvant être réutilisés
- Effectuer une meilleure communication sur les dates de ramassage des déchets verts et des encombrants
- Proposer des lieux de dépôts collectifs pour les habitats collectifs (encombrants)
- Mettre en œuvre le tri sur les espaces publics
- Développer les contrôles et les sanctions (Sanctionner davantage les administrés pollueurs en recrutant plus de personnel assermenté)

Idées clés pour la rédaction du plan d'actions (notamment pour le respect de l'objectif consignes de tri)

- Harmoniser des conditions de collecte et les consignes de collecte à l'échelle de la Martinique
- Améliorer la communication pour que les usagers bénéficient d'une meilleure connaissance des impacts de leurs gestes de tri (social et environnemental) et des modalités de collecte
- Densifier les moyens de collecte : Déchèteries, PAV verre
- Mettre en œuvre une incitation financière au tri des déchets (consigne, tarification incitative, RVM)
- Mettre en avant les structures vertueuses qui interviennent dans la valorisation des déchets ménagers recyclables
- Faire des campagnes chocs inspirées de celles sur la sécurité routière, en insistant sur les impacts de la pollution liée aux déchets ménagers,

Comment augmenter les quantités de déchets d'activités économiques vers le recyclage matière

Freins identifiés

- Le rapport sur la situation du développement durable (SAR) n'intègre pas la biomasse.
- Coût d'envoi des déchets vers le recyclage n'est pas toujours répercuté sur le client de l'entreprise (maître d'ouvrage) > les clients choisissent en fonction du moins-disant et non du mieux-disant ce qui se répercute sur la prise en compte du coût de la gestion des déchets (et donc la recherche de la solution de gestion la moins coûteuse de ces déchets)
- De nouveaux types de déchets apparaissent et n'ont pas de solutions localement : plastiques, plâtre, vitres complexes, …
- Les administrations ne mettent pas en place le tri des papiers et cartons par faute d'équipements en interne permettant le tri (investissements à faire et gestion des équipes d'entretien)
- Les entreprises manquent de place pour réaliser le tri, leurs flux sont faibles
- Manque de filières locales permettant d'avoir des solutions économiquement acceptables :
    - recours à des filières autres, en général d'élimination
    - n'incite pas à plus de tri par les entreprises
- Le développement de filières locales de recyclage sur la Caraïbe est limité de par :
    - la réglementation sur le transport-transfert des déchets
    - le coût du transport maritime des déchets (taxes douanières + faibles échanges inter-îles par rapport aux échanges avec la métropole / Aides au transport uniquement sur les DEEE ou les déchets hors REP)

Leviers d'actions - Idées clés pour la rédaction du plan d'actions

- La première action à mener est le développement de filières locales martiniquaises ou caribéennes. Pour ce développement, il convient de pouvoir lever les freins de la réglementation régissant le transfert des déchets et sur l'organisation et coût du transport des déchets (taxes, aides)
- Réunir et communiquer sur l'ensemble des solutions existantes
- Développer les déchèteries professionnelles ou ouvrir les déchèteries publiques aux professionnels / Développer les mini-déchèteries sur les ZAC (payantes et gardiennées)
- Développer l'éco-exemplarité des administrations
- Développer les actions de prévention :
    - Développer la réutilisation des matériels informatiques, des emballages : ressourceries et création d'activités de réparation-revente
    - Développer la vente en vrac
    - Développer les bourses aux déchets
- S'appuyer sur la redevance spéciale
- Appliquer le pouvoir de police du maire contre les dépôts sauvages

Jeudi 19 Avril 2018

Atelier de concertation N°2 : Comment augmenter la quantité des déchets non dangereux non inertes des ménages et des entreprises orientés vers la valorisation matière

Table 3 : Comment déployer des nouvelles filières de recyclage sur la Martinique et les Antilles

Freins

Principal frein lié à l'insularité

- Foncier peu disponible
- Difficultés de mise en place d'un modèle économique pérenne (gisement local insuffisant, économie d'échelle pas toujours réalisée, manque de débouché du produit recyclé…)
- Geste de tri non systématique
- Manque de communication et d'adhésion généralisée de la population à l'utilisation des produits recyclés
- Les quotas imposés par certaines filières pour l'obtention de financements nécessaires à la mise en place des équipements ne sont pas adaptés aux quantités de nos marchés (ex TLC)
- Faible volonté politique/ Incohérence des politiques d'actions publiques (exemple de la CAF dont l'aide aux ménages participe plus à l'achat neuf qu'à la promotion de la réparation)
- Couts importants (investissements, transports, mise en place des collectes)
- Contraintes administratives, procédures douanières
- Accompagnement insuffisant pour le montage des filières (dossier de financement …)
- Manque d'entreprenariat

Leviers :

Principal : implication de toute la population et volonté politique

- Etudes R&D adaptées au micro gisement, micro projet et insularité
- Adaptations réglementaires et techniques (lobbying Ministère & Eco organismes) pour permettre la coopération et la mise en place de structures sur l'ile (adapter les statuts déchet, le fret inter iles …)
- Mutualisation des gisements et équipements (coopération)
- Optimiser les collectes
- Augmentation de la fiscalité ou mise en place de taxe pour financement de filières
- Mise en place de dynamiques cohérentes et structurer des offres pertinentes, adaptées au territoire et abordables pour obtenir des filières pérennes :
    - Réalisation d'études prospectives
    - Sensibilisation de la population en amont (questionnaire)
    - Marketing du produit recyclé
    - Incitation financière pour encourager l'investissement (aide au démarrage, exonération de charges pour tout équipement lié aux filières de recyclage
    - Assurer les débouchés via marchés publics
- Profiter de la vague du changement de mentalités, de paradigme mondial

Pistes de réflexion

Prioriser le développement local de filières dont l'export des déchets n'est pas rentable et qui ont un produit pertinent (favoriser les niches spécifiques avec une rentabilité même à faible gisement

Améliorer la communication pour qu'elle soit systématique et adaptée

Jeudi 19 Avril 2018

Atelier de concertation n°3 : Quels leviers pour optimiser les résultats de la réduction des déchets à la source des ménages et des entreprises ?

Table 1 : Les freins et les leviers à la prévention des DMA ?

Freins

- Foncier
- Finances
- Communication
- Multiplicité des acteurs

Leviers

- Accompagnement des projets par les collectivités pour l'accès aux locaux
- Nécessité d'une communication large auprès de la population (permettant les changements de comportement) avec une stratégie de communication sur le long terme, une harmonisation sur l'ensemble du territoire, avec l'utilisation des réseaux sociaux
- Réunir l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie globale pour le territoire

Comment développer le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets ?

Réemploi – Réutilisation - Réparation : potentiel de détournement de 4000 tonnes hors textiles

Freins

- ESS rencontre des difficultés pour l'accès aux infrastructures nécessaires. Besoin identifié sur la Martinique de 3 lieux de 2000 m2 (aujourd'hui 400 m2 dans le Nord)
- Collecte des déchets pouvant être réemployés ou réutilisés

Leviers

- Investissement par une collectivité qui loue ensuite à une structure ESS
- Financements possibles via le CODEC des collectivités (durée courte de 3 ans)
- Ouverture des déchèteries publiques pour collecter en haut de quai aux ESS.
- Former les gardiens de déchèteries
- Inciter les particuliers et entreprises à la réparation de leurs DEEE (communication)
- Développer la collecte préservante en porte-à-porte

Lutte contre le gaspillage alimentaire - objectif réglementaire de -50% d'ici 2025 ?

- Toucher les écoles-cantines, hôpitaux, particuliers
- Education
- Campagnes de communication digitales pour donner les clefs
- Mettre en œuvre la tarification incitative et redevance spéciale

Compostage de proximité ?

Freins

- Nombre de foyers concernés et difficulté de développement du compostage en habitat vertical
- Règles différentes de tri d'un territoire à l'autre (compostage individuel, collecte en porte à porte)

Leviers

- Aller vers d'autres publics comme les petites copropriétés (de 2 à 6 logements), nombreuses sur le territoire
- Augmenter le compostage en habitat individuel
- Harmoniser les moyens mis en œuvre sur l'ensemble du territoire
- Poursuivre et renforcer la communication auprès de la population

Autres actions

- Développer le vrac, les échanges-trocs-bourses (des endroits existent), - Rechercher des solutions sur les suremballages, - Développer les alternatives (couches lavables, réutilisable)

Jeudi 19 Avril 2018

Atelier de concertation n°3: Quels leviers pour optimiser les résultats de la réduction des déchets à la source des ménages et des entreprises ?

Table 2 : Les freins et les leviers à la prévention des DAE ?

Freins

- Absence de redevance spéciale / Financements
- Impacts financiers des bienfaits de la prévention pour les entreprises
- Peu d'informations aux entreprises
- Compétences cloisonnées
- Isolement du chef d'entreprise
- Manque de moyens techniques pour la mise en œuvre (équipements spécifiques)

Leviers

- Aides des collectivités dans l'organisation de la gestion des déchets des entreprises et communication sur les éco-gestes
- Eco-exemplarité des administrations, dont les collectivités
- Impacts via les appels d'offres (DCE) des collectivités
- Définition des assimilés
- Financements de postes prévention
- Diffusion des résultats obtenus par les entreprises engagées (campagne Ademe)
- Actions entreprises témoins
- Formation des personnels
- Observatoire de la production des DAE
- Déchets Dangereux : Opération garage propre, Plateforme SOS Déchets

Table 1 : Comment augmenter la collecte des déchets dangereux (DD) ?

Collecte en déchèterie pour les DD des ménages (Réseau > nb de déchèteries / Type de déchets collectés en déchèteries / Autres modes de collecte)

Cet atelier a mis en évidence les améliorations à apporter en matière d'information des administrés sur la nature et la gestion des déchets dangereux ménagers d'une part, mais aussi les obligations des distributeurs en la matière d'autre part. Enfin, il a également été question de l'action des pouvoirs publics en matière de gestion des DDM.

Administrés :

- Optimiser l'information sur la collecte des déchets dangereux ménagers
- Multiplier les campagnes de communication sur les déchets dangereux ménagers
- Sensibiliser sur les impacts des déchets dangereux ménagers sur les écosystèmes
- Mettre à disposition dans les foyers des contenants spécifiques pour les déchets dangereux ménagers, avant leur collecte par des opérateurs agréés
- Mieux communiquer sur les exutoires et l'élimination des déchets dangereux ménagers
- Pour les habitats collectifs, réfléchir aux possibilités de mutualisation et réemploi de certains déchets dangereux ménagers (peintures, vernis,) encore utilisables,

Distributeurs :

- Poursuivre le déploiement des filières pour optimiser la collecte des déchets dangereux ménagers
- Revoir les conditions et espaces de stockage des déchets dangereux ménagers repris par les distributeurs
- Veiller à une meilleure traçabilité des déchets dangereux ménagers pris en charge
- Systématiser l'aide au fret pour l'export de tous les déchets dangereux ménagers
- Amener au plus près des particuliers la déchetterie mobile pour la collecte des déchets dangereux ménagers
- Proposer aux éco-organismes et aux distributeurs de produits dangereux à usage domestique de développer une gratification du geste de tri et de collecte des DD ménagers

Pouvoirs publics :

- Mieux équiper les déchetteries pour faciliter la collecte des déchets dangereux ménagers
- Revoir la fiscalité des produits dangereux importés pour en diminuer l'import et financer l'export des déchets dangereux ménagers
- Développer des unités ou brigades de proximité agrées pour la collecte de certains déchets dangereux ménagers
- Avoir un poids politique et juridique plus significatif pour que nos élus locaux puissent influencer, au cas par cas, les décisions de l'Etat en matière de gestion des déchets
- Rappeler aux professionnels leurs obligations de récupérer les déchets dangereux ménagers commercialisés et augmenter les contrôles effectués

Jeudi 19 Avril 2018

Atelier de concertation n°4: Comment améliorer la collecte et la gestion des déchets dangereux (VHU, DEEE, Déchets dangereux des particuliers et des entreprises) ?

Table 2 : Comment augmenter la collecte des déchets dangereux des entreprises?

De l'avis général, l'augmentation de la collecte des DD passe par un changement des mentalités et donc par une sensibilisation / communication qui doit être pertinente, performante et répétitive, à destination des chefs d'entreprises et des donneurs d'ordre, sur la dangerosité des produits et les conditions de travail, leurs obligations et le rappel des sanctions

Deux axes d'actions : carotte et bâton= incitatives et répressives:

- **Incitatif**
  - Améliorer le tri en amont pour diminuer les quantités et donc le coût
  - Mutualiser la collecte, envisager une collecte mobile qui récupère les DD dans les entreprises/ ZAE (
  - Valoriser financièrement les DD
  - Inscrire la gestion des DD dans les marchés avec une obligation de tri et amélioration de la traçabilité en subordonnant le paiement des factures au retour des Bordereaux de Suivi des Déchets
  - Valoriser les entreprises par des labels
  - Accompagnement administratif des entreprises
  - Intéressement financier des professionnels à l'atteinte des objectifs de la filière (fiscalité, réduction CGSS, ou autre)
  - Optimiser les filières existantes
  - Mettre en place des filières avec des collectes économiquement abordables (bien identifier les DD, structurer les filières de traitement même partiellement pour permettre de diminuer les coûts de collecte, soutien des filières,..)
  - Maillage du territoire en déchetteries professionnelles
- **Répressif**
  - Respect de la loi : obligation de reprise des distributeurs
  - Augmenter la répression et le contrôle sur les entreprises non déclarées qui concurrencent déloyalement celles en règle
  - Application effective du pouvoir de police ou transfert aux EPCI
  - Sanctionner et mettre en lumière les sanctions pour qu'elles soient exemplaires
  - Adaptations réglementaires pour optimiser le contrôle des entreprises

Pistes de réflexion

- Etudier les possibilités de réduire les emballages DD en les réutilisant (ex après rinçage)

Jeudi 19 Avril 2018

Atelier de concertation n°4 : Comment améliorer la collecte et la gestion des déchets dangereux (VHU, DEEE, Déchets dangereux des particuliers et des entreprises) ?

Table 3 : Une solution de proximité pour le traitement des déchets dangereux ? / Hors Amiante Lié > atelier BTP

Quelles solutions ? pour quels déchets ?

Les usagers ne savent parfois pas qu'ils sont en présence d'un déchet dangereux et ont des pratiques non conformes (déchets dangereux liquides dans les éviers par exemple)

- Améliorer la communication
- La connaissance des pratiques permet également de faire baisser les coûts pour les entreprises produisant des déchets dangereux (pas de mélange des déchets dangereux différents, conteneurisation correcte…)

Il n'y a pas de collecte de déchets dangereux sur les déchèteries. La mise en œuvre du partenariat avec Eco-DDS va intervenir bientôt, elle sera l'occasion de communiquer sur le sujet.

Sédiments pollués

- Le SDAGE recommande la mise en place d'un schéma de gestion des sédiments
- Le traitement de ces déchets peut s'envisager selon le même mode que le traitement in-situ des terres polluées.

VHU

- Les installations agréées actuellement ont la capacité de traitement pour gérer tous les déchets sur l'île mais se heurtent aux pratiques illégales

Transport

- Le coût du transport est problématique (5 à 6 k€ pour envoyer 18t de déchets dangereux liquides en métropole)
- Des aides pour les transports permettraient de faire baisser les coûts et rendre plus abordable une bonne gestion des déchets dangereux

Mutualisation avec territoires voisins ?

Le coût du transport inter-île est très problématique : l'envoi d'un conteneur à la Guadeloupe coûte environ 2000 € contre 1500€ pour un envoi en Métropole.

- Nécessité de modifier les conditions de l'aide au transport ou de l'octroi de mer pour favoriser la mutualisation.

La massification des gisements est une possibilité pour rendre rentable l'apparition de filières de traitement locales.

- La Guadeloupe et la Martinique n'ont pas vocation à avoir le même type d'installations. Des coopérations peuvent voir le jour avec des flux aller/retours

Idées clés pour la rédaction du plan

- Mieux définir les gisements captables afin de permettre à des projets d'émerger
- Axer plutôt le Plan sur le prétraitement (démantèlement, réduction de la nocivité) que sur le traitement des déchets dangereux
- Il perdure une problématique de massification des gisements afin de justifier la création d'une installation. La coopération inter-île, sur le modèle de ce qui est fait pour les DEEE peut être envisagée.
- L'absence de gisement ne permet pas d'estimer les seuils de rentabilités exacts des installations. La prise de risque est donc importante et ne permet pas l'émergence d'installations de traitement. La volonté politique (baisse de la taxation du traitement des déchets) et la prise en charge de ce risque peuvent être des solutions pour la mise en place d'installations
- La disponibilité en foncier pour la création d'activité de traitement des déchets est une réelle problématique. Certains terrains pourraient être orientés vers le traitement des déchets
- Sédiments pollués : des solutions de traitement in-situ, sur le même modèle que le traitement des terres polluées peut être envisagées.

Table 1 : Quelle stratégie pour le Plan pour le développement du tri à la source des biodéchets des ménages et des professionnels

Freins identifiés

- Collecte des biodéchets en C1 trop faible pour le contexte tropical, notamment pour les professionnels de la restauration
- Pas d'exemplarité des collectivités sur la gestion des biodéchets dans les cantines
- Manque de suivi pour les composteurs distribués
- Complexité de la gestion des résidences collectives en compostage partagé
- Manque de connaissance des usagers sur les déchets à mettre dans le composteur pour son bon fonctionnement
- Pas de sanctions pour les particuliers (pas de contrôles par la police) : Le pouvoir de police n'a pas été transféré à l'intercommunalité
- La mise en œuvre d'un TMB fait que les coûts sont additionnés entre le compostage, la collecte et le TMB sur les secteurs envisagés pour aller au TMB (CAP Nord Atlantique)

Leviers d'action

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Informer les usagers : Professionnels de la restauration (restaurants de taille intermédiaires notamment), Particuliers, Habitants des résidences collectives
- Mettre à disposition des usagers des sacs biodégradables plutôt que des bacs
- Mettre en œuvre des collectes de biodéchets sur les déchèteries
- Mettre en œuvre la tarification incitative
- Harmoniser les modalités de collecte et la communication autour des biodéchets à l'échelle de la Martinique
- Faire un réel bilan de la collecte des biodéchets et en fonction des résultats (coûts et perf) l'abandonner ou la généraliser
- Mettre en place des sanctions s'il y a un mauvais tri fait par les usagers de la collecte

Idées clés pour la rédaction du plan d'actions (notamment pour le respect de l'objectif de séparation du tri à la source)

- Améliorer la communication
  - La rendre plus cohérente aux contexte du territoire
  - Travailler sur la connaissance du compostage individuel et collectif
  - Pour les entreprises afin d'améliorer la gestion de leur biodéchets et leur rappeler les obligations
  - Sur la réduction du gaspillage alimentaire dès la cuisine
- Mettre en cohérence les politiques de gestion des déchets fermentescibles à l'échelle de la Martinique
- Valoriser les équipements existants fonctionnant en sous régime : Améliorer la collecte à la source
- Le traitement Mécano-biologique doit respecter la réglementation en vigueur, avoir un compost normé pour la qualité de l'amendement produit

Table 2 : Quelle stratégie pour le Plan sur les déchets issus de l'assainissement des eaux

Quels manques sur la gestion actuelle ?

- Besoin récurrent de sensibilisation, information, communication à destination des professionnels et de la population sur leurs obligations (entretien; collecte), les sanctions et les impacts/ formation des élus
- Méconnaissance du gisement réel en ANC et des quantités de sous - produits

Leviers d'actions

ANC

Augmenter :

- Le contrôle par les SPANC, l'Etat, et la répression,
- La périodicité des vidanges (coercition et incitation par les EPCI / incitation fiscale au client sur présentation du BSD)
- Le maillage du territoire pour le prétraitement (admission effective en stations d'épurations et unités spécifiques)
- Améliorer la transparence dans les informations récoltées pour un meilleur suivi

AC :

- Optimisation de l'exploitation sans augmentation réelle du gisement de boues (5 à 10%)
- Explorer des pistes de conceptions différentes pour les équipements

Sous-produits :

- Améliorer la collecte des graisses sur les restaurants et les hôtels, Bonnes pratiques à instaurer comme critères d'éligibilité aux aides
- Harmoniser les modes de collectes sur le territoire pour les refus de dégrillage

Idées clés pour la rédaction du plan d'actions notamment pour le respect de la norme NFU 44095

- Réflexion à mener sur la nécessité d'aller au-delà de la norme NFU (principe de précaution à envisager)
- Besoin d'une étude globale sur la valorisation organique et le produit « boue » en Martinique (acceptabilité des produits, cohérence avec les pratiques agricoles, valorisation énergétique en cas de non-conformité à la norme, ...)

Pistes de réflexion

Pour les matières de vidanges, le gisement à retenir pourrait être celui de la réalité économique du territoire : nombre de vidangeurs et de camions * nombre de jours travaillés par an * volumes des camions (voir DEAL pour Données si besoin). A corréler avec les quantités déclarées pour avoir une estimation plus précise du gisement réel.

Démonstration à faire de l'impact réel de l'ANC sur l'environnement: étude/diagnostic à faire sur la base des retours des SPANC avec une corrélation sur les zones polluées.

Diversification des procédés et techniques de valorisation:

- Incorporation des Matières de vidanges au process de méthanisation et compostage sous réserve des composants et en complément des biodéchets
- Procédé de valorisation par pyrolyse (biochar produit pourrait être réutilisé en dépollution des sols contaminés)
- Valorisation énergétique des boues ultra séchées (après séchage solaire) à étudier
- Diversification de la conception des équipements (filtres plantés de roseaux au cas par cas, ...), Appel à projets dédiés

Vendredi 20 Avril 2018

Atelier de concertation N°5 : Comment augmenter la valorisation organique pour les déchets fermentescibles

Table 3 : Quelles installations pour le traitement des déchets fermentescibles ?

Quels besoins selon vous ?

- Installation du CVO
  - SPA : Hygiéniseur nécessaire pour les SPA
  - Formation du monde agricole sur les bénéfices du compost produit
  - Diriger les déchets verts de bords de route des collectivités vers le CVO
  - Le compost produit est de bonne qualité, il est normé.
  - Le tri à la source influe sur la qualité du compost : Nécessité de travailler sur les apports afin de ne pas avoir de plastiques (sacs entourant les déchets verts des particuliers ou issus des plantations de bananes / a priori les entreprises passent plus souvent par une aspiration préalable des déchets plastiques) > joue sur l'image de qualité du compost
  - La chlordécone est bien contrôlée avec analyse 1 fois par an par lots.
- Installations de compostage
  - Intérêt à développer le compost local :
    - Communiquer sur la qualité du compost local
    - Réduire l'importation de compost chez les distributeurs : le compost importé est moins cher que le compost produit sur place. Sont-ils tous normés ? Levier avec la taxation ?
    - Même si surproduction, potentiel de vente à l'export
- Boues de STEP
  - Trouver d'autres solutions que la solution actuelle de Terraviva afin de disposer d'autres débouchés en cas d'arrêt technique par exemple
  - L'acceptation des boues au CVO est limitée du fait de la capacité de l'installation. Pas de problème pour la production d'un compost normé (norme différente du compost issus des déchets verts)
  - Autres solutions possibles à envisager :
    - La valorisation énergétique
    - Séchage performant des boues (trouver des procédés plus performants que les procédés actuels)
- Sables de curage et produits de dégrillage
  - Aujourd'hui, ils sont mélangés aux boues
  - Développer la R&D pour le traitement de ces micro-gisements. Il existe des installations de lavage des sables pour permettre une réutilisation de ces sables en techniques routières. Installations actuellement rentables pour des gisements conséquents.
- Graisses
  - Tous les restaurants ne sont pas encore équipés.
  - L'installation d'Odyssi ne peut les prendre en charge du fait de la saturation de Dillon.
  - Le CVO – Méthaniseur : Intérêt certain (graisses déjà acceptées) mais attention nécessité d'un tri de qualité
  - Autre solution : développement de biocarburants ? Débouchés pour le biocarburant suffisant ? Aides nécessaires pour la mise en place d'installations. La taxe sur les produits pétroliers (ttip) est-elle limitante ?
- Huiles de friture
  - Diriger vers le méthaniseur du CVO
  - Développer les biocarburants
- Autres projets à développer : Albioma (valorisation des fermentescibles comme les déchets verts, bois d'élagage de bords de route, les ligneux du CVO, les équipements mobiliers, … afin de limiter les importations), CSR, autres valorisations énergétiques, …
- Extension de la collecte des biodéchets provenant du Nord Martinique :
  - Quel modèle économique pour permettre un transit vers le CVO ?
  - Ou plus développer les solutions de proximité de type déshydrateur ?

Vendredi 20 Avril 2018

Atelier de concertation N°6 : La gestion des déchets du BTP. Comment réduire et améliorer la gestion des déchets de chantier ?

Table 1 : Bâtiment

Freins

- Gisement faible et peu connu avec des pratiques illégales pour mettre en œuvre des installations
- Territoire ayant une réglementation de grande économie industrielle européenne alors qu'en réalité elle correspond à une économie insulaire
- Faible connaissance de la réglementation (amiante ciment / plâtre / Obligation de collecte pour les revendeurs)
- Mauvaise connaissance des ouvriers travaillant sur les chantiers ce qui rend difficile le tri
- Problématique sur le verre plat qui n'est pas systématiquement accepté sur le site de broyage de la Trompeuse à saturation
- Peu de foncier disponible pour mettre en œuvre des installations
- Verre feuilleté sans débouchés locaux
- Assurances ne couvrent que les travaux réalisés dans le respect de normes. Ces normes ne sont pas toujours adaptées au contexte tropical et insulaire, et qui ne prennent pas en compte la fin de vie des matériaux (RTa DOM / RT M)
- Certains matériaux développés par des pays à climat chaud hors Europe seraient mieux adaptés au contexte Martiniquais mais les taxes pour les produits non européens rendent leur importation non compétitive et leur homologation aux normes européennes est complexe et coûteuse.
- Peu de filières de valorisation locales ce qui entraine des difficultés pour développer des chantiers exemplaires qui plafonnent à 20% de valorisation des déchets
- Déchets problématiques, car ne possédant pas de filières locales et ayant parfois des solutions métropolitaines très coûteuses : plâtre, bois, verre feuilleté, plastiques, …

Leviers

- Mutualisation avec des territoires voisins
- Information des usagers et des travailleurs
- Favoriser l'innovation en local (utiliser les mâchefers sur l'hippodrome par exemple)
    - Importance de la commande publique pour ne pas freiner l'innovation
- Favoriser la bonne gestion des déchets dans la commande publique
    - Favoriser le réemploi
    - Favoriser les matériaux locaux (éviter le double vitrage ou le placoplâtre)
- Taxer les matériaux de carrières et les matériaux importés pour favoriser le réemploi des matériaux locaux (matériaux type briques, matériaux recyclés)
- Développer de nouvelles filières

Idées clés pour la rédaction du plan d'actions :

- Mieux et plus communiquer auprès des entreprises
- Prendre en compte dans la RT M, les enjeux locaux et la fin de vie des déchets générés par les bâtiments en fin de vie
- Favoriser les matériaux réemployés et les matériaux locaux dans la commande publique
- Ne pas freiner les innovations dans la commande publique (permettre les variantes libres proposées par les entreprises dans les marchés publics)

Table 2 : Travaux publics

Freins

- Déchets problématiques identifiés :
  - Mâchefers : 22 500 tonnes en stock. L'utilisation des mâchefers en couverture d'ISDND est maintenant limitée suite à la fermeture de La Trompeuse et de Céron. 3 maîtres d'ouvrage sont engagés dans leur réutilisation dans le cadre de travaux routiers (SMTVD, Cacem, Espace Sud) mais ils ne représentent pas la majorité des travaux réalisés.
  - Sédiments de rivières sont potentiellement pollués au Cuivre et Zinc (pollution d'origine naturelle due à la composition des sols) : études en cours
  - Terres d'excavation (terrassements) : à l'heure actuelle aucune analyse des sols n'est menée sur les risques de pollution au chlordécone

  Les déchets d'enrobés sont bien triés pour être réincorporés en centrale. Ces déchets ont de la valeur. Valorisation maximale atteinte.

- Utilisation faible des matériaux recyclés :
  - Les marchés publics font peu appel aux matériaux recyclés, a contrario des marchés privés.
  - Identification des caractéristiques et respect des normes des matériaux recyclés nécessaires

  On peut noter en plus de l'installation de recyclage Bâtimat Recyclage, l'existence de 4 installations de concassage mobile utilisées par les entreprises pour leurs propres besoins. Les capacités de production de matériaux recyclés sont présentes.

- Réutilisation faible des terres :
  - Traitement des terres pour réutilisation (chaulage) pas utilisé à l'heure actuelle sur les chantiers publics. Machine existante sur la Martinique. Donc marge de manœuvre existante pour une augmentation de la réutilisation des terres
  - Pas de contrôle du respect de la réglementation sur l'utilisation des terres en projets d'aménagement

- Pratiques à améliorer :
  - Besoin de développer le tri sur chantier (à condition d'avoir des solutions locales de valorisation, limitées sur certains déchets)
  - Maîtres d'ouvrage et entreprises sont à sensibiliser
  - Nécessité de confier le suivi des déchets à un représentant sur le chantier comme le contrôleur technique
  - Pas de suivi et de contrôle de la part des maîtres d'ouvrage

ANNEXE 7 : FICHES ACTIONS PREVENTION

RENFORCER LA COMMUNICATION

ACTION 1 : Travailler à la cohérence des messages sur le territoire du Plan

OBJECTIF DE L'ACTION	**Harmoniser la communication sur la prévention pour diffuser les mêmes messages et consignes sur toute la Martinique**
ACTION A METTRE EN OEUVRE	**Créer et animer une instance de mise en cohérence de la communication**
ACTEUR VISES	**Citoyens, professionnels, élus…**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**EPCI, ADEME, CTM, Associations, Chambres consulaires**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de réunions de l'instance de mise en cohérence** **Nombre d'actions de communication** **Harmonisation des consignes**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

RENFORCER LA COMMUNICATION

ACTION 2 : Communiquer efficacement

OBJECTIF DE L'ACTION	Optimiser l'efficacité des la communication autour de la prévention des déchets
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	Renouveler les efforts de communication Sensibiliser et éduquer Développer des outils et stratégies de communication Accompagner les changements de comportement Capitaliser les retours d'expériences qui fonctionnent Exemplarités des structures publiques
ACTEUR VISES	Citoyens, professionnels, élus…
TYPE DE MATERIAUX	Tous
ACTEURS PARTENAIRES	EPCI, ADEME, CTM, Associations, Chambres consulaires
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'actions de communication
CALENDRIER	Sur toute la durée du Plan

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 3 : Faire connaître les acteurs et opérateurs du réemploi et de la réparation

OBJECTIF DE L'ACTION	**Améliorer la connaissance des habitants pour faciliter le recours à la réparation et au réemploi**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**S'appuyer sur les acteurs locaux pour développer la communication, et la montée en puissance des actions autour du réemploi**
ACTEUR VISES	**Citoyens, professionnels,**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**CCI, CMA, CTM, EPCI, associations, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions de communication**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 4 : Communiquer autour du réemploi

OBJECTIF DE L'ACTION	**Améliorer la connaissance des habitants pour faciliter le recours à la réparation et au réemploi**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Réalisation d'un annuaire du réemploi,** **Valorisation des artisans de la réparation,**
ACTEUR VISES	**Usagers**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**Associations, collectivités, CCI, CMA, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Réalisation de l'annuaire** **Nombre d'actions de communication**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 5 : Réflexion autour de la place du réemploi dans les déchèteries

OBJECTIF DE L'ACTION	**Permettre une optimisation du réemploi en multipliant les points de dépôts potentiels**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Les déchèteries prévues dans le Plan devront prévoir l'intégration d'un local sécurisé pour les objets destinés au don à la réparation ou au réemploi, en lien avec les structures locale du réemploi**
ACTEUR VISES	**SMTVD**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets ménagers et assimilés**
ACTEURS PARTENAIRES	**SMTVD, Associations, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de déchèteries avec un local sécurisé** **Tonnages détournés**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 6 : Coordonner la création de ressourceries/recycleries et accompagner les initiatives locales d'upcycling

OBJECTIF DE L'ACTION	Eviter la multiplication des structures pour permettre leur pérennité
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	Aider au développement de 3 recycleries Promotion de l'Upcycling
ACTEUR VISES	Associations
TYPE DE MATERIAUX	Déchets ménagers et assimilés DAE
ACTEURS PARTENAIRES	CTM, ADEME, DEAL, EPCI,
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre de recycleries Tonnages détournés
CALENDRIER	Sur toute la durée du Plan

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 7 : Développer des formations pour les filières du réemploi, tri et du recyclage des déchets

OBJECTIF DE L'ACTION	**Développer les compétences locales pour bénéficier d'une main d'œuvre compétente**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Accompagner cette création d'emploi par le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins en compétences**
ACTEUR VISES	**Personnes en recherche d'emploi**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**CTM, ADEME, CCI CMA, CFPPA**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de personnes formées**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

FAVORISER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION

ACTION 8 : Lutter contre l'obsolescence programmée

OBJECTIF DE L'ACTION	**Appliquer la loi, favoriser le réemploi**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Sensibiliser à l'achat durable** **Favoriser la réparation et la réutilisation**
ACTEUR VISES	**Entreprises, Grand public, collectivités,**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**DGCCRF**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'entreprises ciblées**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 9 : Accompagner la prévention des biodéchets de communication

OBJECTIF DE L'ACTION	**Augmenter le nombre de personnes sensibilisées à la prévention des biodéchets**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Communication grand public**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivities, ADEME, CCI, CMA**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions de communications**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter la quantité de biodéchets produit**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Accompagner les magasins alimentaires de plus de 400 m²pour le respect de leur l'obligation de proposer une convention de don à des associations pour la reprise de leurs invendus alimentaires encore consommables** **Mettre en œuvre dans les politiques locales des actions de sensibilisation et de formation de tous les acteurs** **Informer et éduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires** **Intégrer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le reporting social et environnemental des entreprises** **Imposer aux opérateurs de la restauration collective la réalisation d'un diagnostic préalable à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;** **Inciter les opérateurs du secteur agroalimentaire à respecter l'obligation de rendre publics leurs engagements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;** **Développer des modules éducatifs relatifs à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire** **Travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective**
ACTEUR VISES	**Grande distribution** **Entreprises de la restauration** **Structures publiques** **Grand public** **Scolaires**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**

ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, CCI, CMA, associations de restaurateurs**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombres d'actions mises en œuvre**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 11 : Accompagner les usagers en proposant régulièrement des formations sur le jardinage, le paillage, le compostage ; des animations adaptées à différents publics

OBJECTIF DE L'ACTION	**Développer le recours au compostage et au traitement in-situ par les habitants et les entreprises**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Mise en œuvre de formations**
ACTEUR VISES	**Habitants** **Professionnels réalisant de la gestion de ses biodéchets in-situ**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivities, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de formations réalisées**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 12 : Mettre en place un suivi des pratiques de gestion de proximité des biodéchets

OBJECTIF DE L'ACTION	**Justifier le déploiement effectif du tri à la source des biodéchets par le compostage**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Mise en place d'un suivi régulier et précis**
ACTEUR VISES	**Collectivités**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités**
INDICATEUR DE SUIVI	**Estimation de détournement**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 13 : Développer le broyage et le paillage de certains biodéchets

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter la production de déchets verts**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Sensibilisation, achat de broyeurs**
ACTEUR VISES	**Espace verts des collectivités** **Particuliers** **Professionnels**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets verts**
ACTEURS PARTENAIRES	**CTM, Communes, Collectivités, professionnels, CCI, CMA, Associations**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de communes ou collectivités ayant recours au paillage**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 14 : Travailler particulièrement sur la desserte en compostage de proximité des habitats collectifs

OBJECTIF DE L'ACTION	**Toucher un public difficilement mobilisable**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Renforcer les moyens mis en œuvre pour développer le compostage collectif**
ACTEUR VISES	**Habitants d'immeubles**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de composteurs collectifs installés**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 15 : Mettre en œuvre des actions de prévention des déchets concernant le jardinage 0 déchet

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter la production de déchets verts**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Planter des essences de végétaux en aménagement paysager pour limiter la production de déchets verts issus de tailles d'arbres ou de haies**
ACTEUR VISES	**Grand Public**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets verts**
ACTEURS PARTENAIRES	**ADEME, CTM, CCI, CMA, entreprises volontaires, collectivité,**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES BIODECHETS

ACTION 16 : Avoir des administrations publiques exemplaires, équipées de sites de compostage

OBJECTIF DE L'ACTION	**Développer l'éco-exemplarité**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Développer des composteurs dans les établissements publics**
ACTEUR VISES	**Restaurants scolaires et administratifs**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Etablissements publics**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de composteurs installés sur restaurants scolaires et administratifs**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

METTRE EN ŒUVRE LA CONSIGNE

ACTION 17 : Réaliser une étude de faisabilité locale pour développer ou améliorer la pratique de la consigne pour réemploi, réutilisation et le recyclage

OBJECTIF DE L'ACTION	**Identifier les freins et les leviers pour la mise en œuvre d'une consignation de certains emballages**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Etude de faisabilité locale de la consigne**
ACTEUR VISES	**"Professionnels Grand public"**
TYPE DE MATERIAUX	**Emballages**
ACTEURS PARTENAIRES	**ADEME, CTM, CCI, CMA, entreprises volontaires, collectivité, filière REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**Etude réalisée**
CALENDRIER	**Dès que possible**

METTRE EN ŒUVRE LA CONSIGNE

ACTION 18 : Faciliter les développements de partenariats entre magasins et producteurs

OBJECTIF DE L'ACTION	**Permettre le développement d'un système de consigne sur la Martinique**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**réunions d'informations**
ACTEUR VISES	**"Professionnels Grand public"**
TYPE DE MATERIAUX	**Emballages**
ACTEURS PARTENAIRES	**CCI, CMA, CTM, associations, ADEME, filière REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**réunion effectuées**
CALENDRIER	**Dès que possible**

METTRE EN ŒUVRE LA CONSIGNE

ACTION 19 : Inciter à la mutualisation pour l'installation de laveuses

OBJECTIF DE L'ACTION	**Atteindre les seuils économiques de rentabilité pour permettre le lavage et donc le déploiement de la consigne en Martinique**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**à définir**
ACTEUR VISES	**Professionnels**
TYPE DE MATERIAUX	**Emballages**
ACTEURS PARTENAIRES	**CCI, CMA, ADEME, filière REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de laveuses installées**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

METTRE EN ŒUVRE LA CONSIGNE

ACTION 20 : Adapter la communication à la consigne

OBJECTIF DE L'ACTION	**Développer l'utilisation de la consigne par les consommateurs**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Développer de la communication spécifique**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Emballages**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME, filière REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**nombre d'actions de communication sur la thématique**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

METTRE EN ŒUVRE LA CONSIGNE

ACTION 21 : Valoriser par des actions de communication les entreprises se lançant dans la démarche

OBJECTIF DE L'ACTION	**Développer le recours à la consignation par les entreprises**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Développer une communication spécifique**
ACTEUR VISES	**Professionnels**
TYPE DE MATERIAUX	**Emballages**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME, filière REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions de communication**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 22 : Promotion des couches lavables

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter le recours à des produits jetables et donc les quantités de déchets à gérer**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**A définir**
ACTEUR VISES	**Grand public** **Jeunes parents** **Maternités, PMI**
TYPE DE MATERIAUX	**Couches**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 23 : Promotion de la vaisselle consignée

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter le recours à des produits jetables et donc les quantités de déchets à gérer**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Promotion de la consigne auprès des organisateurs**
ACTEUR VISES	**Organisateurs d'évènements**
TYPE DE MATERIAUX	**Vaisselle jetable**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME, CCI, CMA**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'évènements avec vaisselle consignée**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 24 : Promotion du vrac, des recharges, des produits réutilisables

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter le recours à des produits jetables et donc les quantités de déchets à gérer**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Promotion auprès du Grand Public**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets ménagers et assimilés**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 25 : Promotion du mouvement international DIY

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter les actes d'achats générateurs de déchets**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**customisation d'objets récupérés, de vêtements usagés, …,** **fabrication de couches lavables ,** **fabrication de produits lessiviels, de cosmétiques, …**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets ménagers et assimilés**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 26 : L'encouragement à l'adoption de poules

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter la production de biodéchets**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Promotion auprès du Grand Public**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Biodéchets**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 27 : Incitation des consommateurs à « acheter mieux «

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter les actes d'achats générateurs de déchets**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**identification des produits à faible emballage, achats en plus grand contenant, vente de denrées alimentaires sèches « en vrac » en sac papier, opérations « caddie comparatif », stand en entrée de magasin, …**
ACTEUR VISES	**Grand public**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets ménagers et assimilés**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 28 : Travailler sur la prévention en habitat collectif

OBJECTIF DE L'ACTION	**Toucher un public difficilement mobilisable**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**la sensibilisation des bailleurs à la problématique de la réduction et de la gestion des déchets,** **la mise en place d'une communication dédiée avec une identification personnalisée à l'échelle du quartier par exemple,** **le partage d'équipements dans les immeubles (troc, don, prêt, location…).**
ACTEUR VISES	**"Habitants d'immeubles** **Bailleurs"**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets ménagers et assimilés**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions sur la thématique mise en place**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 29 : Travailler à la reprise du 1 pour 1

OBJECTIF DE L'ACTION	**Eviter le mélange de déchets dangereux avec les déchets résiduels**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Communication**
ACTEUR VISES	**"Grand public** **Professionnels du secteur"**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets des filières ayant l'obligation du 1 pour 1 ou du 1 pour 0**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, ADEME, filières REP**
INDICATEUR DE SUIVI	**Tonnages collectés**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

AUTRES ACTIONS SPECIFIQUES

ACTION 30 : Développer l'exemplarités des structures publiques

OBJECTIF DE L'ACTION	**Montrer l'exemple**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**l'application dans toutes les collectivités et administrations des prescriptions du Plan "administration exemplaire"** **le don à des associations pour le mobilier des établissements publics (collèges,...),** **les impressions systématiques recto-verso et l'utilisation de papier brouillon,** **l'utilisation de produits d'entretien labellisés et de vaisselle réutilisable,** **les critères environnementaux pour le choix des traiteurs,** **la formation des agents territoriaux pour la dématérialisation.**
ACTEUR VISES	**Etablissements publics**
TYPE DE MATERIAUX	**Tous**
ACTEURS PARTENAIRES	**Collectivités, structures publiques, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de collectivités ou établissements exemplaires**
CALENDRIER	**sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES DECHET DANGEREUX

ACTION 31 : Améliorer la connaissance des gisements de déchets dangereux

OBJECTIF DE L'ACTION	**Mieux connaitre pour mieux gérer et anticiper**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**"Mise en place de la collecte en déchèteries Suivi des tonnages"**
ACTEUR VISES	**"Observatoire des déchets CTM, ADEME, Collectivités professionnels"**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets dangereux**
ACTEURS PARTENAIRES	**Observatoire des déchets de la Martinique**
INDICATEUR DE SUIVI	**Fiabilité des tonnages**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES DECHET DANGEREUX

ACTION 32 : Former et informer les usagers sur les déchets dangereux

OBJECTIF DE L'ACTION	**Faire connaitre les déchets dangereux pour que les personnes y étant confrontés puissent mieux gérer ce type de déchets**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Communication aux usagers** **Sensibilisation et formation des professionnels**
ACTEUR VISES	**"Grand public** **Professionnels"**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets dangereux**
ACTEURS PARTENAIRES	**ODE, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, APROMAR, filières REP, Collectivités, ADEME, SYRTA**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre d'actions de communications**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DEVELOPPER LA PREVENTION DES DECHET DANGEREUX

ACTION 33 : Augmenter les quantités de déchets dangereux détournées

OBJECTIF DE L'ACTION	**Limiter la nocivité des déchets incinérés ou stockés**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Mettre en œuvre des collectes en décheteries, suivi des tonnages**
ACTEUR VISES	**Collectivités** **Professionnels**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets dangereux**
ACTEURS PARTENAIRES	**ODE, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, APROMAR, filières REP, Collectivités, ADEME**
INDICATEUR DE SUIVI	**Tonnages collectés**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

DECHET DU BTP

ACTION 34 : Sensibiliser et former les acteurs du BTP

OBJECTIF DE L'ACTION	Faire connaitre les déchets pour que les personnes y étant confrontés puissent mieux gérer
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	"créer un guide régional des matériaux recyclés (caractéristiques basées sur des tests labo, utilisations possibles), communiquer sur les retours d'expériences, Chantiers exemplaires Eco-conception"
ACTEUR VISES	Professionnels du BTP
TYPE DE MATERIAUX	Déchets du BTP
ACTEURS PARTENAIRES	CCI, CMA, SEBTPAM, CAPEB, COBATY
INDICATEUR DE SUIVI	Nombre d'actions sur la thématique
CALENDRIER	sur toute la durée du Plan

DECHET DU BTP

ACTION 35 : Développer l'exemplarité des structures publiques sur les déchets du BTP

OBJECTIF DE L'ACTION	**Augmenter les quantités de matériaux réemployés sur les chantiers sous maitrise d'ouvrage publique**
ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	**Intégrer des clauses dans les marchés publiques pour favoriser le réemploi des matériaux et l'utilisation des matériaux recyclés locaux dans la commande publique**
ACTEUR VISES	**"Etablissements publics** **Professionnels du BTP"**
TYPE DE MATERIAUX	**Déchets du BTP**
ACTEURS PARTENAIRES	**Structures publiques**
INDICATEUR DE SUIVI	**Nombre de marchés avec des clauses spécifiques**
CALENDRIER	**Sur toute la durée du Plan**

ANNEXE 8 : ADDENDUM

Suite à la remarque exprimée par Entreprises et Environnement, lors de la relecture finale du Plan, il a été porté à notre connaissance une erreur sur le paragraphe 3.6.3.2 et 3.6.3.4 du chapitre 1 de l'état des lieux.

En effet, les tonnages de tubes et lampes d'origines professionnels et de tubes et lampes d'origine ménagers sont confondus dans le suivi effectué par la filière REP. Le tonnage pour l'ensemble des tubes et lampes de la filière en Martinique en 2016 sont de 13,139 t.

ANNEXE 9 : CONFORMITE A L'ARTICLE 28 DE LA DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL

La Directive 2018/851 du 30 mai 2018 a modifié l'article 28 de la directive 2008/98/CE ces modifications ont été prises en compte :

Article 28	Obligatoire / Facultatif	PPGDM
3) Les plans de gestion des déchets contiennent, selon les cas et compte tenu du niveau géographique et de la couverture de la zone de planification, au moins les éléments suivants:		
a) le type, la quantité et la source des déchets produits sur le territoire, les déchets susceptibles d'être transférés au départ ou à destination du territoire national et une évaluation de l'évolution future des flux de déchets;	Obligatoire	Chapitre I et Chapitre II
b) les principales installations d'élimination et de valorisation existantes, y compris toutes les dispositions particulières concernant les huiles usagées, les déchets dangereux, les déchets contenant des quantités non négligeables de matières premières critiques, ou les flux de déchets visés par des dispositions spécifiques de la législation de l'Union	Obligatoire	Chapitre I Les matières premières critiques sont contenues dans de nombreux DEEE (Gallium…), des déchets piles et accumulateurs (Antimoine…), Déchets dangereux (peinture : Bismuth)
c) une évaluation des besoins en matière de fermeture d'infrastructures de traitement des déchets existantes et en matière d'installations supplémentaires de traitement des déchets conformément à l'article 16. Les États membres veillent à la réalisation d'une évaluation des investissements et des autres moyens financiers, y compris pour les autorités locales, nécessaires pour satisfaire ces besoins. Cette évaluation est incluse dans les plans de gestion des déchets pertinents ou dans d'autres documents stratégiques couvrant l'ensemble du territoire de l'État membre concerné	Obligatoire	Chapitres V, XIII et focus spécifiques sur certains déchets dans les chapitres VI à XII Annexe 8
c bis) des informations sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés à l'article 5, paragraphe 3 bis, de la directive 1999/31/CE ou dans d'autres documents	Obligatoire	Chapitre V

stratégiques couvrant l'ensemble du territoire de l'État membre concerné;		
c ter) une évaluation des systèmes existants de collecte des déchets, y compris en ce qui concerne la couverture matérielle et territoriale de la collecte séparée et des mesures destinées à en améliorer le fonctionnement, de toute dérogation accordée conformément à l'article 10, paragraphe 3, et de la nécessité de nouveaux systèmes de collecte	Obligatoire	Chapitres V, VI, VII, VIII
d) des informations suffisantes sur les critères d'emplacement pour l'identification des sites et la capacité des futures installations d'élimination ou grandes installations de valorisation, si nécessaire;	Obligatoire	Chapitre V, paragraphe 9.2 et chapitre XIII
e) les grandes orientations en matière de gestion des déchets, y compris les méthodes et technologies de gestion des déchets prévues, ou des orientations en matière de gestion d'autres déchets posant des problèmes particuliers de gestion.	Obligatoire	Chapitres V et focus spécifiques sur certains déchets dans les chapitres VI à XII
4. Les plans de gestion des déchets <u>peuvent</u> contenir, compte tenu du niveau géographique et de la couverture de la zone de planification, les éléments suivants :		
a) les aspects organisationnels de la gestion des déchets, y compris une description de la répartition des compétences entre les acteurs publics et privés assurant la gestion des déchets;	Facultatif	Chapitre I et Chapitre V
b) une évaluation de l'utilité et de la validité de l'utilisation d'instruments économiques ou autres pour résoudre divers problèmes en matière de déchets, en tenant compte de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur;	Facultatif	Chapitre IX et annexe 8
c) la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et d'information à l'intention du grand public ou de catégories particulières de consommateurs;	Facultatif	Chapitre IV, paragraphe 1.1 Chapitre V paragraphe 1.3
d) les sites d'élimination de déchets contaminés de longue date et les mesures prises pour leur assainissement.	Facultatif	Pas de sites historiques de déchets contaminés répertoriés sur la Martinique Les 3 ISDND historiques (Poteau, Céron et Trompeuse) sont fermées et en cours de réhabilitation conformément à la réglementation en vigueur.

f) les mesures visant à empêcher et prévenir toute forme de dépôt sauvage de déchets et faire disparaître tous les types de déchets sauvages	Facultatif	Rappel des pouvoirs de police dans l'optique d'un renforcement des contrôles, Renforcement des collectes séparatives et des actions sur les VHU
g) des indicateurs et des objectifs qualitatifs ou quantitatifs appropriés, notamment en ce qui concerne la quantité de déchets produits et leur traitement ainsi que les déchets municipaux qui sont éliminés ou font l'objet d'une valorisation énergétique	Facultatif	Chapitre IV, paragraphe 4
5. Les plans de gestion des déchets respectent les exigences établies à l'article 14 de la directive 94/62/CE, les objectifs fixés à l'article 11, paragraphes 2 et 3, de la présente directive et les exigences établies à l'article 5 de la directive 1999/31/CE et, aux fins de la prévention des déchets sauvages, les dispositions de l'article 13 de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil et de l'article 11 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil.	Obligatoire	• article 14 de la directive 94/62/CE : chapitre VI, spécifique sur la gestion des emballages • article 11, de la directive 2008/98/CE : Chapitre III, paragraphe 2.1, en attente de définition des modalités de transposition en droit français. • l'article 5 de la directive 1999/31/CE : Chapitres III, paragraphe 3, V, et XIII • l'article 13 de la directive 2008/56/CE : la zone caraïbe n'est pas concernée, mais le SDAGE présente des actions sur le milieu marin : Voir Evaluation environnementale du Plan, chapitre I, paragraphe 2. • l'article 11 de la directive 2000/60/CE : Evaluation environnementale du Plan, chapitre I, paragraphe 2.